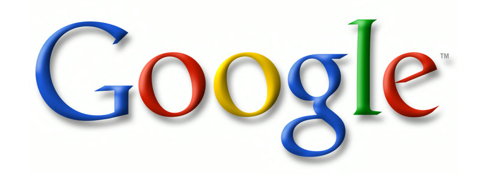
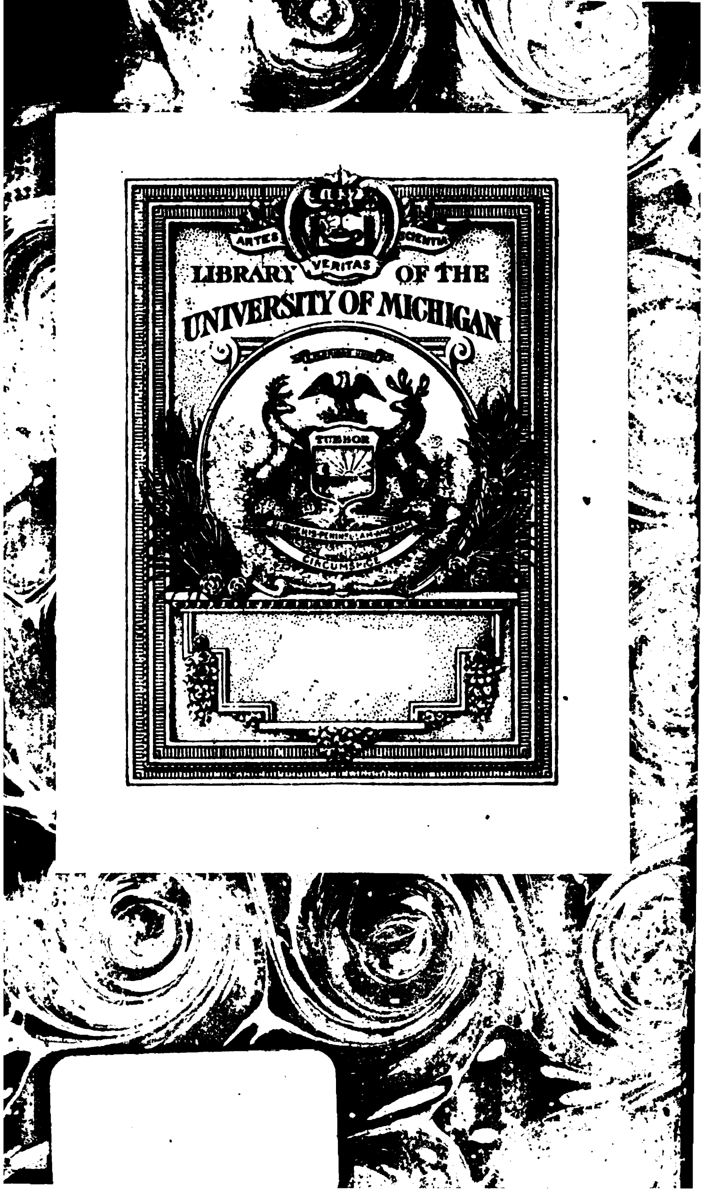



ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE



RECUEIL

R

A PARIS,

M. DCC. LXI.



L'ORDRE

ET

LA FORME

Qui a été tenu au sacre & couronnement de très haulte, & très-excellente, & très-puissante Princesse Madame Elizabeth d'Autriche Royne de France : fait en l'Eglise de l'Abbaye saint Denys en France, avec son entrée faite à Paris le 25e jour de Mars 1571.



E Roy & la Royne étans le 23. jour du mois de Mars arrivez audit saint Denys, le 25. jour dudit mois l'acte & solemnité dudit sacre fut fait ainsi qu'il s'ensuit. Il y avoit un grand eschaffault au milieu du cœur de ladite

Egliſe, aſſis devant le grand Autel d'icelle, de la hauteur de neuf pieds ou environ, ayant de longueur vingt-huit pieds ſur vingt-deux de large : étant ledit échauffault garny de barriéres tout-au-tour, hors à l'endroit de l'eſcallier, par où l'on y montoit, qui étoit du côté du grand Autel, & y avoit ſeize marches en haulteur, & puis ſe trouvoit une eſpace d'environ ſix pieds de long, & auſſi large que ledit eſcallier. Et après l'on montoit une autre marche pour entrer audit grand échauffault ; environ le milieu duquel un peu ſur le derriére, y avoit un hault daiz à la hauteur d'un peu plus d'un pied, où l'on montoit deux marches lequel hault daiz & marches qui contenoient de neuf à dix pieds de long, & environ de ſix de large, étoient couverts d'un grand drap de pieds, ſur lequel fut mis la chaiſe ordonnée pour aſſeoir ladite Dame, couverte de veloux parſemé de fleurs de lys d'or en broderie, & au-deſſus un daiz de ſemblable parure. Les coſtez des barriéres au-dedans dudit échauffault étoient tendus de deux bandes de drap d'or friſez, & par le dehors de tapiſſeries très riches relevées d'or & d'argent tom-

bant à un pied & demi de terre : le fond & escallier dudit échauffault planchées de veloux cramoisy semé de broderie d'or. A main droite, & à main gauche dudit daiz furent posées deux chaises, couvertes de veloux cramoisy violet, bordées & frangées d'or, ordonnées, à sçavoir celle de main droite pour Madame de Lorraine, & l'autre pour Madame Marguerite sœur du Roy.

A un pied près de la chaise de madite Dame de Lorraine à main droite, y avoit une longue scelle couverte de drap d'or frisé pour y asseoir Madame la Princesse Dauphine, Mesdames les Duchesses de Nemoux & de Nevers.

A l'autre costé à main gauche aussi à un pied près de la chaise où s'asseit Madame Marguerite, y avoit une pareille scelle couverte & garnie de même où s'asseit Madame la Princesse de la Roche-sur-yon, & Madame la Duchesse de Guise.

Devant ledit hault daiz un peu à gauche, y avoit un petit escabeau couvert de drap d'or frisé, & un carreau de même parure ordonné pour reposer la grande Couronne, après qu'elle seroit

oſtée de deſſus le chef de la Royne, & qu'on lui auroit baillé la petite.

A l'entrée dudit échauffault, près ou un peu plus avant que ladite ſelle de main gauche y avoit un eſcabeau paré de ſemblable parure pour aſſeoir Madame la Conneſtable Ducheſſe de Montmorency, & Dame d'honneur de ladite Dame Royne. De chacun coſté dudit grand eſchauffault & non loin d'iceluy, y en avoit deux autres ſéparez, preſque de ſemblable hauteur. Le premier du coſté de main droite, qui étoit le plus petit & le plus approchant du grand Autel, étoit ordonné pour aſſeoir les Princes, & l'autre qui étoit près & approchant ledit grand échaffaut, étoit pour les Chevaliers de l'ordre, Gentilshommes de la Chambre & autres grands Seigneurs Capitaines & gens d'apparence.

Le premier du coſté de main gauche correſpondant à celui deſdits Princes étoit pour les Ambaſſadeurs, & l'autre correſpondant à celui deſdits Chevaliers de l'ordre, pour les Dames, & Damoiſelles de la Reine : au deſſous & attenant duquel y avoit un autre petit échaffaut ordonné pour les Dames qui avoient ap-

porté & baillé à ladite Dame d'honneur le pain, le vin; & le cierge avec l'argent pour l'offerte, pour après les bailler à ladite Dame d'honneur aux Princesses & aux Dames pour les présenter à la Reine. Mais pour ce que ladite Dame d'honneur étoit Duchesse, elle commanda auxdites trois Dames d'aller elles-mêmes porter les offertes aux Princesses pour cela ordonnées. A sçavoir à Madame la Duchesse de Guise les deux pains, & à Madame de Nevers le vin & le cierge où étoient fichées les treize pièces d'or. Et de l'autre costé de main droite lesdits échaffauts des Princes, Chevaliers de l'ordre, Gentilshommes, y en avoit un autre élevé de trois à quatre pieds plus haut, ordonné moitié d'icelui pour Messieurs du Conseil privé, & l'autre moitié séparée pour les Dames & Damoiselles de la Royne mere du Roy, & de l'autre costé un pareil pour les deux cents Gentilshommes.

Les barriéres de tous les dessusdits échaffauts parés diversement, les unes de drap d'or, & les autres de très-riches tapisseries.

Au bas du costé de l'eschaffaut desdits Ambassadeurs dedans l'enclos du

grand Autel, y avoit un banc couvert de drap d'or pour Messeigneurs les Cardinaux de Bourbon, de Guise, & de Pellevé, & d'Est, & derriére eux étoit un banc pour les Evêques.

Plus avant du même costé assez près dudit grand Autel, y avoit un autre petit échaffaut, élevé de trois à quatre pieds pour les chantres de la Chapelle du Roy, tendu par le dehors de fort belle tapisserie.

Joignant ledit Autel de ce même costé y avoit une table honorablement préparée pour y poser le sceptre, main de Justice, grande & petite Couronnes avec l'anneau ordonné pour ledit sacre.

De l'autre costé à main droite, y avoit une chaise couverte de veloux violet brodée & frangée d'or, avec deux oreillers pour seoir Monseigneur le Cardinal de Lorraine faisant l'office.

Et derriére du même costé étoit dressée une table richement & honorablement parée, pour y mettre le pain & le vin & cierge, attendant que ledit Seigneur Chemaux, Maître des cérémonies le vint prendre, pour les bailler aux Dames ordonnées pour les porter, comme dit est ci-dessus.

Derriere le banc de mefdits Seigneurs les Cardinaux, y avoit des bancs couverts diverfement de toile d'argent & tapis pour les Prélats, ordonnés tant pour fervir au facre, & couronnement, & à la Meffe, que pour y affifter.

Le parterre du cœur depuis ledit grand échaffaut de la Royne jufqu'audît grand Autel, étoit couvert de veloux rouge cramoify brodé d'or & de grands & riches tapis velus à l'entour dudit grand Autel, par-deffus lefdits tapis d'un drap de pied de drap d'or.

Hors & joignant le cœur de ladite Eglife entre deux piliers, y avoit de chacun cofté un échaffaut tapiffé de riches tapifferies pour y mettre, en icelui de main gauche plufieurs Dames & Damoifelles; & à l'autre qui étoit à la main droicte, plufieurs Gentilshommes & gens d'apparence.

Et derriere & au cofté gauche dudit grand Autel, étoient dreffez deux autres échaffaux en forme de théatre, à cinq marches tous couverts de tapifferies pour y affeoir plufieurs Préfidens, Confeillers, Damoifelles & gens notables vevans pour voir cette cérémonie.

Outre tous les deffufdits échaffaux,

il en fut fait un vis à-vis dudit grand Autel à main droite plus élevé que les autres, qui fut couvert & les fenestres bouchées de cages d'ozier, & tapissé de riches tapisseries par dedans & par dehors de velours rouge cramoisy fait à broderie d'or, & servit ledit échaffaut au Roy & à la Royne sa mere, accompagnez de Monseigneur de Lorraine & autres grands Seigneurs pour voir lesdits sacre & couronnement.

Ledit jour 25. de Mars, la Royne se trouva le matin en sa chambre habillée de corset surcot, d'Hermines, manteau, ornement de teste, & autres habits Royaux: & étoit son manteau de velours parsemé de fleurs de lys d'or en broderie fourré d'Hermines, ayant la queue de sondit manteau sept aulnes de long.

Son ornement de tête tout garni de pierreries, sondit corset aussi de velours pers couvert de fleurs de lys d'or traict, & son surcot garni & enrichi de gros diamans, rubis & esmeraude, le tout de telle excellence, richesse & valeur que le prix en est inestimable.

Messeigneurs les Ducs d'Anjou & d'Alençon freres du Roy, & Messeigneurs

les Cardinaux de Bourbon, & de Guise allerent trouver ladite Dame Royne qui étoit accompagnée des Princes, Princesses, & Dames cy-après nommés & de plusieurs grands Seigneurs & Dames, en grande & honorable compagnie.

Mesdits Seigneurs très-richement habillez & parez, & lesdits Seigneurs Cardinaux de leurs grandes chappes.

Et quelque temps après amenerent la Royne, partant de sadite chambre jusqu'à la porte de l'Eglise en l'ordre qui s'ensuit.

Premierement marchoient les Suisses de la garde de mesdits Seigneurs, & après ceux du Roy, les deux cens Gentilshommes de la maison du Roy. Les Gentilshommes de la chambre, & chambellans, & parmi eux bon nombre de Seigneurs Capitaines, & autres Gentilshommes qui se trouvent audit sacre, & couronnement.

Suivant eux les Chevaliers de l'ordre ayant le grand ordre au col.

Après les trompettes, & les Hérauts revêtus de leurs cottes d'armes.

Puis Nambut Huissier de l'ordre, & de la chambre du Roy, & Boisrigaut

aussi Huissier de ladite chambre, portans les masses.

Et suivoient aprés Messieurs les Princes, Dauphin, Duc de Nemoux, & Marquis d'Elbœuf. Et aprés eux marchoient Monsieur de Guise à main droite portant hault le bâton de grand Maître, & Monsieur le Marquis Dumaine son frere comme grand Chambellan de France.

Puis la Royne, amenée & soustenue par Messeigneurs les Ducs d'Anjou, & d'Alençon, étans aussi à costé d'elle un peu plus derriére Messeigneurs les Cardinaux de Bourbon & de Guise, qui lui aidoient à soûtenir les pans de son manteau Royal.

Mesdames les Princesses Dauphin, & de la Roche-sur-yon, & Duchesse de Nemoux portoient la queue dudit manteau Royal de ladite Dame, & celles desdites Dames furent portées, sçavoir celle de madite Dame la Princesse Dauphin, par Monsieur le Comte de Chaulne, celle de Madame la Princesse de la Roche-sur-yon par Monsieur de Montpezat, celle de Madame la Duchesse de Nemoux, par Monsieur de la Vauguion.

Aprés la Royne marchoient mesdites

Dames les Ducheſſes de Lorraine, & Madame Marguerite ſœurs du Roy, les queues de leurs manteaux portées, à ſçavoir celle de madite Dame de Lorraine, par Meſſieurs de Meru & de Thoré, & celle de madite Dame Marguerite, par Meſſieurs de Candal & de Thourenne.

Suivant elles marchoient Meſdames les Ducheſſes de Guiſe au milieu, de Nevers à main droite, & Madame la Connétable Ducheſſe de Montmorency à main gauche, & eſtoient les queues de leurs manteaux portées, à ſçavoir de madite Dame de Guiſe, par Monſieur de Fontaines, de Nevers par Monſieur de Bouvimes, de Madame la Connétable, par Monſieur de Clermont d'Antrague.

Leſdites Dames & Ducheſſes avoient leurs chapeaux & cercles de Ducheſſes, & leurs corſets & manteaux de veloux pers, & leurs ſurcots d'Hermines enrichis de pierreries de grande valeur: reſervé toutefois meſdites Dames les Princeſſes de la Roche ſur yon & Connétable, qui avoient leurs accouſtremens ſans aucun enrichiſſement.

La Royne en la compagnie que deſ-

fus arrivée à l'Eglise, s'agenouilla devant le grand Autel sur un oreiller qui lui fut présenté par Monsieur le Marquis Dumaine, grand Chambellan de France. En laquelle Eglise elle trouva Monsieur le Cardinal de Lorraine revêtu de ses ornemens Pontificaux, accompagné de Messeigneurs les Cardinaux de Pellevé & de Est, bon nombre d'Evêques & Abbés, & autres Prélats étans aux deux costés dudit grand Autel, aux lieux pour ce ordonnés.

Mondit sieur le Cardinal de Lorraine bailla à baiser à la Royne, comme elle fit avec grande revérence & honneur, le Reliquaire; disant ledit Seigneur Cardinal l'Oraison pour ce ordonnée. Et ce fait fut menée sur ledit grand échaffaut élevé devant ledit grand Autel, & là assise en la chaise posée sur ledit haut daiz, étant soustenue y allant, par mesdits Seigneurs les Ducs d'Anjou & d'Alençon & mesdits Seigneurs les Cardinaux de Bourbon & de Guise, à costé d'elle comme ci-devant est dit.

Après que la Royne fut assise, mesdites Dames les Duchesses de Lorraine, & Marguerite sœur du Roy, lui firent une grande révérence chacune, & pa-

reillement toutes les autres Princesses & Dames, même celles qui lui portoient la queue, & s'assirent toutes sur les bancs préparez pour elles chacune en son rang, ainsi qu'il est ci-devant déclaré.

Pendant que lesdites Dames s'asseirent en leurs places, mesdits Seigneurs les Cardinaux de Bourbon, & de Guise descendirent & allerent au banc ordonné pour eux, & les autres Princes qui avoient marché allans à l'Eglise devant ladite Dame Royne se meirent à l'eschaffaut dressé pour les Princes, ainsi qu'il est ci-devant déclaré.

Et pour le regard de mesdits Seigneurs les Ducs d'Anjou, & d'Alençon, s'asseirent en deux chaises garnies de toile d'or, mises derriere celle de la Royne hors de son haut daiz, se tenans près quand ladite Dame se levoit ou agenouilloit, pour lui aider à soûtenir son grand manteau, & la Couronne qui lui fut mise sur la teste, ainsi qu'il sera dit ci-après, & quand à mesdits Seigneurs de Guise, & Marquis du Maine ils se meirent tout debout aux deux costez de l'entrée dudit escallier, tenant mondit Seigneur le Duc de Guise le costé de main droite, & mondit Seigneur le

Marquis celui de main gauche : estans auprès de mondit Seigneur le grand Maître, le Seigneur de Chemaux Maître des cérémonies pour recevoir ses commandemens, afin de faire & accomplir les cérémonies.

Peu de temps après lesdits Seigneurs Cardinaux se leverent, & retournerent sur ledit échaffaut. Lesquels & mesdits Seigneurs les Ducs d'Anjou & d'Alençon menerent ladite Dame Royne devant ledit grand Autel, allant devant mondit Seigneur de Guise portant son bâton de grand Maître, & Monsieur le Marquis portant ledit oreiller, & fut sa queue portée par les trois Dames dessusdites.

Ladite Dame descendue devant ledit grand Autel, se prosterna la face contre bas, faisant devotement son oraison, & icelle oraison achevée mesdits Seigneurs les Ducs d'Anjou & d'Alençon la leverent sur ses genoux, & ainsi à genoux ladite Dame inclina son chef pour ouyr l'oraison que prononça mondit Seigneur le Cardinal de Lorraine.

L'oraison par lui dite, il prit la sainte Unction qui lui fut présentée par Messieurs les Evêques de Bayeux, & de saint Papol, c'est à sçavoir l'empoulle où étoit

la sainte Unction par ledit Evêque de Bayeux, & la platine sur laquelle fut versée la sainte Unction par ledit Evêque de saint Papol. Pendant le temps que ladite oraison se disoit, mondit Seigneur de Guise grand Maître & le Seigneur de Chemaux Maître des cérémonies avec lui, allerent querir mesdites Dames Duchesses de Lorraine, & Madame Marguerite pour servir audit sacre.

Icelles Dames venues, Monsieur le Cardinal de Lorraine prit ladite Unction, & en versa en ladite platine telle quantité qu'il vit estre nécessaire, & en oignit ladite Dame sur son chef qui fut découvert par madite Dame de Lorraine, & après en la poitrine qui fut découverte par Madame Marguerite, disant mondit Seigneur le Cardinal l'oraison pour ce ordonnée.

Ledit Seigneur Cardinal procédant outre audit sacre prit pareillement l'anneau qui lui fut présenté par Monsieur l'Evêque de Digne, & le mit au doigt de ladite Dame, disant l'oraison pour ce accoustumée.

Et faisant selon l'ordre ci-dessus écrit, ledit Seigneur Cardinal bailla à ladite Dame les sceptre & main de Justice,

lesquels lui furent présentez par Monsieur l'Evêque d'Auxerre grand Aumosnier du Roy. Et dit mondit Seigneur Cardinal l'oraison pour ce ordonnée.

Après, icelui Seigneur Cardinal prit la grande Couronne qui lui fut baillée, par Monsieur l'Evêque de Paris. Laquelle ledit Seigneur Cardinal présenta sur le chef de ladite Dame sans la lâcher, estant cependant soustenue par Messieurs les Ducs d'Anjou & d'Alençon. Et depuis mise es mains de mondit Seigneur le Prince d'Aulphin. Et au lieu d'icelle en fut posée sur la teste de ladite Dame par Messieurs les Ducs d'Anjou & d'Alençon une autre petite toute couverte & enrichie de diamans, rubis & perles de grandissime prix & excellence. Et en ce faisant ladite Dame se déchargea dudit sceptre es mains de Monseigneur le Duc de Nemoux, & de la main de Justice es mains de Monsieur le Marquis d'Elbœuf.

Ledit sacre fait & oraisons dites par Monsieur le Cardinal de Lorraine. La Roine fut remenée par mesdits Seigneurs les Ducs d'Anjou & d'Alençon, & Cardinaux de Bourbon & de Guise, en sa chaise sous ledit haut daiz & marchoient

devant elle lesdits Seigneurs Duc de Nemoux, & Marquis d'Elbœuf avec ledit sceptre, & main de Justice. Et devant eux Monsieur le Prince d'Aulphin tenant élevée ladite grande Couronne, dont ladite Dame avoit été couronnée : Monseigneur le Marquis du Maine portant l'oreiller & Monseigneur de Guise grand Maître étant devant ladite Dame Royne : & marchoient en cet ordre, depuis ledit grand Autel jusque sur ledit haut daiz.

Ladite Dame étant ainsi assise pour ouyr Messe, lesdits Cardinaux s'en retournerent seoir en leurs sièges. Et mondit Seigneur le Prince Daulphin posa devant elle sur ledit escabeau à ce ordonné ladite grande Couronne, & se tint ledit Seigneur Prince à genoux près ledit escabeau.

Aux deux costez près mesdits Seigneurs les Ducs d'Anjou, & d'Alençon estoient aussi à genoux, mesdits Seigneurs les Ducs de Nemoux, & Marquis d'Elbœuf. Icelui Seigneur Duc de Nemoux tenant le sceptre à main droite, & ledit Marquis d'Elbœuf ladite main de Justice à la senestre.

Ladite Dame ainsi assise en sa chaise,

la Meſſe commença à eſtre célébrée par mondit Seigneur le Cardinal de Lorraine, qui fut dite à deux Diacres & Sous-diacres : leſdits Diacres furent l'Evêque de Meaux chantant, & qui dit l'Evangile, & l'Evêque de Châlons aſſiſtant. Les Sous-diacres furent Monſieur l'Evêque d'Avranches chantant, & qui dit l'Epître, Monſieur l'Evêque de l'Odeſve aſſiſtant.

Au commencement de ladite Meſſe, Madame la Conneſtable Ducheſſe de Montmorency, comme dit eſt Dame d'honneur, préſenta à la Royne ſes heures, & un Livre d'Oraiſons & puis s'en retourna aſſeoir en ſa place.

Et quant ſe vint à dire l'Evangile, Monſeigneur le Cardinal de Lorraine donna la bénédiction audit Seigneur Evêque de Meaux, qui dit l'Evangile, & après préſenta le Livre d'Evangile à Monſieur le Cardinal de Bourbon, lequel accompagné deſdits deux Diacres, & Sous-diacres, alla trouver ladite Dame, & ayant pris dudit Evêque de Meaux ledit Livre bailla à baiſer à ladite Dame l'Evangile, laquelle s'agenouilla pour ce faire ſur l'oreiller qui avoit été poſé &

laissé devant elle par mondit Seigneur le Marquis du Maine. S'étant ladite Dame tenue debout durant l'Evangile, & pareillement toutes les autres Dames après avoir fait une grande révérence.

Durant aussi ledit Evangile se tinrent debout, mesdits Seigneurs les Ducs d'Anjou & d'Alençon freres du Roy, pareillement mondit Seigneur Duc de Nemoux, & Marquis d'Elbœuf, ayans lesdits sceptre & main de Justice, & semblablement mondit Seigneur le Prince Dauphin tenant en ses mains ladite grande Couronne élevée, qu'il avoit auparavant posée sur ledit petit escabeau.

L'Evangile finy, & *le Credo* dit, les trois Dames ordonnées pour porter à ladite Dame d'honneur le pain, le vin, le cierge avec l'argent pour offrir étant en leur petit échaffaut bas cy-dessus déclaré, qui furent mesdites Dames la Maréchale de Dampville, de Candalles & Comtesse de Fiesque, ayans reçu lesdits offertes par les mains dudit Seigneur de Chemaux Maître des cérémonies qui les portoit sur trois grandes touailles de Damas blanc frangées d'or, chacune de cinq aulnes de long, monterent l'une

après l'autre sur ledit grand échaffaut. Premierement ladite Dame Maréchale de Dampville, avec les deux pains l'un doré, l'autre argenté, après elle ladite Dame de Candalles avec le vin, & la troisieme ladite Dame Comtesse de Fiesque avec le cierge de cire auquel étoient attachées treize pieces d'or. Et à mesure quelles montoient après avoir fait deux grandes révérences, à l'entrée dudit grand échaffaut, l'une vers le grand autel, & l'autre vers la Royne, se tournerent vers ladite Dame d'honneur pour lui bailler lesdites offertes, qui leur commanda les présenter, sçavoir est le pain à Madame la Duchesse de Guise, le vin à la main droite de Madame de Nevers, & à elle-même en la main gauche ledit cierge auquel étoit attachées lesdites treize pieces d'or, & porta madite Dame de Nevers lesdites deux offertes pour n'y avoir assez de Princesses pour servir audit sacre.

Et lors partant ladite Dame pour aller à l'offerte, se leverent de rechef toutes lesdites Dames, & lui firent une grande révérence, & l'accompagnerent mesdits Seigneurs les Ducs d'Anjou, & d'Alençon, & Cardinaux de Bourbon &

de Guiſe, & leſdites deux Dames à qui furent baillées leſdites offertes, qui l'une après l'autre les préſenterent à l'autel, lui portant la queue auſſi les autres Dames à ce ordonnées : Meſſeigneurs les Ducs de Nemoux, & Marquis d'Elbœuf allans devant leſdits ſceptre, & main de Juſtice : mondit Seigneur le Prince Dauphin portant la grande Couronne : & Monſieur le Marquis du Maine portant devant ledit oreiller : marchant pareillement mondit Seigneur de Guiſe grand Maître devant ladite Dame.

L'offerte faite, ladite Dame retourna s'aſſeoir en ſa chaiſe accompagnée comme deſſus. Et quand ſe vint à l'élévation du *corpus Domini*, elle ſe leva de ſadite chaiſe pour s'agenouiller, & pareillement Madame de Lorraine, & Madame Marguerite ſœurs du Roy, & les autres Princeſſes, & Dames qui lui firent une révérence. Meſdits Seigneurs les Ducs d'Anjou & d'Alençon toujours aux coſtez d'elle, & meſdits Seigneurs Ducs de Nemoux & Marquis d'Elbœuf tenans ledit ſceptre & main de Juſtice, & pareillement mondit Seigneur le Prince Dauphin ladite grande

Couronne élevée en ses mains durant l'élévation dudit *Corpus Domini.*

Après ladite élevation, & bénédiction faite par Monsieur le Cardinal de Lorraine, quand se vint à l'*Agnus Dei*, mondit Seigneur le Cardinal de Bourbon alla baiser mondit Seigneur le Cardinal de Lorraine officiant, & après ladite Dame à la joue en signe de paix, laquelle s'agenouilla derechef sur ledit oreillèr qui lui fut présenté par mondit Seigneur le Marquis du Maine.

Après ledit *Agnus Dei* & consommation faite du *corpus Domini*, par mondit Seigneur le Cardinal de Lorraine, ladite Dame fut menée derechef audit grand Autel par mesdits Seigneurs les Ducs d'Anjou & d'Alençon, & Cardinaux de Bourbon & de Guise. Les dessusdites trois Dames portant la queue de son manteau, marchans aussi les Princes qui portoient le sceptre & main de Justice, grande Couronne & oreiller, & là elle reçut en grande dévotion & révérence le *corpus Domini*, par les mains de mondit Seigneur le Cardinal de Lorraine. Et après avoir fait son oraison s'en retourna en ladite chaise

accompagnée comme dessus, où elle acheva d'ouyr ladite Messe.

La Messe dite & achevée la Royne descendit en l'ordre que dessus marchant devant elle, mesdits Seigneurs les Ducs de Nemoux & Marquis d'Elbœuf avec ledit sceptre & main de Justice, mondit Seigneur le Prince Dauphin avec ladite grande Couronne, mondit Seigneur le Marquis du Maine portant ledit oreiller, & mondit Seigneur de Guise grand Maître marchant devant elle.

Et lors mondit Seigneur le Duc d'Anjou la prit par-dessous le bras droit, & mondit Seigneur le Duc d'Alençon par dessous le gauche.

Et ainsi accompagnée desdites Dames, Princes, & Seigneurs ci-dessus nommez, la ramenerent en sa chambre.

Et faut noter que devant la célébration desdits sacre & couronnement, les queues ne furent portées aux Princesses & Dames qui y servirent, & n'y avoit sur le grand échaffaut que les dessusdites Dames assises en leurs lieux comme dit est. Et les Princes qui y servirent avec les Seigneurs & Gentilshommes qui portoient les queues desdites Dames quand elles entrerent & sortirent de

l'Eglise, qui se tinrent derriére elles sans faire aucun empêchement. Et pareillement Monsieur le grand Maître, & Monsieur Chemaux près de lui, auquel il ordonnoit ce qui étoit à faire pour accomplir les cérémonies.

Faut aussi entendre que le Seigneur de Nancy l'un des Capitaines des gardes & les autres Capitaines, Lieutenans & Exempts de la garde Ecossoise, étoient partie dedans le cœur, partie de ça, de là, avec quelque nombre d'Archers pour garder qu'il n'y eut aucun désordre audit sacre, & couronnement.

A la fin de ladite Messe fut criée largesse, de par ladite Dame, au dedans de l'Eglise par un des Héraux d'armes, d'une bonne somme d'or & d'argent, qui fut jettée au peuple à diverses fois.

Les Ambassadeurs résidens près la personne du Roy, qui se trouverent audit sacre & couronnement, furent le Nonce de N. S. P. le Pape, l'Ambassadeur du Roy d'Espagne, celui d'Ecosse, & celui de la Seigneurie de Venise, & disnerent avec Monseigneur le Cardinal de Lorraine.

L'ORDRE

L'ORDRE tenu à l'entrée de très-haute & très-Chrétienne Princesse Madame Elisabeth d'Autriche Royne de France.

SA Majesté ayant été sacrée & couronnée en l'Eglise de saint Denys en France, ainsi qu'il a été discouru ci-devant, il fut quant & quant advisé & résolu que au Jeudy en suivant 29. jour de Mars 1561. elle feroit son entrée en cette ville de Paris, comme elle fit, ainsi qu'il sera ci-après déclaré. Mais premier d'entrer en l'ordre, seront représentées les devises, & inscriptions qui furent mises es arcs de Triumphes dressez es mêmes endroits, qu'ils avoient esté à l'entrée du Roy : pour plus grande intelligence desquelles a été fait ce petit sommaire.

Qui voudra sommairement repasser quel fut l'état ancien de ce Royaume, il trouvera que notre France autrefois appellée du nom de Gaule, bien qu'elle fut distincte & séparée de la Germanie par ce grand entreject du Rhin, qui est

comme une grande barre entre l'un & l'autre pays : toutefois si avoient ces deux Nobles nations plusieurs rencontres & conformitez de mœurs ensemble, & estimerent quelques notables Auteurs, comme Strabon, que le nom de Germain eust été donné à l'Allemagne pour la fraternité qu'elle avoit avec la Gaule. Cela fut cause que Pharamond, extrait de la Franconie pays situé dans la Germanie, s'achemina plus aisément en ce pays, où il établit sa demeure avec si heureux succès que Clovis l'un de ses successeurs se vit posséder comme lui l'Empire de la Gaule, & de la Germanie, maintenant appellez France & Allemagne. Ce que pareillement feit Charles le Grand que nous appellons Charlemagne, vivans lors ces deux peuples en paix, concorde & union. Par quoi chacun de nous doit louer Dieu que notre bon Roy Charles à l'exemple de ses prédécesseurs a voulu renouer ceste ancienne alliance, par le mariage fait avec la Reine Elisabeth d'Autriche sa chere épouse, à la diligence & poursuite de la Reine sa mere, laquelle ne se lassa jamais de vacquer au bien, & augmentation du Roy son fils. Alliance certainement qui nous promet

tout bonheur en ce Royaume, & une amitié inviolable, & indissoluble entre ces deux nations. Voire nous est certainement prognostique tout ainsi qu'anciennement étant unies ensemble, elles combatirent le superbe Romain, aussi subjugueront elles l'Asie, & planteront leurs bannieres en tout le reste de l'Univers.

Pour donç gratuler à cette nouvelle alliance, fut fait à la porte S. Denys un avant portail à la rustique, presque de semblable ordonnance, façon, mesure & enrichissement, que celui qui fut fait à l'entrée du Roy : sur le haut de l'un des costez, étoit une figure représentant Pepin Roy de France, vestu d'un grand manteau Royal de velours pers, couvert de fleurs de lys d'or, fourré d'hermines, tenant d'une main une épée nue, de laquelle il restablit la foi Chrétienne, déchassa les Sarrazins & Infidelles, & remit le Pape Zacharie en son siége, quoi qu'il fût de petite stature, & n'eût que quatre pieds & demi de haut, mais sa magnenimité fut telle qu'il ne trouva rien d'impossible pour la conservation & augmentation de la foy Chrestienne : en signe de quoi de l'autre

main embrassoit une colonne, sur laquelle étoit posée une Eglise.

A l'autre costé étoit posée une autre figure représentant Charles fils de Pepin, depuis surnommé le grand pour les hauts faits d'armes qu'il feit, tenant aussi une épée nue en une main, & de l'autre embrassant pareillement une colonne, sur laquelle étoit un Aigle, marque de l'Empire : d'autant que de son temps l'Empire de l'Orient fort affoibli, fut transféré en Occident, & mis en sa protection lequel il ne défendit seulement contre les Sarrazins & Infidèles, mais l'augmenta de plusieurs pays, Provinces, qu'il subjugua & conquesta sur eux, lesquels après il feit convertir à la foy Chrétienne.

Entre ces deux figures étoient les escus du Roy, & de la Royne, posez sur un socle, environnez l'un de son ordre, & l'autre d'une Cordeliere sortans de dessous une Couronne Royale : à costé desquelles estoient deux Nimphes, l'une dicte Gallia, & l'autre, Germania, tenants au-dessus un grand chapeau de laurier, en signe des grandes victoires, que les deux nations ont obtenues ensemble,

Au milieu du haut de ce portrait étoit une cartouche antique, en laquelle estoient écrits ces vers.

De la Religion Pepin fut deffenseur,
Des Peres saints l'appuy, & son fils Charlemagne,
Remit la Majesté de l'Empire en grandeur,
Tenant le sceptre en main de France & d'Allemagne.

Et sous le Roy Pepin estoient ces vers Latins.

Hanc olim sacram me substentante columnam,
Regni creverunt & opes, & gloria Francis.

Et sous Charlemagne.

Hanc quoque me imperii fractam subeunte columnam,
Imperium stetit, & nostra stat stirpe nepotum.

Et pour ce que cette entrée donna ad tant ou plus d'admiration aux étrangers qu'avoit fait celle du Roy, tant pour le grand nombre de jeune Noblesse qui s'y trouva davantage, que

pour le redoublement de magnificence qui y fut vu, spécialement en la multiplicité des somptueux & riches habits dont estoient revestus, les Princes, Seigneurs, Dames & Damoiselles. Lesquels outre le grand prix que se pouvoit estimer le fin drap d'or & d'argent frisé dont ils estoient, furent la plûpart bordez & entourez de grosses perles Orientales & pierres précieuses à double rang d'inestimable valeur, ensorte que l'on eût pensé ce Royaume avoir été cent ans paisible. Furent mis dans les flancs de ce portail deux tableaux bien à propos pour tel subject & fort plaisans à regarder.

A l'un desquels étoit un homme vêtu étrangement, ayant un visage robuste, & comme demi furieux, lequel marchoit & fouloit de ses pieds grande quantité de safran fleury & camomille, qui se monstroient non-seulement résister à ceste foule, mais encore reverdir & fleurir davantage, comme est la nature de ces deux herbes, ainsi que nous voyons être advenu en la France, la grandeur de laquelle tant s'en faut qu'elle eût pu diminuer pour les désastres, qui lui sont advenus, qu'il semble

qu'elle en soit augmentée, suivant l'ancien. Proverbe qui dit, la France plus invincible en adversité, qu'en prospérité: au bas duquel étoit écrit.

Tant plus on foule aux pieds la fleur
Du safran, plus est fleurissante,
Ainsi de France la grandeur,
Plus on la foule, & plus augmente.

En l'autre étoit un grand champ, en l'un des bouts duquel y avoit un beau verger rempli d'arbres chargés de toute sorte de fruits. A l'autre bout une quantité de bleds en épi & vignes blanches & noires chargées de raisins & au milieu toutes sortes de fleurs, sur lesquelles étoit une grande femme nue demi courbée, ayant le visage beau, grave & gracieux, & plusieurs mammelles à l'entour d'elle d'où sortoit laict en abondance, signifiant l'abondance incompréhensible de toutes sortes de fruits que la France produit. Et dessous étoit écrit.

La France riche & valeureuse,
Est mere si fertile en biens,
Qu'elle peut de mammelle heureuse,
Nourrir l'étranger & les siens.

Telles étoient les inventions de ce portail.

Par lesquelles figures & inscriptions étant rapportée la mémoire de l'antique alliance des François & Germains, pour faire mention de celle, par qui cette alliance est renouvellée, & a poursuivi & sollicité un si heureux mariage pour notre Roy, & augmentation de son Royaume, fut mis à la fontaine du Ponceau une figure vestue d'habits Royaux, représentant au naturel la Royne mere du Roy tenant en ses mains une Couronne faite de fleurs de lys, qu'elle montroit vouloir poser sur le chef de ladite Reine Elisabeth, comme celle sur laquelle elle entendoit se démettre avec le temps des grandes charges & insupportables affaires qu'elle a eu, & a, à la conservation de cet Etat, au-dessous étoit un tableau, dans lequel ces vers étoient écrits en lettres d'or sur camp d'azur.

Accipe & hæc manuum quæ sint monimenta mearum,
Regina & longum socrus testantur amorem.

A ses pieds étoient les trois graces, Thalia, Aglia, Ephrosina, faisant guirlandes, & chapeaux de triomphe de

toutes ſortes de fleurs, en ſigne de joye & lieſſe publique, qui ſe doit enſuivre du renouvellement de l'alliance de ces deux belliqueuſes nations.

Paſſant plus outre, & venant à la porte au Peintre, étoit un grand arc triomphal d'ordre Corinthien à deux faces, quaſi de ſemblable Architecture que celui qui fut fait pour l'entrée du Roy, excepté qu'il fut enrichi davantage, & la friſe, corniche & architrave faits d'une autre mode, moulure plus exquiſe, & mieux ſuivant les antiques, laquelle friſe fut enrichie d'un feuillage, fleurons de relief ſur un fond blanc qui embelliſſoit, & décoroit grandement cet ouvrage : mêmes les bazes, & chapiteaux des colonnes furent dorez de fin or, les riches feintes de marbre noir, & toutes les figures enrichies, & dorées en pluſieurs endroits, enſorte qu'il ne ſe reconnoiſſoit rien de ce qui avoit ſervi à ladite entrée du Roy. Sur le haut duquel pour démonſtrations & preuve de l'amitié inviolable de ces deux nations, étoient deux grands Coloſſes faits d'argent, chacun de dix pieds de haut, portans longs cheveux, & par deſſus force jons & roſeaux en forme de couronnes &

ayans longues barbes, chenues, pour représenter, l'un le fleuve du Rhone; lequel passant par le Lac de Genève sans se mêler toutefois parmi, vient descendre à Lyon, & traversant le pays de Provence, tirant vers le Midi, se rend à Aiguemorte petite ville à costé de Marseille, & de là par un seul conduit entre en la mer Méditerranée. L'autre le fleuve du Danube, qui va vers Orient, traversant tout le pays d'Allemagne jusqu'en Constantinople, & passant par une petite Isle nommée Thomos, en laquelle Ovide fut banni, se va rendre par sept conduits en la mer Uxine.

Ces deux fleuves comme principaux l'un de France, & l'autre d'Allemagne représentoient l'une & l'autre Province, & par un accord mutuel supportoient un grand globe terrestre représentant le monde, que ces deux nations doivent assujettir à eux, & d'autant plus que non seulement ces deux fleuves; mais encore le Rhin, qui va vers Occident, passant par le pays de Flandres se rend par deux conduits en la mer Océane: & le Thesin, qui va vers le Septentrion passant par le pays d'Italie, se rend en la mer Adriatique, viennent de la forêt

Hersiha située entre les Rhetez & Grisons justement entre le pays de France, & d'Allemagne, lesquels quatre fleuves venants d'un même lieu, proche & tenant à l'une & l'autre nation, & se séparans de telle sorte qu'ils se vont rendre aux quatre coins du monde contre le cours ordinaire des autres, lesquels viennent tous d'Orient, & se vont rendre en Occident, est un signe & présage certain que ces deux peuples assubjetiront une fois tout le reste du monde à eux. Au-dessous étoit une grande table d'attente, en laquelle étoient écrits ces vers,

Ut fluvii jungunt in mutua fœdera dextras,
Gallicus hinc Rhodanus, Germanicus Ister at illinc,
Terrestrem que globum sustentat uterque sinistra;
Sic donec firma [velut olim] pace manebit,
Gallia Germanis juncta, & Germania Gallis;
Terrarum Imperium gens utraque juncta tenebit.

Et pour ce que ces deux fleuves & globe qu'ils soûtenoient se voyoient autant d'un

côté que d'autre, furent les vers Latins traduits en François, & mis en un autre tableau du côté de l'autre face dudit arc, tels qu'ils sont ici rapportez.

Comme l'on voit le Rhone, & le Danube ensemble,
L'un fleuve des Gaulois, & l'autre des Germains :
D'un naturel accord joindre leurs fortes mains,
Quand pour tenir le globe à l'un l'autre s'assemble.
Ainsi tant que la paix chassant de nous la guerre
Joindra comme jadis les Germains aux Gaulois,
Et l'une & l'autre gent tiendra dessous ses loix,
De deux n'étant plus qu'un l'Empire de la terre.

Et pour revenir à l'amitié de ces deux nations, lesquelles n'a jamais été possible de joindre, quelque mutation ou laps de temps qui soit advenu, ni pour quelque désunion que autrefois on ait pensé entre eux. Délaissant ce qu'en a écrit l'antiquité, venant au recent & dernier secours qu'ils se sont donnez les uns aux autres, étoit à l'un des costez une figure représentant le Roy Henry

deuxiesme de ce nom, ayant ses habits & Couronne impériale, & tenant son sceptre & main de Justice : l'aide duquel iceux Allemans ayans imploré du temps de l'Empereur Charles V. se voit aussitôt rendu prompt & diligent pour les secourir, les ayans par sa présence conservez en leur liberte Germanique. Eux en semblable voyants les troubles derniers & divisions de ce Royaume, se seroient pareillement divisez pour donner secours à l'un & l'autre parti.

Au-dessous de cette figure étoient écrits ces vers.

Cœperat Henricus moliri, fœdere ut esset,
Gallia soda soror Germanæ juncta sorori.

A l'autre côté étoit une autre figure représentant nôtre Roy Charles IX. à présent regnant, lequel suivant les traces de ses ancêtres n'a seulement conservé ceste amitié des François & Allemans : mais d'abondant l'a corroborée par son mariage, ainsi qu'il est ci-devant spécifié. Au-dessous duquel étoient écrits ces vers.

Henrici patris inceptum nunc perficit ecce.
Germanam jungens sibi Carolus Elizabetam.

Du costé de l'autre face étoient les figures de Messeigneurs les Ducs d'Anjou, & d'Alençon ses freres, l'un tenant une épée nue couronnée, & l'autre une hache d'armes : comme étans toujours prêts pour eux employer pour son service, & augmentation de sa grandeur, sous lesquels à sçavoir Monseigneur étoit écrit.

Pro patris & fratris sociis hic militat ensis.

Et sous Monseigneur le Duc.

Et mea fraterno pro fœdere militat hasta.

En l'un des costez du dedans de cet arc étoit un tableau de riche & excellente peinture ; auquel étoit dépeint comme en une carte, grande partie de la terre environnée de mer en plusieurs endroits pour rapporter à peu prés de naturel les parties de l'Orient & Occident, plus haut à chacun des bouts deux

grands soleils, l'un représentant l'Orient avec l'aurore allant devant, & l'autre le couchant accompagné de l'étoile dite Vesper, devise semblable & dépendant de la signification desdits fleuves pour toujours confirmer ce qu'a été dit, que ces deux nations unies ensemble, domineront tout le monde, & par conséquent l'Orient & l'Occident. Au bas duquel étoient écrits ces vers.

Quæ divisa prius totum diviserat orbem
Gens, iterum conjuncta occasum junget & ortum.

A l'autre costé étoit un autre tableau aussi industrieusement élaboré, contenant un grand & beau paysage, & au-dessus l'arc en ciel dit Iris, signe de reconciliation, comme pronostic, que ce renouvellement d'amitié advenu par ce mariage, sera d'éternelle durée, & non jamais violable, au-dessous duquel étoient écrits ces vers.

Æterni dederat signum quem fœderis arcum,
Hunc Gallis Deus hoc & Germanis dedit anno.

Et afin de faire entendre les grands

biens, qui nous proviendront de ceste alliance, étoit devant le sepulchre un grand pied d'estail de même ordre que celui qui étoit à l'entrée du Roy dont les moulures & pieces de relief furent enrichies d'or : sur lequel étoit une Junon faite d'argent, ayant dix pieds de haut, tenant un nœud Gordien, que les Anciens ont dit indissoluble signifiant que telle sera cette alliance entre les deux peuples, qui apportera à ce Royaume abondance & grandes richesses qui sont représentées par cette Junon, au pied de laquelle étoit écrit.

Sit sponsis, populis sit non resolubile vinclum.

Un peu plus loin devant la Fontaine saint Innocent y avoit un semblable pied d'estail, & pareil enrichissement, portant un Saturne d'or de dix pieds de haut lequel d'une main tenoit un Navire d'argent, & de l'autre une faucille pour faire entendre quels biens nous doivent advenir par ce renouvellement d'alliance : lequel ramenant l'âge dorée en ce Royaume, fera que d'ores en avant le Marchand pourra trafiquer & négotier librement par-tout : & le la-

boureur recueillir & serrer ses fruits avec sûreté, comme il étoit signifié par le Navire & faucille, au bas de ce Saturne étoit écrit.

Plaudite jam Galli, redeunt Saturnia regna :
Falx dabit hæc segetes, ratis hæc geret undique merces.

Quant à la place dite la porte de Paris ; la même perspective qui y étoit à l'entrée du Roy, y fut remise, tant pour ce qu'il ne fut possible en si peu tems, pour la grande espace du lieu, exécuter ce qui avoit été désigné, que pour ce qu'elle y étoit bien séante, à cause de l'union des Maisons de France, & d'Autriche, y représentées, desquelles deux Maisons ainsi conjoinctes & de nouveau confirmées en amitié dépend le repos universel de la Chrétienté, & d'autant plus que nous voyons aujourd'huy tous les Princes Chrétiens être, grace à Dieu, en union, confédération, alliance & amitié qu'elle doit durer éternellement, qui sera l'augmentation du bien & repos de notre foi Chrétienne & confusion de l'ennemi d'icelle.

Et pour ce que par les écrits de plu-

sieurs Saints & anciens grands personnages a été prédit que des François & Allemans doit sortir un grand Monarque lequel subjuguera outre l'Europe, non seulement l'Asie, mais tout le reste du monde que nous espérons devoir naître de ce mariage, fut mis au premier portail du Pont Notre-Dame, un taureau nageant en mer portant une Nimphe sur la croupe dite Asie. Pour signifier que tout ainsi que l'ancien Jupiter en pareille forme ravit Europe, que iceux François, & allemans avec leurs confédérez occupens, aussi le Jupiter nouveau, ou Dauphin de France qui doit sortir de ce mariage ravira l'Asie, & le reste du monde pour joindre à son Empire, & soy faire Monarque de l'Univers. Au-dessous étoient écrits ces vers.

Par le vieil Jupiter Europe fut ravie:
Le jeune ravira par Isabel l'Asie,
Que d'Europe, & d'Asie on taise le renom,
France, Allemagne soit de l'Univers le nom.

(A l'un des costez.)

Jupiter Europam rapuit vetus: at novus
Asiam

Jupiter hunc Asiam ducta rapit Elisabeta.

(A l'autre costé.)

Non Asiæ, non Europæ, jam nomina post hæc;
Sed jam totus erit Germania, Gallia, mundus.

Dedans l'un des costez de ce portail pour honorer le lict d'un si heureux mariage, étoient deux Ruches à miel auxquelles les mouches entroient paisiblement, combien qu'elles semblassent avoir eu un grand conflict entre elles auparavant : qu'elles monstroient avoir délaissé à la nouvelle de ce mariage, & dessous étoit écrit.

Rursus apes solitas post bella revisere cellas :
Mella super Thalamos urnis effundite plenis.

Et à l'autre costé pour memoire de ce grand Monarque, qui doit venir de ce mariage, étoit dépeinte une grande mer enflée de vents & orages, qui couroient au-dessous, pour lesquels faire cesser étoit Æolus Dieu des vents, lequel avec son trident les déchassoit &

commandoit eux retirer, rendant par ce moyen ceste mer paisible, & calme pour donner issue à un Daulphin premier poisson de la mer : le naturel duquel est tel qu'à sa vue toute tourmente cesse: du nom duquel sont surnommez les premiers mâles de France, qui sera le grand Monarque ci-dessus mentionné que nous esperons, & dessous étoit écrit.

> Æolus ecce fugat turbantes æquora ventos,
> Totus ut in placidas Delphin novus emicet undas.

Quant au parement du Pont Notre-Dame il fut orné tout ainsi qu'il avoit été à l'entrée du Roy, lequel aussi on n'eust sçu faire autre en si peu de temps, excepté que les Armoiries devises & chiffres de ladite Dame y furent mises au lieu de celles qui y étoient.

Sur le portail de l'autre bout dudit Pont fut mis un grand Navire d'argent représentant la ville de Paris, ayant les voiles tendus, & enflez du vent de Septentrion venant d'Allemagne, duquel costé apparoissoit aussi l'estoile de l'ourse grande & petite comme guide de ce Navire pour le conduire en sûreté par-

tour. Au bout du haut du mas étoit cette devise d'icelle ville,

Tumidis velis Aquilone secundo.

Et au-dessous droit au milieu de l'arc ces vers,

Puisque l'Ourse apparoit pour guider ce Navire,
Et le vent d'Aquilon fait ses voiles enfler,
Les François & Germains feront un jour trembler,
Tout le reste du monde, & joindre à leur Empire.

Et à costé ces vers,

Martia conjugio Gallis si jungitur Arctos,
Flatibus Arctois tumefiant vela secundis.

(Et de l'autre costé,)

Gallica occiduo si sidere nunc regit Arctos
Vela, quis æquoreis jam sit vagus error in undis.

Quant aux tableaux du dedans ne fut aucune chose changée de l'invention, pour ce qu'ils étoient bien convenables: seulement ce qui étoit en Grec à l'entrée du Roy fut mis en Latin. A l'un étoient ces vers,

Utri sacra manu violarint fœdera primi
Ut vinum hoc, sic diffluat his tellure cerebris.

(Et à l'autre.)

Arma super tenues distendat Aranea telas
Post hac : at belli ne sit jam nomen in orbe.

Telles furent les inventions faites en l'honneur d'icelle Dame, lesquelles on eut bien emplifiées, si le temps l'eust permis, dont je ne ferai plus ample mention pour venir à l'ordre d'icelle entrée.

Donc le Jeudi 29. jour dudit mois étant ladite Dame arrivée sur les neuf heures du matin au Prieuré saint Ladre, est montée & s'est assise au haut du même échaffaut qui avoit été dressé pour le Roy, pour recevoir & ouir les harangues & salutations de la part de ceux de ladite ville. Et étoient prêts & autour de ladite Dame sur ledit échaffaut plusieurs Princes, Princesses, Seigneurs & Dames mêmement Monsieur le Président de Birague, Conseiller du Roy en son Conseil privé, & ayant charge des Sceaux de France,

Quelqu'espace de temps après se sont acheminez au-devant de ladite Dame les quatre Ordres mendiennes qui sont les Cordeliers, Carmes, Augustins & Jacobins. Et après eux toutes les autres Eglises & Paroisses d'icelles vestus en leurs surplis, marchans tous à pied en ordre de dévotion & humilité.

L'Université de Paris suivoit après à pied avec bon nombre d'hommes de chacune des facultez d'icelles, à sçavoir, des Arts, Medecine, Decret & Théologie, accompagnez des Lecteurs du Roy tant es Lettres Hébraïques, Grecques, Latines, Mathématiques, que autres parties de Philosophie, vestus de leurs chappes, & habits accoustumez, suivis du Recteur portant robbe d'écarlatte & chaperon de menu verd, ayant ses douze Bedeaux devant lui portans masses d'argent doré. Après lequel étoient les Procureurs & messagers des nations, qui étoit une belle chose à voir, vu le grand nombre d'hommes doctes en toutes Langues & sciences remarquez en cette compagnie : sans que les longues guerres qui ont été en ce Royaume ayent diminué le cours d'icelle Université la plus célébre & florissante du monde.

Ceux la passez vint le corps de la ville en l'ordre & équipage qui s'ensuit. C'est à sçavoir de dix-huit cents hommes de pied choisis & esluz de tous les mestiers d'icelle, conduits par leurs Capitaines, Lieutenants, & Enseignes, dont furent faits trois bandes, avant-garde, bataille, & arriere, tous habillez des couleurs du Roy; mais d'une telle ordonnance & si bonne façon, que l'on pouvoit discerner chacune bande, l'une blanche, l'autre grise, & l'autre rouge. Car ceux de l'avant garde avoient les chausses & pourpoints blancs, chamarrez de veloux rouge, l'escharpe de tafferas blanc. Ceux de l'arriere-garde, les chausses & pourpoints rouges, chamarrez & bandez de veloux blanc, l'escharpe de taffetas blanc, chacune bande de six cens hommes sous deux Capitaines, deux Lieutenans, & deux Enseignes, ayans tous morions gravez & dorez, quant aux harquebusiers, & quant aux picquiers, tous armez de corselets & bourguignotes, la pluspart gravez, & dorez, accompagnez de fiffres & tambours en bon nombre, marchant sept à sept & tenants si bien leurs rangs, qu'ils n'étoit pas possible de mieux.

Cest

Cefte avant garde, bataille, & arriere garde paffées venoient après les menus Officiers de ladite ville jufqu'au nombre de cent cinquante, portans robbes mi parties de rouge & bleu, les chauffes de même, chacun tenant un bâton blanc en fa main conduits par deux Sergents de ladite ville à cheval, veftus de robbes mi parties de pareilles couleurs, ayans fur les manches gauches d'icelle un Navire d'argent, qui font les armoiries de ladite ville.

Après eux venoient les cents harquebufiers à cheval, ayans trois trompettes devant eux, veftus de leurs hocquetons d'orfebverie aux devifes dudit Seigneur & armes de ladite ville. Le bas duquel étoit tout couvert & enrichi de broderie, marchans trois à trois après leurs Cornette, fous leurs Capitaine, Lieutenant, Enfeigne & Guidon, portans tous la longue harquebuze à l'arçon de la felle, le feu en la main, & ayans tous manches de maille.

Sous autant de drapeaux marchoient les cent Archers de ladite ville de même ordonnance & parure, portans chacun la couple de piftolles à l'arçon de la felle.

A leur queue étoient les cent Arbaleſtriers ainſi armez, conduits & équipez comme les précédents, ayant auſſi chacun d'eux la couple de piſtolles à l'arçon de la ſelle.

Ces trois compagnies paſſées marchoient de cent à ſix vingt jeunes hommes enfans des principaux Bourgeois & Marchans de ladite ville, conduits par le Seigneur des Prez leur Capitaine. Duquel le Seigneur Marcel le jeune, & Dolu étoient Lieutenants, Clairſeiliers & de Lorrain Enſeigne & Guidon, habillez de caſaques, manches pendantes de veloux rouge cramoiſi haute couleur, ſi fort chamarrez de paſſemens, cordons & cannetille d'argent, qu'il reſtoit bien peu de vuide : avec pourpoints de ſatin blanc découpez, au lieu de corps de cuiraſſe qu'ils avoient à l'entrée du Roy par-deſſous leurs caſaques marchans dix ou douze d'entre eux devant le Capitaine dont aucuns avoient changez d'accouſtremens étans habillez de ſayes de veloux blanc, découpez, doublez de toille d'or paſſementez de paſſement d'or & ſemez d'une infinité de boutons d'or.

Ils portoient chapeaux de veloux noir

garnis de pennaches de couleurs du Roy, dont les cordons faits de grosses perles entremêlées de diamans, rubis & autres pierres précieuses, étoient de valeur inestimable, & n'y avoit celui d'entre eux qui ne fust monté sur cheval d'Espagne, ou autre beau cheval de service, sur lesquels ils s'étoient exercez quelque temps auparavant. Ensorte qu'ils étoient quasi tous dressez au galop, en rond, toutes mains, à corbetes & à passades. Lesquels il faisoient quelquefois voltiger, & pannader, mais de si bonne grace qu'ils se rendoient toujours en leur rang & place.

La selle & harnois de leur cheval étoient de même veloux cramoisi que leur casaque, couverts & enrichis de cannetille, cordon, passements & houpes d'argent.

Cette compagnie étoit suivie des Maîtres des œuvres de charpenterie, massonnerie, & Capitaine de l'artillerie d'icelle ville, aussi à cheval, vestus de casaques de veloux noir, passementées d'argent, & pourpoints de satin rouge cramoisi, marchant eux trois d'un rang.

Et consécutivement huit Sergents de ladite ville à cheval vestus de pareilles

robbes mi parties, & ayant chacun un Navire d'argent sur l'épaule gauche, comme les deux précédens desquels est ci-devant fait mention.

Après eux marchoit Maître Claude Marcel Prévôt des Marchans, une robbe mi partie de veloux rouge cramoisi brun, & veloux tanné, fourrée d'une excellente marte sublime, le saye de satin rouge cramoisi à boutons d'or. Sa mulle harnachée d'un harnois de veloux noir, frangée d'or à boucle & cloux dorez, la housse bandée & frangée de même traînant en terre. Au-devant duquel marchoient quatre hommes à pied vestus de ses couleurs, & deux grands laquais à ses deux costez dont l'un portoit les clefs de la ville attachées à un gros cordon d'argent & de soye des couleurs du Roy, pendant à un bâton couvert de veloux cramoisi cannetillé d'argent.

Après lui marchoient les deux Echevins de ladite ville, à sçavoir Maître Pierre Poullain Secretaire du Roy, Maître François d'Auverge Seigneur de Dampont, Conseiller au Trésor, Maître Simon Bouquet bourgeois, & Simon de Cressé, Seigneur dudit lieu, vestus de pareilles robbes de veloux, que celle dudit Sei-

gneur Prévost, doublée de panne de soye noir, portans bonnets de veloux noir, bordez de passements de soye noir à boucles & cloux dorez, la housse bordée de mêmes, ayant chacun deux lacquais vestus de leurs couleurs, marchans devant eux.

Les Procureur du Roy de la ville, Receveur & Greffier d'icelle, marchoient après ensemblablement, habillez à sçavoir le Procureur du Roy de robbe de veloux rouge cramoisi haute couleur: le Receveur de veloux tanné brun: & le Greffier semblable auxdits Echevins, suivis de vingt quatre Conseillers d'icelle ville, portans robbe de satin noir.

Les seizes Quartiniers venoient après, habillez de Damas noir: & après eux les Maîtres de la marchandise, à sçavoir quatre Gardes de la Draperie portans robbes de veloux noir: quatre de l'Epicerie, & de l'Apoticairerie, de veloux tanné: quatre de la Grosserie & Mercerie de veloux violet: quatre de la Pelterie de veloux pers fouré de loups cerviers: quatre de la Bonneterie, de veloux tanné; & quatre de l'Orfebvrerie, de veloux cramoisi brun, accompagnez de trente deux des principaux Bourgeois

de ladite ville fort honneftement habillez. Lesquels Gardes porterent au retour le ciel & poesle sur la Majesté du Roy, ainsi qu'il sera déclaré ci-après.

La compagnie du Chevalier du Guet venoit après, étant de cent cinquante hommes, dont cent harquebusiers à pied marchans cinq à cinq tous morionnez, vestus de mandilles de broderie de couleurs du Roy, & de même parure conduits par l'un de ses Lieutenans, accompagnez de bon nombre de tambours & fiffres. Et cinquante à cheval, tous bien armez, montez & équipez, portans chacuns la couple de pistolles, ayans sayes de broderies de même couleur & parure que les gens de pied, excepté qu'ils étoient plus richement étoffez.

A la teste desquels étoit le Seigneur Testu Chevalier du Guet, armé d'un fort riche corps de cuirasse, revestu par dessus d'une casaque de veloux rouge cramoisi haute couleur, chamarré de cordon d'argent, ayant ses pages & laquais de même livrée, accompagnez de ses autres Lieutenans & Guidon, & tant lesdits hommes à cheval que de pied avoient leur devise accoutumée, qui est une étoile devant & derriére.

Venoient après les onze vingt Sergens à pied, tous habillez d'une parure & des couleurs du Roy : dont les deux tiers harquebuziers tous morionnez, & le reste picquiers armez de corselets blancs, exceptez dix ou douze portans hallebardes à l'entour de l'Enseigne, accompagnez de bon nombre de tambours & fiffres, marchans cinq à cinq.

Tous en suivans les quatre Sergens fieffiez à cheval, d'une même parure.

Et consécutivement les cent Notaires, suivis de trente-deux Commissaires du Chastelet, vestus de robbes longues, & de saye de veloux ou satin noir. Et après eux les Audianciers du Chastelet à cheval.

Les Sergens de la douzaine de la garde du Prévôt de Paris venoient après à pied, habillez de leurs hocquetons d'orfebvrerie à la devise du Roy.

Le Prévôt de Paris venoit après fort bien monté, & richement armé & habillé, ayant deux Pages devant lui, portant l'un son armet, & l'autre ses gantelets, & son Ecuyer au milieu, tous montez sur braves chevaux d'Espagne.

Ledit Prévôt étoit suivi des trois Lieutenants, civil, criminel & particu-

lier. Portans robbes d'écarlatte, & dessus chaperons de drap noir à longues cornettes. Comme aussi faisoient les deux Advocats, & Procureur du Roy, lesquels marchoient les premiers rangs: avec les vingt-quatre Conseillers dudit Chastelet: à la suite desquels étoient aucuns des plus notables & fameux Advocats & Procureurs dudit siége.

Tous suivans étoient les Sergens à cheval avec leurs enseignes & guidon devant eux tous habillez d'une parure & des couleurs du Roy, incarnat & blanc, ayans la couple de pistolles.

Ceux-là passez venoient Messieurs de la Justice en l'ordre qui en suit.

Et premierement les Géneraux des Monnoies, ayans leurs six Huissiers devant eux avec le Greffier; suivis de deux Présidens portans robbes longues de satin noir, & lesdits Généraux de Damas ou taffetas noir; partie desquels de robbe longue, & le reste de robbe courte, accompagnez des principaux Officiers de la Monnoie & Changeurs de ladite ville.

Messieurs de la Cour des Aides après, ayans leurs Huissiers, & devant eux, les Présidens portans robbes de veloux

noir, le Général des Finances audit Paris vestu d'une robbe de satin, & les Conseillers vestus d'une robbe d'écarlatte suivis des élus & autres Officiers du Grenier à sel, & des Aides de ladite ville.

Messieurs de la Chambre des Comptes venoient suivants ladite Cour des Aides; & avoient aussi leurs Huissiers devant eux, & étoient pareillement aucuns d'eux vestus de robbes longues, & les autres de robbes courtes de draps de soye de diverses façons, suivis des Officiers comptables établis en ladite ville.

Après eux marchoient Messieurs les premiers Maîtres d'Hôtel du Roy & de la Royne, accompagnez des autres Maîtres d'Hôtel dudit Seigneur & de la Royne.

Messieurs de la Cour de Parlement souveraine de ce Royaume semblablement précédez par leurs Huissiers. Les quatre Notaires & Greffier criminel, & des présentations de ladite Cour vestus de robbes d'écarlatte. Le Greffier civil après eux seul portant sa chape fourrée de même vert. Et après lui le premier Huissier aussi seul habillé d'écarlatte, son mortier de drap d'or en la teste

fourré de menu vert, les Présidents étoient vestus de leurs chapes d'écarlatte les mortiers en la teste, ainsi qu'il est accoustumé. M. de Thou premier Président ayant pour différence des autres trois petites bandes de toile d'or sur l'épaule gauche. Et suivoient après, les Présidents des Enquestes, & Conseillers avec les deux Advocats, & au milieu d'eux le Procureur Général du Roy, portans tous robbes d'écarlatte, & leurs chaperons de même fourrez de menu vert.

Tous les dessusdits ayant trouvé ladite Dame sur ledit échauffaut, marchans en l'ordre & comme ci-devant est dit, lui ont fait leurs très-humbles salutations, & harangue, puis s'en sont retournez en la ville au même ordre qu'ils étoient allez.

Après les dessusdits rentrez, l'artillerie en grand nombre a tiré, & salué ladite Dame, & cela fait ont commencé à marcher ceux de sa compagnie & suite, à sçavoir,

Le Prévôt de Monseigneur le Duc d'Anjou frere & Lieutenant Général du Roy, suivi de son Lieutenant de robbe longue, & de ses Greffier & Archers.

Les deux Compagnies de chevaux-legers du sieur de Monterud, grand Prévôt de France & de l'Hôtel du Roy, conduites par les Capitaines, Lieutenans, & Enseignes d'icelles.

Le sieur de Camby Capitaine des guides suivis des quatre guides du Roy, entretenus à la suite.

Ledit sieur de Monterud accompagné de ses Lieutenans de robbe longue & de robbe courte, Exempts, Greffier, & Archers de la Prévôté de l'Hôtel à cheval, ayans leurs hocquetons d'orfebvrerie, & chacun un espieu au poing.

Le Capitaine, Lieutenant & Enseigne, Exempts de la garde de Monseigneur le Duc d'Alençon frere du Roy, suivis de cinquante Archers vestus de casaques de velour gris, passementez de passements d'argent, & de soye orengée, bien montez & équipez, ayans leurs harquebuses à l'arçon de la selle.

Le Capitaine, Lieutenant, Enseigne & Exempts de la garde de mondit Seigneur le Duc d'Anjou, aussi fort bien montez sur grands chevaux, & richement vestus & accoustrez, suivis de pareil nombre d'Archers à cheval, por-

tans caſaques de veloux vert paſſementez d'argent.

Après eux ſont venus les Gentilshommes des Princes, Princeſſes, Dames, & grands Seigneurs qui accompagnerent la Reyne : ſuivant eux, grand nombre de Gentilshommes ſervans, Ecuyers d'écurie du Roy, habillez les uns de drap de ſoye enrichis de paſſements d'or : les autres ayans les doublures de leurs cappes & manteaux de toille d'or ou d'argent, fort bien montez ſur beaux & grands chevaux, avec les houſſes de même parure que leurs habillemens.

Après les Gentilshommes de la Chambre de Monſeigneur le Duc d'Alençon, de Monſeigneur le Duc d'Anjou ; ceux du Roy & parmi eux pluſieurs Capitaines, & grands Seigneurs, juſques environ le nombre de mille, les uns veſtus de drap d'or friſé, les autres d'autres différentes ſortes de drap d'or, d'argent & de ſoye ; la pluſpart ayans par-deſſus le drap d'or ou d'argent du paſſement d'or, ou d'argent, d'enrichiſſemens & belles façons, & leurs manteaux & chapaux ſemez d'une infinité de groſſes perles, pierreries, boutons & fers d'or, tous montez ſur grands chevaux d'ineſti-

mable valeur, fort somptueusement enharnachez, & ayans leurs housses de même parure que leurs habillemens.

Eux passez, ont suivis deux Huissiers de la Chancellerie, portans robbes de veloux cramoisi violet brodée de passement d'or, & leurs masses, les grands Audienciers, & au lieu du Controlleur de l'audience, qui étoit malade, son Commis vestu de robbe de veloux noir, & aucuns des Secretaires de la Maison & Couronne de France diversement vestus, & accoustrez de draps de soye, Messieurs les Maîtres des Requêtes habillez de robbes longues de satin, M. le Président de Birague marchant après, vestu de robbe de veloux rouge cramoisi, monté sur sa mulle enharnachée de veloux, & couverte d'une housse de même couleur à franges d'or, ayant autour de lui ses lacquais, & étoit suivi de son Ecuyer, & de son Secretaire, ainsi qu'à l'entrée du Roy.

Après sont venus les Ambassadeurs résidens près la personne du Roy, précédez de leurs Secretaires: étoit devant, & le plus prochain desdits Ambassadeurs le sieur Jeronime Gondy, commis à les recevoir.

L'Ambaſſadeur de Veniſe étoit accompagné du ſieur de Meillault Chevalier de l'ordre du Roy.

L'Ambaſſadeur d'Ecoſſe étoit accompagné de M. le Comte de Chaulne.

L'Ambaſſadeur d'Eſpagne étoit accompagné de M. d'Eſpinay.

Et M. le Nonce du Pape étoit accompagné de M. l'Abbé de Vendoſme.

Leſdits Ambaſſadeurs paſſez, les Suiſſes de la garde du Roy, de Meſſeigneurs les Ducs d'Anjou & d'Alençon ſuivoient, ayant devant eux le ſieur Comte de Maulevrier frere de M. le Duc de Bouillon, habillez de velours blanc à la Suiſſe, & après lui les Capitaines, & Lieutenant deſdits Suiſſes, auſſi veſtus de velours blanc à la Suiſſe, leurs bonnets de même, accouſtrés tout-autour de grands panaches blancs, tous ſemez de pierreries, boutons & fers d'or, leſdits Suiſſes de la garde du Roy & meſdits Seigneurs étans entremêlez de rangs, les uns parmi les autres, veſtus de diverſes livrées, ainſi qu'à l'entrée du Roy.

Après marchoient les hauts-bois, & cornets à boucquin, & les trompettes & clairons étant à part alloient ſonnans ſans ceſſe de leurs inſtrumens.

Les pourſuivans d'armes, dix Hérauts, & le Roy d'armes, tous reveſtus de leurs cottes d'armes ſuivoient après.

Après eux marchoient deux Pages de la Royne nues teſtes, veſtus & leurs chevaux enharnachez, & couverts de toille d'argent juſques en terre, le premier ayant devant lui à l'arçon de la ſelle de ſon cheval le porte manteau de ladite Dame, & l'autre la boëte aux bagues derriére lui ſur la croupe de ſon cheval.

Joignant eux étoit un Ecuyer de ladite Dame veſtu de velours blanc monté ſur un beau cheval blanc, enharnaché & couvert de toille d'argent, ainſi que ceux deſdits Pages.

Le cheval de croupe de ladite Dame venoit après, étant un Page deſſus veſtu de la même parure que les deux autres, & étoit ledit cheval blanc tout couvert de toille d'argent friſée traînant juſqu'en terre, la houſſe & la planchette qui étoit par-deſſus de même.

Après étoit la hacquenée de parade de ladite Dame toute blanche, auſſi entierement couverte juſques en terre de toille d'argent friſée, la houſſe & la planchette qui étoient par-deſſus de mê-

me, & étoit menée par deux Ecuyers de ladite Dame habillez de robbe de veloux blanc, & ſaye de toille d'argent, & les pans de ladite houſſe portez par deux Pages habillez de toille d'argent.

Après eux eſt paſſé le ſieur de Quellus Lieutenant des deux cents Gentilshommes de la Maiſon du Roy, ſuivi d'iceux deux cens Gentilshommes qui étoient à pied, & faiſoient haye des deux coſtez depuis la Royne en avant, ayant tous robbes de draps de ſoye, de diverſes façons enrichies de paſſemens d'or, d'argent ou de ſoye, leurs haches en la main, & la pluſpart d'eux de groſſes cheſnes d'or au col, & étoient joignant eux les ſieurs Comte de Rets, & de Lanſſac leurs Capitaines, ayans leurs grands ordres au col, étans auſſi très-richement veſtus & parés.

Suivoient après les Laquais de ladite Dame teſte nue, habillez de toille d'argent.

M. le Prévôt de Paris veſtu, & monté comme ci devant eſt dit, alloient après.

Lui paſſé, ont ſuivi cinq Cardinaux qui ſont Meſſeigneurs les Révérendiſſimes Cardinaux de Bourbon & de Lorraine à coſté l'un de l'autre: devant eux

Messeigneurs les Cardinaux de Guise, de Pelevé, & de Est ensemble : tous revestus de leurs rocquets, & portans leurs chapeaux de Cardinaux sur leurs testes.

M. le Comte de Fiesques Chevalier d'honneur de ladite Dame étoit devant sa litiere, tirant sur la main gauche, fort bien vestu & monté.

Monseigneur le Duc de Guise grand Maître de France, portant en sa main la baston de grand Maître, étoit sur la main droite plus près de la litiere de ladite Dame, monté sur un beau cheval d'Espagne, enharnaché & lui très-richement vestu.

Les deux Huissiers de la Chambre du Roy, vestus de veloux blanc, étoient à pied portans leurs masses, comme ils faisoient à l'entrée du Roy.

La Royne venoit après dedans une litiere découverte, dont le fonds par dedans & par dehors étoit couvert de toille d'argent, traînant en terre : les mulets qui la portoient tous couverts de toille d'argent frisée aussi traînant en terre, & les Pages qui montoient lesdits mulets & menoient ladite litiere, habillez de toille d'argent les testes nues,

Ladite Dame étoit habillée de surcot d'hermine, couvert de pierreries de très-grande excellence, & inestimable valeur, de corset & manteau Royal, portant sur la teste une Couronne d'or enrichie d'infinies perles, & pierreries très-exquises curieusement appliquées, & étoit seule dedans ladite litiere. Aux deux costez de ladite étoient mondit Seigneur le Duc d'Anjou frere, & Lieutenant-général du Roy à la main droite, & mondit Seigneur le Duc d'Alençon aussi son frere à la main gauche, tous deux très-richement habillez, leurs habillemens semez d'une infinité de pierreries, & étoient montez sur grands chevaux d'Espagne, bravement & superbement enharnachez.

Joignant la litiere de ladite Dame étoient quatre de ses Ecuyers d'écurie marchans à pied, tous habillez de robbes de veloux blanc, & saye de toille d'argent.

A l'entour de ladite litiere de ladite Dame étoient les vingt-quatre Archers du corps du Roy à pied, revestus de leurs hocquetons tous blancs faits d'orfebvrerie.

Au-dessus de ladite Dame étoit un

poisle de drap d'or fort riche, & fut porté ainsi, & par ceux même qui porterent celui du Roy le jour de son entrée.

Madame la Duchesse de Lorraine ; & Madame Marguerite sœurs du Roy, suivoient après dedans une litiere couverte, & parée tout ainsi que celle de la Royne, accoustrées & vestues de surcot, & manteau Ducal, enrichis d'une infinité de pierreries, & autres singularités convenables à leurs grandeurs. Et étoient accompagnées de Monseigneur le Duc de Lorraine à main droite, & de Monseigneur le Prince Dauphin à main gauche : après marchoient

Madame la Princesse de Condé, accompagnée de M. le Duc de Nemoux.

Madame de Montpensier, accompagné de M. le Marquis Dumaine.

Madame la Princesse Daulphin, accompagnée de M. le Marquis d'Elbœuf.

Madame la Princesse de la Roche-sur-yon, accompagnée de M. le Maréchal Dauphille.

Madame la Duchesse de Nemoux, de M. de Meru.

Madame la Duchesse de Guise, de M. de Thoray.

Madame la Conneſtable Dame d'honneur de la Royne, de M. de Caudalles ſon gendre.

Toutes leſquelles Dames ſur haquenées blanches enharnachées de toille d'argent, & elles habillées de ſurcot d'hermines, corſets, manteaux, & cercle de Ducheſſes, les queues de leurs ſuſdits manteaux portées par leurs Ecuyers marchans à pied après elles, tous veſtus de veloux, ou ſatin blanc, & chacunes d'elles ſuivies de deux laquais de même parure, ayans leſdites Dames leurſdits ſurcots & manteaux enrichis de grande quantité de pierreries, excepté les veſves qui portoient leurs accouſtremens & couronnes ſans aucun enrichiſſement. Suivant elles marchoient.

Madame la Maréchalle Dampville, accompagnée de M. le Vicomte de Thuraine.

Madame la Maréchalle de Coſſé, de M. de Carnavalet.

Madame la Maréchalle de Tavanes, de M. de la Chapelle des Urſins.

Madame la Comteſſe de Fieſque, de M. de ſaint Supplice.

Madame la Comteſſe de Rets, de M. de la Vauguyon.

Madame de Villequier l'aînée, de M. de Montpezat.

Madame de Biron, de M. de Stroſſi.

Madame de Froze, de M. de Canaples.

Madame de la Tour, de Monſieur de Sourdis.

Toutes leſdites Dames veſtues & parées de toille d'argent, enrichies d'une infinité de perles & pierreries, & montées ſur une haquenée blanche, enharnachée de houſſe de même parure.

Après leſdites Dames ſuivoient quatre chariots de ladite Dame Royne attelez & tirez chacun de quatre chevaux Hongres, enharnachez de toille d'argent, conduits par les cochers Hongres de nation, veſtus de même parure à la Hongreſque, leſdits chariots étoient couverts ſeulement par le haut de toille d'argent & de ſoye blanche, & les bois rouages, lymons, & tout ce qui deſpend deſdits chariots argenté d'argent fin : en chacun deſdits chariots étoient ſix Damoiſelles de ladite Dame toutes reveſtues de robbes de toille d'argent, enrichies d'une infinité de boutons d'or, de perles & de pierreries.

Suivant leſdits chariots étoient les

Capitaines des gardes du Roy, avec leurs Lieutenans, Enſeignes & Guidons, les Exempts, & tous les Archers deſdites gardes montez à cheval, & reveſtus de leurs hocquetons d'orfebvrerie à la deviſe du Roy.

Ladite Dame Royne en l'ordre & magnificence que deſſus entra en ladite ville de Paris, & paſſant par la porte & rue ſaint Denys, & de là par le pont Notre Dame qu'elle trouva paré & racouſtré des portiques, arcs triomphans, deviſes, dictons ci-devant déclarés, arriva à l'Egliſe Notre-Dame, où elle deſcendit pour y faire ſon oraiſon, & avec elle Meſſeigneurs les Ducs d'Anjou & d'Alençon & de Lorraine, & Prince Dauphin, Duc de Guiſe, & autres Princes, & Meſdames de Lorraine & Marguerite ſœurs du Roy, & pour porter la queue de la Royne, deſcendit auſſi Madame de Montpenſier, Madame la Princeſſe Dauphin, & Madame la Princeſſe de la Roche-ſur-yon.

Quant à celle de madite Dame de Lorraine & de madite Dame Marguerite par . . . .

Et celles de meſdites Dames de Montpenſier, Princeſſe Dauphin, & de la Ro-

che-ſur-yon par les Seigneurs pour cet effet ordonnez.

Après que ladite Dame eut achevé ſon oraiſon, elle s'en alla au Palais ou à la deſcente ſa queue lui fut auſſi portée par leſdites Dames, ainſi qu'en l'Egliſe Notre-Dame.

Le ſoir s'eſt fait le ſouper Royal, avec les cérémonies & ſolemnitez qui ſeront dites ci-après.

La Royne s'eſt aſſiſe au même endroit que le Roy fut aſſis le jour de ſon entrée, & ſous un daiz de veloux pers ſemé de fleurs de lys d'or. A ſa main droite étoient aſſiſes Madame la Princeſſe de Condé, Madame la Princeſſe Dauphin, Madame de Nemoux, Madame la Conneſtable, & à ſa main gauche Madame de Montpenſier, Madame la Princeſſe de la Roche-ſur-yon, & Madame de Guiſe.

M. de Guiſe ſervoit audit ſouper de grand Maître, M. de Nemoux de Pannetier, M. le Marquis Dumaine d'Echanſon, & d'Ecuyer tranchant, pour ce que M. le Prince Dauphin qui devoit ſervir de Pannetier demeura trop à venir.

Quant au reſte du feſtin, & des autres tables ordonnées en la grande ſalle, il

y fut tenu & gardé un même ordre que le jour de l'entrée du Roy, & sans aucune différence : sinon que la table qui fut servie à ladite entrée pour aucuns des Princes & Seigneurs a été pour les autres Dames & Damoiselles qui ont tenu rang à ladite entrée.

Le lendemain ladite Dame alla ouir la Messe en l'Eglise Notre-Dame accompagnée de Madame la Duchesse de Lorraine, Madame Marguerite sœur du Roy, & plusieurs Princesses, Dames, & Damoiselles & quelques Gentilshommes de leur suite : ou le Prévost des Marchans, & Echevins suivi des Greffier, Receveur, Procureur, Conseillers, & aucuns des enfans de la ville, vinrent devant Sa Majesté, pour la supplier leur faire cest honneur vouloir prendre son disner en la maison Episcopale d'icelle Eglise, suivant l'humble requeste qu'ils lui en avoient faite le jour précédent : ce que volontairement elle leur octroya, & fut conduite par une gallerie faite exprès tegnant depuis la porte de l'Eglise jusques à un grand escallier fort magniquement orné & decoré, par lequel elle monta en la grande salle préparée pour cest effet, où entrant fut saluée d'un grand

grand nombre de trompettes, clairons & cornets témoignans la joye incredible que chacun recevoit de sa venue.

Arrivée en ce lieu se mist & tous ceux de sa suite à contempler les singularitez d'icelle, en laquelle outre l'excellence de la tapisserie à personnages faite de soye, rehaussée d'or & d'argent, dont elle étoit tendue par tout, y avoit une frize au-dessous de dix pieds de large, en laquelle étoient dix-neuf tableaux spatiez également entre les pilliers en forme de termes, soustenant le plat-fonds de cette salle, lequel étoit d'une fine toille blanche de lin sur compartiment de feuilles de liarre * en quadrature, enrichis d'or clinquant, parmi lesquels étoient plusieurs rozases ** d'or élevées, chiffres, devises, & armoiries tant de ladite Dame, que de la ville.

En ce plat-fonds étoient aussi cinq grands tableaux dépendans des dix-neuf ci-dessus mentionnez qui sont en tout vingt-quatre, contenans une fort belle histoire non auparavant vue, ne mise en lumiere, laquelle fut extraite du Livre de Nommus Poëte Grec, dont la conclusion étoit comprise en ces cinq der-

* Lierre hedera. ** Rosettes.

niers tableaux, desquels le plus grand étoit au milieu : auquel étoit dépeint un grand navire, dans lequel Cadmus représentant un Roy, ou Prince du peuple étoit avec son épouse Harmonie, qui est la Paix, gouvernant quatre autres navires, par lesquels les quatre coings dudit plat-fonds, tous cinq flottans en mer, apparoissoit au naturel en ce haut qui donnoit fort bonne grace, & contentement à l'œil d'un chacun, & attachez à quatre chesnes, qui dépendoient du grand navire susdit, l'une d'or, l'autre d'argent, un autre de cuivre, & l'autre de plomb. A quoi Sa Majesté, & ceux de sa suite s'arrêterent longuement : car outre la beauté du subjet de cette histoire, qui fut trouvée bien à propos, les tableaux avoient été faits par le premier Peintre de l'Europe ; de sorte que par la diversité d'iceux, on ne se pouvoit lasser de les regarder.

Sa Majesté ayant quelque temps contemplé les beautés de cette salle lui fut présentée l'eau pour laver, & aux Princesses de sa suite ; puis se mit à table, où elle fut servie selon la saison de tous les poissons rares & exquis, tant de la mer que des rivieres, que l'on pouvoit souhaiter.

Le Prévôt des Marchans lui servit de Maître d'hôtel, & portoient après lui les plats, les Gentilshommes & Officiers de la maison de ladite Dame : marchans au-devant, les trompettes & clairons à chacun mets que l'on lui portoit.

Il y avoit quatre autres tables, pour les Seigneurs, Dames, Gentilshommes & Damoiselles qui s'y trouverent : esquelles les Eschevins faisoient pareil office de Maître d'hôtel, suivis des enfans de la ville portans la viande, vestus des mêmes habits qu'ils avoient été le jour précédent. Et fut le service si bien ordonné, outre l'excellence & diversité des viandes & bons vins, que plusieurs des Seigneurs & Gentilshommes témoignerent n'en avoir vu de leur vie de semblable.

Le Roy pour la magnificence qu'il avoit entendue de ce festin s'y voulut trouver en personne avec Messeigneurs les Ducs d'Anjou, & d'Alençon ses freres, avec lesquels print le plaisir au bal après le disner, & autres Gentilshommes qui y survindrent ce qui dura assez longuement, & jusques à ce que ladite Dame fut suppliée par lesdits Prévôt des Marchans & Eschevins prendre la collation

en une autre salle prochaine ou elle se rendit avec les Princesses & Dames de la suite, comme aussi plut au Roy s'y trouver avec Messeigneurs ses freres & plusieurs Princes, & grands Seigneurs lesquels admirerent tous la nouveauté de cette collation.

En laquelle outre le nombre infini de toutes sortes de confitures seiches, & liquides, diversité de dragées, cotignac, massepins, biscuit & autres singularitez qui y étoient, n'y a sorte de fruit qui se puisse trouver au monde en quelque saison que soit, qui ne fut là, avec un plat de toutes viandes & poissons : le tout de sucre, si bien ressemblant le naturel que plusieurs y furent trompez, mêmes les plats & escuelles esquels ils étoient, étoient faits de sucre.

Davantage pour plus grande décoration furent entremêlez parmi, six grandes pieces de relief aussi de sucre, dont n'a semblé impertinent faire quelque mention.

L'interprêtation des histoires faites de sucre, pour la collation de la Royne.

La premiere histoire contenoit la

naiſſance de Minerve, laquelle naît du cerveau de Jupiter, & eſt reçue par deux Déeſſes ou Nymphes, le tour étant enveloppé d'une nue, d'où ſortit une pluie d'or comme une largeſſe du ciel, la Minerve ſignifie la Sapience, laquelle ne vient que du ciel, & n'a pere que Dieu, qui la départ aux Roys & Roynes & toutes gens de conſeil ſelon qu'il lui plaiſt. La pluie d'or ſignifie la grande abondance de tous biens qu'apporte la ſapience.

Minerve naiſt toute grande, car la ſapience qui vient de Dieu eſt toujours parfaite. Le ſens allégoric eſt tel, mais pour le préſent, l'Hiſtoire repréſente par Minerve notre Royne Eliſabeth, laquelle comme toute céleſte & divine, a été par la ſinguliere faveur de Dieu miſe en terre pour être épouſe d'un Roy de France, & cauſer le bonheur, paix, & proſpérité des François.

La ſeconde Hiſtoire contenoit la nourriture de Minerve étant aſſiſe au milieu d'un jardin de plaiſance, auquel y avoit une vigne entrelaſſée de roſes & pluſieurs autres ſortes d'arbres, & fruits comme oliviers, mirthes, cyprès, & fleurs de lys. Près cette Minerve

étoient trois Nymphes, qui la servoient portans plats pleins de fruits d'une main, de l'autre, l'une des trois portoit un globe, la seconde une balance, la troisieme un compas, pour montrer les trois parties de la divine sapience. Celle qui tenoit le globe, étoit la Théologie, celle qui tenoit la balance, la Politique, ou administration des affaires publiques, la troisieme qui tenoit le compas signifioit tous arts, engins, mestiers, & inventions artificielles pour l'usage & service des hommes. Bref les trois Nymphes représentoient toutes sciences & vertus entre lesquelles a été nourrie Minerve, qui signifie la bonne nourriture qu'a eust notre Roy estans sous sa mere l'Impératrice pleine de toute vertu, bonté, prudence, piété & pudicité.

La troisieme Histoire contenoit l'apparition de Minerve, quand elle se montra près du Palus, ou Lac Tritonien avec sa hache & targue, comme preste à exécuter quelque grand ouvrage, & exploit de sa main. Signifiant que la sapience divine après avoir été nourrie, & entretenue en bon exercice, & discipline de jeunesse, a puissance de faire quelque grand effet pour perpétuelle mémoire.

Ainsi qu'a fait notre Royne laquelle venue à la connoissance de notre Roy si bien né, nourrie, instruite, & comme choisie de Dieu, & préparée pour un tel mariage, nous a causé un si grand bien à sçavoir d'avoir remis la paix en France à sa venue.

La quatrieme Histoire contenoit comme Minerve armée avec son bon Chevalier Persée, tua la Gorgone, qui avoit trois testes, & un seul œuil servant aux trois. Signifiant que le Conseil de Pallas ou Minerve mis en exécution par la force de Persée rompt tout effort de guerre, sédition, & trouble provenant d'aveuglée ignorance. Ainsi qu'a fait notre Roy, lequel soustenu comme Persée, & favorisé de Minerve, a chassé & abbattu tous les troubles, & séditions qui étoient en ce Royaume.

La cinquieme contenoit comme Minerve avec son Persée fait son entrée triumphante en la ville d'Athènes, la Gorgone étant abbatue aux portes de ladite ville, qui signifioit l'entrée du Roy, & de la Royne en cette ville de Paris, ville excellente en toutes bonnes disciplines, & diverses langues, comme jadis Athènes. Le Roy étoit monté sur

le Pegaſe cheval aiſlé né du ſang de Gorgone, pour ſignifier que la renommée du Roy volera par-tout le monde pour ſes vertueuſes proueſſes : tant par la bouche des hommes, que par les écrits des Hiſtoriens, & Poëtes, qui ont la plume à la main, comme le Pégaſe aux flancs. Aux coſtés de Perſée ſont pluſieurs hommes tournez en pierre par le regard de la Gorgone, qui ſignifioit l'épouventement qu'auront & ont déja tous les ennemis du Roy, étonnez de ſa gloire, magnificence, & proſpérité en toutes affaires, qu'il conduira par le bon conſeil de ſa Minerve.

La ſixieme contenoit la ville d'Athènes, où Neptune d'un coſté, Minerve de l'autre débatant le nom de la ville; qui n'étoit encore impoſé, fut accordé que celui qui inventeroit le don plus profitable aux hommes nommeroit la ville : Neptune de ſon trident frappe contre une roche, d'où ſort un cheval d'armes; Minerve frappe de ſa hache ſur la terre, & fait ſortir un bel olivier qui ſignifioit paix. Perſée eſt au milieu comme Juge, qui choiſit l'olive de Minerve, & mepriſe Neptune, & ſon préſent guerrier. Qui ſignifie la prudence

de notre Roy, lequel par le bonheur & faveur de sa Minerve la Royne, a planté la paix en ce Royaume, & pour ce mérite, que non-seulement la ville de Paris comme Athènes, mais toute la France soit nommée & renommée du nom d'icelle très-heureuse & très-vertueuse Minerve, Elisabeth Royne de France.

Plus contenoit icelle Histoire un Navire venant de Lybie chargé de plusieurs sortes d'animaux, & oiseaux étrangers, conduits par un Maure monté sur un chameau, présentant ledit Navire un signe de congratulation, ou hommage à Persée & Minerve. Et signifioit ce Navire venant de Barbarie, que l Asie un jour viendra se soumettre à notre Persée, & Minerve, qui sont le Roy & la Royne, ou aux enfans, qui sortiront de leur très heureux mariage comme témoignent plusieurs prophéties, disant que du sang des François & Allemants rejoints ensemble doit naître un Prince, qui dominera sur tout le monde.

Leurs Majestés ayans quelque temps contemplé cette collation & pris leur réfection, ensemble ceux de leur suite tant que bon leur auroit semblé, fut la-

dite Dame conduite dans une chambre prochaine, en laquelle étoit dressé sur une grande table, un buffet d'argent vermeil doré cizelé, de grande valeur, & lequel pour l'excellence de l'ouvrage d'icelui, & beauté des histoires convenables & dépendantes des choses susdites dont il étoit orné par-tout, méritoit bien une description à part. Ce buffet lui fut présenté & offert, par lesdits Prévôts des Marchans & Echevins: non comme chose digne de sa Royale Majesté, mais pour reconnoissance de l'honneur qu'il lui avoit pleu faire à ladite ville lequel elle accepta & montra avoir non seulement agréable, mais outre offrit qu'elle auroit toujours les affaires de ladite ville en singuliére recommendation envers le Roy son Seigneur & époux.

Ce fait se retirerent leurs Majestés au Palais, où le soir furent faites plusieurs belles & magnifiques mascarades, desquelles ne sera fait ici autre mention, d'autant que cela n'est du fait d'icelle ville.



SACRE & Couronnement du Roy Henry II. célébré à Reims au mois de Juillet 1547.

LEdit Seigneur Roy ayant déliberé de procéder à son sacre, fit apporter devers lui en son Chastel de saint Germain en Laye les ornemens étans en garde en l'Abbaye saint Denys en France, & qui sont destinez aux sacres & couronnemens des Roys, c'est-à-dire, les camisole, sandales ou botines, esperons, épée, tunique, dalmatique, mantel Royal, sceptre, main de Justice, grande & moyenne Couronne, pour voir en quel ordre étoient ces ornemens. Et par ce que ledit Seigneur vit que les camisole, tunique, dalmatique & mantel étoient ja deteriorez & usez par le laps de temps, & pour avoir servi à plusieurs autres sacres & couronnemens de ses prédécesseurs, il voulut & lui plut en faire faire de tous neufs. C'est à sçavoir la camisole de satin cramoisi excellent, doublée de taffetas aussi cramoisi, & bordée d'un tissu d'or d'un poulce de

large, à deux petites nerveures de soye bleue.

Les sandales ou botines furent faites de satin bleu azuré, couvertes plus plein que vuide; de fleurs de lys de fil d'or, doublées de taffetas, & semelées de satin cramoisi, & au demeurant enrichies par les bords, & par divers endroits de l'avant pied d'une riche broderie de perles assises sur un fonds d'or trait.

La tunique de pareil satin bleu azuré semée plus plein que vuide, de fleurs de lys de riche broderie, doublée de taffetas cramoisi, enrichie par toutes les fentes & bordure, d'une riche broderie de perles de quatre doigts de large, faites à trousses de fléches, doubles arcs turquois, trois croissans lassez ensemble, & chiffrés de doubles DD; liez & attachez d'une letre de H.

La dalmatique de semblable satin bleu azuré, semée pareillement de fleurs de lys, & enrichie d'un pareil bord de perles sur fond d'or trait, doublée de taffetas cramoisi.

Le mantel Royal aussi de satin bleu azuré, semé de fleurs de lys de riche broderie, doublé de satin cramoisi, & enrichi d'un bord de perles sur fond d'or

trait, d'un grand demi pied de large & de pareils chiffres & devises que les précédens. Auquel mantel Royal fut adjoustée & appropriée la fleur de lys d'or, assise en une losange de perles ; & enrichie de plusieurs rubis ballaiz : laquelle fleur de lys servoit d'agraphe ou attache sur l'épaule droite audit vieil mantel Royal. Toutefois qu'au service de ce divin sacre & office, ledit Seigneur feit mettre pour ce jour au lieu de ladite fleur de lys, une croix faite de cinq très grandes tables de diamans : un diamant tond au pied de ladite croix ; représentant une fontaine : & quatre autres grands diamans taillez en larmes ou forme de clous. Et quand aux susdits éperons, épée, couronnes, sceptre & main de Justice, qui sont toutes choses précieuses, enrichies de perles & anciennes pierreries de grand estime & valeur, ledit Seigneur les feit seulement restablir où il y falloit de l'or, rebrunir & remettre en tel ordre, qu'elles pouvoient apparoistre toutes neufves.

Et procedant ledit Seigneur à l'effet de sondit sacre & couronnement le 25e jour du mois de Juillet 1547, il se rendit en une maison privée prochaine des

portes de ladite ville de Reims, là où il receut l'obéissance, offres, & requêtes de ceux de ladite ville.

Et ce fait, feit son entrée en icelle, en laquelle lui avoient été préparez plusieurs plaisans & somptueux spectacles. Et tant chemina, qu'il arriva au portail de la grande Eglise : là où il trouva Monsieur l'Archevêque de Reims accompagné des Pers Ecclésiastiques, de ses Evêques Suffragans, & plusieurs autres Prélats en habits Pontificaux, avec son Chapitre. Et là, ledit Seigneur arrivé, se meit à genoux sur un grand drap de pied de veloux cramoisi, enrichi de broderie d'or, & deux carreaux de pareille richesse & étoffe sous un grand derselet aussi de veloux cramoisi, enrichi de somptueuse broderie d'or & d'argent. Et après que ledit Seigneur eut fait son oraison, baisé le texte des saints Evangiles, à lui présenté par mondit sieur l'Archevêque de Reims : & oui l'oraison qu'il lui voulut faire, il fut par lui introduit en ladite Eglise, ayant ledit Seigneur à sa dextre Monsieur le Cardinal de Givry Evêque & Duc de Langres, au lieu de Monsieur le Cardi-

nal de Bourbon Evêque de Laon qui étoit absent. Et à la senestre Monsieur le Cardinal de Chastillon Evêque & Comte de Beauvais. Lesquels deux Prélats le menerent jusque devant le grand Autel : là où il se meit à genoux sur un grand drap de pied, avec deux carreaux de riche drap d'or frizé. Et après avoir fait son oraison, lesdits deux Evêques de Langres & Beauvais le menerent baiser le grand Autel, là où on lui présenta un riche reliquaire de la résurrection de notre Seigneur saillant d'un sepulcre fait de riche Agathe, qui pouvoit être estimé à la somme de mille écus d'or. Et lequel reliquaire lui fut administré par le Roy de Navarre après l'avoir reveremment baisé, pour le mettre es mains dudit Seigneur.

Ce fait, ledit Seigneur se mit dedans son oratoire tendu & dressé à la main dextre dudit grand Autel, là où il ouit Vespres en grande dévotion, officiant mondit sieur de Reims. Et icelles dites & achevées, ledit Seigneur se retira au Palais Archiepiscopal, jusques après souper heure de huit heures, qu'il revint en ladite Eglise pour satisfaire à ses dévotions: là où il entra sous un pavillon

de veloux cramoisi violet, enrichi par les fentes & plusieurs autres endroits d'une riche brodure de main de brodeur & orfévre, doublé de toile d'argent, là où ledit Seigneur se confessa très-dévotement, & après se retira en son dit logis pour prendre son repos.

Et lors furent mis Capitaines & gardes en ladite Eglise pour en faire vuider tous ceux qui y étoient, excepté le Seigneur de la Bourdaiziere, ordonné pour parachever les préparatifs & accoustremens par lui-même commencez, & qui furent tels qu'il s'en suit, pour l'office & service du lendemain.

Et premierement tout le devant du grand Autel, jusques à la marche prochaine de la pierre sur laquelle se met le sceau de l'eau bénite, fut couvert & paré de veloux cramoisi, enrichi par semences bien enlacées de cordelieres de guypures d'or : & par dessus & joignant ledit grand Autel fut posée & assise la chaise en laquelle officie ordinairement mondit Seigneur l'Archevêque de Reims, couverte d'un grand drap de pied de drap d'or raz.

Vis-à vis ladite chaise, environ dix pieds en arriere, fut assise une autre

chaiſe pour le Roy ſur un grand drap de pied de très riche drap d'or frizé & couverte de même. Et entre la chaiſe dudit Seigneur & celle de mondit Seigneur de Reims y avoit un appuy d'oratoire couvert d'un autre drap de pied de très riche drap d'or frizé, avec deux carreaux de même, dont l'un & le plus bas étoit de cinq quartiers de long pour ſervir tant audit Seigneur, qu'audit Archevêque de Reims lorſqu'il ſe vint proſterner avec ledit Seigneur durant la Litanie, ainſi que la cérémonie le requiert, & qu'il ſera dit ci-après.

Derriere le Roy, environ cinq pieds, y avoit un eſcabeau carré, couvert de drap d'or raz, ſur lequel fut aſſis Monſeigneur le Conneſtable. Et plus arriere environ quatre pieds de diſtance, y avoit un autre eſcabeau pareillement couvert de drap d'or raz, ſur lequel fut aſſis Monſieur le Chancelier. Et plus arriere environ trois pieds ſur une ſelle de huit pieds de long, auſſi couverte de drap d'or raz, furent aſſis au milieu Monſieur le Maréchal de ſaint André, qui ſervit de grand Maître. A ſa dextre Monſieur le Duc de Longueville, grand Chambellan. Et à la ſeneſtre Monſieur le

Maréchal de la Marche, qui servit de premier Chambellan.

A la dextre dudit grand Autel, y avoit une longue selle couverte de drap d'or raz sur laquelle furent assis les Pers Ecclésiastiques. Derriere eux, & près dudit grand Autel, y eut une chaize aussi parée de drap d'or raz, ou fut assis Monsieur le Cardinal de saint George Légat du Pape, à ses pieds, son caudataire, & devant ledit caudataire sur une petite selle carrée de veloux cramoisi, enrichie de broderie, son porte croix. Du même rang de la chaize de mondit sieur le Légat, y avoit un longue forme, aussi couverte de drap d'or raz : sur laquelle furent assis Messieurs les Cardinaux du Bellay, de Meudon, de Lorraine, de Ferrare, leurs caudataires à leurs pieds. Et derriere eux, sur deux longues formes furent assis plusieurs Archevêques & Evêques. Et encore derriere eux y avoit deux longues formes pour les Gentilshommes de la chambre & Gentilshommes servans.

Et joignant iceux de ce même costé, y avoit un échaffaut entre deux piliers parés de broderie de fleurs de lys de gaufreure d'or sur satin bleu, & d'her-

mine de veloux noir sur toile d'argent: auquel furent assises plusieurs Dames & Damoiselles de maison. Et au-dessus d'icelui y en avoit un autre pareillement couvert & orné, auquel fut la Royne, & plusieurs Princesses & Dames. Et auquel ladite Dame étant grosse d'environ six mois, pouvoit venir de son logis par autres allées & échaffaux à son aise & plaisir, & hors de toute presse.

A l'autre costé & senestre dudit grand Autel, y avoit une chaise couverte de drap d'or raz, pour le Roy de Navarre, représentant le premier Per lay. Et suivant icelle, de ce rang y avoit une longue selle, aussi couverte & parée de drap d'or raz: sur laquelle furent assis les autres cinq pers lais.

Derriere eux une longue selle aussi parée de drap d'or raz, sur laquelle furent assis Messieurs D'anguyen, plus prochain de l'autre, Loys Monsieur de Vendosme, Monsieur le Prince de la Roche-suryon, Monsieur de Vaudemont, Monsieur d'Etampes, Monsieur le Marquis Dumaine, & le Seigneur Orace Fernaiz.

Et derriere eux sur trois autres gran-

des formes auſſi parées de drap d'or raz ; furent aſſis pluſieurs Princes, Chevaliers de l'ordre, Capitaines & Gentilshommes de la Chambre, juſques à un échaffaut fait entre deux piliers & correſpondant à celui étant à l'oppoſite, dont mention eſt faite ci-devant, qui fut pour les Ambaſſadeurs du Pape, de l'Empereur, d'Angleterre, d'Ecoſſe & Veniſe, orné & paré de riches fleurs de lys, de gaufreures d'or ſur ſatin bleu, & hermines de veloux noir ſur toile d'argent.

Au-deſſus dudit échaffaut y en avoit un autre pareillement paré & accouſtré qui ſervoit pour Dames & Damoiſelles.

Au pulpitre de ladite Egliſe, au-deſſous du crucifix, fut dreſſé & aſſis le thrône Royal dudit Seigneur.

Au milieu dudit pupiltre y avoit une plate-forme de ſept pieds de long, & cinq pieds de large en laquelle l'on montoit du plan dudit pupiltre quatre marches, ſur laquelle plate-forme étoit aſſiſe la chaize du Roy en telle maniere que lui étant là aſſis, le peuple étant à la nef de ladite Egliſe le voyoit par derriere dès la ceinture en amont.

Devant lui y avoit un appui d'ora-

toire, au-dessous duquel, & sur le plan dudit pupiltre, y avoit une selle, sur laquelle fut assis Monsieur le Connestable, à sa dextre sur la seconde marche de ladite plate-forme, étoit assis Monsieur de Longueville grand Chambellan. Et à la senestre sur la premiere & plus basse marche de ladite plate-forme, étoit assis Monsieur le Maréchal de la Marche, représentant le premier Chambellan & une marche plus basse que le plan dudit pupiltre, sur un petit échaffaut saillant entre les deux montées, furent assis à la dextre Monsieur le Chancellier, & à senestre Monsieur le Maréchal de saint André servant de grand Maître.

A la dextre du Roy, contre l'appui dudit pupiltre qui regarde sur la nef, furent assis les Pers Ecclésiastiques : & à la senestre y avoit une chaize, sur laquelle fut assis le Roy de Navarre. Et joignant icelle & de ce même rang, sur une longue selle furent assis les autres Pers Laiz, tous lesdits thrônes, siéges, environs & parterre dudit pupiltre, couverts & ornés de riches tapisseries de veloux cramoisi violet azuré,

beaucoup plus plein que vuide, de fleurs de lys de riche gaufreure de fil d'or, fors & excepté un Autel qui étoit au bout dudit pupiltre à la dextre du Roy, qui fut paré d'une chapelle & ornemens, chasuble, tableaux, & corporalier de riche broderie de guypure sur veloux cramoisi haute couleur, qui servit pour la basse Messe dudit Seigneur.

Les deux montées pour aller audit thrône & pupiltres larges de six pieds, furent parées, c'est à sçavoir le bas sur quoi l'on marchoit, de veloux cramoisi, semé de riche broderie de fil d'or. Et les acouldouers, barrieres, & appuis, de satin bleu azuré, semé de fleurs de lys de gaufreure de fil d'or.

Le lendemain 26. dudit mois, jour sainte Anne, environ six heures du matin, le Roy dépêcha les Seigneurs & Barons de Montmorency, Vicomte de Martiques, de Rieux, & de Trimouille, pour aller en l'Abbaye de saint Remy, requerir l'Abbé dudit lieu de venir & apporter en ladite Eglise de Notre-Dame de Reims la sainte Ampoulle, pour d'icelle prendre du saint huile, & être employé au sacre dudit Seigneur, s'obligeans & se faisans caution lesdits

Barons & Seigneurs de la rendre & restituer à ladite Abbaye de saint Remy, après qu'il y en auroit été pris autant comme il en seroit besoin pour ledit sacre. Lesquels partirent incontinent pour cet effet avec leurs Ecuyers & Gentilshommes, portant l'un d'iceux, chacun devant son Maître & Seigneur sa banniere peinte & désignée de ses armes & couleurs : menans avec eux une hacquenée blanche, sur laquelle fut porté & rapporté le grand Prieur de ladite Abbaye de saint Remy, avec un poisle de damas blanc à fleur d'or, qui fut toujours sur ledit grand Prieur, tant de l'aller, que du retour en ladite Abbaye.

Et tôt après le partement desdits Seigneurs & Barons, partirent du Palais Archiepiscopal logis du Roy, les trois Pers Ducs, & les trois Pers Comtes Laiz, vestus & habituez, c'est à sçavoir d'une tunique de damas d'or trait, longue jusqu'à mi jambe, & par dessus, d'un mantel ou épitoge de sarge drapée, teinte en écarlate violete, avec collet rond & renversé fourré d'hermines mouchetées : la tête nuë, enrichie, c'est à sçavoir lesdits trois Ducs d'un chapeau

d'or, & celui du Roy de Navarre plus éminent que les autres deux : & lesdits trois Comtes, de cercles d'or : tous, tant chapeaux que cercles, enrichis & couverts d'une grande quantité de pierreries d'inestimable valeur. Les manteaux susdits ouverts & fendus sur l'épaule droite : & encore enrichis sur l'ouverture de boutons & agraphes de précieuses pierreries, avec telle différence que lesdits trois Ducs avoient sur l'épaule gauche, par dessus la trousseure du manteau, chacun trois petites limbes de tissu d'or trait, bordées d'hermines aussi mouchetées. Et les Comtes ayant chacun d'eux desdites limbes seulement de pareille étoffe & façon. Et tant desdits Ducs que des Comtes, l'entre-deux desdites limbes enrichis d'autres bagues & pierreries.

Lesdits Pers laiz ainsi accoustrez & vestus, se rendirent en ladite Eglise, près du grand Autel où déja étoit Monsieur l'Archevêque de Reims, accompagné de Messieurs les Pers Ecclésiastiques, lesquels furent assis en l'ordre qui s'ensuit, sur les deux formes & longues selles, desquelles ci-devant a été fait mention : c'est à sçavoir du costé des Ecclésiastiques,

Ecclésiastiques, Monsieur de Langres le premier & plus près de l'Autel, qui étoit la place de Monsieur de Laon, s'il eût été en présence.

L'Evêque de Beauvais le second.

L'Evêque de Noyon.

Celui de Laon qui devoit être le premier: mais pour ce qu'il étoit absent, représenté par Monsieur de Xaintes, au quatriéme lieu.

Et celui de Châlons, qui devoit être le quatrieme: mais pour ce qu'il étoit absent, représenté par Monsieur de Troyes, au cinquieme lieu.

Sur ladite autre forme & longue selle à l'opposite de la précédente, étoient assis les Pers laiz, c'est à sçavoir sur la chaize prochaine de ladite forme du costé de l'autel, le Roy de Navarre représentant le Duc de Bourgogne.

Monsieur de Vendosme, représentant le Duc de Normandie.

Monsieur de Guise, représentant le Duc d'Aquitaine.

Monsieur de Nevers, représentant le Comte de Toulouse.

Monsieur de Montpensier, représentant le Comte de Flandres.

Monſieur d'Aumalle, repréſentant le Comte de Champagne.

Et étans ainſi aſſis leſdits onze Pers, & mondit ſieur l'Archevêque de Reims faiſant le douzieſme, aſſis en ſa chaize, le doz contre l'Autel, furent déleguez par eux enſemble meſdits ſieurs les Cardinaux de Givry & de Chaſtillon, Evêque de Langres & Beauvais d'aller querir le Roy en ſon logis : leſquels accompagnez proceſſionnellement des Chanoines, Vicaires & Chapelains de ladite Egliſe, les deux croix, cierges & eau bénite, & encenſoirs marchans devant eux, vinrent en la premiere chambre dudit Seigneur parée d'une très-riche tapiſſerie à or & ſoye, le plancher d'icelle foncé de fleurs de lys de fin or, aſſiſes ſur ſatin bleu azuré : & de croix de toile d'argent, aſſiſes ſur ſatin cramoiſi.

Contre la cheminée de ladite chambre y avoit un riche daiz tout couvert pentes fons & doſſier de broderie à perſonnages, & ſur le lit un ciel de pareille façon & broderie. Ledit lit couvert d'un drap de damas d'or ſur ſoye cramoiſi traînant en terre de tous coſtez. Sur lequel lit le Roy étoit couché ayant ſous

sa teste un oreiller de riche broderie sur veloux cramoisi, & vestu d'une fine chemise de toile de Hollande, richement ouvrée, fendue devant & derriere, pour recevoir la sainte onction.

Et par-dessus la camisole de satin cramoisi ci-devant designée, aussi fendue devant & derriere pour semblable cause, & d'une robbe longue en façon de robbe de nuit, de toile d'argent, frisée, enrichie par le collet, fentes des manches, & autres endroits de très-grandes émeraudes, assises en chatons d'or émaillez de rouge clair.

Et lors que lesdits Evêques de Langres & de Beauvais apperçurent ledit Seigneur, commencerent à dire certaines oraisons; après lesquelles finies & achevées, ledit Evêque de Langres par le costé dextre & celui de Beauvais par le senestre, révéremment, & après avoir baisé leurs mains, soulleverent ledit Seigneur de dessus son lit, & le menerent processionnellement dedans l'Eglise, marchant devant lui Monsieur le Connestable, son épée nue au point & vestu de tunique, mantel, & ayant cercle sur la teste en la même forme que les Pers Comtes laiz.

Après ledit Seigneur marchoit, tout ſeul Monſieur le Chancellier veſtu de ſon mantel & épitoge d'écarlate rouge, fourrée d'hermines, & ſon mortier de Chancellier. Et après lui marchoient Monſieur le Maréchal de ſaint André, faiſant l'office de grand Maître, veſtu & habitué comme un Per, Comte laiz. A ſa dextre Monſieur de Longueville grand Chambellan, veſtu & habitué comme un Duc, Per laiz. A la ſenextre Monſieur le Maréchal de la Marche, faiſant l'office de premier Chambellan, veſtu & habitué comme un Per, Comte laiz.

Et ainſi arrivez devant le grand Autel, après que le Roy eût fait ſon oraiſon, il fut mené par leſdits Evêques de Langres, de Beauvais, en ſa chaiſe parée comme dit a été, & vis-à-vis de celle de mondit ſieur l'Archevêque de Reims.

Derriere lui fut aſſis Monſieur le Conneſtable, ſans épée, parce qu'à l'approcher du grand Autel, il s'étoit defait de la ſienne es mains d'un ſien Ecuyer. Pour prendre celle qui ſervit au myſtere du ſacre, ainſi qu'il ſera dit ci-après. Monſieur le Chancellier derriere lui. Et plus en arriere ſur la ſelle & forme ci

devant designée, Messieurs les Maréchal de saint André, Duc de Longueville, & Maréchal de la Marche.

Et en attendant la venue de la sainte Ampoulle, mondit sieur de Reims, après les oraisons contenues au cérémonial, donna de l'eau bénite audit Seigneur & à la circonstance. Et lors commença le cœur à dire tierce.

A la venue de ladite sainte Ampoulle apportée par le grand Prieur de saint Remy, étant Monsieur le Cardinal de Leuoncourt, Abbé, absent & en Cour de Rome, ledit grand Prieur monté sur la haquenée & sous le poisle ci-dessus mentionné, porté par quatre Religieux de ladite Abbaye, accompagnez des autres Religieux d'icelle & desdits quatre Seigneurs, mondit sieur de Reims marcha au-devant pontificalement, habitué & accompagné de ses Evêques Suffragans, & d'aucuns Chanoines de ladite Eglise avec sa crosse & croix devant lui jusques au grand portail de ladite Eglise : là où il reçut, & prit des mains dudit grand Prieur représentant son Abbé ladite sainte Ampoulle, avec promesses & obligations de la rendre & restituer ledit sacre parfait & achevé.

Et en telle maniere retourna audit grand Autel, ſuivi du grand Prieur, laiſſant ſeſdits Religieux hors le cœur. Et ainſi que mondit ſieur de Reims arriva audit grand Autel tenant ladite ſainte Ampoulle, le Roy ſe leva de ſa chaiſe pour la révérer dévotement. Et durant le temps que Monſieur de Reims revint de recevoir la ſainte Ampoulle, juſqu'à ſon arrivée au grand Autel, ſe dirent & chanterent pluſieurs antiennes & oraiſons. Et lors le grand Prieur de ſaint Remi ſe meit au coſté dextre du grand Autel, comme gardien & temoin de ce qui ſe feroit de ladite ſainte Ampoulle. Et de l'autre coſté dudit Autel ſe meit le grand Commandeur de ſaint Denis repréſentant l'Abbé dudit lieu, pour garder & adminiſtrer quand beſoin feroit, les habits Royaux ci-deſſus déclarez.

Et ce fait Monſieur de Reims ſe retira au reveſtiere qui lui avoit été fait derriere le grand Autel, pour ſe reveſtir & habituer d'habits Pontificaux, comme pour dire Meſſe, aſſiſté des Archevêques, Evêques & Chanoines qui lui avoient ſervi à l'Egliſe. Et lorſqu'il revint audit grand Autel, le Roi ſe leva

de ſa chaiſe pour lui faire honneur : raſſis en ladite chaiſe M, de Reims l'approcha, lui faiſant les requêtes, & recevant de lui les ſermens amplement déclarez es Livres des anciennes cérémonies.

Et après que ledit Seigneur eût fait les ſermens de *Promitto*, il fut ſoulevé de ſa chaiſe par leſdits Evêques de Langres & de Beauvais. Leſquels étans ainſi debout, feirent contenance de demander au peuple & circonſtance s'ils l'acceptoient pour Roy. Et comme ayant reçu le conſentement dudit peuple, mondit ſieur de Reims lui fit faire le ſerment au Royaume, qui ſe commence *Hæc tria promitto.* Ayant la main ſur le texte des ſaints Evangiles qu'il baiſa. Après lequel ſerment, ledit Seigneur fut amené devant le grand Autel, par leſdits Evêques de Langres & de Beauvais, & là fut deveſtu par Monſieur le Maréchal de la Marche, comme premier Chambellan, de ladite longue robbe de toile d'argent friſée qu'il avoit apportée du palais.

Et étant en ſa ſuſdite camiſole de ſatin cramoiſi, & ayant dit ſur lui mondit ſieur de Reims l'oraiſon accouſtumée,

Monsieur le Duc de Longueville comme grand Chambellan, lui chaussa les botines, sandales, dont ci dessus est fait mention. Et le Roy de Navarre, comme Duc de Bourgogne, lui meit les esperons, & incontinent les lui osta. Mondit sieur de Reims après la bénédiction faite sur l'épée Royale étant dans le fourreau, la lui déceignit, la prit nue en la main, laissant le fourreau sur l'Autel. Et ainsi nue, disant l'oraison accoustumée, la meit es mains du Roy, la reçut en humilité, & la meit sur l'Autel.

Et incontinent après mondit sieur de Reims la prit & remit en la main du Roy, ledit Seigneur étant à genoux; lequel la bailla incontinent à Monsieur le Connestable qui la porta toujours nue devant ledit Seigneur durant tous les actes qui furent faits ci-après: & aussi durant le dîner. Mondit sieur de Reims continuant les oraisons accoustumées sur ledit Seigneur, après lesquelles achevées & finies il se retourna vers le grand Autel pour préparer la sainte & sacrée onction en la forme qui s'ensuit.

Il prit la platine du Calice S. Remy, sur laquelle il meit du saint Cresme

autant qu'il en faut pour ſacrer un Évêque ; & de ladite ſainte Ampoulle, avec une éguille d'or qui y pendoit, il prit de la très-ſacrée huille la groſſeur d'un poids, qu'il meſla du doigt avec ledit ſaint Creſme.

Pendant tels miſteres, les Chantre & ſous-Chantre dirent les Antiennes de *Gentem Francorum*, & mondit ſieur de Reims les oraiſons à ce deſtinées. Après leſquelles le Roy ſe proſterna devant l'appuy de ſon oratoire, & mondit ſieur de Reims quant & lui, pour vaquer à leurs dévotes contemplations, durant leſquelles certains Evêques commencerent la Létanie, reſpondue par le chœur. Et quand ſe vint à cet endroit de *Hunc famulum tuum*, ledit Seigneur ſe leva, auſſi mondit ſieur de Reims, lequel tenant ſa croſſe en la main gauche & étant aſſis comme quand il veut ſacrer un Evêque, & diſant pluſieurs oraiſons, après leſquelles tenant ladite platine, ſur laquelle étoit ladite très ſacrée onction, il commença à oindre & ſacrer ledit Seigneur.

Premierement au ſommet de la teſte.

Secondement & après que leſdites

camisoles, & chemise lui furent ouvertes & avallées, en la poitrine.

Tiercement entre les deux épaules.

Quatrement en l'épaule droite.

Quintement en l'épaule senestre.

Sextement au plis du bras dextre.

Septiemement au plis du bras senestre.

Et à chacune singuliere desdites onctions mondit sieur de Reims disoit l'oraison de *Ungo te in regem*, & durant lesquelles onctions, lesdits Chantre & sous-Chantre chantoient l'Antienne *Unxerunt Salomonem.* Et nonobstant icelles, mondit sieur de Reims disoit autres particulieres oraisons lesquelles parachevées, lui & sesdits Prélats assistans, releverent & fermerent les fentes desdites chemises & camisole. Et lors mondit sieur de Longueville bailla au Roy les trois habillemens qui se devoient mettre par-dessus ladite camisole, & lesquels ledit Seigneur avoit fait faire de neuf, comme dit a esté ci-devant: c'est à sçavoir, celui qui représente le sous-Diacre, celui qui représente le Diacre, & le mantel représentant la Chasuble.

Et le Roy étant ainsi vestu, mondit sieur de Reims reprit la platine sur la-

quelle étoit la très-sacrée onction, & en mit en la paulme de la main dextre dudit Seigneur pour la huitieme onction. Puis en celle de la main senestre pour la neuvieme & derniere onction.

Et ledit Seigneur ayant ainsi les mains oinctes & sacrées, il les joignit contre sa poitrine : & puis lui fut administré une paire de gants benits par mondit sieur de Reims, dedans lesquels ledit Seigneur meit les mains. Et ce fait mondit sieur de Reims benit un anneau auquel il y avoit un singulierement beau diamant, duquel ledit Seigneur épousa le Royaume, le recevant de la main de mondit sieur de Reims dedans le doigt medicinal de la main dextre : puis prit le sceptre Royal étant sur l'Autel, & le mit en la main dextre dudit Seigneur, la main de Justice en la senestre. Et est à entendre qu'à chacun & singulier desdits misteres y avoit particulieres oraisons.

Et après tout ce que dessus, mondit sieur le Chancellier se meit contre l'Autel, tournant le visage vers le Roy & l'assistance, & lors appella à haute voix les douze Pers selon leurs ordres & dignitez : toutes fois pour l'acte du cou-

ronnement les laiz premiers, ainsi qu'il s'ensuit.

Sire Roy de Navarre, qui servez pour le Duc de Bourgogne, présentez-vous à cest acte.

Monsieur le Duc de Vendosme, qui servez pour le Duc de Normandie, présentez vous.

Monsieur le Duc de Guise, qui servez pour le Duc d'Aquitaine, présentez-vous.

Monsieur le Duc de Nevers, qui servez pour le Comte de Toulouse, présentez vous.

Monsieur de Montpensier, qui servez pour le Comte de Flandres, présentez-vous.

Monsieur le Duc d'Aumalle, qui servez pour le Comte de Champagne, présentez-vous à cet acte.

Et quant aux Pers Ecclésiastiques, ils furent appellés par mondit sieur le Chancellier selon l'ordre ci-devant désigné.

Icelle convocation faite, Monsieur de Reims se leva de sa chaise, & se tourna devers le grand Autel, sur lequel il prit la grande Couronne de Charlemagne; apportée de saint Denis, comme dit a esté, la meit sur le chef du Roy, sans

toutefois le toucher. A laquelle tantôt les Pers séculiers & Ecclésiastiques mirent les mains pour la soûtenir, & pareillement mondit sieur de Reims disant l'oraison *Coronet te Deus.* Et puis lui seul assit & posa sur le chef dudit Seigneur ladite Couronne : à laquelle tous les autres Pers mirent la main, disant par mondit sieur de Reims l'oraison. *Accipe coronam* & plusieurs autres oraisons : lesquelles finies & achevées, mondit sieur de Reims prit le Roy par la manche du bras droit, tenant ledit Seigneur le sceptre & la main de Justice en ses mains : lesdits Pers étans autour de lui & mettans autant qu'ils pouvoient la main à sa Couronne, marchant devant lui Monsieur le Connestable, l'épée nue en la main, après lui Monsieur le Chancellier. Et après d'un rang, Monsieur le Maréchal de saint André au milieu, comme grand Maître, à sa dextre, Monsieur le Duc de Longueville, comme grand Chambellan, & à la senestre, mondit sieur le Maréchal de la Marche comme premier Chambellan.

Et en cet ordre & convoy mondit sieur de Reims mena le Roy en son thrône & hault siége préparé au pupiltre,

ainſi que dit a eſté. Et la arrivez, le Roy étant tourné le dos contre la nef, mondit ſieur de Reims le tenant toujours, lui dit, *In hoc regni ſolio* avec une autre plus longue oraiſon. Après laquelle finie, & étant ledit Seigneur aſſis en ſon ſiége, il oſta ſa mittre. Et après grande révérence & honneur par lui fait audit Seigneur, le baiſa : & puis dit à haute voix, *Vivat in æternum.* Après lui le baiſerent tous les autres Pers, diſans ſemblablement *Vivat in æternum.* Et lors tout le peuple feit acclamation de Vive le Roy, ſonnans les trompettes, hauts-bois, & tous inſtrumens : commencé par mondit ſieur de Reims, *Te Deum laudamus*, accompagné d'orgues, & autre Muſique.

Et durant cette joye & acclamation, tant dedans la nef de ladite Egliſe que dehors, en la place de devant le grand portail ſe feit ject, donnée, & largeſſe d'environ mille pieces d'or, dix mille pieces d'argent, forgées & frappées de la repréſentation & effigie dudit Seigneur, avec la date du jour & année de ſon très-ſaint ſacre & couronnement, & d'autre grande quantité d'eſcus & monnoye commune.

Mondit ſieur de Reims après avoir inthroniſé ledit Seigneur en ſon ſiége Royal, & ſatisfait à ce que deſſus, deſcendit en bas pour officier & dire la grand Meſſe, durant laquelle ſe dit la petite Meſſe ordinaire du Roy, à l'Autel préparé audit pupiltre, ainſi comme dit eſt, le ſceptre & main de Juſtice poſez debout aux deux coſtez de l'appui d'oratoire dudit Seigneur. Et quand ſe vint à l'Evangile de la grand Meſſe, ledit Seigneur ſe leva, & lui fut oſtée la couronne de deſſus la tête par le Roy de Navarre, miſe & aſſiſe ſur le carreau dudit appui, le Livre d'Evangile fut apporté par l'Evêque de Soiſſons, lequel l'avoit prononcée marchant devant Monſieur le Cardinal de Lorraine, lequel prit ledit Livre dudit Evêque de Soiſſons lorſqu'ils furent au hault dudit eſchaffaut: & après les révérences par lui faites au pied de la montée, au milieu d'icelle, tiercement quand il fut arrivé près dudit Seigneur, lui préſenta ledit Livre à baiſer. & puis le bailla audit Evêque de Soiſſons, lequel le porta à mondit ſieur de Reims officiant. Et mondit ſieur le Cardinal de Lorraine s'en retourna en ſa place au ſiége où il étoit

aſſis près le grand Autel avec meſdits ſieurs les Cardinaux.

Et quand ſe vint à l'heure de l'offerte, Meſſieurs de Vaudemont, d'Eſtampes, Marquis Dumaine, & Seigneur Orace de Fernaiz, leſquels étoient aſſis durant le ſacre & couronnement, derriere les Pers laiz, & lorſque le Roy monta en ſon thrône, ſe vinrent mettre en quatre chaiſes de Chanoines de ladite Egliſe, qui leur avoient été ornées & parées de drap d'or raz, pour être plus près & à propos pour ſervir à porter les offices de ladite offerte, partirent en l'ordre qui s'enſuit, c'eſt à ſçavoir le Seigneur Orace portant le vin en un grand vaiſſeau de nacles de perles, garni d'or & enrichi de pierreries de très-grand prix & valeur. Mondit ſieur le Marquis portant un grand pain d'argent, Monſieur d'Eſtampes un autre grand pain d'or : mondit ſieur de Vaudemont une riche bourſe de broderie, en laquelle y avoit traize grandes & eſpeſſes pieces d'or, empreintes de l'effigie dudit Seigneur d'un coſté, & de l'autre de la ſainte Ampoulle, avec la date du jour & année dudit ſacre : marchans devant les ſuſdits, deux Roys d'armes ; & n'obmet-

tant rien des révérences en tel cas requiſes, monterent juſqu'au thrône du Roy. Et incontinent eux là arrivez, en repartirent en l'ordre qui s'enſuit. Et premierement marchoient leſdits deux Hérauts : après eux des Huiſſiers de la chambre dudit Seigneur : le Seigneur Orace portant le vin, M. le Marquis Dumaine portant l'un des pains, Monſieur de Vaudemont portant la bourſe où étoient les treize pieces d'or. Puis Meſſieurs les Chancellier, & Maréchal de ſaint André comme grand Maître, Monſieur le Conneſtable, l'épée nue en la main, le Roy tenant en ſa dextre le ſceptre & en la ſeneſtre la main de Juſtice, environné de tous les Pers tant d'Egliſe que laiz. Et demeurerent audit thrône, comme pour le garder, mondit ſieur de Longueville grand Chambellan, & mondit ſieur le Maréchal de la Marche, comme premier Chambellan.

Ledit Seigneur ainſi arrivé au grand Autel, leſdits Héraut, Huiſſiers, Meſſieurs les Conneſtable, Chancellier & Maréchal de ſaint André, ſe tirerent des deux coſtez, faiſant place à Loys M. de Vendoſme, lequel vint révéremment

prendre le ſceptre pour en décharger le Roy: & M. le Prince de la Roche-ſur-yon, la main de Juſtice. Et lors M. de Vaudemont après révérence due, & après avoir baiſé la bourſe en laquelle étoient leſdites treize pieces, la mit en la main du Roy pour l'offrir: M. d'Eſtampes le pain d'or; M. le Marquis Dumaine celui d'argent; & le Seigneur Orace le riche vaiſſeau où étoit le vin. Et ladite offrande ainſi parfaite, & ayant ledit Seigneur repris le ſceptre & la main de Juſtice, s'en retourna en ſon thrône & hault ſiége, accompagné de meſdits ſieurs les Pers, Conneſtable, Chancellier, & Maréchal de ſaint André & ceux qui avoient porté les offices de l'offrande, s'en retournerent aux chaiſes de Chanoines où ils étoient auparavant.

Le pourſuivant la Meſſe juſqu'au *Pax Domini*, mondit ſieur le Cardinal de Lorraine prit la paix de M. de Reims, le baiſant en la joue, & remonta au ſiége & thrône du Roy, auquel il donna & préſenta la paix par ce même baiſer. Et ce fait tous les Pers qui étoient près dudit Seigneur, tant Eccléſiaſtiques que laiz, lui donnerent le baiſer de paix.

La Meſſe achevée, mondit ſieur de

Reims, s'appuya sur l'Autel attendant que Messieurs les autres Pers Ecclésiastiques & séculiers avec la compagnie qui étoit en le hault siége & thrône Royal eussent ammené le Roy, lequel arrivé près du grand Autel, se meit sous le pavillon dont ci-dessus est fait mention, pour se reconcilier avec son Confesseur, & puis se vint mettre à genoux devant le grand Autel. Et après avoir dit son *Confiteor* & l'absolution à lui donnée par mondit sieur de Reims, reçut le précieux Corps & Sang de notre Seigneur J. C. en grande humilité & parfaite dévotion. Et ce fait Monsieur de Reims, lui osta la grande Couronne qu'il avoit sur la teste & lui meit la moyenne plus légere. Et icelle premiere Couronne fut baillée à M. Danguyen pour la porter devant ledit Seigneur jusqu'au Palais, marchant toutefois toujours mondit sieur le Connestable entre deux, & plus prochain dudit Seigneur.

Et ainsi revestu de tous ses habillemens Royaux, marcha jusqu'au Palais. Et là arrivé, ladite grande Couronne apportée par M. Danguyen, fut mise sur le bout de la table ja couverte, & là où devoit manger mondit Seigneur,

ſur un oreiller de veloux cramoiſi, enrichi de broderie, & pareillement le ſceptre & la main de Juſtice.

Le Roy entra dans ſa chambre pour ſe deveſtir, changer d'habillements, ſe faire dégraiſſer les mains du ſaint Creſme & huille, & bailler la chemiſe de toille de Hollande & gants qui y avoient touchez, à un de ſes Aumôniers Prélats. Et les autres habillemens commenda eſtre rendus à celui qui étoit venu pour l'Abbé de ſaint Denis audit ſacre.

Ledit Seigneur ainſi deveſtu, & reveſtu d'autres très-riches & ſomptueux habillemens, & ayant ſur ſa teſte une Couronne qu'il avoit fait faire & étoffer des joyaux & bagues de ſes coffres ; en laquelle y avoit quatre grandes tables de diamans, dont les deux étoient les plus grandes & ſpacieuſes qui ayent jamais eſtés vues : & d'autres diamans ſuivans les précédens tant au cercle du tour qu'a la cloſture qui la faiſoit impériale par-deſſus, & entre le bonnet & la cloſture impériale de ladite Couronne, pendoit le rubi ballay, appellé loué de Naples, avec une très-groſſe perle qui rendoit un merveilleux éclat de lumiere.

Et ainſi ſe vint mettre à table ſur un

hault daiz fait & paré en la grande salle du logis Archiepiscopal orné & paré d'une très-riche tapisserie d'or, d'argent & soye, sous un grand ders : le fond duquel étoit tout d'or gauffré à gros grain d'orge, & par-dessus enrichi de personnages d'or nué, le fond d'or trait, enrichi de passeures frisées d'argent trait, les pentes de même.

La table dudit Seigneur fut de neuf pieds de long, un pied plus hault que les tables de Messieurs les Pers, qui étoient aux deux bouts, ledit Seigneur ayant à sa dextre & hault bout plus prochain de lui, en l'une desdites tables un pied plus basses que la sienne M. l'Archevêque de Reims.

M. le Cardinal de Givry, Evêque & Duc de Langres. M. le Cardinal de Châtillon, Evêque & Comte de Beauvais. M. l'Evêque de Noyon Comte Per. M. l'Evêque de Xaintes, représentant l'Evêque & Duc de Laon, lequel en présence devoit être second après M. de Reims. M. l'Evêque de Troye représentant l'Evêque de Chaalons, lequel en présence eut précédé l'Evêque de Noyon.

A la senestre & à l'autre table un

pied plus basse que celle dudit Seigneur, étoient assis le Roy de Navarre plus prochain dudit Seigneur, représentant le Duc de Bourgogne. M. le Duc de Vendosme, représentant le Duc de Normandie. M. le Duc de Nevers, représentant le Comte de Toulouse. M. le Duc de Montpensier, représentant le Comte de Flandres. M. le Duc d'Aumalle, représentant le Comte de Champagne.

M. le Maréchal de saint André servit de grand Maître, pour ce que M. le Connestable ayant cet office, étoit empêché à tenir l'épée nue devant ledit Seigneur durant son dîner, pour ce qu'ainsi la cérémonie le requeroit.

M. Danguyen servit de Pannetier.

Loys M. de Vendosme d'Eschançon.

Et porterent la viande, les Gentilshommes de la chambre dudit Seigneur.

En ladite salle y eut table particuliere pour M. le Cardinal de saint George, Légat de N. S. P. & autres Cardinaux. Et à ceste même table furent assis Messieurs les Ambassadeurs. Tous les dessusdits d'un costé.

Autres tables y eut en ladite salle pour

les Princes, Chevaliers de l'Ordre, Capitaines, & Gentilshommes de la maison.

Après le diner, le Roy se retira en sa chambre portant devant lui, M. le Prince de la Roche-sur-yon, la main de Justice: Loys M. de Vendosme, le sceptre; M. Danguyen, la grande Couronne qui avoit été sur la table durant ledit disner & pour ce que le Roy avoit déliberé de passer toute ceste belle & sainte journée en solemnelle cérémonie, il soupa regalement en une table sans différence de haulteur, en laquelle la Royne fut assise à sa senestre, après elle Madame Marguerite de France sa sœur. Et après de ce même rang, avec certaines espaces entre deux, le Roy de Navarre, auquel souper, M. le Connestable servit & fit son office de grand Maître, M. de Vendosme servit de Pannetier, M. de Montpensier d'Echançon, & M. de Guise d'Ecuyer tranchant.

Et fut la viande portée par les Gentilshommes de la chambre, comme elle avoit été au service du disner.

Le lendemain ledit Seigneur fut ouyr la Messe, & diner en l'Abbaye de saint Remy. L'autre jour d'après séjourna en ladite ville de Reims, entendant &

pourvoyant à ses affaires. Et l'autre en suivant en partit pour aller à saint Marcoul, ainsi qu'ont eu de bonne & ancienne coustume ses prédécesseurs Roys de France. Or prions Dieu qu'il le nous conserve, continuant en ses bonnes œuvres & intentions, par lesquelles il a déja fait preuve de sa vertu, & du zèle & affection qu'il porte au bien de notre sainte Religion, regime & gouvernement de ses peuples & sujets.

HISTOIRE des insignes faussetez & suppositions de Francesco Fava Medecin Italien, extraites du procès qui lui a été fait par Monsieur le grand Prévôt de la Connestablie de France. En 1608.

ON ne sçait pas certainement le nom, le pays & la profession de l'homme dont cette histoire fait mention, tantôt il a pris le nom de Cesare Fiori, or * de Francesco Fava, or il s'est dit Medecin, & or marchand, maintenant ** de saint Severin près de Naples,

* Tantôt. ** Dans un temps.

Naples, & maintenant * de Capriola sur les confins de la Ligurie ; ceux qui le pensent avoir mieux cogneu disent qu'il est d'une honneste famille de Finale près de Genes : quoique ce soit, d'autant qu'en justice il a dit se nommer Francesco Fava Docteur en Medecine natif de Capriola, il sera ainsi nommé & désigné.

Francesco Fava donc Medecin natif de la Capriola, au printemps de son âge courut une partie des Provinces d'Italie, esquelles il exerça la Medecine, & fut recommandé ** principalement pour être sçavant & expert en la cognoissance & cure des venins : *** en l'âge de trente-quatre à trente-cinq ans, il se forma à Orta au Comté de Novarre : en faisant sa profession de Medecine, il s'enamoura de Catherina Oliva, fille d'un Oliva Marchand d'huilles y demeurant, il la demanda en mariage se nommant Cesare Fiori de saint Severin près de Naples : & parce qu'Oliva ne le cognoissoit que par sa renommée, & ne sçavoit de quel lieu ny de quelle extraction il étoit, ny même s'il étoit à marier, il

* Dans un autre temps.
** Renommé.
*** Traiter les empoisonnés.

desira s'en instruire & en avoir quelque témoignage. Fava pour satisfaire à ce desir feit lui-même un acte du Juge de saint Severin qu'il escrivit & scella authentiquement, par lequel il étoit certifié de sa prud'hommie, qu'il étoit de la maison de Fiori de saint Severin & n'étoit point marié. Oliva sur ceste assurance lui donna sa fille pour femme, & a ce mariage duré dix ou onze années pendant lesquelles Fava a eu plusieurs enfans de sa femme, dont ne sont restez que trois à présent vivans, l'aisné qui est un fils âgé de neuf à dix ans seulement : après avoir quelque temps demeuré à Orta, Fava change son habitation & son nom, transporte son domicile à Castelarca, distant de sept à huit lieues de Plaisance sur le Plaisantin même, & se fait nommer Francesco Fava.

Au commencement de l'an 1607, Fava se voyant comme il a dit, soit par excuse ou en vérité, chargé de femme & enfans. & qu'il ne pouvoit de son art de Medecine subvenir à la dépense de sa maison, se résolut par un coup périlleux de se mettre en repos le reste de sa vie, & sur ceste résolution prit 50 écus qu'il avoit chez lui, partit de Cas-

relarca vers le temps de Pâques & s'en alla à Naples, où étant il s'enquiert des Banquiers qui avoient le plus de réputation, entre lesquels il fit eslite * d'un nommé Alexandre Bossa, auquel il s'addressa feignant d'être Abbé, & d'avoir affaire d'une lettre de change de 50 écus pour faire tenir à Venise à un sien neveu estudiant à Rome ; mais que pour lors il disoit avoir envoyé à Venise pour quelques affaires, baille les 50 écus à Alexandre Bossa, & prend de lui lettre de change de pareille somme, il garde ceste lettre quinze jours, pendant lesquels, lui qui avoit la main fort instruite & hardie à l'escriture, s'estudie à imiter & contre-faire la lettre d'Alexandre Bossa. Au bout des quinze jours il reporte la lettre à Alexandre Bossa & retire ses 50 écus, lui faisant entendre que ses affaires estoient faites à Venise, & qu'il n'avoit plus de besoin de s'y faire remettre aucuns deniers.

En pratiquant ** en la maison d'Alexandre Bossa, pour prendre ceste lettre de change & la rendre, Fava avoit pris en l'étude quelques missives de néant, *** mais

* Choisit. ** Fréquentant.
*** Lettres inutiles.

qui pouvoient autant servir à son dessein que papiers de conséquence, d'autant qu'elles estoient écrites de la main d'Alexandre Bossa & de Francesco Bordenali son complimentaire, * & même un jour ayant épié le temps qu'il n'y avoit en l'Etude d'Alexandre Bossa qu'un jeune garçon, à qui il dit que son dessein étoit de rester dans l'Etude, & de vouloir attendre qu'il fut de retour de la ville, & pria ce jeune garçon de l'accommoder ** de papier, plume, ancre, cire, & cachet pour faire une couple de missives à quelques-uns de ses amis en attendant que son maître retourneroit, cela ayant été permis à Fava, il fit cinq ou six missives, chacune desquelles il cacheta & enferma dans une couverture de papier aussi cachetée.

De ces missives il s'en servit à deux fins, l'une pour voir la marque du papier sur lequel écrivoit ordinairement Alexandre Bossa & en acheter de pareil, comme il fit, non pas à Naples, où il n'en peut trouver, mais en la ville d'Ancone allant de Naples à Padoue, l'autre, pour cacheter ses lettres du ca-

* Coassocié.
** Fournir, prêter.

chet même d'Alexandre Bossa, ce qu'il fit aussi : car étant au logis il leva les cachets qu'il avoit apposés tant aux missives qu'aux couvertures, en mouillant un peu le papier du costé où n'étoit pas la marque du cachet, cela se faisoit assez facilement, d'autant que ce n'étoit pas cire d'Espagne, mais molle seulement, il garda ces cachets pour s'en aider quand il en auroit besoin, soit pour les appliquer sur les lettres qu'il vouloit falsifier, ou pour faire un cachet de marque semblable à celle d'Alexandre Bossa.

Outre les quinze jours que Fava avoit séjourné à Naples, il y séjourna encore un mois & demi, pendant lequel il s'instruisit & s'asseura du tout * à falsifier l'écriture d'Alexandre Bossa & celle de Bordenali.

Sur le point de son départ il veit un pauvre miserable condamné à la mort, & que l'on alloit exécuter pour avoir fait une lettre de change de quarante ou cinquante écus ; mais de bonne rencontre ** pour ce miserable, passerent par le lieu du supplice les Vice-Roys de

* Se perfectionna entiérement.

** Par bonheur.

Naples & de Sicile, & le Cardinal d'Aquaviva qui lui firent grace.

Plus encouragé de ceste grace que retenu de la condamnation de ce faussaire, Fava au mois de Juillet part de Naples, & vient à Padoue pour exécuter le stratagême de fausseté qu'il avoit desseigné. *

A Padoue il s'habille en simple Prêtre, & va sur le soir trouver l'Evêque de Concordia dont il avoit autrefois oui parler, suppose & lui fait entendre qu'il étoit l'Evêque de Venafry au Royaume de Naples, que quelques Seigneurs Neapolitains ses ennemis lui avoient mis sus ** d'avoir fait l'amour & d'avoir abusé d'une niéce du Duc de Caetan, que cette accusation l'avoit rendu fugitif de son Evêché, & fait aller à Rome pour se justifier vers sa sainteté, mais qu'y étant, ses ennemis avoient une infinité de fois conspiré contre lui & dressé des attentats à sa personne, tant à force ouverte que clandestinement, ayant voulu corrompre par argent l'un de ses serviteurs afin de l'empoisonner, en telle sorte qu'il avoit été contraint pour guarentir

* Prémédité, résolu. ** L'avoient accusé.

sa vie, de se déguiser & sortir de Rome; & qu'à grand peine & à grand crainte ainsi déguisé, il étoit ainsi arrivé à Padoue en sa maison, où il venoit comme à un saint azile & au port de son salut, le prioit de lui tendre les bras en son affliction, le recevoir, aider & favoriser: la faveur qu'il desiroit de lui étoit que, par son moyen & par sa créance, n'osant lui-même l'entreprendre, de peur d'être découvert lui-même de ses ennemis, il peut avoir un homme sous le nom & par l'entremise duquel il se peut faire remettre à Venise dix mille ducats qu'il avoit à Naples entre les mains du Seigneur Giouan Baptiste de Carracciola Marquis de sainte Arme, dont les nôces se devoient solemniser à Pâques, & que de cette somme de dix mille ducats il vouloit acheter des diamants, perles & chesnes * d'or pour faire des présens à quelques Princes & Seigneurs qui pouvoient pacifier son affaire & le remettre en son Evêché.

L'Evêque de Concordia pleint sa fortune, lui promet toute faveur & assistance, & particuliérement de l'aider d'un sien ami & confident, nommé An-

* Chaînes.

tonio Bertoloni, Marchand Banquier demeurant à Venise, sous le nom & par le moyen duquel il pouvoit facilement se faire faire à Venise la remise des dix mille ducats qu'il avoit à Naples entre les mains du Marquis de saint Arme, sans qu'il fut besoin qu'il s'y employast & s'en entremist.

Fava remercia l'Evêque de Concordia de la courtoisie de ses offres, & les acceptant lui dit, qu'il en écriroit promptement au Marquis de saint Arme, afin que suivant cet ordre, il lui fit tenir les dix mille ducats, prend congé de l'Evêque de Concordia, qui le voulut honorer & conduire jusqu'à la porte de la maison. Mais Fava le pria de ne point passer outre de crainte que ceste cérémonie ne le fit recognoitre pour tel qu'il étoit: un des anciens & honorables serviteurs de l'Evêque de Concordia nommé Dom Martino, arrivant sur ce départ, soit qu'il le dit comme il le pensoit, ou qu'il eut oui parler Fava & qu'il fut bien aise d'en conter à son Maître, dit à l'Evêque de Concordia qu'il avoit veu cet homme en la ville de Rome habillé en Evêque. Si l'Evêque de Concordia eut eu quelque soupçon de la qualité

de Fava ; il l'eut lors perdu par ce témoignage que lui en donnoit Dom Martino.

Fava suivant ce qu'il avoit fait entendre à l'Evêque de Concordia feint d'avoir écrit & laissé passer dix jours, qui étoit le temps qu'un courrier pouvoit séjourner pour aller de Padoue à Naples & retourner de Naples à Venise, & au bout de ce temps baille à Octavio Oliva, l'un des freres de sa femme, qu'il avoit mené avec lui, un paquet de lettres, afin de l'aller porter, comme courrier venant de Naples, à Venise en la maison d'Angelo Bossa Marchand Banquier, oncle & correspondant d'Alexandre Bossa Banquier demeurant à Naples.

Le pacquet est rendu par Octavio Oliva à Angelo Bossa, qui trouva dedans une lettre à lui adressante de la part d'Alexandre Bossa & un autre pacquet de trois lettres qui venoient du Marquis de sainte Arme & s'adressoient, l'une à l'Evêque de Venafry, l'autre à l'Evêque de Concordia, & la derniere à Antonio Bertoloni : ce pacquet de trois lettres est envoyé par Angelo Bossa à l'Evêque de Concordia, l'Evêque de Concordia ayant veu sa lettre, manda

l'Evêque de Venafry, lui rendit la sienne & fit pareillement tenir à Venise celle d'Antonio Bertoloni avec un advis qu'il lui donnoit de cette affaire, non pas qu'il lui dit que celui pour lequel il avoit à recevoir les dix mille ducats fust l'Evêque de Venafry, ny la cause pour laquelle le negoce se traittoit de ceste façon, mais simplement le prioit de recevoir ceste somme pour un Prélat de ses amis, lorsque l'on lui envoyeroit la lettre de change pour en faire comme il lui diroit après.

Toutes ces quatre lettres estoient lettres fausses que Fava avoit écrites, sçavoir celle d'Alexandre Bossa sur le papier achetté à Ancone, & cachettée du cachet même d'Alexandre Bossa, & celles du Marquis de saint Arme, du papier, écriture & cachet à fantaisie.

La lettre d'Alexandre Bossa à Angelo Bossa, portoit : » Je vous donne advis que » M. le Marquis de saint Arme, dans deux » ou trois jours au plus, que Monsieur » l'Archevêque de Bary son frere sera » arrivé à Naples, me doit compter dix » mille ducats pour les faire remettre par » vous au sieur Antonio Bertoloni Marchand Banquier, demeurant à Venise

» & estre employez en diamants, perles
» & chesnes d'or.

La lettre qui s'adressoit à l'Evêque de Venafry contenoit : » J'ai appris par les » votres que vous êtes à présent réfugié » près de Monsieur l'Evêque de Concordia, & qu'il vous a promis de vous favoriser du nom & ministere du sieur » Antonio Bertoloni Marchand Banquier » demeurant à Venise, pour vous faire » toucher les dix mille ducats que nous » avons à vous : sitôt que Monsieur l'Archevêque de Bary mon frere, qui a vos » deniers entre ses mains sera retourné à » Naples, qui sera dans deux ou trois » jours au plus ; je vous en envoyerai » lettre de change sous le nom du sieur » Bertoloni pour employer en diamants, » perles & chesnes d'or, ainsi que le de» sirez.

La lettre écrite à l'Evêque de Concordia étoit en substance : » J'ai sçu des » lettres de Monsieur l'Evêque de Venafry la grande courtoisie dont vous avez » usé vers lui, & les obligations que lui » & moi vous avons, je ne manquerai pas » à lui faire tenir dans deux ou trois jours » au plus les dix mille ducats que j'ai ici

» à lui, & lui en envoyer lettre de change » sous le nom du sieur Antonio Bertoloni, » duquel vous lui avez promis la confi- » dence, pour être cette somme employée » en diamants, perles & chesnes d'or ainsi » qu'il desire.

La lettre envoyée à Antonio Bertoloni, disoit : » J'ai appris de la maison de » Monsieur l'Evêque de Concordia, que » je vous devois faire payer à Venise dix » mille ducats pour employer en diamants, » perles & chesnes d'or ; j'attens celui qui » a mes deniers qui doit arriver dans deux » ou trois jours au plus, aussitôt je les » compterai au sieur Alexandre Bossa Ban- » quier en cette ville, & prendrai de lui » lettre de change que je vous envoyerai.

Trois jours après ces lettres rendues, Fava suppose avoir reçu un autre pacquet de cinq lettres. La premiere, lettre de change qui étoit souscrite de Francesço Bordenali complimentaire d'Alexandre Bossa : la seconde, une lettre de créance d'Alexandre Bossa à Angelo Bossa. Les autres du même Marquis de saint Arme à lui Evêque de Venafry, à l'Evêque de Concordia, & à Bertoloni.

Ces cinq lettres étoient fausses, escrites & cachettées comme les précédentes.

La lettre de change étoit en ſemblables termes : » Payez à trois jours de » lettre vuë, ou pluſtôt, ſans qu'il ſoit » beſoin d'autre que la préſente, au ſieur » Antonio Bertoloni Marchand Banquier » demeurant à Veniſe, la ſomme de neuf » mille ducats, pour pareille ſomme que » nous avons ici reçue du ſieur Marquis » de ſaint Arme, pour eſtre cette ſomme » employée en perles, cheſnes d'or & » diamans. Si le ſieur Bertoloni prend des » diamans, & cheſnes d'or & perles de » plus grand prix que les neuf mille du- » cats ne faites point de difficulté de payer » le plus, car le ſieur Marquis de ſaint » Arme, outre les neuf mille ducats nous » en a baillé autre mille, pour prendre » les perles, diamans & cheſnes d'or, juſ- » qu'à la valeur de dix mille ducats, ſi » beſoin eſt.

La lettre de créance contenoit : » Sui- » vant l'avis que je vous avois donné y » a trois jours, payez au ſieur Antonio » Bertoloni le contenu en la lettre de- » change, dont je vous envoye la copie.

La lettre envoyée à l'Evêque de Venafry portoit : » Conformement à celles que » je vous mandai y a trois jours, je vous » envoye la lettre de change de dix mille

» ducats, sous le nom du sieur Antonio
» Bertoloni ; vous prendrez garde que
» vous ayez de telles perles, chesnes d'or
» & diamans que vous desirez.

La lettre à l'Evêque de Concordia étoit en ce sens : » C'est pour vous faire entendre que selon celles que je vous escrivis » y a trois jours, j'ai compté les dix mille » ducats que j'avois à Monsieur l'Evêque » de Venafry, au Banquier Alexandre » Bossa duquel j'ai retiré lettre de change » sous le nom du sieur Antonio Bertoloni, j'envoye la lettre de change à Monsieur l'Evêque de Venafry, pour lequel » je vous supplie de donner ordre qu'il y » ait de tels diamans ; perles & chesnes » d'or qu'il vous fera entendre.

La lettre adressante à Antonio Bertoloni étoit de telle teneur : » Je vous envoye la lettre de change des dix mille ducats dont je vous avois escrit il y a trois » jours, vous la présenterez & vous ferez » payer du contenu en icelle, & achetterez de tels diamants ; perles & chesnes » d'or que vous ordonnera M. l'Evêque » de Concordia, & baillerez le tout à » celui qu'il vous dira.

L'Evêque de Concordia ayant vu ces lettres, conseille à Fava de prendre lui-

même la peine d'aller à Venise pour se faire faire son payement, & que peut-être un autre ne prendroit pas diamans, perles & chesnes d'or selon son affection, & qu'entre Padoue & Venise, il y avoit fort peu de danger d'être recogneu d'autant que le voyage se fait par eau en barque couverte.

Fava n'affectionnoit point autrement d'aller à Venise, non pas de peur qu'il fut recogneu d'estre l'Evêque de Venafry, mais bien de ne l'estre pas, & toutes fois persuadé par l'Evêque de Concordia, il se résolut à faire le voyage, & pour cet effet prit lettres de creances de l'Evêque de Concordia vers Bertoloni. Arrivé qu'il est à Venise accompagné de Giouan Pietro Oliva un autre frere de sa femme qu'il disoit être son serviteur, & nommoit Giouan Baptista, auquel il avoit dit qu'il feignoit d'estre Evêque & vouloit sous cette feinte & par une galante invention s'accommoder* d'une somme de deniers, il va saluer Bertoloni & lui présenta la lettre de creance de l'Evêque de Concordia.

Bertoloni reçoit Fava, le loge en sa

* Se procurer, s'enrichir.

maison, le bien-vient * & l'honore comme Prélat qui lui étoit extremement recommandé par l'Evêque de Concordia, prend de lui la lettre de change, la présente à Angelo Bossa qui l'accepte & promet payer dans le temps. Aussitôt Bertoloni ayant parole d'Angelo Bossa s'embesogne ** pour le payement de la lettre de change, cherche par toute l'orfevrererie de Venise les plus beaux diamans, & les plus belles perles qui se peussent trouver, les fait porter chez lui pour les montrer à Fava, qui en prend en telle quantité & en choisit de telle qualité qu'il lui plaît, sçavoir un diamant valant trois cents ducats, mis en œuvre en anneau d'or.

Un diamant vallant quatre-vingts ducats aussi mis en œuvre.

Trois diamants de septante ducats, piece, encore mis en œuvre.

Un diamant de soixante & cinq ducats, non mis en œuvre.

Cinquante diamants de vingt ducats piece.

Cent vingt-cinq diamants, de sept ducats piece.

* Bien venir, bien recevoir.
** S'intrigue, s'employe, travaille.

Deux cents vingt-quatre petits diamants de deux ducats & demi piece.

Une chesne de quatre-vingts seize perles Orientales & belles, pesant deux cents quarante-sept quarats & demi, de mille six cents cinquante-six ducats.

Quant aux chesnes d'or il ne s'en trouva point de telles que Fava les desiroit, & pourtant il donna charge à Bertoloni d'en faire faire deux, l'une à trois fils les annelets torts, * l'un d'or net, & l'autre émaillé de noir, pesant chacun fil dix onces & demi : l'autre chesne d'or de cinq fils, pesant chacun fil deux onces.

Ces chesnes d'or, ces perles & diamants sont achetez au gré de Fava par Bertoloni, qui les paye de ses deniers, & fait tous les fraiz & la dépense nécessaire pour cet achapt.

Pendant six jours que dura cette affaire à chercher, marchander & acheter les diamants & les perles, & faire faire les chesnes d'or ce fut une merveille de voir & d'entendre les actions & les discours de Fava en la maison de Bertoloni, toujours quelque mot de l'Evangile à la bouche & le plus souvent un Breviaire

* Entrelacez.

à la main, que pourtant il ne sçavoit pas dire, on ne veit jamais un Prélat en apparence plus digne, plus religieux, & plus devot. Sa modestie, son air, & ses déportemens le faisoient respecter d'un chacun, & non-seulement ceux qui conversoient avec lui l'honoroient comme Évêque, mais encore ceux qui n'y avoient aucun accès. Le Capitaine même du Gallion de la République, le voyant & le considerant sur le port de Venise, où il étoit allé avec Bertoloni pour voir ce grand vaisseau, lui fit beaucoup d'honneur & demanda à Bertoloni qui étoit ce grand Prélat en la compagnie duquel il l'avoit veu.

Ayant pratiqué Bertoloni & le jugeant homme d'esprit & du monde, il lui dit que ces considérations le forçoient à lui découvrir quel il étoit, & lui ayant fait le même discours qu'il avoit tenu à l'Evêque de Concordia il y adjouta, que la derniere résolution qu'il prenoit en sa mesadventure étoit de s'en aller à Turin trouver le Marquis d'Est qui étoit sur le point de faire un voyage en Espagne pour y traiter du mariage du fils du Duc de Mantoue avec la fille du Duc de Savoye, & le supplier d'ob-

tenir les lettres du Roy d'Espagne addressantes au Viceroy de Naples, pour la pacification de ses affaires & son retablissement en son Evêché, & qu'à cette fin il avoit desiré d'avoir nombre de diamans non mis en œuvre, pour en faire faire des carquans & enseignes, & quelques beaux diamans mis en œuvre, perles & chesnes d'or pour en faire des présens au sieur Marquis d'Est, & autres Seigneurs & Dames qu'il estimeroit pouvoir quelque chose pour lui.

Estant à table, où toujours il fut servi en vaisselle d'argent, il entretenoit ordinairement Bertoloni des discours des grands, des affaires principales, de la Cour du Pape, des forces de la Seigneurie, & du différent qui n'a guere avoit été entre ces deux Estats, tenant quelquefois le parti des Vénitiens & reffutant d'un beau discours & d'une subtile doctrine, les raisons qui étoient alléguées par le Pape pour la justification de son decret, mais revenoit toujours au cas de conscience, pour lequel il concluoit contre les Vénitiens.

Il étoit fort industrieux en ses discours à faire couler à propos quelque trait inventé & advenu en son Evêché, qu'il

ne rapportoit qu'en passant & par occasion : parlant un jour des miracles, il dit qu'il avoit découvert quelques impostures & suppositions de gens d'Eglise qu'il avoit passées fort doucement de peur que l'Eglise fut scandalisée : & entre autres il en raconta une dont l'invention fut telle, qu'en un couvent des Cordeliers on entendoit de nuit une voix qui crioit qu'elle étoit l'ame d'un deffunct detenue en grandes peines, pour n'avoir pas accompli les promesses, que vivant il avoit faites à l'Eglise, il fut en ce couvent, se mist en bon état, prit les ornemens, signes & marques de son autorité, la croix & l'eau benite, fit allumer une douzaine de torches, & ainsi commanda que l'on le conduisit au lieu où ceste voix étoit entendue, & là ayant consideré d'où pouvoit sortir cette voix, il fit lever une tombe & trouva dessous un petit novice auquel on faisoit jouer la partie : il s'informa du fait & sçut que quelques Cordeliers faisoient ceste méchanceté, par ce que le deffunct qui étoit inhumé en ce lieu, pendant sa vie monstroit une très-grande dévotion vers le couvent, & avoit toujours promis d'y donner tous ses biens quand il mourroit,

& que néanmoins par son testament il n'avoit donné au couvent que dix ducats.

Une autrefois traitant des actions du feu Pape Clement VIII. & de ceux qu'il avoit fait grands, il dit qu'il avoit eu l'honneur d'avoir été son Nonce à Pragues vers l'Empereur, & qu'outre sa pension il avoit pour la dignité de sa charge & advancement des affaires du saint siége Apostolique, fait dépense de quinze mille écus dont il n'avoit point été récompensé, & que ce service au jugement de l'Archevêque de Bary & autres grands hommes d'Estat, qui pourtant le disoient pour l'obliger, étoit digne d'un chapeau de Cardinal au lieu de celui d'un Evêque.

Bertoloni mangeant avec, lui le considerant d'assez près, pensa qu'il l'avoit veu quelqu'autrefois, & lui dit confidemment, Seigneur illustrissime, me semble avoir eu l'honneur de vous avoir veu en quelque lieu. Fava prenant la parole & le prevenant subtilement respondit, me souvient aussi de vous avoir veu & je vous dirai où; ce fut, si je ne me trompe chez Monsieur le Marquis de Palavisine en sa maison, sur la riviere de Salo un

jour que nous allaſmes peſcher des carpillons, & qu'il y avoit avec nous une petite Damoiſelle ſienne parente extrêmement belle & jolie. Soit par rencontre, ou par quelque cognoiſſance oculte qu'euſt eu Fava de ce qu'il diſoit, il étoit vrai que Bertoloni avoit été en la maiſon du Marquis de Palaviſine, & que ce qu'il contoit s'y étoit paſſé, mais il n'étoit pas vrai que Fava y eût été, & toutefois il conta ſi particulierement & accortement * cette entrevue ſuppoſée, que Bertoloni ſe perſuada lors qu'il étoit vrai, & fut contraint de dire oui, c'eſt là où j'ai eu l'honneur d'avoir vu votre Seigneurie illuſtriſſime.

Tel fut l'entretien & le déportement ** de Fava pendant les ſix jours qu'il demeura à Veniſe au logis de Bertoloni: de déduire les autres particularitez qui firent remarquer ſon jugement, ſon eſprit & ſon expérience, il ſeroit trop long: ſuffit de dire que pendant ce temps on le creut univerſel, non-ſeulement es ſciences humaines & divines, mais auſſi en la cognoiſſance de toutes les affaires & ſecrets du monde, ce qui

* Agréablement.

** Conduite.

faisoit que Bertoloni l'honoroit & affectionnoit, d'autant plus qu'il voyoit que son mérite correspondoit à sa qualité, & toutefois quant il fut question de bailler à Fava les sequins, diamants perles & chesnes d'or, Bertoloni homme fort advisé & principalement en ce qui regarde la marchandise & la banque, ayant été nourri vingt ou trente ans parmi les Marchands banquiers de Venise, & expérimenté au fait de réalte, voyant que la lettre de créance de l'Evêque de Concordia portoit seulement qu'il se fit payer du contenu en la lettre de change qui appartenoit au Prélat qui en étoit le porteur, & ne portoit pas expressément, Baillez lui le contenu en la lettre quand vous l'aurez reçu, il douta & écrivit à l'Evêque de Concordia pour sçavoir s'il bailleroit au porteur de la lettre de change, & afin de ne faire rien qu'asseurement & bien à propos.

Cependant Fava qui voyoit que son fait s'advançoit, & qui se souvint qu'un jour sur l'asseurance que l'Evêque de Concordia lui avoit donné de la fidélité & prudhommie de Dom Martino, il le lui avoit demandé pour lui faire compagnie quand il sortiroit de Padoue, le

19[e] jour d'Aouſt, il écrivit à l'Evêque de Concordia qu'avec beaucoup de contentement, il avoit fait l'achapt des diamants, perles & cheſnes d'or, & qu'il eſperoit partir de Veniſe le lendemain de bon matin, accompagné du ſieur Antonio Bertoloni & arriver à Padoue avant le diner, & parce qu'il deſiroit faire peu de demeure, & autant ſeulement qu'il en ſeroit de beſoin pour faire ſes compliments vers lui, & s'acquitter de ſon devoir, il le prioit de faire entendre à Dom Martino, qu'il ſe teint preſt pour aller avec lui & partir auſſitôt qu'il ſeroit à Padoue, ſouſcrit ſa lettre Carlo Pirotto Evêque de Venafry, lequel nom de Carlo Pirotto n'eſt pas le nom de l'Evêque de Venafry, mais un nom inventé par Fava ne le ſçachant pas.

En ce temps Bertoloni reçoit réponce de l'Evêque de Concordia qu'il ne fit aucune difficulté de bailler le tout à celui qui lui avoit porté la lettre de change : conformement à ceſte réponce, le 20[e] d'Aouſt Bertoloni baille & met entre les mains de Fava les ſequins, diamans, perles & cheſnes d'or contenus en la lettre de change dont Fava lui fit quittance traduite en ces termes : J'ai reçu moi Carlo

Pirotto

»Pirotto Evêque de Venafry de magnifique »Antonio Bertoloni trois mille ducats de »six livres quatre sols chacun ducat en se»quins, & plus j'ai reçu six mille trois »cens cinquante-six ducats & douze gros »en bagues & joyaux, sçavoir perles, »diamans & chesnes d'or, lesquels de»niers bagues & joyaux il m'a comptez »& baillez au nom & de l'ordonnance de »Monsieur l'illustrissime & révérendissi»me, Monsieur Matthieu Sanudo Evêque »de Concordia, le tout vaut neuf mille »trois cens cinquante-six ducats & douze »gros, je dis 9356 ducats 12 gros & ne »sert la présente quittance que pour une »seule avec une autre semblable que j'ai »faite sur le Livre de quittances dudit »sieur Bertoloni : je susdit Carlo Pirotto »Evêque de Venafry. ai écrit de ma pro»pre main & afferme * ce que dessus.

Fava remercie Bertoloni des bons offices & services qu'il avoit reçus de lui, le rembourse de soixante & dix ducats payez aux courratiers pour ** l'achapt des diamans, perles & chesnes d'or & de quelques valises & autres petites commodités que Bertoloni avoit acheptées pour lui, & outre ce présente à Ber-

* Affirme. ** Coursiers.

toloni (comme auſſi Angelo Boſſa l'offrit) la proviſion d'avoir traité le négoce & acheté les diamants, perles & cheſnes d'or qui montoit environ à deux cents ducats & encore le voulut gratifier & récompenſer de ſa bonne reception & courtoiſie, mais Bertoloni en faveur de la recommandation faite par l'Evêque de Concordia, & penſant obliger l'Evêque de Venafry traita noblement & en Marchand Vénitien, & ne voulut ny gratification ny payement de la proviſion qui lui étoit offerte & légitimement due.

Avant que de partir de Veniſe Fava voulut avoir de quoi faire les frais de ſon voyage : il y avoit trois ou quatre jours qu'il avoit remarqué qu'au cabinet où il couchoit, Bertoloni tenoit de l'argent en un coffre. Il crochetta la ſerrure, ouvrit le coffre, prit dedans quatre cens écus en or, & puis le referma de ſorte qu'on ne pouvoit recognoitre s'il eût été ouvert.

Ainſi Fava, ſuivi de ſon beau-frere Giouan Pietro Oliva, & accompagné de Bertoloni, part de Veniſe pour retourner à Padoue vers l'Evêque de Concordia. Fava depuis a dit qu'il pria Ber-

toloni de l'aſſiſter encore à ce voyage, & au remerciement qu'il vouloit faire à l'Evêque de Concordia, & Bertoloni au contraire qu'il n'en fut point prié, mais que voyant que l'affaire étoit d'importance, & qu'il ne cognoiſſoit l'homme que par une lettre de creance, il ne deſira point le laiſſer qu'il n'eût parlé à l'Evêque de Concordia, quoi qu'il en ſoit ils partirent de Veniſe & furent enſemble à Padoue au logis de l'Evêque de Concordia.

En ce voyage Fava conſiderant les belles maiſons des Gentilshommes Vénitiens, qui ſont ſcituées ſur l'une & l'autre rive de la riviere de Brenta, remarquoit les graces & les deffauts de leurs édifices, & diſcouroit comme Architecte de toutes les ſingularitez de chacun bâtiment. C'étoit au mois d'Aouſt que la chaleur eſt extrême en Italie, Fava voyant que Bertoloni étoit un peu incommodé de ſon manteau qui étoit de damas doublé de taffetas, & qui peut-être s'en vouloit accommoder, commenda à Giouan Pietro ſon beau-frere qu'il le prît, & le ſerrât en une valiſe juſques à ce qu'ils fuſſent arrivez à Padoue.

Arrivez qu'ils furent à Padoue, Fava témoigne à l'Evêque de Concordia comme l'affaire s'étoit passée selon son desir, se loue de l'honnesteté & prudhommie de Bertoloni, du contentement & de la satisfaction qu'il avoit reçue de lui, rend graces à l'Evêque de Concordia du bienfait, & de la courtoisie dont il avoit usé en son endroit, & promet de s'en revenger par tous les bons services qu'il lui pourroit rendre. L'Evêque de Concordia le voulut retenir à diner, mais il s'en excusa sur ce qu'il dit qu'il étoit pressé de partir pour aller à Turin trouver le Marquis d'Est, afin de donner ordre à ses affaires, & qu'il boiroit une fois seulement en passant par l'hostellerie où il étoit logé, demanda Dom Martino que l'Evêque de Concordia & Bertoloni ne trouverent pas bon de lui bailler pour compagnie, de crainte que s'il lui mesadvenoit par le chemin il n'eût quelque soupçon de Dom Martino, & lui dirent qu'il n'étoit pas au logis ; ainsi congédié il part de Padoue accompagné de Giouan Pietro Oliva, & fut si hâté qu'il ne se souvint pas, ou n'eut pas le temps, ou ne le voulut pas prendre le temps de rendre le manteau de Bertoloni, qui depuis l'a

retrouvé & repris en cette ville de Paris, en la maiſon où a logé Fava.

Bertoloni retourne à Veniſe en ſa maiſon, & par occaſion recompte l'argent qu'il avoit au cabinet où avoit couché Fava, & trouve faute de quatre cens écus en or, cela le fit entrer en quelque ſcrupule; & toutefois parce que c'étoit un Evêque, il ne l'en oſa ſoupçonner : ſept ou huit jours après ſon retour il ſe fit payer par Angelo Boſſa des 9356 ducats 12 gros contenus en la lettre de change, qu'il avoit advancez & acquittez pour lui : le lendemain de ce payement vient un courrier exprès de Naples, envoyé par Alexandre Boſſa, qui apporte nouvelles qu'Alexandre Boſſa n'avoit baillé aucune lettre de change au ſieur Marquis de ſaint Arme, & ne ſçavoit que c'étoit que cette affaire. Auſſitôt Angelo Boſſa fait informer à Veniſe contre Carlo Pirotto ſoi-diſant Evêque de Venafry, obtient decret des ſieurs Juges de la nuit. L'Evêque de Concordia Bertoloni, Boſſa, Bordenali, chacun eſt en campagne pour trouver Fava & ſçavoir quel chemin il a pris : Dom Martino monte à cheval & le va chercher en Flandre où il avoit entendu

qu'il devoit aller, mais en vain toutes ces recherches : ce que l'on put faire, fut d'envoyer par les Provinces d'Italie, & hors l'Italie même, des mémoires contenant le nombre, la qualité, la facture, le prix & le poids des diamans, perles & chesnes d'or qui avoient été volés, le bois & la façon des boëtes dans lesquelles étoient les diamans attachez sur cire rouge, avec désignation des étoiles, chiffres, lettres & autres remarques qui étoient sur icelles, afin que si quelqu'un les exposoit en vente l'on s'en saisit, & par ce mémoire on promettoit de donner un quart de ce qui seroit recouvré à ceux qui le découvriroient : un de ces mémoires est envoyé au sieur Lumagues Marchand banquier en cette ville de Paris, qui en fait faire des copies & les baille à quelques orfevres.

Quant à Fava au lieu de prendre le chemin de Turin, il étoit retourné à Castelarca en sa maison, & là donne à entendre à sa femme que ses affaires étoient faites, qu'il avoit reçu plusieurs deniers de ses débiteurs, que le temps étoit venu qu'il falloit aller en France pour y faire fortune, la fait résoudre à faire le voyage, & sur cette résolution

prend ſes ſequins, diamans, perles & cheſnes d'or, & avec ſa femme, ſes trois enfans, Octavio Oliva, & Giouan Pietro Oliva freres de ſa femme part de Caſtelarca. Sur la rive du Po, à quelque 9 ou 10 lieues de Plaiſance, Octavio Oliva qui n'avoit point deſſein de venir en France, mais ſeulement qui étoit ſorti de Caſtelarca avec Fava pour le conduire quelques journées, le laiſſe & va chercher pays & adventure avec trois cents ducats que lui donna Fava. Fava, ſa femme, ſes enfans & Giouan Pietro Oliva ſon beau-frere tirent pays, repaſſent par Veniſe, traverſent les Suiſſes, joignent la France, & arrivent à Paris au mois de Novembre, & ſe logent en chambre garnie, au logis d'une Dame Gobine près la place Maubert.

Lorſque Fava ſe voit à Paris, en repos, avec ſa famille, incogneu & éloigné de trois à quatre cents lieues des lieux, ou il avoit fait ſes fauſſetés & tromperies, il crut que ſa barque étoit à port, qu'il étoit à couvert & hors des riſques & naufrages qu'il avoit courus: il penſa déſormais d'établir & d'arreſter ſa fortune non pas à Paris où il doutoit toujours quelques mauvaiſes rencontres,

à cause de la grande fréquence * des peuples qui journellement y abordent : mais en quelque ville d'Anjou ou de Poitou où il desseignoit sa retraite & son habitation, après avoir fait argent à Paris de ses diamans, perles & chesnes d'or ; & suivant ce dessein il écrivit à un sien confident nommé Francesco Corsina Italien Apothicaire, tenant lors sa boutique en tiers ou à moitié en Flandre en la ville de Bruxelles, & lui manda que s'il vouloit venir à Paris il avoit bonne somme de deniers, dont ils s'accommoderoient ensemble, & leveroient une bonne boutique d'Apothicairerie, où ils exerceroient la medecine, travaillant l'un & l'autre de leur art & partageroient par moitié les profits qui en proviendroient.

Pendant que Fava attendoit des nouvelles de Corsina, il tache à faire la vente de ses diamans, & pour cet effet le Samedi 12. Janvier 1608, va sur le pont au change, où après avoir quelque temps consideré l'air des Marchands & des boutiques où il pouvoit plus à propos faire sa vente & moins être découvert, il s'adressa à un Orfevre nommé Bourgoin tenant une petite boutique

* Quantité.

contre l'Eglise saint Leufroy, lui faisant entendre au mieux qu'il put, moitié Italien, moitié François, qu'il cherchoit un courratier pour lui faire vendre une quantité de diamans qu'il avoit: sur les offres que lui fit Bourgoin de lui servir lui-même de courratier & lui faire vendre ses diamans, il en montra quatre petites boëtes & les lui laissa, ayant pris recepissé de lui & dit qu'il retourneroit dans quatre heures pour sçavoir s'il auroit trouvé Marchand.

En ces quatre heures Bourgoin cherche Marchand & fait la montre des quatre boëtes de diamans: un Lapidaire nommé Maurice, & le sieur Paris Turquet Marchand Joailler qui avoient vu le mémoire envoyé de Venise se rencontrerent à cette monstre, & ayant jugé aux remarques des boëtes que c'étoient les diamans recommandés & contenus en ce mémoire, ils en conferent avec Bourgoin; & s'associent eux trois au quart promis par le mémoire à ceux qui recouvreroient les marchandises perduës; & aussitôt donnent advis de cette affaire à Maître Denis de Quiquebœuf, Lieutenant en la grande prévosté de la Connestablie de France.

Le sieur de Quiquebœuf se tient prêt à l'heure que Fava devoit retourner pour sçavoir des nouvelles de ces diamans, prend une robe de chambre, feint d'être Marchand, & de vouloir acheter les diamans de Fava, mais qu'il en avoit affaire de plus grande quantité. Cela occasionna Fava d'en montrer encore dix autres boëtes, lesquelles comme les quatre premieres furent recogneues par Turquet & Maurice estre celles désignées au mémoire envoyé de Venise : comme Fava consideroit les actions de ces Marchands qui regardoient la forme des boëtes, les lettres & chiffres marquez dessus, il commença d'entrer en cervelle & d'avoir peur, & pour eschiver * son malheur feignit d'avoir une assignation fort pressée, nécessaire & importante, avec un homme qui l'attendoit au logis où il vouloit aller, & promettoit de retourner incontinent, & cependant qu'il laisseroit ses diamans pour être veus : le sieur de Quiquebœuf lors lui déclara sa qualité, & se saisit de lui & lui dit qu'il étoit averti qu'il avoit encore d'autres diamans, perles & chesnes d'or, qu'il falloit promptement trouver. Fava recogneut qu'il avoit encore

* Eviter.

dix boëtes de diamans, de perles & chesnes d'or en son logis, mais qu'il les avoit bien achettées & étoit homme d'honneur & bon marchand, & sur cette recognoissance le sieur de Quiquebœuf accompagné de Bourgoin & de ses Archers, se transporta à la chambre de Fava, où il trouva les dix autres boëtes de diamans, perles & chesnes d'or, & tout le contenu au mémoire envoyé de Venise, hormis une perle & un petit diamant de deux ducats & demi, qui avoient été perdus en ouvrant & maniant les boëtes, & outre quelques huit sequins d'or : dresse son procès verbal & fait faire inventaire & prisée & estimation des diamans, perles & chesnes d'or par les Marchands, Turquet, Bourgoin & Maurice.

Quand Fava veit les formes dont on usoit pour faire l'inventaire, prisée & estimation des diamans, perles & chesnes d'or, il dit qu'il ne s'affligeoit pas de l'accident qui lui étoit advenu depuis que son bien & sa personne étoient entre les mains de la Justice, où ceux qui ne sont point coupables ne doivent rien craindre : mais qu'un doute le marteloit * qui étoit de sçavoir, si ayant acheté

* L'inquiétoit.

de bonne foi ces diamans, perles & chesnes d'or de gens qui les eussent mal pris, ils seroient perdus pour lui, étant revendiquez par celui auquel le larcin en auroit été fait.

Le même jour de la capture le sieur de Quiquebœuf procéde à l'interrogatoire de Fava, & d'autant qu'il n'avoit pas l'intelligence de la Langue Italienne, il manda & pria Maître Nicolas Fardoit Advocat en Parlement, versé en cette Langue pour l'assister en l'instruction de cette affaire: Fava est interrogé, se dit avoir nom Francesco Fava, natif de Capriola sur les confins de la Ligurie, Docteur en medecine, âgé de quarante-cinq à quarante-six ans, & respond que bien que sa profession principale fut de medecine, que toutefois il avoit accoustumé de trafiquer des pierreries & qu'il avoit acheté les diamans, perles & chesnes d'or qui lui avoient été retrouvés en la ville de Plaisance de trois hommes, l'un qu'il cognoissoit, les deux autres à lui incogneus, pour le prix & somme de 5150 ducats qu'il avoit reçues de ses débiteurs, & qu'il avoit fait l'achapt à dessein de venir en France

ou en Flandre faire marchandise, & trafique de ces pierreries.

Il étoit minuit, l'interrogatoire est continué au jour suivant, & ce soir même Giouan Pietro Oliva se sauva, & depuis n'a point été vu.

Le Dimanche 13 Janvier continuant l'interrogatoire, Fava se jette à genoux, & prie la Justice de lui faire miséricorde, déclare que ce qu'il avoit respondu le jour précédent étoit faux, que c'étoit lui qui avoit fait le vol, & conte l'histoire telle qu'elle a ci-devant été récitée : sur cette confession Fava est envoyé prisonnier au Fort l'Evêque.

Le lendemain de son emprisonnement, Fava voyant, ainsi que depuis il a respondu par son interrogatoire, que son crime étoit descouvert, & qu'il ne pouvoit plus paroître au monde l'honneur sur le front & sans honte & vergogne, délibera de se faire mourir & de fait s'étant couvert de ses habits & enveloppé de son manteau afin de se tenir le plus chaudement qu'il pourroit, avec un canif qu'il avoit pris à cet effet lors de son interrogatoire & entre son bras & sa chemise, il se coupa en cinq endroits des deux bras, les veines basi-

liques, cephaliques & mediane, par lesquelles il perdit quelque trois livres de sang, le surplus ayant été retenu par l'extrême froid qu'il faisoit lors. Fava voyant que le sang ne pouvoit plus sortir, qu'en se seignant il avoit épointé le canif & que d'ailleurs il n'avoit plus la force de lever son bras pour achever de se donner la mort, appella le geollier pour le secourir: il fut promptement secouru & pensé de ses playes, en telle façon que depuis il s'en portoit bien.

On écrivit à Venise de la capture de Fava, & cependant Monsieur Morel grand Prévost de la Connestablie, assisté de Maître Nicolas Fardoit instruit & fait le procès à Fava.

Il est interrogé, on lui demande pourquoi il avoit requis l'Evêque de Concordia de lui bailler Dom Martino pour l'assister au voyage qu'il disoit aller faire à Turin, il répond qu'il l'avoit demandé pour donner plus de couleur à sa fourbe, & que si Dom Martino fut venu avec lui, il eut bien trouvé moyen de s'en deffaire par les chemins & de le renvoyer à Padoue.

On lui demande comment il étoit repassé par la ville de Venise pour venir

en France, veu que c'étoit le lieu où il avoit fait le vol, il répond qu'exprès il avoit repassé par Venise jugeant s'il étoit poursuivi qu'il eut pris tout autre chemin que celui de Venise.

On lui demande si sa femme ne sçait pas cette affaire, & s'il ne lui en a pas communiqué. Il répond que ce n'étoit pas affaire à communiquer à une femme & principalement à la sienne qui est une femme simple, innocente, & qui selon la coustume d'Italie, où les femmes mariées sont plus servantes que maîtresses, a creu, obéi, & suivi son mari, en ce qu'il lui a dit, en ce qu'il lui a commandé, & par-tout où il a voulu.

La femme pareillement est interrogée, & confrontée à son mari : à cette confrontation Fava voyant que d'abord la douleur & le ressentiment de son infortune saisissoit tellement sa femme qu'elle pendoit à son col & ne lui pouvoit parler, il lui dit avec intervalle de temps, femme, femme, femme, ou je vivrai, ou je mourrai, si je vis tu posséderas toujours ce que tu aimes : si je meurs tu perdras la cause de ton ennui.

Reprochant un témoin, après qu'il eut fait son reproche, il adjouta qu'outre

ce qu'il avoit dit, comme Medecin & physionomiste, il recognoissoit à l'inspection de sa face qu'il étoit traitre, non pas qu'il voulut induire que nécessairement il le fust, mais que naturellement & par inclination il l'étoit, & pour tant qu'il ne vouloit pas croire à sa déposition.

A la représentation qui lui fut faite des diamans, perles & chesnes d'or pour les recognoitre, considerant qu'il avoit été si mal advisé que de porter vendre les diamans dans les boëtes mêmes, esquelles les Marchans Vénitiens les avoient mis sur cire rouge, marquées de lettres, chiffres & estoiles, il accusa sa stupidité, & puis l'excusant dit, que tous hommes étoient hommes sujets à faillir, & que Galien disoit que le meilleur Medecin étoit celui qui faisoit le moins de faute.

Sur ce que particuliérement on lui remontra que seul il n'avoit pu faire toutes ces fausses lettres & qu'il falloit qu'il se fut servi d'un tiers, d'autant que quand il avoit escrit en Evêque & en Marquis ses lettres estoient toutes illustres, reverendes & cérémonieuses, & quand il avoit écrit en Marchand ses paroles n'estoient que termes & prati-

que de Marchand : d'ailleurs qu'il avoit falsifié plusieurs sortes d'écritures & cacheté ses lettres du cachet d'Alexandre Bossa : il répondit qu'il ne s'étoit servi que de lui seul, & que bien qu'il ne fut Evêque, Marquis ny Marchand, néanmoins qu'il n'ignoroit pas les tiltres, honneurs & créances, qui leur appartiennent & dont ordinairement ils usent en leurs missives : quand à l'imitation de l'écriture que sa trop grande science avoit été la cause de son mal, y étant tellement expert & subtil, qu'en une heure il pouvoit contrefaire cinquante sortes d'écritures, de telle façon qu'il seroit impossible de recognoistre les originaux d'avec les copies, & pour les cachets, que en ayant un de cire pour patron, il en pouvoit aussi-bien & aussi promptement faire que les gravèurs & Maistres du Mestier.

Pendant que le procès s'instruisoit, sur le commencement du mois de Février, Francesco Corsina auquel Fava avoit écrit, arrivé à Paris, est adverti de la prison de Fava, le va voir & communique avec lui des remedes & moyens de son salut, lui promet toute sorte d'assistance : Fava pour lors ne le

pria d'autres choses sinon qu'il pratiquast quelqu'accès & cognoissance en la maison de Monsieur l'Ambassadeur de Venise, par le moyen de laquelle il fut informé chaque jour de ce qui se passeroit de son affaire, & particuliérement des nouvelles que l'on auroit de Venise: Corsina fait ensorte qu'il sçait ce qui se faisoit & proposoit contre Fava, & journellement lui en donne avis.

Le Lundi 25 Février le courrier de Venise étant arrivé, Corsina en avertit Fava & lui dit que Antonio Bertoloni venoit en ce même jour pour lui faire faire son procès, & devoit arriver le soir, qu'il étoit temps de prendre garde à ses affaires & de tâcher à se sauver. Fava se servant de la bonne volonté de Corsina & des offres qu'il lui faisoit de l'aider à quelque prix que ce fut, lui fait ouverture d'un moyen dont il s'étoit advisé pour sortir des prisons, qui étoit d'entrer en la chambre du Geollier, qu'il pouvoit ouvrir avec un crochet, ayant observé que la servante tournoit fort peu la clef pour ouvrir la porte, passer par une des feneftres de la chambre, descendre en la cour des prisons & se sauver par dessus la muraille qui regarde

ſur le Quay de la Megiſſerie, à ceſte fin lui donne ordre de lui faire faire une corde pleine de nœuds de certaine longueur, & une eſchelle de corde de longueur competente avec deux cordes aux deux bouts, au bout de l'une deſquelles il y eut un morceau de plomb pour pouvoir plus aiſément jetter par-deſſus la muraille, & que le lendemain au ſoir à ſix heures ſonnantes au Palais, qui eſt l'heure que les priſonniers ſont retirez & qu'il n'y a perſonne en la cour, il lui jettât l'eſchelle par-deſſus la muraille de la priſon vis-à-vis du puits qui eſt en la cour, & lui promiſt qu'étant hors des priſons ils retourneroient en Italie, & qu'il lui donneroit cent écus, avec leſquels il en mettroit encore autres cent, dont ils leveroient une boutique & exerceroient enſemble la medecine.

Corſina fait faire la corde & l'eſchelle, envoye la corde à Fava le lendemain, qui étoit le 26 Février, & quant à l'eſchelle, lui manda qu'elle n'étoit pas encore achevée, mais que ſans faute le jour ſuivant 27 Février elle ſeroit faite & ne manqueroit pas de la jetter à l'heure donnée. Fava prend la corde, la met en la poche de ſes calleſſons. Et ſur

le ſoir la cache ſous un buffet qui eſt en la ſalle commune des priſonniers.

Le 27 Février ſur les ſix heures du ſoir Fava envoye querir du vin par un valet qui ordinairement ſert les priſonniers, & à l'heure même ſort de ſa chambre, va à la chambre du Geollier qu'il ouvre avec un clou crochu à cet effet, qu'il avoit arraché à une des feneſtres des priſons, entre dans le cabinet de la chambre, à la ſerrure duquel il trouva la clef, dépouille ſa robbe, ſon pourpoint, ſes ſouliers, & ſon chapeau, attache ſa corde à un des verouils de la porte du cabinet, paſſe par la feneſtre où il n'y avoit point de barreaux, & par le moyen de ceſte corde deſcend en la cour des priſons, cherche le plomb & la corde de l'eſchelle que Corſina lui avoit jettée, il faiſoit lors grande nuit & grande pluye, d'ailleurs la corde n'avoit pas été bien jettée: enfin l'ayant trouvée il tire l'eſchelle en dedans la court juſques à l'arreſt & attache le bout de la corde que l'on lui avoit jettée à la potence du puits, afin que comme en montant, l'eſchelle ſeroit arrêtée par une des cordes que Corſina avoit attachée à une pierre de taille du côté de

la rue, en deſcendant elle fut auſſi retenue par l'autre corde qu'il avoit liée à la potence du puits du côté de la priſon; monte à l'eſchelle, & étant au dernier eſchellon, il ne put atteindre juſqu'au haut de la muraille, il deſcendit alors & dit à Corſina, au travers d'une porte des priſons qui eſt en cette muraille, qu'il avoit tenu la corde trop longue, & qu'il la retirât de deux ou trois eſchellons, ce que fit Corſina; mais ſur ces entrefaites le valet revient & apporte du vin, il ne trouve point le priſonnier en ſa chambre, avertit le Geolier & ſes ſerviteurs, qui cherchent de tous côtez, voyent la chambre du Geolier ouverte, les habits de Fava, la corde qui pendoit par la feneſtre du cabinet en la court, y deſcendent, & trouvent Fava ſur le point de remonter à l'eſchelle & prêt à ſe ſauver, ils l'arrêtent & le renferment, ſe tranſportent ſur le Quay où ils rencontrent un jeune homme l'épée nue à la main, qui prend la fuite auſſitôt, ils retournent aux priſons & ſe payent ſur le pauvre priſonnier de leurs peines. Les Geoliers ſont ouis ſur ce bris de priſon, Fava interrogé, on lui repréſente la corde &

l'échelle qu'il reconnoît & répond, & convient du fait : toutefois il dit qu'il ne sçavoit pas si ce fut Corsina qui lui jetta l'échelle, ou son serviteur, d'autant qu'il ne le vit point, ni ne l'entendit parler ; mais il y a quelqu'apparence que tout ce qu'il dit de Corsina n'étoit qu'une invention & un prétexte pour favoriser & excuser Giouan Pietro Oliva, son beau frere, ou quelqu'autre du ministere & de l'entremise duquel il s'étoit servi depuis sa prison.

Antonio Bertoloni étoit arrivé à Paris avec lettre de faveur de la République, avoit salué M. l'Ambassadeur de Venise, avoit été présenté au Roy par M. de Fresne, & S. M. lui avoit fait l'honneur d'entendre entierement sa plainte, & d'ordonner à M. le Chancellier de lui faire rendre justice, ce que Monsieur le Chancellier a si religieusement & soigneusement observé, qu'il a toujours eu l'œil sur cette affaire, & a voulu être averti chaque jour par M. le Prévost de la Connestablie de ce qui se passoit au sujet de cette affaire.

Bertoloni avoit apporté procuration spéciale d'Angelo Bossa, partie civile contre Fava, copie collationnée de l'in-

formation & decret émané des Juges de la nuit à Venise, la lettre écrite à Venise & envoyée par Fava à l'Evêque de Concordia, & la quittance de 9356 ducats douze gros contenus en la lettre de change. *Sur* ces pieces le procès est instruit, Angelo Bossa reçu partie civile, Bertoloni oui en témoignage contre Fava, Fava interrogé sur sa déposition qu'il reconnoît véritable, la lettre & la quittance à lui représentées, & par lui reconnues, les recollements & les confrontations faits.

Depuis l'arrivée de Bertoloni, Fava voyant que sa fuite avoit manqué, ayant toujours Bertoloni présent devant les yeux, & sachant de jour à autre toutes les poursuites qu'Angelo Bossa faisoit contre lui, se desespera entierement, & dès ce moment, sans cependant en montrer des signes extérieurs, ne chercha plus que les moyens de se faire mourir, il se porta même un jour à une si étrange & cruelle délibération, qu'il entreprit de s'empoisonner lui, sa femme & ses enfans.

Le 4. Mars il pria le Geolier de lui faire venir un Barbier pour lui couper les cheveux & lui faire la barbe, cette

opération faite, il le pria de lui apporter une demie once d'antimoine préparé, des feuilles de roſes, des raiſins de Corinthe & du ſucre, dont il diſoit avec des blancs d'œufs vouloir faire un onguent pour une inflammation qu'il avoit aux yeux : Le Barbier acheta ces drogues; mais d'autant que l'antimoine eſt un poiſon, il en avertit le Geolier, en la préſence duquel il les donna à Fava, auquel à l'inſtant elles furent ſaiſies & ôtées. Interrogé ſur ce, il reconnut qu'il avoit donné charge & argent au Barbier pour acheter ces drogues, comme medicinales à ſa douleur, & que, bien que l'antimoine fut un poiſon, cependant temperé & mêlé avec les autres drogues, il étoit fort ſalutaire aux maux d'yeux; & que tant s'en faut qu'il eut eu volonté de ſe meffaire, depuis qu'il avoit attenté à ſa vie en s'ouvrant les veines, qu'au contraire ayant été malade & preſque toujours indiſpoſé, il avoit uſé de remedes & de regime, & apporté toute la peine & tout le ſoin qu'il avoit pû pour recouvrer & conſerver ſa ſanté; ſur quoi il appelloit à temoins tous les priſonniers de ſa chambre.

Quelque temps après Fava fut encore malade

malade & ſe mit au lit., où toujours depuis il a demeuré, & en ſes maladies il avoit ordinairement de fortes convulſions & grands vomiſſemens : ce qui fait préſumer, par la ſuite même de cette hiſtoire, qu'il avoit envoyé querir de l'antimoine tout préparé, & que ces vomiſſemens étoient le rejet du poiſon qu'il avoit pris.

Il appréhendoit la condamnation aux Galeres, & prioit la Juſtice, que, ſi par les loix de la France, ſon crime étoit puniſſable de cette peine, que pluſtoſt on le fit mourir, attendu qu'il avoit un caterre ordinaire & une grande indiſpoſition d'eſtomac, & même qu'il étoit mal propre & inhabile à la rame à cauſe des playes qu'il s'étoit fait aux deux bras : il recommandoit ſouvent ſa femme & ſes enfans à la Juſtice.

Il eſt à remarquer que Fava avoit été ſoupçonné de pluſieurs autres fauſſetez faites à Naples, Veniſe, Milan & Gennes, & fut interrogé ſur mémoires donnez à cet effet, tous leſquels faits il denia, & dit que l'Italie ne manquoit pas de gens d'eſprit, & que quand un arbre penchoit, chacun s'appuyoit contre : hors l'interrogatoire il convint avec

Bertoloni le vol des quatre cens écus en or qu'il avoit pris en son cabinet, mais il le prioit de n'en rien dire; afin de ne point agraver son crime ny sa peine.

Toutes les choses s'étant ainsi passées, le procès mis en état, vû par Maistre Pierre Forestier Procureur du Roy en la grande Prévosté de la Connétablie, conclusions par lui données, le procès distribué à Maître Roland Bignon Avocat en Parlement pour en faire son rapport: enfin le Samedi 22 Mars il fut mis sur le Bureau de la Connestablie & Maréchaussée, ou séoient pour Juges Messieurs les Grand Prévost & Lieutenant de la Connestablie & Maréchaussée, Duhamel, Dogier, Loisel, le Masson, l'Eschassier, de Brienne, Mornac, Bignon Rapporteur, Desnoyers & Fardoit Avocats en Parlement. Le procès rapporté & pieces vues, le jugement, à cause de l'heure trop avancée, fut remis au Lundy.

Fava ayant eu avis qu'on l'alloit juger, résolut de prévenir la honte de son supplice par un courage malheureux; & d'autant qu'auparavant il avoit trois ou quatre fois manqué sa mort, le froid ayant retenu son sang dans ses veines,

l'antimoine lui ayant été ôté, le poiſon qu'il avoit pris ſorti de ſon corps ſans lui nuire, il réſolut de tout tenter pour ne pas faillir à cette fois.

Sa femme l'étant venu voir le Samedy même, il lui fit entendre qu'il deſiroit manger d'une certaine pâte à l'Italienne, qu'autrefois elle lui avoit déja faite, & lui commanda quand elle ſeroit de retour en ſa chambre de faire de cette pâte & de la lui apporter : ſuivant cet ordre, le lendemain Dimanche 23. Mars ſa femme lui envoya par ſon fils aîné la pâte qu'elle avoit faite, Fava ayant reçu cette pâte, en rompit un morceau & mit dedans une grande doſe d'arſenic qu'il avoit eu, (par l'information qui a été faite on n'a jamais pu ſçavoir comment il l'avoit eu) prend le poiſon & l'avale. Il prévoyoit ſa mort infailliblement, d'autant qu'il avoit pris ſix fois plus de poiſon qu'il n'en falloit pour faire mourir un homme, & d'ailleurs il ſçavoit bien qu'il ne vuideroit point ce poiſon comme les précédents, l'ayant exprès enfermé en une pâte, afin qu'elle s'attachât à ſon eſtomach, & y demeurât pour faire ſon effet : ſa femme arrive, il ſe plaint à elle de l'excès de ſon mal,

dit qu'il va mourir, sans déclarer qu'il étoit empoisonné, lui dit adieu, donne par deux diverses fois la bénédiction à son fils, les renvoye tous deux au logis. Aussitôt il demanda un Prestre : un qui étoit prisonnier se présenta, mais il le refusa, & en voulut un autre. Pendant qu'on en alla chercher un, le poison qui étoit violent commence son opération, presse Fava, & le travaille extrêmement ; alors il se fit ôter du lit où il étoit couché, se fit mettre sur une paillasse, où il dit qu'il vouloit mourir, & y mourut misérablement peu de temps après, sans que le Geolier ni les prisonniers sçussent la cause de sa mort, & eussent le temps & le moyen d'y remedier.

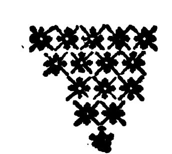
Le Lundi matin 24. Mars, les Juges qui étoient assemblez pour le jugement du procès, sont avertis par le grand Prévôt de la Connestablie de la mort inesperée de Fava. Le corps est ouvert, le poison trouvé dans l'estomach, curateur créé au cadavre, information de la mort, la femme ouie, le procès fait & parfait au cadavre, sentence du même jour par laquelle Francesco Fava accusé est déclaré duement atteint & convaincu

d'avoir mal pris, dérobé & volé à Angelo Boſſa par fauſſetez & ſuppoſitions de nom, qualitez, eſcritures & cachets 9356 ducats douze gros monnoie de Veniſe, tant en diamants, perles & chaînes d'or, qu'en deniers comptans, en eſpeces de ſequins d'or, enſemble d'avoir attenté à ſa propre perſonne étant en priſon, par inciſion de ſes veines, & finalement le procès étant ſur le Bureau, s'être fait mourir par poiſon. Et pour réparation de ces crimes ordonné que ſon corps ſera traîné la face contre terre à la voirie par l'Exécuteur de la haute Juſtice, & là pendu par les pieds à une potence qui pour cet effet y ſera miſe & dreſſée. Tous & chacuns ſes biens déclarez acquis & confiſquez à qui il appartiendra, ſur iceux préalablement pris la ſomme de 9356 ducats douze gros monnoie de Veniſe, & tous les dépens, dommages & intérêts d'Angelo Boſſa, & à cette fin, & ſur & tant moins de cette ſomme ſeront rendus à Angelo Boſſa ou à ſon Procureur les diamans, perles, chaînes d'or & ſequins dont Franceſco Fava a été trouvé ſaiſi. Octavio Oliva, Giouan Pietro Oliva & Franceſco Corſina pris au corps par-tout

où ils seront trouvez, & amenez prisonniers au Fort l'Evêque pour leur être fait & parfait leur procès.

Prononcé & exécuté à Paris le même jour 24. Mars 1608.

N'a rien été ordonné sur le quart promis aux Marchands qui avoient recouvré les diamans, perles & chaînes d'or, d'autant qu'ils s'étoient arrangez avec Angelo Bossa pour une somme de cens écus.



LETTRE consolative écrite à M. le Duc de Montmorency sur la mort de M. le Connestable son pere, par M. de Nerveze en 1614.

MOnseigneur, j'ai laissé passer la vive voix de ceux qui vous ont visité en votre affliction, afin que le premier appareil qu'on y a appliqué par l'oreille, donnast à mon discours le passage de vos yeux plus libre, & luy fist trouver votre esprit plus disposé à la consolation.

Vous avez perdu un pere, & la France un Connestable qui avoit toutes les qualitez accordantes à l'un & à l'autre nom, pour être aimé & honoré de ses enfans, cheri & respecté de tous les François. Sa dignité, fatale à votre maison, lui étoit d'autant plus glorieuse, qu'elle lui avoit été donnée par un grand Roy, de qui le jugement & l'expérience redoubloient la gloire de ceux qu'il honoroit des charges & offices de sa couronne, si bien que pour dignement louer sa memoire, il faut dire seulement que

Henry le Grand le choisit pour être son Connéstable, puisque ce choix, étant une relation de ses rares vertus, comprend en soi toutes les louanges qu'on sçauroit donner à ses merites.

Ce n'est pas, M. que je veuille ici remplir le temps & le papier d'éloges & d'honneurs, tels qu'ils sont dûs à feu M. le Conneſtable, je les borne en ce peu de mots, & laisse à ces orateurs & lumieres de doctrine, que le siecle voit reluire, à les étendre plus avant & dignement, afin d'égaler les ornemens de leur éloquence à ceux de leur matiere. Mon but est seulement de contribuer en quelque chose à votre consolation, qui auroit beaucoup de raisons pour être reçue de vous, si la bonté de votre naturel ne disputoit pour son intérêt le prix de la douleur.

Mais si faut-il enfin que les tendres mouvemens de la nature cédent aux loix de la prudence, & que vous consideriez que la même nature qui défend & soûtient votre douleur, vous menaçoit tous les jours de la perte que vous avez faite; mais votre amour filial qui ne se pouvoit accorder à l'imagination de cette néceſſité, vous empêchoit de

vous y résoudre, & vous persuadoit que la vieillesse de feu M. votre pere auroit de nouveaux delais pour respirer. Ainsi vous le consideriez plustôt comme un pere de qui les jours vous étoient chers, qu'en homme vieux qui approchoit de sa fin.

Il a vécu, quant à l'âge, tout le temps qu'un mortel peut humainement desirer, & quant à la vertu, il vit & vivra toujours: car cette vie qui n'a point de mort, triomphe des années: le degré où sont les vôtres, & l'état de votre condition doivent sevrer du soin paternel qu'il avoit de votre personne, & vous faire plustôt plaindre le dommage public que le vôtre particulier. La France y est plus intéressée que vous, à le mesurer par le besoin plustôt que par l'affection, laquelle comme extrême, opinant la premiere en votre cœur, & troublant les avis de votre propre raison, vous fera sembler cette perte fort dommageable & insupportable pour vous; mais elle l'est davantage pour le public. Car quoique cet arbre, dont la tige est si antique & si illustre, semblât trop vieux pour produire encore quelque fruit, & que le temps l'eut déja

courbé & incliné vers ses racines, néanmoins l'ombre en étoit encore utile & salutaire à cet Etat, où son nom seulement étoit un appui aux loix & à la tranquillité publique.

Ceux qui ont connu sa vie, sçavent combien il étoit jaloux de l'honneur de son Prince & du sien, & le juste châtiment qu'il faisoit de l'injustice, comme si son épée de Connestable eût été celle de la Justice même. Je dis ceci, M. pour tirer du sujet de sa gloire celui de votre consolation, vous estimant heureux d'avoir été engendré d'un pere si vertueux, & si plein de perfections que la nature lui avoit héréditairement données, comme elle a fait à votre égard; afin que successivement de pere en fils ce nom fameux de Montmorency soit orné & illustré des qualitez convenables à sa grandeur, à laquelle vous pourrez ajouter de nouveaux ornemens, si la suite de vos belles actions répond à leur commencement, & que vous répondiez à l'espérance que vous donnez à toute la France, particulierement à la Province où votre prédécesseur vous a laissé avec ses derniers soupirs la charge qu'il a si longuement & si heureusement

exercée : Province, où il a éprouvé l'une & l'autre fortune, la bonne par sa prudence & sage conduite, la mauvaise par la rigueur & malice du temps; & en toutes deux il a triomphé de la fortune même, de quoi le Languedoc portera à jamais témoignage ; & honoré en votre personne de ses vivantes reliques, pensera toujours voir son ancien Gouverneur aussi-bien que son image. Il vous a laissé sa place au temps que vous étiez capable de la tenir, & en ses biens & en partie de ses charges, la nature vous faisant succeder à l'un, & le mérite à l'autre.

Ainsi à juste titre vous héritez de ses fortunes, dont la plus relevée semble ne vous être déniée que par la foiblesse de votre âge, & à laquelle toutefois vous pourrez un jour prétendre, si vous suivez les traces glorieuses de vos ancestres, de qui les monumens, illustrez de cette épée de Connestable, vous serviront de titres pour la demander, si les exploits de la vostre pour le service du Prince rendent votre demande juste. Car bien que ces honneurs se trouvent comme fondez en votre maison, leur droit est en la seule vertu, & non en la naissance.

Or, M. la memoire de ce que vous êtes né vous est un si poignant aiguillon à la gloire, qu'il y a apparence que vous égalerez le mérite de vos belles actions à la grandeur illustre de votre race. Pensez donc plustôt à suivre l'exemple de M. votre pere, qu'à regretter son trépas qu'il a vû venir lentement & à pas comptez, comme si Dieu l'eût attendu à l'extrémité, & n'eut voulu lui faire payer sa debte qu'à sa commodité & à sa volonté. Aussi n'a-t-il point abusé de cette patience, & se reconnoissant débiteur de bonne foi, lui a rendu paisiblement & saintement la vie qu'il lui avoit prêtée, de quoi ses derniers sanglots rendent un si fidèle témoignage, que les religieux y ont recueilli un exemplaire de piété, & des préceptes de pénitence.

Heureuse mort, glorieuse vie, laquelle après avoir éprouvé dans la guerre les périls des combats & des batailles, ayant ressenti mille traverses par les assauts de l'envie, les troubles d'un Etat divisé, goûté la douceur des honneurs & des délices du monde dans une longue paix, & la faveur des Rois, bref tout ce qu'il y a de doux & d'amer en cette vie, est venu à la fin rendre les abois dans le

lit d'une mort pacifique au milieu des Sacremens, entre les bras de perſonnes ſacrées, de ſes plus chers amis & fidèles ſerviteurs, ayant uſé dignement & chrétiennement de ce grand loiſir & relache que la mort, ou pluſtôt Dieu lui-même, lui donnoit pour bien mourir. Qu'il repoſe bienheureux & glorieux avec la couronne que méritent ceux qui vont ſi glorieuſement au bout de leur carriére. Il a emporté le prix de la courſe, & ſon ame a été auſſi adroite à courir vers le ciel, que ſon corps l'étoit dans les courſes & carrieres du monde. Cependant, M. vous louerez Dieu de ce qu'il vous l'a ravi ſi à temps & ſi à propos, qu'il vous ſera déſormais facile de vous paſſer de lui, quoiqu'étant plutôt perdu pour vos yeux, que pour votre cœur, la perte vous en ſera toujours préſente à la memoire. Il a eu cette ſatisfaction, avant de mourir, de vous voir en état de pouvoir perpétuer ſon nom & ſa race, ſi bien que rien n'a deffailli à ſon contentement, ſinon qu'il n'eût pu laiſſer la France en état plus pacifique qu'elle n'eſt : mais comme la vie n'a point ſes contentemens parfaits, la mort ne les a pas auſſi, principale-

ment pour ceux qui regardant au bien public, soit temporel ou spirituel, ont toujours sujet de plaindre charitablement les survivans : en quoi sa douleur étoit d'autant plus louable qu'elle tient de la piété due à son prochain, à sa patrie & à son Roy. Appaisez donc vos regrets, M. & vous servez plutôt de votre raison que du vulgaire remede apporté aux afflictions humaines. Votre jugement vous le persuadera mieux que moi qui ai plus d'affection pour vous sçavoir honorer, que d'esprit pour pouvoir vous consoler. Je prie Dieu, M. comme pere de consolation de vous la départir * & vous combler, vous & votre postérité, de ses graces & bénédictions divines. Je suis avec une singuliere affection, M. votre très-humble & très-obéissant serviteur Nerveze.

* Accorder.



L'ANTI-MOREGARD sur ses prédictions de la présente année 1614.

On nous a promis ces prédictions.

PLaton le plus sage politique de l'antiquité bannissoit de sa République les devins & les interprètes des songes, & ceux qui faisant la cour aux astres bornoient la fortune des hommes en leur influence, de peur que les citoyens, portez à des nouveautez, ne se laissassent aller à la douceur de leur persuasion, & que cela ne leur fist, comme à Pandore, semer des malheurs dans le monde pour trouver l'espérance au fond de la boëte.

Voilà pourquoi cette Cour souveraine du Parlement de Paris, où tant d'illustres personnages servent d'oracles à la Justice t'ont exilé, afin que la punition de ta témérité servît de frein à tous ces séditieux & turbulens qui veulent abbréger ou prolonger la vie des hommes, selon qu'elle tombe au bout de leurs plumes, & afin qu'il n'y eut per-

ſonne ſi dépourvue de jugement, de préférer de préſomptueuſes impiétez à la puiſſance du Créateur, qui prend en main la protection des Roys ſes enfans légitimes, & qui fait proſpérer les Royaumes de ceux qu'il a élus ſelon ſon cœur, châtiant tôt ou tard ceux qui en troublent le repos & la tranquillité.

Ainſi que ces Alchimiſtes, après avoir conſumé leurs biens & leurs temps à chercher une pierre fabuleuſe, & qui ne fut jamais en la poſſeſſion de perſonne, ſe voyant ſans réputation, & ſans moyens de vivre, ont recours à la fauſſe monnoie, où ſans avoir égard à la punition de tant d'autres qui leur ont ſervi d'exemples, abuſent de l'image & de la miſéricorde du Souverain.

De même ce Moregard ayant ſué & peiné long-temps en ſes prédictions chimériques, & cherché du beau temps & de la pluie en ſes caprices, n'ayant d'autre eſtime parmi le monde que d'un faiſeur d'Almanachs, & n'ayant pû par ce moyen ſe tirer de la néceſſité ordinaire à tels vendeurs de teriacle, ny ſortir de la lie du peuple, où ſon origine le retenoit, ſans eſtime & ſans bruit, eſpérant ſe rendre recommanda-

ble par ſon inſolence, attaque la perſonne de Sa Majeſté, laquelle étant ſous la protection de Dieu, ne peut être offenſée par la malice des aſtres.

Je veux bien que ce grand Martial qui a le ſcorpion pour aſcendant, ait une belle fortune, pourvû que ce ne ſoit point au préjudice de notre Roy, ni de ceux qui lui touchent, & que ceux qui ſont ſur le théâtre le favoriſent de leur bienveillance, & qu'ils lui donnent des libéralités & des récompenſes ſortables à ſa qualité, & au ſervice que ſa couronne en deſire. Voilà la place qu'il mérite, & celle que ſa prudence lui fera juſtement prétendre. Il ſçait bien que ceux-là cherchent leur infortune, lorſqu'ils offenſent leurs ſupérieurs, & qu'il eſt dangereux qu'ils ayent autant de ſouvenir pour châtier ceux qui leur déplaiſent, que pour récompenſer ceux qui les ſervent; car les Roys ont cela de particulier ou, comme par tradition du ciel, de pardonner à la fragilité, & de punir l'obſtination. Si on châtie celui qui abuſe de l'image du Prince en la fauſſe monnoie, tu trouveras ton châtiment juſte d'avoir oſé témérairement limiter les jours de notre Monarque.

Les Roys sont des reliques sacrées; il n'y a que les élus qui y touchent, encore est-ce pour en faire reconnoître l'estime à tout le monde.

Tu nous chantes que des Martiaux feront par-tout retentir le bruit de leurs armes. Jusques ici nous n'en avons rien vu, si tu n'appelles les effets de Mars, le mal que tu procurois à la France. Tu nous menaces de beaucoup de villes prises; mais Dieu merci il n'y en a point encore où la fleur de lis ne soit encore à la porte, pour se faire respecter de ceux qui la regardent, & aux cœurs des Citoyens pour la deffendre contre tous ceux qui en voudroient alterer le lustre.

Tu nous prédis une reformation en l'Etat Ecclésiastique. Est-ce parce qu'il y a des hommes d'Eglise, qui font plus d'état de ton Almanach & le feuilletent plus souvent que leur Breviaire, ou parce qu'ils voudroient sous la faveur de tes horoscopes renfiler le premier grain de leur chapelet, qui peut-être est prêt de tomber de leur main.

Quand Moyse, pour refrener la licence du peuple d'Israël, leur vint apporter la loi, il leur apparut si redou-

rable, qu'ils ne purent supporter l'éclat de sa lumiere, tellement que le peuple fut contraint de le supplier de lui parler avec plus de douceur, afin de mieux conserver ses précéptes & ses commandemens. Ce Patriarche ne voulant perdre, ni écarter ce peuple de la connoissance de la vérité, se retira dans l'Arche, où après s'être dépouillé de cette grande splendeur, il rassura les Israëlites, & communiqua avec eux plus familierement.

Si on juge qu'il soit expédient de reformer un gouvernement où toute chose se fait pour le bien public, il faut venir avec des humbles remontrances, & non pas les armes à la main: ou l'Etat auroit plus de crainte qu'on ne se voulût établir par la force, que de le soulager par une reformation.

Après qu'Adam à la persuasion de sa femme, & sa femme à la sollicitation de Sathan eut contrevenu au commandement de Dieu, lequel lui demandant raison de sa désobéissance, s'excuse sur sa compagne, & sa compagne sur le serpent: toutefois, quoiqu'il fut châtié, sa postérité fut infectée de la contagion de son crime. Si quelqu'un à ta sollici-

tation ſe ſoulevoit contre ſon Prince ; ce qui ne ſe fera pas, étant reconnu & & reſpecté de tous, & qu'à ſon exemple un autre le ſuivit, quand le Roy, Dieu tutelaire de la France, lui demanderoit le ſujet de ſa révolte, ſeroit-il excuſable d'alléguer le conſeil d'autrui ? Puiſque les méchans demandent plutôt la guerre pour s'enrichir que pour combattre, & qu'on ne doit point ajoûter de foi aux perſonnes qui nous détournent de notre devoir, & les autres ſeroient-ils ſans coulpe de mettre en jeu tes pronoſtics, puiſque le peuple ſe ſeroit ſenti d'une telle invaſion ?

Si jadis on châtioit à Rome la Veſtale, qui par négligence laiſſoit éteindre le feu qu'on reſervoit comme le bonheur de la patrie, quelle peine mérite celui qui veut alterer la proſpérité de ſon pays ?

Quand Nicias fut envoyé par contrainte à la conqueſte de Sicile, il apprit de l'oracle qu'il devoit ſacrifier à la Déeſſe Hiſichia, c'eſt-à-dire à la tranquillité, pour lui faire connoître que cette entrepriſe lui ſeroit infructueuſe. Son bon Ange l'en vouloit divertir ; *

* Détourner.

mais les Atheniens avertis par un Charlatan d'Aſtrologue, appellé Meton, qu'il devoit prendre tous les habitans priſonniers, ils le forcerent de partir, & ayant pris un vaiſſeau de Syracuſe, dans lequel il trouva une table, où tous les noms des Syracuſains étoient écrits, il fut défait, & ſon armée en déroute par ceux deſquels il n'avoit triomphé que des noms.

Voilà pourquoi il eſt dangereux de commencer des guerres injuſtes, & même contre des orphelins & des veuves, deſquels le Seigneur prend la cauſe en main, comme ennemi des injuſtices des hommes. Nous n'en verrons jamais les effets, les Princes ſont trop zélez pour le bien du Royaume, & trop ſoumis aux ordres du Roy : auſſi ſe feront-ils avec Miltiades plus de gloire d'être couronnez d'une branche d'olivier, ayant procuré la paix à leur patrie, que de toutes les palmes que leur valeur peut gagner à ſon déſavantage. C'eſt un plus grand honneur aux grands de triompher de leurs paſſions, que d'un ſceptre, puiſque l'homme n'a point de plus grand ennemi que la proſpérité.

La grandeur de Pompée, & celle

d'Annibal furent cause de leur perte. La fortune ressemble à la vitre : plus elle est claire, plus elle est fragile. Les hommes expérimentent tous les jours par la vicissitude, que les choses adverses * procédent des plus heureuses & les plus fortunées des adverses. Le Dragon se nouant inconsiderement aux jambes de l'Elephant, y trouve sa mort en y cherchant son vivre. Tu esperois de te rendre nécessaire par tes prédictions fabuleuses ; mais tu vois que

La fortune en flattant cache ses venefices,
Et la foudre applanit les plus hauts édifices.
L'orgueil est odieux, & toute ambition
Trouve en terre ou au ciel une punition.

Voilà pourquoi celui-là est bien sage qui se connoît soi-même, & qui se contente de l'autorité en laquelle Dieu l'a élevé.

De s'attaquer aux Dieux, c'est une outrecuidance : **
L'homme est comme le bien sujet à décadence,

* Adversitez viennent.
** Présomption, orgueil.

Comme le tourbillon dedans l'air emporté,
Est presqu'en même temps en bas précipité.
Qui se veut élever plus haut que la lumiere,
Etant venu de poudre, il retombe en poussiere.
Morgard, parle-moi donc : ne connoissois-tu pas
Que les Dieux seulement sont exempts du trépas?
Et que les demi-Dieux, nos Anges tutelaires,
Sont même à Jupiter quelquefois nécessaires,
Se confiant plutôt à leur fidélité,
Qu'à ceux qu'il a gagnés par libéralité.
Parce que le mortel à qui le bien commande,
Autre chose que bien, avare, il le demande ;
Mais à ces demi-Dieux la réputation,
Et l'honneur immortel tient lieu d'ambition.

Les Dieux voulant donner la protection d'Athènes à quelqu'un de leur bande, résolurent de la donner au premier des contendans, qui mettroit sur le tapis ce qui seroit le plus nécessaire au bien de l'homme. Neptune offrit un cheval armé, pour signifier que la ré-

putation & l'honneur s'acqueroient par les armes. Minerve jugeant judicieusement ce qui est plus utile à la société humaine, présenta une olive, pour témoigner que les plus doux fruits ne se peuvent moissonner qu'en une saison exempte de trouble & de sédition, & que ce n'est rien de vaincre, qui n'a point le loisir & le repos de jouir de sa victoire.

Ces choses offertes au Consistoire des Dieux, débatue par l'une & l'autre brigue, & balancées équitablement par Jupiter, comme les différends des parties Françoises sont décidées en la Cour souveraine des Parlemens, sans autre faveur que la justice, furent adjugées au profit de Minerve, plus digne de triompher par le bonheur de la paix, que Neptune par la faveur de ses armes.

Je crois que la Reine est cette chaste Minerve, digne de la Regence & de l'autorité qu'elle a, recherchant par tous moyens d'entretenir la paix dans les Royaumes de son fils, faisant fleurir la vertu & les lettres, en faisant nourrir Sa Majesté en l'estime des per-

ſonnes de mérite, & pour les armes & pour les ſciences.

J'eſpere qu'elle ſera, comme Tomiris, victorieuſe de tous ceux qui s'éleveront contre ſon autorité. Il eſt vrai qu'elle aime mieux pacifier les différends avec douceur, que d'en venir à la force & de caneler * ſes mains au ſang de ſes ennemis, ſi elle a jamais donné ſujet d'en avoir, en récompenſant tout le monde ſelon ſon mérite; car c'eſt un effet de préſomption d'entreprendre ſans conſeil, de hazarder ſans conſidération, & d'exécuter ſans jugement, parce que les téméraires n'ont point d'aventures plus heureuſes que leur vanité, ou bien toutes celles qui ſont ſujettes à toutes ſortes de deceptions, leſquelles ils ne peuvent éviter pour ne les avoir point prevues.

Il y a pluſieurs Ceſars en courage, & fort peu en bonnes fortunes. La vertu doit être fidèle compagne de ceux qui ont prééminence ſur les hommes & principalement ſur les hommes de guerre, pour refrener l'inſolence aſſez familiere aux libertins. Celui-là n'eſt point digne de commander qui ne ſçait obéir; car le plus grand des hommes eſt ſujet à

* Caneler, tremper.

Dieu, & s'il fait quelque chose contre celui qui lui commande, plusieurs moindres que lui se dispenseront de l'obéissance qu'il lui ont vouée, chacun croit qu'il lui est loisible de suivre l'exemple de son maître; mais en effet tout le monde peut écouter ce qui peut nuire ou favoriser un Etat, pourvu que l'on ne pratique que ce qui est justement raisonnable, & que l'on demeure en son devoir.

Alcibiades ne pouvoit souffrir que l'on innovât quelque chose en un Etat, disant qu'il valoit mieux l'administrer selon les loix & les coûtumes anciennes, que de ne se vouloir accommoder au temps, & de le gouverner à sa fantaisie, suivant plustôt sa passion que la raison ou la justice. Auguste même deffendoit de ne rien changer des coûtumes, encore qu'on en voulût introduire des meilleures, parce que les vieilles ordonnances ont toujours plus d'energie; & quoiqu'elles soient pires, elles sont plus utiles que celles qui sont innovées. Car de même qu'un arbre trop souvent transplanté ne profite point, la Monarchie ne sçauroit avoir d'autorité quand elle régie par des loix & par

des perſonnes différentes, & principalement quand l'animoſité de l'un fait deffendre ce que l'autre avoit commandé, ou commander ce qui étoit deffendu.

Voilà pourquoi la France ayant été gouvernée par les Roynes meres en la minorité des Roys, il eſt dangereux de la mettre en la Regence d'un autre : l'aiglon n'eſt jamais plus aſſuré que lorſqu'il eſt ſous les aîles de ſa mere.

Tu nous avois prédit que les Martiaux feroient deſſein d'aller en Hongrie : en cela je voudrois que tu fuſſes véritable, que Meſſieurs les Princes y allaſſent arborer leurs enſeignes, y moiſſonnant les fruits que tant d'autres braves Princes leurs parens y ont ſemez. Ce ſeroit là où je voudrois que ce grand Prince, né ſous le ſcorpion, reçût la plus belle & la plus glorieuſe fortune qu'il puiſſe eſpérer ; & qu'il s'élevât au thrône de l'Aſie à la confuſion & la ruine totale des Ottomans. Que ceux qui ſont de ſa brigue allaſſent viſiter les mauzolées de leurs ayeux, arroſant leur cendres du ſang des Infidèles, où ils trouveroient cette Epitaphe pour un de leurs proches.

Prince, digne neveu des Princes d'Austrasie,
Qui planterent la foi dans le temple d'Asie,
Pour memorable exemple à la postérité;
Je vous offre ces vers, pitoyables reliques,
Où chacun doit offrir des louanges publiques,
Et pour votre mérite, & pour leur vérité.
La France étoit paisible, & votre ame sommée
De suivre vos ayeux au pays d'Idumée,
Vous fit chercher la guerre entre les étrangers,
Quittant la volupté d'un siécle misérable,
Sçachant que la vertu des humains désirable
Ne se peut acquerir que parmi les dangers.

La Hongrie est un champ assez spacieux pour y recueillir des victoires & des triomphes dignes de vos mérites & des efforts de vos armes, & pour contenter tous ceux que vous voulez récompenser selon leur qualité.

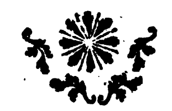
Les sages de l'antiquité nous ont fait reconnoître trois proprietez permanentes, & qui ne peuvent se désunir d'avec le soleil, sçavoir, la rondeur, la

lumiere, & les rayons. L'expérience de tous les ſiècles nous fait remarquer trois vertus particulieres annexées à la perſonne du Roy : la Majeſté, la puiſſance & la juſtice. La rondeur du ſoleil eſt ce globe qui contient la lumiere & les rayons.

La Majeſté Royale eſt ce miroir qui vous repréſente la puiſſance & la juſtice : la lumière éclate & communique ſa clarté aux hommes, brûlant ceux qui s'en approchent trop inconſidérement : la puiſſance des Roys tonne & étonne ceux qui témérairement en abuſent. Et comme le ſoleil a la même lumiere en ſon Orient qu'en ſon Midi, le Roy a la même puiſſance en l'Avril de ſes ans qu'il aura en ſon âge viril. Les rayons procédent de la rondeur & de la lumiere.

La juſtice provient de la Majeſté & de la puiſſance; car elle fait châtier les mauvais, & récompenſer les bons ſerviteurs de Sa Majeſté. Venez donc, Meſſieurs, recevoir les récompenſes de votre fidèle obéiſſance, & du rang que vous tenez auprès de ce ſoleil de la France, & ne vous en ſéparez point par un conſeil qui n'aura d'autre effet

qu'un trop tardif repentir ; car tout ainsi que la terre se sert des rayons du soleil pour envoyer ses vápeurs & ses exhalaisons en l'air, on dira que vous vous êtes aidez du Roy pour servir de couleur à quelque petite animosité que vous recelez en vos ames, si vous ne venez auprès de Sa Majesté l'assister des effets de vos prouesses, & des fruits de votre prudence.



L'HOROSCOPE de Moregard 1614. contre les Astrologues & Devins.

MOrègard tournant son Asphere,
Menace fort une écritoire,
Qui sert fidelement la France,
La plume, & la cire, dit-on,
Avecque l'encre & le coton,
Sans avoir commis nulle offense.

Cet Astrologue si sçavant
Passe bien encor plus avant,
Contre la propre Majesté.
Son livre ne vient pas des Cieux ;
Aussi les Astres & les Dieux
Puniront sa témérité.

C'est une espece de manie,
Que nul homme sage denie,
De provoquer l'ire des Dieux ;
Car aussitôt qu'on les offence,
On ne trouve lieu ni deffence
Pour se cacher dessous les Cieux.

Quand ils seroient emmaillotez
Dans un berceau, leurs Majestez,
Dessous cette forme d'enfance,
Ne laissent pas en leur colere
De nous envoyer le tonnerre,
Pour foudroier notre arrogance.

Le temps qu'il disoit pluvieux,
Ne s'est pas fait voir à nos yeux,
Sa menterie est toute claire:
Le temps de son dire a passé
De ce qu'il nous a menacé,
Car nous n'avons vu que poussiere.

S'il eut contemplé ce flambeau,
De tous les astres le plus beau,
Prenant le tour de la carriere,
Approchant de son horison,
On ne l'eût pas mis en prison,
Privé de sa douce lumiere.

S'il eut bien contemplé Saturne,
Et les présages de Neptune,
Il eut évité son malheur,
Son infortune, sa disgrace,
De ses amis & de sa race,
Qui detestent son déshonneur.

Si au lieu d'un méchant syncope,
Il eut cherché son horoscope,
Parmi l'influence des astres,
Au milieu de leurs mouvemens
Il eut prédit les jugemens
Qu'il reconnoît en ses désastres.

Il le devoit faire lui-même,
Au lieu d'attendre si long terme,
Non pas donner peine à la Cour,
Qui a été son vrai oracle,
Sans avoir fait aucun miracle,
Le condamner dans une tour.

La peine eſt un peu difficile
D'endurer une mort civile,
Pour neuf ans l'arreſt eſt amer,
De l'avoir envoyé ſur l'onde,
Comme le plus méchant du monde,
Philoſopher deſſus la mer.

C'eſt-là qu'il trouvera la guerre
Qu'il prédiſoit, dans la galere,
Non pas en France, Dieu merci;
C'eſt le Théâtre d'un beau prologue,
Le vrai ſéjour d'un Aſtrologue
Qui fait des Almanachs ainſi.

S'il ne ſe fut équivoqué,
Ou bien de quelqu'un provoqué
A s'expoſer à cette peine,
Il eut prédit le temps qu'il fit,
Le même jour que l'on le mit
Honteuſement à la carene.*

Son équivoque ne vient pas
De la plume ni du compas,
Son malheur vient de ſa naiſſance,
Sous la planette qu'il fut né,
L'ayant ainſi prédeſtiné,
Sans lui en donner connoiſſance.

* Carene, chaîne.



PROTESTATION & déclaration du Roy de Navarre, sur la venue de son armée en France, 1514. A.

COmme nous avons, dès la premiere révocation de l'Edit de Paix, assez particulierement fait connoître par notre dite déclaration & protestation à tous ceux qui sont de sain & entier jugement, & qui ne sont prévenus d'aucune passion, que le sujet de la prise de nos armes n'a été que pour garentir & deffendre le Roy, notre Souverain Seigneur de notre maison & tous les bons François de l'oppression des ennemis conjurés de cette couronne & de l'Etat, & que nos actions & déportemens contre les assauts & les orages de quatre ou cinq armées que nous avons eues sur les bras pendant l'espace de huit mois & plus, nous servent de certain & assuré témoignage de notre intention, n'ayans jusques ici opposé contre leurs forces aucuns moyens contraires, quoique nous en ayons eu les facultés: mais nous sommes tenus dans une guerre

défensive, nous renfermans dans nos places sans nous mettre en campagne, afin de soulager le peuple des miseres & des calamités que causent les gens de guerre, quelque disciplinés qu'ils soient. Comme aussi espérant que notre patience attiédiroit la fureur & la rage de ceux de la maison de Lorraine, & que cependant Sa Majesté reconnoîtroit la vérité de leurs pernicieux desseins, qui est d'exterminer totalement la maison de France, & de parvenir à usurper ce Royaume jadis si florissant, suivant le plan que leurs prédécesseurs leur ont tracé, & dont les mémoires trouvés entre les papiers pris à Ausonne font foi, outre les autres preuves certaines que l'on en a d'ailleurs, & que Sa Majesté après l'avoir connu y apporteroit le remede qu'elle estimeroit le plus nécessaire & le plus salutaire: malgré cela Sa Majesté en proie aux artifices des partisans de cette maison & de la Ligue, se trouve tellement resserrée par les Ligueurs, & leur audace est accrue à un tel point que depuis trois ou quatre mois, ils ont plusieurs fois & à diverses reprises osé entreprendre contre sa personne & contre la ville capitale de son

Royaume, ils ont soulevé & fait armer de nuit la populace, se sont emparés de quatre ou cinq places dans le gouvernement de Picardie, attaqué & deffait les troupes que le Roy y envoyoit afin de conserver les places qu'ils avoient surprises : ils ont même retenu prisonnier celui qui conduisoit ce secours. Lorsque Sa Majesté les a sommés de lui remettre les places, ils ont commencé à capituler avec elle, & ont eu l'audace de lui demander Angers & Valence qu'ils se plaignent qu'on leur a enlevés, comme s'ils y avoient quelques droits : c'est ainsi que Sa Majesté s'est vû forcée, pour aquerir leur amitié, de leur abandonner les places qu'ils lui ont prises en Picardie, & de leur rendre les prisonniers qui avoient attenté sur Bologne, au lieu d'en faire une punition exemplaire, ainsi que des auteurs de ces troubles, telle que la méritoient des criminels de leze-Majesté. Par quoi,

NOUS HENRY Roy de Navarre, premier Prince & Pair de France. HENRY de Bourbon Prince de Condé, & HENRY de *Montmorency*, premier Officier de la Couronne & Maréchal de France,

craignans que l'ambition demeſurée des Ligueurs n'apporte enfin la ruine totale de cet Etat, dont la conſervation nous eſt en ſinguliére recommandation, à laquelle notre devoir & le rang qu'il a plu à Dieu nous y donner, nous oblige. Contraints, à notre très-grand regret, d'employer la force comme le ſeul remede & moyen extraordinaire, qui puiſſe apporter quelque ſoulagement à la France accablée & gémiſſante ſous le poids de la tyrannie des Ligueurs: DÉCLARONS ET PROTESTONS que les armées que nous ſommes déterminés à mettre en campagne & joindre aux ſecours des Alliés & conféderés de ce Royaume, tous affectionnés au repos & au bien d'icelui, ainſi qu'ils en ont donné des témoignages certains & aſſurés par les Ambaſſadeurs qu'ils ont dépêchés vers S. M. ne ſont point pour nous oppoſer à S. M. de laquelle nous ferons toujours connoître par des effets réels combien nous ſommes ſes très-humbles, très-obéiſſans & très fideles ſujets & ſerviteurs: mais pour le délivrer de l'oppreſſion & de la tyrannie des Lorrains ſes plus cruels ennemis & les nôtres, lui faire connoître l'autorité qu'ils ont uſurpée & qu'ils

usurpent encore tous les jours. Remettre le Roy en état d'être obéi de tous ses sujets, rétablir les Princes, Seigneurs & Gentilshommes François dans les prééminences, le credit, les honneurs & les dignités dues à leur rang & à leur naissance; pourvoir, par une assemblée générale & libre de ce Royaume légitimement convoquée, au soulagement du peuple par l'abolition des impôts dont il est accablé, à détruire une autorité étrangere, & par-là établir une paix ferme & solide dans le Royaume.

Supplions S. M. d'avoir pour agréable la prise de nos ames, & de croire que nous ne les prenons que pour lui, pour sa liberté & pour son service; que nous sommes prêts d'aller le trouver dans tel endroit qu'il lui plaira nous commander. Prions aussi tous Roys, Princes, Seigneurs, Gentilshommes, Cours de Parlemens, Bourgeois, Villes & Communautés, tant voisins, alliés que sujets de cette Couronne, de nous vouloir assister & secourir dans une aussi sainte & aussi louable entreprise, soit de leurs personnes, vivres, armes ou autres moyens, afin que notre dessein

ne demeure point ſans exécution, & que la paix ſi néceſſaire à la France ne ſoit point retardée par leur négligence.

Déclarons tous ceux qui s'y oppoſeront directement ou indirectement, tant Eccléſiaſtiques qu'autres Catholiques, ennemis conjurés de cet Etat & de la tranquillité de ce Royaume : proteſtant les prendre en notre protection & ſauve-garde, & les vouloir maintenir & conſerver dans le même Etat & Religion qu'ils ſont à préſent, ainſi que dans tous leurs biens, priviléges & libertés, ſans rien innover ny alterer en aucune façon, ainſi que nous agiſſons en Guyenne, Languedoc & Dauphiné.

Donné à Fontenay le Comte le quatorzieme jour de Juillet mil cinq cens quatre-vingt-ſept. *Signé* HENRY ; & plus bas L'HUILLIER.



LETTRE de M. le Duc de Nevers à la Reine Régente.

MADAME,

J'Ai déja donné avis à Votre Majesté de la rebellion qui avoit été faite contre l'autorité du Roy, par ceux qui occupoient la Citadelle de cette ville (*Maizieres* :) maintenant j'ai l'honneur de l'informer de l'obéissance que je lui ai fait rendre. Les rebelles étant sortis & m'ayant remis la place entre les mains, j'ai aussi-tôt pourvu à sa sureté, afin que Votre Majesté y soit obéie, ainsi qu'elle pouvoit l'esperer de moi.

J'espere que Votre Majesté mettra en considération la désobéissance qui m'a été faite par M. le Marquis de la *Vieuville*, dans la charge qu'il a plu au Roy me donner dans cette Province. Cet exemple pouvant tirer à conséquence pour tous les Gouverneurs de ce Royaume, je supplie très-humblement Votre Majesté de vouloir commander justice en être faite, telle que

vous l'estimerez nécessaire pour garder l'autorité du Roy, & en laquelle je puisse trouver le contentement que Votre Majesté jugera raisonnable, vu qu'outre que cette ville est sous ma charge, elle est encore à moi, ce qui rend mon ressentiment d'autant plus considérable. A quoi je supplie Votre Majesté d'avoir égard, & de croire que je suis

Votre très-humble, très-obéissant serviteur & sujet NEVERS.

De Maizieres ce 19. Février 1614.

AVIS au Roy par Jean Antoine Baïf en 1614.

AUguste fut neveu du premier Empereur, vous êtes fils des Roys les plus grands de la terre.

Auguste jeune enfant, fut des vieux la terreur,
Et votre jeune bras les plus rusés atterre.
Auguste ayant conquis le monde par la guerre,

Le garda par la paix. Vous en ferez ainsi.
Il aima les sçavans : aimez-les donc aussi ;
De peur que sa vertu par écrits annoblie,
Ne gagne dessus vous cet avantage ici,
Que sa gloire on connoisse, & la vôtre on oublie.

HOROSCOPE du Roy LOUIS *XIII.*

AU grand Palais de la belle Fontaine,
S'éclot un aigle & se baigne dans l'eau ;
Puis s'élevant au château de la Plaine
Nommé d'un saint, il vole en son vaisseau.

Dedans Hereims la Royale couronne
Que le chef de cet oiseau vainqueur,
Et dessus lui distille une liqueur ;
Présent du ciel qui la force lui donne,
Je vois déja cet aigle magnanime
Auprès des murs de la sainte Solyme,
Sur le Soleil du Persan voltiger.
Briser la corne au Croissant infidele,
Razer Memphis d'un seul coup de son aîle,
Et tout soudain en Phenix se changer.

LETTRE de Monſeigneur le Prince de Condé à la Reine mere Régente.

MADAME,

TOute mon affection a toujours été le ſervice du Roy & le bien de l'Etat. J'en ai donné des témoignages publics du vivant du feu Roy, par mon abſence néceſſitée, & depuis ſa mort par mon prompt retour auprès de Sa Majeſté regnante. J'ai même celé les déplaiſirs que j'ai reçus des déſordres qui ont été aſſés fréquens, & empêché les mouvemens dont la guerre eût pu naître, la regardant comme ſi dangereuſe & ſi nuiſible à la minorité du Roy Monſeigneur, que j'ai cru tout autre mal plus tolérable. J'ai juſques à préſent ſi bien agi qu'enfin par la grace de Dieu, votre bonté & ma patience, nous ſommes en la quatrieme année de la minorité du Roy, ſans que perſonne ait remué. Mais je vois actuellement ſi grandement croître la confuſion & les déſordres, que votre bonté & ma pa-

tience ne seront plus assés fortes pour empêcher le bouleversement & la ruine de cet Etat, differée jusqu'à cette heure par de foibles & honteux remedes, s'il n'y est vertueusement & prudemment pourvû, par l'avis des Princes, Seigneurs, Ecclésiastiques, Officiers de la Couronne, & des Cours souveraines. Nous supplions donc très-humblement Votre Majesté d'apporter à ce désordre des remedes prompts & salutaires, à quoi vous & nous sommes également obligés envers Dieu, le Roy & la France. Supplication juste que nous eussions faite nous-mêmes devant Votre Majesté, si elle n'étoit point entourée de gens qui cherchent à regner dans la confusion & qui préviennent Votre Majesté contre la droiture de nos intentions. Ils sont seuls cause de notre départ, & non Votre Majesté dont nous connoissons les louables intentions. Elles nous paroissent même d'autant plus remarquables, que la vérité vous a été célée par ceux qui ne peuvent apporter pour leur justification, que d'avoir maintenu quelque répos, pendant le travail continuel que nous ont occasionné les confusions, les prodigalités & la vente qu'ils ont faite

des honneurs & de la réputation. Commerce qui a proſtitué tous les ordres de ce Royaume, dont ils avoient meſuré la durée ſur le cours de leur vie, ſans ſe ſoucier de ce qui adviendroit après leur mort.

Ce repos n'eſt cependant point provenu de leur conduite, ains des bons François qui, amateurs de la paix, ont mieux aimé ſouffrir tant de malverſations, afflictions & charges ſi onéreuſes, que de ſuſciter aucun trouble. Non que tous vos ſujets ne viſſent bien que Votre Majeſté étoit trompée & abuſée, puiſque ces gens repartiſſoient entre un petit nombre de perſonnes l'adminiſtration de ce floriſſant Etat. C'eſt par ce moyen qu'ils ont réuſſi à n'avoir pour témoins de leur foibleſſe, que la perte de la réputation de la France dans les pays étrangers. C'eſt ainſi qu'ils tenoient leurs projets cachés dans un Royaume, à l'abri de toute crainte, où ils auroient dû être ſçus & connus du moins des Princes & autres Officiers de la Couronne qui ont un intérêt réel à la conſervation de l'Etat & à l'honneur du nom François. Mais ils ne les ont jamais rendus participans des affaires,

qu'autant qu'il leur sembloit nécessaire pour autoriser leurs délibérations. Ayant toujours soin d'arrêter leur résolution dans leur logis avant de les apporter au Conseil, & n'en faisant jamais conclure une seule en votre présence à la pluralité des voix. Prétextant sans cesse le maintien de l'autorité de Votre Majesté, & ne sortant de votre cabinet que pour dicter leurs arrêts aux Princes, dont ils ne reçoivent les avis que par maniere d'aquit. Cherchant à faire naître les divisions entr'eux, favorisant l'un au préjudice de l'autre, & trouvant ainsi les moyens de former deux partis pour en avoir un à leur dévotion. Cette conduite si désavantageuse aux François avoit été désapprouvée par le feu Roy; mais à peine fut-il mort, qu'on les vit recommencer. Ils rejetterent l'avis de feu Monsieur de Mayenne, qui avoit coûtume de dire que n'étant point juste de profiter de la minorité de notre jeune Roy pour le rançonner, il ne falloit rien demander, & servir l'Etat suivant les loix de la nature & de notre devoir. Loin d'aquiescer à ce sage conseil, en intéressant en leur faveur plusieurs particuliers, afin de les avoir à leur dévo-

fion dans le besoin, ils ont jetté l'Etat dans un danger manifeste, en introduisant de nouvelles formes inusitées aux minorités des Rois; tems où l'on a toujours assemblé les Etats Généraux, qui ont paru si nécessaires, que les Roys les ont convoqués en leurs majorités, pour des désordres bien moindres que ceux d'apresent.

Plût à Dieu, Madame, qu'il m'en eût couté une partie de mon sang, & que vous les eussiez assemblés incontinent après le decès du Roy. Vous eussiez joui d'une plus grande & aussi juste autorité au gré de l'Eglise, de la Noblesse & des tiers Etats. La France n'eût point perdu le titre glorieux d'arbitre de la Chrétienté, aquis avec tant d'honneur par le feu Roy. Titre qui tenoit la balance entre les deux plus grandes factions de l'Europe, & protégeoit la tranquillité publique. Mais cette perte est d'autant plus déplorable, qu'il semble aujourd'hui que nous soyons sortis du chemin que le feu Roy nous avoit tracé.

On n'eût point razé la Citadelle de Bourg, contre l'avis des Princes, des Officiers de la Couronne, & même de

M. le Connétable. Et cette démolition n'eût point coûté inutilement quatre cent mille livres.

On n'eut point précipité le mariage du Roy & de Mesdames ses sœurs, avant que la Loi de Dieu & tous les ordres de l'Etat l'eussent approuvé, & que Sa Majesté eut atteint sa majorité.

Ces mariages eussent été déclarés au public, non par la lecture d'un écrit contenant les raisons qu'on avoit eu de les hâter, mais en demandant avis s'ils étoient utiles à faire.

Les Parlemens n'eussent point été empêchés dans la libre fonction de leurs charges.

Les Gouvernemens des Provinces & places importantes n'eussent point été donnés à des personnes indignes & incapables.

On eût tâché de réunir les Ecclésiastiques & la Sorbonne, & non à les diviser & opprimer en autorisant de vaines disputes inutiles dans ce temps.

L'autorité des Prélats & autres Ecclésiastiques n'eût point été violée, ains maintenue en son entier.

La faveur ni l'argent n'eût point fait donner aucune charge : on eût demandé

ayant

avant l'avis des Princes & des Officiers de la Couronne, pour par V. M. être ensuite accordée à gens capables.

Les Ambassadeurs eussent été choisis par les mêmes avis, & leurs instructions eussent été connues de tous ceux qui ont quelque intérêt au bien de l'Etat.

On n'eut point souffert les entreprises de l'Espagnol sur la Navarre & le Mont-Ferrat, ni empêché le renouvellement de la Ligue entre les Vénitiens & les Grisons, alliance tant approuvée & si désirée du feu Roy.

On n'eut point rompu le traité de mariage projetté par le feu Roy avec M. de Savoye, sans une mûre délibération. Par une entiere observation des Edits de ceux de la Religion P. R. on leur eut ôté tout sujet de plainte. On eut reprimé ceux d'entr'eux qui eussent passé les limites de leur devoir; mais on n'eut point semé des divisions, qui en les faisant songer à leur intérêt particulier, ont failli à jetter le public & l'Etat dans un péril manifeste.

On n'eut point, payant de l'argent du Roy les places qui appartiennent à Sa Majesté, donné trois cent mille livres pour l'achat d'Amboise.

On eut retranché tous ces dons immenses qui se sont faits à des personnes indignes, & certaines gens ne se fussent point attribué les principales dignités de l'Etat, sans l'avis d'aucun Prince ni des Officiers de la Couronne. Les Etats ou le Conseil vous eussent mise à l'abri des importunités ; l'envie & la haine seroient retombées sur eux, & vous eussiez joui des bénédictions de votre peuple.

Que Votre Majesté considere, s'il lui plaît, les désordres que nous venons de lui exposer & ceux qui suivent : par eux elle jugera de la nécessité d'assembler des Etats Généraux surs & libres.

Le soutien des Monarchies bien ordonnées consiste dans la récompense des bons & le châtiment des méchans : cette Loi étant transgressée aujourd'hui donne assez à connoître le danger de ce Royaume.

Tous les offices de Judicature & des Finances sont montés à un prix excessif & arbitraire. Il ne reste plus de récompense à la vertu. La faveur, la parenté, l'alliance & sur-tout l'argent donnent seuls le pouvoir & l'autorité. Les Finances sont dissipées. Cent mille pistoles

ne coûtent rien à donner, ou la plûpart du temps elles sont employées à des bagatelles, & ne servent plus qu'à enrichir des gens de néant qui s'engraissent ainsi du sang du peuple, sans être d'aucune utilité à l'Etat.

Les plaintes, les clameurs, & les larmes des trois Etats couvent dans leurs cœurs un feu caché. L'Eglise n'a plus de splendeur, nul Ecclésiastique n'est employé dans les Ambassades, & n'a plus de rang au Conseil. Les Bénéficiers sont surchargés de véxations & charges inouies. La Noblesse est appauvrie & ruinée par les tailles & les impositions du sel, par des commissions extraordinaires pour des levées d'argent. Toutes leurs denrées sont douanées. Tous leurs titres, quoique perdus & brûlés, sont recherchés. La Noblesse enfin, le soutien de la France, la terreur des étrangers, toujours victorieuse dans les batailles, qui rétablit les sceptres & releve les couronnes, autrefois maîtresse de la campagne, est maintenant taillable, bannie des offices de Judicature & de Finance faute d'argent. Sa vie & ses biens sont au pouvoir d'autrui, elle est privée de la paye des hommes d'armes & des

archers anciennement entretenus, & eſt devenue l'eſclave de ſes créanciers.

Le peuple eſt accablé par des impôts onéreux, redoublés par une quantité de commiſſions extraordinaires, depuis la mort du feu Roy. Il faut que toutes les charges retombent ſur les pauvres pour ſubvenir aux gages des riches.

Les Edits & les commiſſions qui avoient été ou ſurſiſes, ou revoquées ſous le dernier regne, incontinent après la mort du feu Roy ont été remiſes & augmentées. Les Princes & Officiers de la Couronne, auxquels le feu Roy avoit toute confiance, ont été éloignés & maltraités. Les diſcours qui courent me peignent comme un perturbateur du repos public, moy, les autres Princes & Officiers de la Couronne qui ſont de mon avis.

On tient Conſeil, non pour parer aux malheurs de l'Etat & travailler au ſoulagement des peuples, mais pour arrêter les premiers Princes & Officiers de la Couronne. Ce que l'on a entrepris contre la liberté de Monſieur de *Bouillon*, le refus refléchi fait à Monſieur de *Longueville* d'aller exercer ſa charge dans ſon gouvernement montre

assés les violences auxquelles se portent les gens dont nous avons sujet de nous plaindre. Ils ont même osé retenir prisonnier Monsieur de *Vendosme*, quoiqu'innocent de tout crime, n'ayant aucun accusateur, sans aucune forme de justice, sans prendre l'avis d'aucun des Grands de ce Royaume, sans considerer qu'il est le frere de Sa Majesté, & sans égard pour l'amitié particuliere que le feu Roy lui portoit. Un pareil despotisme a toujours été inusité en France, singuliérement durant la minorité des Roys.

Etant tous persuadés que tout ceci n'est point l'effet d'aucun mauvais naturel de Votre Majesté, ni un desir de commettre des injustices; c'est pourquoi nous la supplions très-humblement de vouloir rendre la liberté à Monsieur de *Vendosme*, afin que continuant à bien servir le Roy & l'Etat, il monstre à Sa Majesté, par de bons effets, comme il l'a fait jusques ici, n'avoir jamais eu aucune mauvaise intention contre son service.

On veut persuader à Votre Majesté de s'armer, on prend pour prétexte notre absence. Mais vous devez considerer,

Madame, que nous n'employons d'autres armes que nos très-humbles supplications & remontrances, & que nous ne venons point demander justice à main armée. Songez que la France accablera de malédictions ceux qui feront les premieres levées de boucliers, pour troubler la tranquillité & le repos de cet Etat, tranquillité acquise par le courage & la vertu du défunt Roy.

Sera-t-il donc dit, Madame, que les mauvais conseils que l'on vous donne, vous ont portée à emprisonner les fideles sujets du Roy qui sont auprès de vous, & à armer contre ceux que leur sûreté & leur honneur forcent de s'absenter ; eux qui ne cherchent qu'à vous couvrir de gloire & à prouver leur zèle pour le Roy, Votre Majesté & l'Etat, en vous aidant à travailler à la réformation des désordres ?

Considerez ma Lettre, Madame, & vous n'y trouverez rien qui puisse avoir trait à des intérêts particuliers, & que nos intentions sont aussi pures à présent, qu'elles le seront à l'avenir. Vous ne pouvez donc trouver mauvais si plusieurs personnes se réunissent pour vous supplier d'une même chose. Ils la dési-

rent tous, parce que leur devoir & l'amitié qu'ils ont contractée par votre commandement les y oblige.

Pour pourvoir à tous les désastres que je vous ai représentés, je supplie très-humblement Votre Majesté, de l'avis de plusieurs Princes, Ducs, Pairs & Officiers de la Couronne, Cours souveraines, Ecclésiastiques, & autres Seigneurs tant présens qu'absens qui ont vu & approuvé la présente supplication, d'accorder une assemblée libre & sûre des Etats Généraux & de la convoquer dans trois mois au plutard, & cependant retenir toutes choses en état pacifique; protestant de notre part que nous n'avons d'autre desir que la conservation de la paix, le bien de cet Etat, & que nous n'entreprendrons rien au contraire, à moins que par une dangereuse & précipitée résolution de nos ennemis (de ces gens qui se couvrent du manteau de l'Etat sous votre autorité, pour commettre mille désordres) nous ne soyons provoqués à employer une naturelle, juste & nécessaire deffense, pour repousser l'injure faite au Roy & à l'Etat. Supplication très-humble que je fais, en qualité de premier Prince du sang en

l'état que je suis & sans armes ; non ainsi que le faisoient jadis ceux qui, pour profiter de telles assemblées, saisissoient les villes, armoient les peuples & les étrangers ; faisoient la guerre ou la paix suivant leurs intérêts, pour obtenir une Lieutenance générale, un gouvernement de Provinces ou de places ; & ensuite éludoient l'assemblée, sans se mettre en peine de la réformation publique.

Nous supplions aussi Votre Majesté de suspendre l'exécution du mariage du Roy & de ceux de Mesdames ses sœurs, jusques à l'assemblée des Etats. Pour montrer que l'intérêt particulier n'a aucun pouvoir sur nous, nous remettrons au Roy dans une assemblée libre & sure des Etats, si la nécessité des affaires le requiert, toutes nos pensions & gratifications. C'est ainsi que nous confondrons la calomnie de ceux qui nous accusent de préférer notre intérêt particulier au bien public. Imputation odieuse, inventée par ceux qui aimoient mieux mettre le feu au milieu de ce Royaume, que de voir leur autorité éteinte : autorité injuste & tyrannique qui sera renversée par notre juste & bon Roy, auquel nous supplions Votre Majesté de vouloir faire

donner une bonne éducation, & de lui ôter les fauteurs de toutes ces partialités qui lui sont données contre ceux qui ont l'honneur d'être ses plus proches & ses plus fideles serviteurs & sujets : de rappeller le Chevalier de *Vendosme* auprès de Sa Majesté, comme elle l'a paru desirer l'ayant demandé maintefois : de tenir auprès du Roy pour le soin de sa santé, & la sureté de sa personne, des gens d'une religion, d'une vie & d'une probité requise & connue.

Nous supplions aussi Votre Majesté de vouloir pourvoir les Gouverneurs des frontieres de deniers suffisans pour le service & la conservation des places qui leur sont confiées.

Nous reconnoissons que notre Roy nous a été donné de Dieu. Nous sçavons l'obéissance que nous lui devons, & nous n'y manquerons jamais. Nous esperons aussi que tous les Princes & Officiers de la Couronne, Cours souveraines, Ecclésiastiques & Seigneurs qui sont près de Votre Majesté, se joindront à nous, pour préparer tous ensemble à Votre Majesté le chemin qui vous conduira à l'honneur & à la gloire d'avoir rétabli tous les ordres de ce Royaume en leur

premiere splendeur & liberté. En reformant ce Royaume vous aurez assuré le repos des François avec autant de los * que si vous en eussiez conquis un autre. Vous répondrez alors généreusement à ceux qui soûtiennent que l'assemblée des Etats diminue l'autorité Royale, que ceux-ci vous ont au contraire servi à l'affermir & à la rendre perdurable. Nous voulons assister auxdits Etats afin de vous y servir, ainsi qu'il sera jugé utile au service du Roy, à la France, à la conservation de l'autorité Royale & à celle de Votre Majesté, étans tous ses très-humbles serviteurs. En particulier je la supplie très-humblement de croire que je suis,

MADAME,

Votre très-humble, très-obéissant serviteur & sujet,
HENRY DE BOURBON.

De Mezieres le 18. Février 1614.

* Louange & réputation.

TABLE
DES PIECES CONTENUES dans ce Volume.

Fin de la Table.

RECUEIL

S

A PARIS,

M. DCC. LXI.



L'HISTOIRE DES AMOURS D'HENRY IV.

...te par Louise de Lorraine Princesse de Conty.

LE Roy Henry le Grand venu à son tour à la succession de ses ancestres, ne trouva pas peu de difficulté à s'en ...tre en possession, tant parce qu'il ...t de la nouvelle Religion, que pour ...ésistance qu'il rencontra en plusieurs ...es subjects, qui ne vouloient pas le ...nnoître. La plusparr des grandes ...es tenoient leur party : si bien que ce ... à lui de travailler tout de bon pour ... si honorable intérest. Les premieres ...es qu'il entreprit, furent en Normandie. Ce qui se passa à Arcques & à

Dieppe, eſt écrit par tous les Hiſtoriens du temps. Pour moi je me contenterai de dire ce que j'ai appris & veu arriver en ſa Cour. Je dirai qu'eſtant venu trouver Henry III. ſon prédéceſſeur, il y avoit dans la Guyenne une Comteſſe dont il étoit très-amoureux : c'eſtoit la Comteſſe de Guiche, & cette Dame avoit aquis beaucoup d'empire ſur ſes volontés. Il aimoit tous ceux qu'elle lui avoit recommandés, & entre autres le Marquis de Parabere qui avoit ſa ſœur auprès de cette Dame. Se promenant depuis près les frontieres de Normandie, il paſſa par la maiſon d'une Dame veufve qui tenoit grand rang : elle étoit très-belle & encore jeune, & parut ſi aimable aux yeux de ce grand Roy, qu'il oublia facilement celle à qui il avoit faiɛt tant de proteſtations contraires ; auſſi véritablement il faut avouer que celle-ci avoit des appas qui ne ſe trouvoient pas en la premiere. Toutes deux étoient de condition bien égale ; mais la Marquiſe de Guercheville, c'eſt le nom de la derniere, avoit été nourrie dans la plus belle Cour & la plus polie qui fut de ce temps-là : c'eſtoit celle du feu Roy Henry III. le Prince du monde qui

ſçavoit mieux faire le Roy & régler les honneurs & toutes les choſes qui appartiennent a la Majeſté. Le nouveau Conquérant ſervant, à toute heure, de conqueſte à l'amour, ſe donna entierement à la Marquiſe de Guercheville, & oublia de telle ſorte la Comteſſe de Guiche, qu'il ne lui reſtoit que la mémoire de ſon nom. Le Marquis de Parabere qui avoit été le confident de cette amour, ne put faire autre choſe que lui dire qu'au moins il lui devoit conſerver de l'amitié, ce qu'il a fait toute ſa vie; mais ſa nouvelle affection le porta ſi avant, qu'il parloit de mariage à la Marquiſe de Guercheville, voyant qu'elle ne vouloit point l'écouter autrement.

Etant en ceſt état il fit pluſieurs progrès ſur ſes ennemis, & tant de bons ſuccès lui firent entreprendre le ſiége de la grande ville de Paris. Ce ſiége dura aſſez pour lui faire voir une belle & jeune Abbeſſe de Montmartre qui étoit de la maiſon de Clermont. Celle-ci lui fit oublier les deux premieres; & il ſe donna de telle ſorte à cette nouvelle beauté, que n'ayant pas réuſſi à l'entrepriſe de Paris, il tira ſa maîtreſſe de Montmartre, & l'ayant fait conduire à

Senlis, ville de ſon obéiſſance ; elle demeura maîtreſſe de ſon cœur pour un peu de temps; & cependant il pratiqua le mariage de la Marquiſe de Guercheville avec un très-illuſtre Seigneur qui avoit grande charge en ſa Cour : il lui écrivit en faveur de ce nouvel amant, comme peu auparavant il avoit fait pour lui-même. Cette vertueuſe Dame qui l'avoit écouté ſans rien hazarder qui lui puſt être honteux, accorda bientôt ce mariage, demeurant en très-bonne eſtime auprès du Roy; ce qu'il lui témoigna comme je le dirai en ſon lieu. Ce grand Prince allant par tout établir ſon authorité, vint enfin en la ville de Mante, où toutes les Dames de la Province s'eſtoient retirées, & faiſoient une eſpece de Cour : il prit très-grand plaiſir à voir cette belle compagnie de Dames, & particuliérement celles de qualité, dont il avoit connu les maris & les freres, & qui avoient même été à ſon ſervice; les autres, il les avoit connues à la Cour des Roys ſes prédéceſſeurs & en la ſienne, n'eſtant que Prince de la Couronne. Il les traita toutes avec très-grande civilité, & reçut

ſi de leur part tout le reſpect qui lui
it deu.

Jn peu auparavant ſon arrivée à
nte, le Duc de Bellegarde qui avoit
favori du feu Roy, & dont celui-ci
oit grand cas, lui avoit parlé de la
uté d'une fille dont il étoit extrême-
nt amoureux; & comme elle étoit
nirablement belle, il ne pouvoit s'em-
:her de la louer. Elle n'étoit point à
te heure-là à Mante, & il fit naiſtre
Roy la curioſité de la voir : ſes affai-
pourtant ne le permirent pas cette
s. Mais bientôt après, comme il partit
ur Senlis, où il trouva la belle Ab-
ſſe de Montmartre, il paſſa l'envie
'il avoit eue de voir Mademoiſelle
Eſtrées : tel étoit le nom de la maiſ-
eſſe du Duc de Bellegarde.

Il fit à Senlis toutes les galanteries
nt le temps lui donna le loiſir pour
aire à celle qu'il voyoit, & en étant
rti après beaucoup d'autres voyages, il
vint en la ville de Mante, où le Duc de
llegarde lui ayant inſtamment deman-
congé pour aller voir Mademoiſelle
Eſtrées ſa maiſtreſſe, le Roy voulut
re de la partie. Ce pauvre Amant fit
ce coup l'artiſant & l'ouvrier de ſon

propre malheur, puiſqu'il perdit à cette vue la liberté de vivre avec ſa belle maiſtreſſe, & hazarda l'amitié du Roy ſon Maiſtre & le bonheur de ſa fortune. En vérité nous avons plus à nous garder de nous-meſmes que de tous les autres. Il avoit fait un long ſéjour à Mante quelque temps auparavant, où il avoit été extrêmement malade. Les Dames qui y étoient, lui avoient rendu toutes les aſſiſtances & toutes les courtoiſies qu'elles avoient peu; & entre elles Madame d'Humieres, belle & fort jeune, s'eſtoit réſolue d'en être ſervie, tant pour la réputation qu'il avoit d'eſtre un des plus galants de ſon ſiécle, que pour être fort bien fait de ſa perſonne. Cela lui avoit réuſſi, & il avoit été heureux de rencontrer une ſi bonne fortune qu'il eût cherchée long temps. Il la trouva d'abord, & Madame d'Humieres étoit contente de ce que ſon deſir lui avoit ſi bien ſuccedé: mais cette douceur ne lui dura guere; car Bellegarde étant allé voir le Seigneur d'Eſtrées, fut pris à la premiere vue de ſa fille. Elle eut de la peine à ſe réſoudre de ſouffrir ſa recherche, aimant & étant aimée de l'Amiral de Villars, Chevalier de grand mérite &

fort aimable. Cette belle pourtant ne fut pas long-temps cruelle ; car elle commença à aimer passionnément ce nouvel Amant, dont l'Amiral qui voyoit fort clair mesme à ses intérests, lui fit mille reproches qui ne servirent qu'à avancer les affaires de son Rival. De son côté il commença tellement à négliger Madame d'Humieres, qu'elle en étoit au désespoir. Comme les choses étoient en cet état, le Roy devint amoureux de la maistresse de son confident ; mais il ne put la voir pour ce voyage que cette seule fois, l'importance de ses affaires l'appellant ailleurs. Il emporta pourtant dans son cœur le feu que cette beauté y avoit allumé, & ne se soucia plus que d'elle. Durant son voyage qui fut assez long, le Duc de Longueville vint à Mante où il trouva Mademoiselle d'Estrées, & perdit sa liberté, cette belle n'en laissant point à ceux qu'elle regardoit. Le Prince avoit auparavant aimé Madame d'Humieres : ayant perdu son premier Amant, elle s'estoit embarquée avec lui ; mais il ne laissa, pour cette nouvelle amour, de la conserver : aussi étoit-il si peu assuré à un choix, qu'il aimoit toujours celle qui lui

étoit présente ; & Madame d'Humieres qui ne vouloit point être sans parti, s'aydoit à se contenter. Cette pratique dura autant que le voyage du Roy. Mais à son retour, il se piqua si fort, qu'il devint furieusement jaloux. Ce fut alors qu'il commença à ne plus faire tant de cas de Bellegarde, & qu'il lui témoigna qu'il ne vouloit plus de compagnon en son amour, qu'il ne plaignoit aucun travail pour n'en point avoir en la Royauté, & que la passion lui étoit plus chere que toute autre chose. Bellegarde fut fort troublé de ce langage, & de l'action avec laquelle il étoit proferé, & il promit à son Maistre tout ce qu'il lui plut. Mais Mademoiselle d'Estrées qui n'aimoit point le Roy, & qui avoit donné toutes ses affections à l'autre, se courouça mortellement contre lui, lui protesta de ne l'aimer jamais, & lui reprocha qu'il vouloit empêcher son bien, la voulant empêcher d'épouser Bellegarde, dont la recherche avoit cette fin ; & là-dessus partit de Mante, & se retira à la maison de son pere. Le Roy à qui ses ennemis n'avoient jamais donné de l'étonnement, en reçut un si grand par la colere de sa maistresse, qu'il ne sçavoit à

se résoudre. A la fin il crut qu'en
›yant le lendemain, il la pourroit
ıoins adoucir ; mais ce voyage ne
laisoit pas en compagnie : d'y aller
la guerre qui étoit de toutes parts,
ᵓux garnisons des ennemis sur son
ıin qui étoit au travers d'une grande
t, lui étoient de merveilleuses dif-
ιés & dont il ne pouvoit résoudre
personne, étant un conseil qu'on
lui pouvoit donner. Mais sa passion
ınt par dessus tout, lui fit entre-
ıdre ce chemin de sept lieues dont
n fit quatre à cheval accompagné de
plus confidens serviteurs ; & étant
vé à trois lieues du séjour de sa Da-
il prit les habits d'un paysan, mit
sac plein de paille sur sa teste, & à
d se rendit en la maison où elle étoit :
'avoit fait avertir le jour de devant, &
a trouva, dans une gallerie, seule avec
œur mariée au Marquis de Balagny.
l'arrivée elle se trouva si surprise de
ır ce grand Roy en cet équipage, &
si mal satisfaite de ce changement
i lui sembla ridicule, qu'elle le reçut
s mal, & plustôt comme son habit le
›ntroit que selon ce qu'il étoit, elle
voulut demeurer qu'un moment avec

lui, & encore ce fut pour lui dire qu'il étoit si mal qu'elle ne le pouvoit regarder, & se retira là-dessus. Sa sœur plus civile lui fit excuse de cette froideur, lui voulut persuader que la crainte de son pere l'avoit faict retirer, & fit tout ce qu'elle put pour adoucir ce grand mécontentement, ce qui lui étoit aisé; car ce Prince étoit si épris, que rien ne pouvoit rompre ses chaînes. Voilà comment ce périlleux voyage fut de fort peu de fruit, & mit en peine tout le monde qui ne pouvoit sçavoir ce qu'estoit devenu le Roy. A son retour il rassura tout; & pour n'estre plus en cette peine, il pratiqua le pere de sa maistresse, & soubs ombre de s'en servir en son Conseil, parce que ce vieillard avoit charge dans la Province, le fit venir demeurer à Mante. Il eut esté assez satisfait ayant moyen de voir sa maistresse tous les jours, si la nécessité de ses affaires ne l'eût attiré ailleurs. Cependant je ne puis passer sous silence l'aventure qui arriva au Marquis d'Humieres: c'est celui qui à l'âge de vingt ans avoit deffendu la ville de Senlis pendant la rigueur d'un grand siége: il s'y étoit jetté hazardeusement, & y avoit

enu deux assauts contre l'opinion de
ceux qui étoient dedans & du Gou-
eur mesme. Il ne voulut jamais
:uler, & cette courageuse opiniatreté
ıa loisir aux serviteurs du Roy de
urir cette place & d'y gagner une
ıorable bataille, qui avança fort les
res du Roy qui étoit encore alors
lelà de la riviere de Loire. La plus-
des Chefs qui s'y trouverent, étoient
proches parents; & ne le voulant lais-
›erdre, ils se hâterent de le secourir.
brave guerrier avoit en son jeune âge
lu mille preuves de sa valeur, &
oit eu pensée jusque à cette heure-
ue pour la gloire. Mais étant sorti
e siége si glorieusement, qu'il traîna
ne la pluspart des canons des enne-
dans la ville, & encloua le reste,
oulut donner quelque chose à son
sir. Etant de loisir il vint à Mante,
il vit la belle Madame de Simieres,
t il devint passionnément amoureux.
te Dame, outre sa beauté, étoit si agréa-
& avoit tant d'appas, qu'elle le mit
état de n'avoir des yeux ny des pen-
; que pour elle. Cela dura quelque
ıps, sans qu'on s'en apperçut. Le
ri de cette Dame fut le dernier à

le connoître : mais quand il s'en fut apperçu, il fit toutes les enrageries contre sa femme dont il put s'aviser : il l'emmena de Mante, la mit dans un château plus propre à enfermer des lions que cette belle, & parmi tout cela ne disoit & ne faisoit chose dont le Marquis d'Humieres se put offenser, n'ayant envie de se prendre à un si rude ennemi. Lui cependant désesperé du traitement fait à sa Dame ne sçavoit quel remede y apporter ; le temps en fournit un qui ne le contenta point du tout, mais qui pour le moins tira sa maistresse de prison. Le Roy étant revenu à Mante, assiégea & prit la ville de Dieppe dont le gouvernement fut donné à Simieres qui s'y retira avec sa femme. Ce lieu plus beau & plus commode donna moyen au Marquis d'Humieres d'avoir des nouvelles de sa maistresse ; il usa de tous les artifices imaginables pour continuer leurs pratiques, & mesme il fit faire un Baptesme où Simieres & sa femme furent priez : il y fallut venir, parce que c'estoient personnes de qualité, & leurs parents qui les en prioient. Ce fut alors que d'Humieres & Madame de Simieres ravis de se revoir, ne purent être

assez discrets pour empêcher la jalousie du mary d'éclater : il pensa tuer sa femme, la ramena en son gouvernement, lui ôta tous ses gens, & l'enferma dans une chambre. Humieres averti de ce désordre chercha tous moyens d'y remedier ; mais comme il ne le pouvoit faire ouvertement sans justifier toutes les jalousies de Simieres qui sans doute eût tué sa femme, il n'eut recours qu'à chercher les occasions de mourir. Il se retira en une de ses maisons où toute la Noblesse du pays le vint trouver. Voyant 40 ou 50 Gentilshommes ensemble, il leur proposa d'aller en plein jour pétarder une petite ville où il y avoit garnison d'ennemis. Tous résisterent au commencement à cette proposition, cette entreprise leur paroissant trop hazardeuse en plein jour : mais il les persuada si fortement, que chacun s'y accorda. Il y envoya donc quelque infanterie, & y vint à telle heure qu'il força une porte ; mais la garnison du château étant sortie, & les habitans reprenant cœur, firent une salve de mousquetades dont une balle donna dans la teste de ce généreux Guerrier, qui finit par ce coup sa gloire

& son amour, n'ayant que vingt-deux ans. Le Roy le regreta infiniment en ayant reçu & en attendant de très grands services : & j'ai cru être obligée de dire au plus généreux des hommes quelque chose d'un des plus vaillants de son siécle. Madame de Simieres porta cette mort impatiemment : mais comme elle se prenoit aisément, elle se consola en l'amour de quelque autre. Cependant Mademoiselle d'Estrées continuoit son affection au Duc de Bellegarde, & ne laissoit pas d'écouter Monsieur de Longueville, de lui écrire & d'en recevoir des Lettres. Il ne vouloit pas hazarder les bonnes graces du Roy, pour conserver celles de sa maistresse, qu'il lui étoit assez facile de regagner. Voyant revenir ce Prince, il la pria de lui rendre ses Lettres, qu'il en feroit de mesme de celles qu'il avoit reçues d'elle : & que pour cela il ne lairoit pas de lui conserver son affection : bref il la sçut si bien cajoler, qu'elle promit de les lui porter en un certain lieu où il se devoit trouver avec tout ce qu'il avoit d'elle, où étant arrivé il reçut toutes ses Lettres, & fit semblant d'avoir oublié la moitié de celles qu'elle lui avoit écrites, &

encore celles qui parloient plus clair, si bien qu'ils se séparerent, lui très-satisfait, lui semblant qu'il conserveroit toujours par crainte quelque pouvoir sur elle, elle très-mécontente, qui s'en alla mortellement offensée de cette fourbe qui couta depuis la vie à ce Prince; car elle ne cessa depuis ce temps-là de lui rendre tant de mauvais offices auprès du Roy, que ne pouvant supporter tous les desplaisirs qu'il en recevoit, il prit le parti couvert qui fut de se mettre un peu après contre le Roy; ce qui fit croire à tout le monde qu'elle avoit trouvé moyen de s'en deffaire par une mousquetade qu'il reçut dans la teste à l'entrée d'une ville. Ainsi finit le Duc de Longueville pour avoir esté trop fin. Cependant l'amour du Roy croissant tous les jours, & le Seigneur d'Estrées s'en sentant importuné voulut sortir de cette tyrannie. Pour en trouver un plus raisonnable moyen, il crut qu'il falloit la marier. Il se présenta un Gentilhomme du pays propre à cette alliance, il avoit du bien, & étoit d'assez bonne condition. Pour sa personne, son esprit & son corps étoient aussi mal faits l'un que l'autre. Cette fille fit jurer au Roy, que

le jour de ses nôces il arriveroit, & l'emmeneroit au lieu où elle ne verroit son mary que quand il lui plairoit, lui ayant persuadé qu'elle ne pouvoit consentir à lui faire une infidélité. Mais le jour s'estant passé sans que le Roy eût pû abandonner une entreprise très importante qu'il avoit faite, elle jura cent fois de s'en venger; & toutefois elle ne se voulut jamais coucher, si bien que son mary pensant être plus authorisé chez lui que dans la ville où il avoit été marié, dont le Seigneur d'Estrées étoit Gouverneur, il l'emmena: mais elle s'y fit si bien accompagner des Dames ses parentes qui s'estoient trouvées à ses nôces, qu'il n'osa vouloir que ce qu'il lui plut; & là-dessus le Roy étant arrivé à la plus prochaine ville, il manda le mary qui amena sa femme, pensant au moins en tirer quelque avantage à la Cour. Le Roy partant de là l'emmena avec lui; & afin qu'elle ne fust pas seule, mena sa sœur & une Dame sa cousine, & s'en alla de ce pas attaquer la ville de Chartres. Ce siége fut assez long, si bien qu'une des tantes de Mademoiselle d'Estrées l'y vint trouver. Cette femme fine & avisée, s'il en fut jamais, lui donna de si

bons préceptes que le Roy fut tout souf-
mis aux volontés de sa niepce ; & le
Marquis de Sourdis, c'estoit le nom du
mary de cette tante, eut par cette fa-
veur le gouvernement de la ville d'Est,
dès que le Roy l'eut prise. Devant que le
Roy fut amoureux, il poursuivoit de faire
trouver bon à la Reine Marguerite de
se démarier d'avec lui. Cestoit une très-
grande Princesse, fille & sœur de Roys,
mais qui étoit moins chaste que Lucrece :
aussi s'estoient-ils séparez il y avoit
long-temps. L'ayant quitté, elle s'estoit
fait conduire dans un château extrême-
ment fort, pour être situé sur une mon-
tagne bien haute, en pays très-âpre,
& qu'elle avoit fait fortifier outre cela
le mieux qu'elle avoit pu. La Reine
avoit montré de vouloir consentir à cette
séparation sous certaines conditions, &
en étoit comme d'accord : mais cette
nouvelle amour éloigna fort ce traité,
d'autant que le Roy avoit peur qu'estant
libre, ses plus affectionnés ne le pressas-
sent de se remarier. Ce qu'il n'eust voulu
pour rien, ne voulant ny ne pouvant
aimer autre chose que sa maistresse
qu'il eut fâchée de parler de cela. Elle

étoit aussi mariée de son côté, si bien qu'il ne se parloit que d'amour sans nopces. Cependant Madame sœur du Roy vouloit se marier au Comte de Soissons, beau & jeune, & à qui le Roy l'avoit fait esperer. Mais ayant changé d'opinion, il manda la Princesse de le venir trouver; & alla au devant d'elle par-delà la riviere de Loire, ayant résolu de la donner au Duc de Montpensier, jeune Prince, mais à la vérité moins aimable que le Comte de Soissons. Aussi dès que Madame le vit, il lui fut si désagréable, qu'elle dit tout haut qu'elle n'en vouloit point. Le Duc pourtant voyant le Roy de son côté ne laissoit pas de lui rendre tous les devoirs imaginables: & de l'autre côté le Comte de Soissons offensé de cette recherche que le Roy avoit embarquée, se retira en sa maison. Cependant Madame arriva en la ville de Dieppe, où elle trouva Madame Gabrielle; car ce fut ainsi qu'on l'appella depuis son mariage. Elle lui sembla digne de l'amour du Roy son frere pour son extrême beauté, qui lui donnoit une envie contre elle si forte, que si elle lui faisoit bonne mine, elle étoit si contrainte,

cela étoit aisé à voir. Madame Gabriel-
e sa part ne pouvoit souffrir la gran-
' de cette Princesse à qui il falloit
lle déferât en tout, & reprochoit
'ent au Roy son arrivée; mais il n'y
it d'autre remede que de s'esloigner
'ent, ses affaires l'appellant en plu-
rs lieux où il menoit toujours sa
ftresse qui commençoit à se mesler
on escient d'affaires. Cela lui fut fa-
é par Madame de Sourdis sa tante,
t le Chancelier de Chiverny devint
oureux: tant l'exemple du Maistre a
oouvoir. Cet homme dans une Char-
i sérieuse & si éminente ne cachoit
it sa passion; & le Roy qui eût voulu
tout le monde eût été aussi amou-
t que lui, étoit bien aise que tel
onnage se trouvast embarrassé de
ne mal que le sien. En ce temps là
irut fort tragiquement Madame d'Es-
s: aussi avoit-elle mené une vie assez
ivaise, & il étoit bien juste qu'elle
souffrît quelque punition. Madame
rielle continuoit à aimer Bellegarde,
t le Roy avoit quelque soupçon;
s à la moindre caresse qu'elle lui fai-
, il accusoit ses pensées comme cri-
elles, & s'en repentoit. Il arriva un

petit accident qui pensa lui en apprendre davantage. Ce fut qu'estant en une de ses maisons pour quelque entreprise qu'il avoit de ce côté là, & étant allé à 3 ou 4 lieues pour cet effet, Madame Gabrielle étoit demeurée au lict, disant qu'elle se trouvoit mal. Bellegarde avoit feint d'aller à Mante qui n'estoit pas fort éloignée. Aussitôt que le Roy fut parti, Arsure la plus confidente des femmes de Madame Gabrielle, & en qui elle se fioit de tout, fit entrer Bellegarde dans un petit cabinet dont elle seule avoit la clef. Et comme sa maistresse se fut défaite de tout ce qui étoit dans sa chambre, son amant y fut reçu. Comme ils étoient ensemble, le Roy qui n'avoit pas trouvé ce qu'il avoit esté chercher, revint plustôt que l'on ne pensoit, & pensa trouver ce qu'il ne cherchoit point. Ce que l'on put faire, étoit de faire entrer promptement Bellegarde dans le cabinet d'Arsure, dont la porte se trouvoit au chevet du lict de Madame Gabrielle, & une fenestre qui avoit vue sur un jardin. Aussitôt que le Roy fut entré, il demanda Arsure pour avoir des confitures qu'elle gardoit dans ce cabinet. Madame Gabrielle dict qu'elle

n'y étoit pas, & qu'elle lui avoit demandé congé d'aller visiter quelque parente qu'elle avoit à la ville. Si est-ce, dict le Roy, que je veux manger des confitures : que si Arsure ne se trouve point, que quelqu'un vienne ouvrir cette porte, ou qu'on la rompe; & lui-même commença à y donner des coups. Dieu sçait en quelle alarme étoient ces deux personnes si proche d'estre découvertes : Madame Gabrielle feignoit un extrême mal de teste, se plaignoit que ce bruit l'incommodoit fort; mais pour cette fois le Roy fut sourd, & continuoit à vouloir rompre cette porte. Bellegarde voyant qu'il n'y avoit point d'autre remede se jetta par la fenestre, & fut si heureux qu'il se fit fort peu de mal, bien que la fenestre fût assez haute : & aussi-tost Arsure qui s'estoit seulement cachée pour n'ouvrir point cette porte, entra bien échauffée, s'excusant sur ce qu'elle ne pensoit pas qu'on deut avoir affaire d'elle. Arsure alla donc quérir ce que le Roy avoit si impatiemment demandé, & Madame Gabrielle voyant qu'elle n'estoit point découverte, reprocha mille fois au Roy cette façon. Je vois bien, lui dit-elle, que

vous me voulez traiter comme les autres que vous avez aimées, & que vostre humeur changeante veut chercher quelque sujet pour rompre avec moy. Mais je vous préviendray, & me retireray avec mon mary que vous m'avez fait laisser d'authorité, & je confesse que depuis l'extrême passion que j'ai eue pour vous, vous m'avez fait oublier mon devoir & mon honneur, que vous payez d'inconstance sous ombre de soupçon dont je ne vous ay jamais donné de subject par pensées seulement ; & là-dessus les larmes ne manquerent pas : ce qui mit le Roy en un tel désordre, qu'il lui demanda mille fois pardon, & confessant qu'il avoit trop failli, fut long-temps depuis sans témoigner aucune jalousie. Cependant la grande ville de Paris étoit toujours occupée par les ennemis du Roy : & comme il y avoit quantité de Princes & de Princesses, & force personnes de qualité, cela faisoit une cour où il se passoit plusieurs choses. La Duchesse de Montpensier qui étoit veufve d'un des Princes du sang, & sœur du Duc de Mayenne chef de ce party, y tenoit le premier rang, & n'oublioit rien de ce qu'elle pouvoit mettre en pratique pour

avancer les affaires de ſon frere aiſné, jeune Prince de qui l'on avoit fort bonne opinion. Cette femme aimoit un Chevalier du party du Roy, en réputation de très-galant homme, & qui l'étoit en effet, & il lui montroit toute l'amour qui lui étoit poſſible, quoiqu'il ne l'aimaſt point, mais bien Mademoiſelle de Guiſe ſa niéce, fille auſſi de ſon frere aiſné, belle, de bonne grace, & une des plus aimables de ce temps-là. Cette jeune Princeſſe, à qui le Roy avoit donné quelque eſpérance qu'il la pourroit épouſer, lorſqu'il ſeroit libre, & tout cela devant qu'il aimât Madame Gabrielle, dédaignoit tout le reſte, dont Givry, c'eſtoit le nom de ce Chevalier, s'aperçut à la premiere vue. Car ayant favoriſé, autant qu'il avoit pu, tout ce qu'il penſoit être agréable à Mademoiſelle de Guiſe, juſque à faire paſſer des vivres dans Paris, qui en étoit ſouvent en néceſſité, il reçut d'elle un ſi mauvais viſage & un ſi apparent meſpris, que cela rabatit beaucoup de la vanité dont il faiſoit profeſſion. Tous les honneſtes gens du party du Duc de Mayenne avoient tous de la paſſion pour cette Princeſſe,

& elle se conservoit fort libre parmy tout cela. Sa mere Madame de Guise tenoit sa maison à part avec cette belle fille, & cest Hostel se pouvoit dire la cour de ce party : tant la beauté de la fille y attiroit de monde. Elle portoit une extrême envie à Madame Gabrielle, tant parce que véritablement celle-ci estoit plus belle qu'elle, que parce qu'elle croyoit qu'elle lui avoit ôté le Roy, ce qui lui faisoit chercher avec soin le moyen de s'en venger. Auparavant le Roy avoit assiegé Paris, où il se faisoit tous les jours de part & d'autres des entreprises : les assiegés faisant plusieurs sorties, & étant bien souvent repoussés par les assiégeans, Mademoiselle de Guise se trouvoit sur le rempart, d'où Givry lui disoit ou faisoit toujours dire quelque chose qui se ressentoit de la passion qu'il avoit pour elle, à quoi elle faisoit semblant de ne rien entendre, voulant paroistre très-dédaigneuse : & même en ce temps-là le Roy qui n'étoit du tout embarqué avec Mademoiselle d'Estrées, avoit envoyé demander son portrait, & il sembloit que ce mariage se pouvoit pratiquer, la paix se faisant, si bien que
cette

cette Princesse toute glorieuse de cette espérance mesprisoit Givry & tous les autres. Or un jour que pour quelque occasion l'on avoit accordé une petite tréve de six heures, la Duchesse de Guise & sa fille accompagnées de plusieurs Dames vinrent sur le rampart, & aussitôt tous les galands de l'armée furent au pied de la muraille pour parler à quelques-uns de leur connoissance, & quasi tous pour voir Mademoiselle de Guise. Bellegarde s'y trouva aussi, qui arresta sa vuë de telle sorte sur la beauté de cette Princesse, qu'oubliant & Mademoiselle d'Estrées, & tous les sermens qu'il lui avoit faits de n'aimer jamais qu'elle, il se donna à cest objeƈt présent. Elle qui faisoit profession de mespriser tout le monde, sentit aussi à la vuë de ce Chevalier qu'elle pouvoit aimer autre chose qu'un Roy, & dès cette heure-là ces deux personnes eurent de l'amour l'un pour l'autre. Etrange effeƈt des passions auxquelles on ne résiste point ! Bellegarde étoit allé là, pour s'excuser d'avoir, comme l'on disoit, trempé à la mort du Duc de Guise, pere de cette Princesse : sa mere l'en avoit cru coupable, & avoit protesté de s'en venger ;

& ce Chevalier s'y étoit trouvé pour s'en justifier à toutes les deux. La mere devint amoureuse de lui, il devint amoureux de la fille qui ne lui fut pas insensible : ils tinrent ce feu assez secret, la Princesse pour n'en point donner de soupçon à la mere, & ce Chevalier pour ne fascher Madame Gabrielle, qu'il ne vouloit pas perdre, comme étant alors l'appuy de sa fortune. Tout ce qu'il put faire en ce peu de temps, fut d'employer ses amis pour dire à ces Dames qu'il étoit du tout innocent de la mort du Duc de Guise ; & sa justification fut si bien reçue, que la veuve dist qu'elle n'en croyoit plus rien, & dit à sa fille qu'il ne l'en falloit plus accuser, & qu'elle croyoit en ses paroles & aux sermens exécrables qu'il avoit faits à ceux qu'il avoit employez pour leur faire perdre cette opinion : voilà comment l'amour justifie les crimes. Mademoiselle de Guise fut fort aisée à persuader, sentant bien que, s'il étoit coupable d'avoir fait mal à son pere, elle n'estoit pas assez libre pour le haïr, & qu'il valoit mieux être crédule pour cette fois. Chacun se retira après que la tréve fut expirée, & Bellegarde emporta mille pensées, tan-

tôt plaisantes & tantôt fâcheuses, il ne vouloit ny ne pouvoit quitter Madame Gabrielle, sa nouvelle amour lui donnoit des inquiétudes, & il ny vouloit pas résister; enfin il se résolut d'aimer cette Princesse, de conserver l'autre & de les servir toutes deux: il commença dès l'heure à chercher des moyens de plaire à la Duchesse de Guise, qui recevoit si bien ses messages & ses lettres, qu'en moins de rien il y eut beaucoup d'intelligence entre eux: & le jeune Duc de Guise étant en ce temps-là sorty hors de prison, où il avoit toujours été depuis la mort de leur pere, Bellegarde qui le connoissoit, prit occasion de lui envoyer un trompette pour le visiter, il avoit des lettres pour la Duchesse de Guise qui furent très-bien reçues; il fut assez fin pour en donner à la Princesse sa fille, sans être veu de personne. Elle ne lui put parler pour cette fois, mais elle luy fit signe que les lettres de ce Chevalier ne luy étoient pas désagréables, dont Bellegarde fut extrêmement content l'ayant appris. Cependant la guerre continuoit, & la Duchesse de Guise recherchant d'avoir un passeport pour aller en une de ses mai-

ſons, le Roy le luy accorda aiſément, & de paſſer dans le lieu où il étoit avec toute ſa Cour. Mademoiſelle de Guiſe étoit très-aiſe de ce voyage, tant parce qu'elle eſperoit que Bellegarde auroit moyen de parler à elle, que pour voir ſi ſa rivale étoit auſſi belle que l'on diſoit. Il ne fut pas mal-aiſé à Bellegarde de perſuader au Roy, très-courtois de ſon naturel, d'envoyer au-devant de ſes Princeſſes; & lui même pour le rang qu'il tenoit à la Cour, en eut la commiſſion. A l'arrivée la Ducheſſe & ſa fille reçurent mille careſſes du Roy, & la premiere ne ſe pouvoit laſſer de louer la beauté de Madame Gabrielle, qui trouva Mademoiſelle de Guiſe très-aimable à ſon gré, & celle-ci fut ſurpriſe de tant de beauté qu'elle trouva en ſa rivale. Mais toutes deux ſans faire ſemblant du jugement qu'elles faiſoient l'une de l'autre, demeurerent avec toute la froideur que la civilité puſt ſouffrir. Auſſitôt que Mademoiſelle de Guiſe l'euſt veue, elle ſe tourna vers Bellegarde, à quoi il ne répondit point, pour être déja trop près de cette Dame. Le Roy qui ſe connoiſſoit fort bien aux paſſions, & qui ſçavoit celle de la

Duchesse de Guise, ne douta point que le Chevalier ne l'amusast, afin d'avoir moyen de voir sa fille, de laquelle il jugea qu'il étoit amoureux. Cette opinion fit deux effects, l'un qu'il assoupit le soupçon qu'avoit toujours eu le Roy que Bellegarde étoit amoureux de sa maistresse, & l'autre lui fit perdre tout le reste du dessein qu'il avoit eu pour Mademoiselle de Guise. Madame Gabrielle qui estimoit plus l'affection de ce Chevalier que tous ses petits interests, prit garde de si près à toutes les actions de son amant, qu'elle connut qu'il aimoit Mademoiselle de Guise, & qu'il n'en n'estoit pas haï; dont elle eut un tel dépit & une si forte jalousie, qu'elle eut bien de la peine à la cacher. Cette jeune Princesse qui étoit bien aise de lui donner martel en teste, & qui croyoit avoir beaucoup gaigné de rendre cette belle jalouse, faisoit tout ce qu'elle pouvoit pour augmenter son soupçon, lui semblant que si elle partoit de la Cour sans rien gagner sur le Roy, au moins triompheroit elle de sa maistresse. Le lendemain la Duchesse de Guise partit ayant obtenu neutralité du Roy pour la maison où elle alloit; à quoi Bellegarde

avoit contribué tout ce qu'il avoit pû, étant si enflammé des attraits de Mademoiselle de Guise, que le Roy lui accorda tout ce qu'il voulut, pour lui faire abandonner sa maistresse ; qui outrée de colere ne voulut dire adieu, ny à la mere ny à la fille, feignant de se trouver fort mal & ne se laissant voir de tout le jour à personne. Bellegarde & toute la Cour conduisirent ces Dames assez loin, & revindrent le lendemain, que Madame Gabrielle fit si mauvaise mine à Bellegarde, que cela commença à l'inquiéter ; car ne voyant plus la Princesse, l'object présent le reprenoit, & il avoit si peur de la perdre pour l'interest de sa fortune, qu'il maudissoit & son inconstance & son indiscrétion. Cependant la Duchesse de Guise qui ne pouvoit vivre sans être aimée de ce Chevalier, trouva moyen d'embarquer son fils à quelque traité avec le Roy : & pour l'acheminer, elle envoya à la Cour pour en donner avis au Roy, qui ne désirant que de ramener tous ses subjects à leur devoir, & particuliérement ce jeune Prince, l'un des premiers du party contraire, & de qui il avoit fort bonne opinion, despê-

cha aussitôt Bellegarde vers elle, à quoi s'opposa Madame Gabrielle tant qu'elle put, disant qu'il n'estoit point homme d'affaires, & peut-estre que le Duc de Guise n'auroit point son entremise si agréable que sa mere. Enfin le Duc de Nevers, lors le premier dans les bonnes graces du Roy, l'emporta sur elle, pour faire plaisir à Bellegarde qu'il aimoit extrêmement, & fit même qu'il porta force bonnes espérances pour le Duc de Guise. Ce Traité pourtant ne se conclut pas sitôt, & la grande ville de Paris s'estant rendue au Roy, cela affoiblit ses ennemis de telle sorte que l'amour que Monsieur de Bellegarde portoit à Mademoiselle de Guise, fut très-utile à son frere, qui n'eust jamais revu les avantages qu'il trouva sans les soins du Duc de Nevers, qui faisoit tout ce que ce Chevalier desiroit, & avec tant de chaleur que tout le monde s'estonna que cette affaire si grande fut sitôt & si avantageusement accordée. Voilà comme les affaires de la Cour se font par les biais à quoi l'on pense le moins, & que peu de personnes sçavent, encore que beaucoup en discourent. Le Duc de Guise reçut du Roy à son arrivée toute la bonne chere

qu'il euſt pû déſirer, & reçut un ſi bon viſage de Madame ſa ſœur, que dès ce jour-là elle l'embarqua à la ſervir. En ce temps-là le Roy étant allé aſſiéger une ville qui tenoit encore le party du Duc de Mayenne, Madame Gabrielle accoucha d'un fils dont le Roy reçut une telle joye qu'il lui fit à l'inſtant quitter ſon nom, lui bailla le tiltre de Marquiſe, & commença non pas à l'aimer davantage, car ſon amour eſtoit ſi extrême qu'il ne pouvoit recevoir de l'augmentation, mais à en faire plus de cas, & à la faire honorer davantage. Se voyant en cet état elle commença à chercher tous moyens à ſe démarier, & à prendre de plus hautes eſpérances, le conſeil de ſa tante Madame de Sourdys lui inſpirant qu'elle pouvoit arriver à une plus haute fortune, & le vieil amoureux de cette tante, très-habile homme, fors * en cela ſeul qu'il l'aimoit, luy donnoit des advis très utiles pour ce deſſein, auquel elle commença à bon eſcient à travailler, pratiquant du ſupport, faiſant des amis, & établiſſant ceux qui dépendoient d'elle. La Marquiſe de Beaufort, car c'eſtoit ainſi qu'on appella Madame Gabrielle, avoit auſſi gagné des

* Excepté.

gens pour pratiquer la Reine de rompre leur mariage, qui ne lui pouvoit jamais apporter qu'une fortune malheureuse & pleine de meffiance ; mais pour l'heure elle ne put rien obtenir sur cet esprit. Cependant Bellegarde s'estoit un peu remis avec elle, qui avoit une si forte inclination à l'aimer, qu'elle s'aidoit fort à se tromper quand il la flatoit ; à quoy il apportoit plus d'industrie, la voyant plus puissante que jamais. Madame & le Duc de Guise ne cachoient plus leur amour, & celui-ci commençoit à trouver mauvais les visites trop ordinaires de Bellegarde en son logis. Si bien que Mademoiselle de Guise qui craignoit que son frere ne fist quelque rumeur, en avertit ce Chevalier, qui y ayant bien pensé consulta le Duc de Nevers, qui lui promit de faire en sorte qu'on donneroit le gouvernement de Provence à Monsieur de Guise, pourveu que la Marquise de Beaufort ne s'y opposast point. Bellegarde estant bien assuré qu'il feroit faire à son ami ce qu'il voudroit, prit subject sur l'amour que Madame portoit à ce Prince, qu'il disoit être si publique que cela étoit honteux au Roy, & qu'elle lui devoit persuader de l'es-

loigner, qu'il le falloit envoyer loin où il serviroit fort bien étant homme de courage. Bref il conduisit si bien cette affaire, que ce Prince fut fort promptement despêché en Provence. Ce qui se passa, est pour les histoires. Madame sœur du Roy s'en prit à tout le monde; mais elle s'appaisa par un autre object, ce fut le Duc d'Espernon qui étoit déja assez âgé & très-galant homme, & qui avoit acquis avec les bonnes graces du dernier Roy de grandes dignités & de belles Charges: cela dura jusque à ce que Madame fut mariée qui fut peu de temps après avec le Duc de Bar, & fut conduite au pays de son mary, si bien que Madame de Beaufort demeura seule maistresse de la Cour. Bellegarde craignant qu'à la fin l'amour qu'il avoit pour Mademoiselle de Guise ne lui fit perdre sa premiere maistresse, se résolut de les mettre bien ensemble toutes deux, & voyant qu'il pouvoit ce qu'il vouloit sur son esprit, il lui persuada que puisqu'elle étoit en chemin d'estre Reine, il auroit plus d'establissement & de moyen de la servir s'il pouvoit épouser Mademoiselle de Guise; que si elle ne le vouloit pas, que ce prétexte leur seroit fort

plausible vers le Roy, & le détourneroit des soupçons qu'il pourroit avoir d'eux, où il sembloit qu'il pourroit retomber en reconnoissant déja quelque chose, que cela nuiroit extrêmement à sa grandeur, & qu'elle sçavoit bien que quoiqu'il témoignast en apparence, en effect son cœur étoit à elle. Bref, il la sçut si bien cajoller, qu'elle lui promit de faire bonne mine à la Princesse, qui fut très aise d'être bien avec cette puissance, & la sçut si bien entretenir, qu'elle la favorisoit plus que nul autre, & furent en une telle intelligence, qu'elles étoient presque toujours habillées l'une comme l'autre, & ne bougeoient d'ensemble. Cela éblouit pour un temps le Roy du soupçon qu'il recommençoit d'avoir; mais un de ses valets de chambre lui ayant faict voir une Lettre que Bellegarde écrivoit à la Marquise de Beaufort, qu'il avoit trouvée un matin qu'elle faisoit la malade, sur sa toillete, où Arsure l'avoit laissée, ne croyant pas qu'on deust venir de si bonne heure, il commanda à cet homme d'avoir l'œil sur eux, & lui craignant comme bon serviteur, que son maistre n'espousast cette femme, les espia de si près qu'il

crut un jour avoir veu Bellegarde entrer chez sa Dame, il en alla aussitost donner advis au Roy qui commanda au Capitaine de ses Gardes d'aller tuer ce Chevalier dans la chambre de sa maistresse. Praslin, c'estoit le nom de ce Capitaine, depuis Mareschal de France, fut très-surpris de ce commandement, aimant fort ces deux personnes; & toutefois il fallut marcher, il prit des Archers en passant dans la salle, & prit un chemin si long & fit tant de bruit, qu'il ne trouva personne, quand il entra, que Madame de Beaufort seule, à qui il dict sa commission. Elle voyant qu'il ne l'avoit pas voulu surprendre, luy promit de n'oublier jamais ce bon office, & aussi fit-elle du depuis tout ce qu'elle put pour luy. Mademoiselle de Guise qui sçeut l'affaire luy en sçeut si bon gré, qu'elle luy aida à parvenir aux grandes dignitez qu'il avoit à sa mort. Madame de Beaufort cependant se plaignit fort au Roy des ombrages qu'il prenoit d'elle, & il fit semblant à l'heure d'avoir tort, & ne voulut pour cela être mal avec elle; mais la Lettre qu'il avoit veue que Bellegarde lui écrivoit luy fut un peu reprochée. Elle assura

qu'elle ne l'avoit point leue, & se justifia assez bien, tout luy étant facile avec le Roy. Mais Bellegarde en fut si mal qu'il fallut qu'il s'en allast avec deffense de ne point revenir, qu'il ne fust marié, & qu'il n'amenast sa femme; le Duc de Nevers étant mort, qui le maintenoit, Madame de Beaufort eût esté mal reçeue à parler pour luy, de façon que ce fut le plus court de partir, & de faire ce qui luy étoit commandé, bien que ce fust avec grand regret. Durant ce voyage Madame la Connestable de Montmorency arriva à la Cour, le vieux Seigneur s'estoit depuis peu remarié avec cette belle Dame, qui attira à son arrivée les yeux & les cœurs des hommes, & l'envie & la haine des Dames. Mais son naturel hautain & le rang où elle se trouvoit, luy ostoient tout soucy & luy faisoient mespriser la haine des Dames, comme bien souvent l'amour des hommes. Le Roy en fut un peu touché, & Dieu sçait si Madame de Beaufort luy pardonna. Mais cela n'empêcha pas qu'à toutes les occasions il ne témoignast de l'amour à Madame la Connestable qui la souffroit plus pour faire dépit à l'autre, que pour le plaisir

qu'elle y prenoit, estant non-seulement aimée, mais adorée du Mareschal de Biron, qui avoit acquis plus de réputation aux armes que nul autre de ce temps. Cette belle Dame ne fit que se monstrer au monde ; car elle mourut incontinent d'une couche, elle laissa un fils & une fille, le fils si bien faict & la fille si belle, que c'estoient deux miracles, j'en parlerai davantage ailleurs, voulant achever l'histoire de Madame de Beaufort, qui eut une fille pendant que cela se passoit, & bientôt après un fils, dont elle accoucha après s'estre démariée. Cela luy haussa de telle sorte le courage, qu'elle commença à bon escient d'employer tous les moyens dont elle se put aviser pour parvenir au mariage du Roy, qui, plus amoureux que jamais depuis la naissance de ce second fils, se résolut à ce qu'elle desiroit, & chassa un des principaux de son Conseil qui luy en avoit donné un contraire à ce dessein. Il sçavoit qu'il auroit le consentement de la Reine sa femme quand il voudroit, & il ne cherchoit plus rien sinon que le Pape voulust la dissolution de ce mariage. Pour cet effect il envoya à Rome Sillery, c'estoit un des plus ha-

lles hommes de son Conseil qui ne
ésiroit que de luy complaire, & obliger
maistresse. Le Roy l'avoit faict Du-
resse quelque temps auparavant: &
omme elle se vit en cette dignité, &
ans de si hautes espérances, elle se ren-
t si courtoise & si officieuse, que ceux
ui ne la vouloient pas aimer ne la pou-
oient haïr: elle commandoit à toute
Cour, mais avec grande douceur, &
bligeoit le plus de personnes qu'elle
ouvoit. En ce temps-là elle devint
osse, & cela fit résoudre tout-à-faict
Roy à l'espouser, & elle vivoit avec
nt de gravité & de retenuë, qu'il sem-
oit qu'elle n'eust jamais bougé de la
mpagnie des Vestales, son habille-
ent & toutes ses actions ne représen-
ient qu'une parfaite modestie, de fa-
n que le Roy avoit regret d'en avoir
jamais mauvais soupçon. Bussy-Lamet
ui étoit il y avoit long-temps à la Cour,
y maria alors avec une femme dont
avoit de grands enfans, & à dessein
obliger la Duchesse de Beaufort, pour
que cet homme étoit bien avec le
oy à qui il parloit fort librement, luy
nnant le conseil qu'il avoit pris pour
y, qui servit de quelquechose, parce

qu'ordinairement on eſt bien aiſe d'avoir des exemples, principalement aux choſes qu'en ſoi-même l'on n'eſtime pas trop bien faites. Le commandement fut donc donné à l'Ambaſſadeur de Rome de pourſuivre la diſſolution du mariage du Roy, & la Reine ſa femme étoit ſollicitée d'y conſentir. Tout cela pourtant tiroit en longueur, & la Ducheſſe preſte d'acoucher preſſoit fort. Afin qu'il n'y eut rien à dire à la naiſſance de l'enfant dont elle étoit groſſe, elle vint à Paris pour y faire ſes Paſques en public, afin de ſe faire voir bonne Catholique au peuple, qui ne la croyoit pas telle. Pour cela elle ſe logea dans le Cloiſtre ſaint Germain l'Auxerrois, & le Mercredy Saint étant arrivé, elle alla en une Egliſe * qui étoit au bout de la ville pour y ouir les ténébres qui s'y diſoient avec une grande muſique elle y alla en littiére, toutes les Princeſſes en caroſſes, & un des Capitaines des Gardes à côté de ſa littiére. On luy avoit gardé une Chapelle, où elle entra pour être ny trop preſſée ny trop en vuë: Mademoiſelle de Guſe étoit avec elle, & tout le long de l'Office elle luy montroit des Lettres de Rome, par leſquelles on l'aſſeuroit

* En l'Abbaye ſaint Antoine.

que ce qu'elle desiroit seroit bientôt achevé : elle luy fit aussi voir deux Lettres qu'elle avoit reçues ce même jour du Roy, si passionnées & si pleines d'impatience de la voir Reine, qu'il luy mandoit qu'il dépêcheroit le lendemain du Fresnes, un de ses secretaires d'Estat, & qui étoit tout à elle pour avoir épousé une de ses parentes, pour presser Sa Sainteté de luy permettre ce qu'il étoit aussi bien résolu de faire : ainsi toute l'heure de la dévotion se passa en semblables prieres. Quand le service fut achevé elle dict à Mademoiselle de Guise qu'elle s'alloit mettre au lict, & que puisqu'elle étoit là, qu'elle la prioit de la venir entretenir, & là-dessus elle monta en littiére & Mademoiselle de Guise en carosse, qui se fit descendre chez la Duchesse, où étant arrivée elle la trouva qui se faisoit déshabiller, se pleignant d'un grand mal de teste, & aussitôt il luy prit une convulsion dont elle revint à force de remedes : elle voulut écrire au Roy ; mais une autre convulsion l'en empêcha, & recevant une Lettre de S. M., comme elle fut revenue de cette seconde convulsion, elle la voulant lire, mais il luy en reprit une autre,

qui augmentant toujours luy dura jusque à la mort, le mal la prit le Mercredy au soir, & acoucha le Vendredy par la force des remedes que l'on luy fit, & mourut le Samedy veille de Pasques, sans avoir eu aucune connoissance, au moins à ce que l'on en pouvoit juger. Le Roy qui étoit en une de ses maisons, fut aussitôt averty de son mal; & estimant que c'estoit un accident de sa grossesse, il ne se hasta point de partir. Mais le troisieme courrier qui luy porta que ce mal continuoit, le fit partir & vint jusques à six lieues de Paris, où il trouva tous les Seigneurs de sa Cour, qui luy firent connoître par la tristesse qu'il remarqua sur leurs visages, que sa maistresse étoit expirée : il pleura fort, & renvoyant tout le monde, dict qu'il vouloit être seul, retenant seulement celuy qui s'estoit marié pour luy en donner envie & le Duc de Retz, qui étoient de très-bonne compagnie, qui après luy avoir laissé faire quelques plaintes, luy dict quasi en riant, qu'il étoit bienheureux, & que s'il songeoit un peu à ce qu'il alloit faire, sans cette mort, il jugeroit que Dieu luy avoit fait une grande grace. Après avoir un peu resvé, il

voua, & haussant les yeux & les mains
ciel, il rendit graces à celuy qui luy
avoit faict tant d'autres, & se con-
a si bien que trois semaines après il
vint amoureux d'une fort belle fille,
de bon lieu, qu'on nomma depuis la
rquise de Verneuil: elle n'estoit pas
elle, mais plus jeune, & beaucoup
s gaye. Les Ministres de son Etat,
ant de quel malheur Dieu l'avoit
vré, & connoissant l'esprit hardy de
e Damoiselle, qui n'avoit pas moins
nbition que l'autre, l'embarquerent
lus viste qu'ils purent à se marier;
celuy qui étoit allé à Rome pour
agréer le mariage de Madame de
ufort, en traita un autre avec la
cesse de Florence. Le Pape donna tout
onsentement nécessaire, & la Reine
guerite celuy qui dépendoit d'elle;
orte que la chose fut conclue plutôt
ne que le Roy ne pensoit, sans que
Marquise de Verneuil en eut nul ad-
elle étoit grosse, & alla faire ses
hes en une des maisons du Roy,
y mena avec force belles espéran-
Elle se blessa & acoucha d'un
nort. Elle fut très-malade, mais

étant assistée du Roy même & de tout ce que l'on put, elle revint en santé : ce fut à cette heure-là qu'elle apprit l'accord du mariage de son amant, dont elle fit tant de vacarme, & gourmanda tant ce Roy amoureux, qu'il eut bien de la peine de la remettre en bonne humeur. Elle s'en prit à Bellegarde qui l'avoit voulu cajoller, & qu'elle n'avoit gueres écouté, si bien qu'elle trouva le moyen de faire que le Prince de Jainville, depuis Duc de Beureuse, beau & de bonne grace, & qui étoit amoureux d'elle, entreprit sur sa vie. Un soir que le Roy soupoit à la ville, qu'ils se rencontrerent à la porte du logis où étoit le Roy, Bellegarde fut blessé. Mais ses gens voyant cela poursuivirent le Prince de Jainville qu'ils eussent tué sans le secours de Rambouillet Chevalier de bonne maison, qui fut tellement blessé en cette rencontre, que l'on croyoit qu'il en deut mourir. Le Roy fut si outré de cette action qu'il vouloit faire punir le Prince, & ne vouloit en façon du monde qu'on prît soin de Rambouillet, qui toutefois fut si bien pansé, qu'il en échappa, & la Duchesse de Guise mere

Prince de Jainville & Mademoiselle
Guise sa sœur firent son accommo-
ment avec le Roy, bien que toutes
ux fussent fort fâchées contre le Prin-
, n'estant pas sans soupçon qu'il eut
iité Bellegarde de la façon pour l'a-
our seulement qu'il portoit à la Mar-
iise. Tout cela s'appaisa à la fin, & il
t question d'aller faire la guerre au
ic de Savoye. Ce Prince étoit venu
ouver le Roy pour s'accommoder avec
y du Marquisat de Sallusses, qu'il a-
it pris sur le feu Roy durant les gran-
s affaires de ce Prince. Henry IV.
ı successeur, qui avoit recouvré pres-
e tout son Royaume à coups d'espées,
pouvoit endurer que ce voisin, petit
ince au prix de luy, eut entrepris de
rder sa prise: c'est pourquoy il l'avoit
uvent faict avertir qu'il vouloit la
voir. Le Duc croyant qu'il gagneroit
elque chose venant en personne, vint
ouver le Roy qui le reçeut fort bien;
iis sa principale espérance avoit été
l'intelligence qu'il avoit eue avec la
ichesse de Beaufort, du temps de la-
elle il avoit assuré le Roy de le venir
ouver, de façon que quand il sçeut sa
ort, il étoit si engagé de paroles &

par Lettres à faire ce voyage qu'il ne put s'en dedire. A son arrivée ce ne furent que festins & galanteries, il fit des présens à toutes les plus belles Dames & aux principaux de la Cour, & peut-estre trop pour le profit de quelques-uns; les disputes pour la préséance entre les Dames ne manquerent pas, & le Roy y prenant plaisir ne les terminoit point, & la Marquise sa maistresse s'en divertissoit. Le Duc s'en retourna sans rien faire; si bien que le Roy se résolut à la guerre, & c'estoit aussi son chemin pour aller recevoir la Princesse de Florence, qui fut la Reine Marie de Medicis : il avoit envoyé sa procuration au Duc son oncle pour l'épouser, & Bellegarde en fut le porteur, ce qui luy augmenta bien fort la haine que la Marquise luy portoit. Le Roy conquit en moins de rien tout l'Estat du Duc de Savoye, & la paix étant faite par l'entremise du Pape, le Roy eut son Comté. Cependant la Reine Marie arriva à Marseille pour venir trouver le Roy, & y fut conduite par une Duchesse femme de son oncle, de la maison des Ursins, & par la Duchesse de Mantoue sa sœur, par Paul Jordain Ursin

son cousin germain, qui fut fort estimé dans la Cour de France, & qui avoit esté fort amoureux de cette Princesse, avant qu'elle fust Reine, & par plusieurs Seigneurs : elle fut reçeue par deux Cardinaux, par le Connestable, par le Chancelier, par le Duc de Guise Gouverneur de cette Province, par les Princesses douairieres de Nemours & de Guise & par plusieurs Dames, & entre autre la Marquise de Guercheville, que le Roy avoit aimée ; & l'ayant trouvée plus vertueuse qu'il n'eust voulu, il luy dist que puisqu'elle étoit véritablement Dame d'honneur, elle le seroit de la Reine sa femme, & il luy tint parole au bout de dix ans ; car il y avoit alors autant de temps qu'il l'avoit aimée. La Reine fut conduite avec toute sorte de magnificence, jusque à la ville où le Roy la vint trouver, & les cérémonies des nôces s'y acheverent. Deux des filles du Connestable, la Duchesse de Vantadour & la Comtesse d'Auvergne, depuis Duchesse d'Angoulesme, furent de cette cérémonie, elles étoient toutes deux fort belles ; mesme la Duchesse de Vantadour, la plus jeune, donna de l'amour à ce Paul Jordain Ursin estimé si galant

homme; mais cela paſſa comme luy qui ne ſéjourna pas long-temps à la Cour. Le Duc de Guiſe n'en fit pas de meſme, ny le Duc d'Eſpernon, qui en eurent une querelle qui mipartit toute la Cour. Enfin le Roy les accorda, qui n'eſtoit pas du tout ſans intention pour la Ducheſſe de Vantadour, & elle avoit eu grande diſpute à la cérémonie du mariage pour la préſéance avec Mademoiſelle de Guiſe; mais on y avoit trouvé quelque expédient, non pas à les rendre amies, car elles ne le pouvoient être, ayant le plus grand intereſt des Dames à deſmêler, toutes trois étant fort belles. Le Roy cependant ne laiſſoit pas d'aimer la Marquiſe de Verneuil, & de luy envoyer tous les jours des courriers, & elle ſe diſpenſoit de parler à ſa fantaiſie de la Reine, à qui on ne manquoit pas de le rapporter, & cela fit dès l'heure une brouillérie à la Cour, où tout le monde fut embarraſſé; les uns rapportant tout à la Reine, & gagnant par ce moyen ſa bonne grace, au moins ſa familiarité; les autres obligeants la Marquiſe & la divertiſſant de tout, & Dieu ſçait combien il y en avoit qui jouoient les deux. Les embarras ne

parurent

parurent point ſitôt ; & durant tout le voyage que fit la Reine pour venir à Paris, ce fut une autre intrigue qui amuſa la Cour. Le Roy avoit envoyé à la Reine avec Madame de Nemours Surintendante de ſa Maiſon, la Marquiſe de Guercheville pour être Dame d'honneur, & Madame de Richelieu pour être Dame d'atour. La Reine ne vouloit recevoir cette derniere, diſant qu'elle vouloit Léonora * qui l'avoit toujours ſervie, & qu'elle avoit amenée pour cela & pour faire cette charge. Le Roy diſoit que l'ayant donnée à Madame de Richelieu, il vouloit qu'elle ſervît : ſi bien que cela éloigna la Reine de la Marquiſe, & de tout le train qu'on luy avoit envoyé, & ne leur faiſoit nullement bonne mine. Madame de Guiſe très-adroite ſceut ſi bien profiter de cette occaſion, prenant incontinent le party que la Reine vouloit, qu'elle gagna ſes bonnes graces, & eut plus de primauté avec elle que toutes les autres. Le même jour qu'elle arriva à Paris, le Roy commanda à la Ducheſſe de Nemours d'aller quérir la Marquiſe de Verneuil, & de la préſenter à la Reine. Cette

* Galigay qui épouſa le Maréchal d'Ancre.

vieille Princesse s'en voulut excuser, disant que cela lui ôteroit toute créance auprès de sa maistresse. Mais le Roy le voulut, & lui commanda assez rudement contre sa coûtume, qui estoit d'estre fort courtois. Elle la mena donc à la Reine qui extrêmement surprise de cette veue, se trouva étonnée, & la receut assez froidement. Mais la Marquise, fort hardie de son naturel, luy parla tant & fit si fort la familiére, qu'elle s'en fit enfin entretenir. Cependant la vieille Duchesse eut peu de satisfaction du Roy de cette conduite, & un très-mauvais visage de la Reine, qui dura toujours depuis. Léonora voyant que la Reine ne pouvoit faire que le Roy voulût qu'elle la servît en la charge de Dame d'atour, eut recours à la Marquise, & luy fit parler, luy promettant que, si elle faisoit son affaire, elle la mettroit à tel point qu'elle voudroit avec la Reine. Elle entreprit donc cette affaire & en vint à bout, si bien que la Reine commença à luy faire très-bonne chere. Le Roy lassé d'aller tous les jours deux ou trois fois chez la Marquise, quand il vit que la Reine étoit radoucie, la fit venir loger dans le Louvre, & faire sa chambre. Au bout de quelque temps

cela ralluma la jalousie de la Reine, qui d'ailleurs étoit entretenue de plusieurs personnes des discours de la Marquise de Verneuil, qui, à la vérité parloit assez librement, & avec peu de respect d'elle, si bien que la bonne intelligence qui étoit entre elles commença fort à se perdre. Elles étoient toutes deux grosses, & le Roy bien empêché à estre bien avec l'une & l'autre. Il portoit le respect à la Reine, à quoy le lieu qu'elle tenoit l'obligeoit; mais il se plaisoit davantage en la compagnie de la Marquise. Chacun ne lui voulant déplaire, alloit visiter celle-ci; ce que la Reine trouvoit fort mauvais. Elles étoient logées si près l'une de l'autre, que l'on ne s'en pouvoit cacher, & c'estoit une brouillerie perpétuelle. Cependant Léonora se maintenoit avec la Marquise à force de présens, estant bien assurée que sa maistresse trouvoit tout bon d'elle. Il étoit venu avec le train de la Reine un Gentilhomme Florentin qui faisoit l'amour à Léonora: je ne dis pas qu'il en fût amoureux, estant telle qu'elle ne pouvoit seulement être regardée; mais la faveur qu'elle avoit toute entiere auprès de la Reine, la faisoit desirer de

plusieurs. Celuì-ci, nommé Conchini, fut en cela plus heureux pource qu'il luy plut davantage, & qu'elle le choisit pour mary, croyant que ce luy étoit un grand avantage, étant née quasi de la lie du peuple, d'espouser ce Conchini qui étoit véritablement Noble en son pays. Mais de parvenir à ces nopces, il y avoit bien de la difficulté. Le Roy ne l'aimoit pas, tous ceux de la maison de la Reine le haissoient, & la Reine ne vouloit pas se hazarder d'en parler, de peur d'estre refusée. Conchini donc & Léonora ayant consulté ensemble cette affaire, ils résolurent que Conchini feroit la cour à la Marquise de Verneuil; car le Roy luy avoit donné cette qualité dès sa première grossesse, & cela luy réussit si bien, qu'il pouvoit aller chez elle quand bon lui sembloit : elle luy faisoit bonne mine ; & en effect elle n'estoit pas marrie d'obliger Léonora afin d'empêcher la Reine d'éclater contre elle. Après qu'il eut pris assez d'accès auprès d'elle, il la supplia de faire trouver bon au Roy qu'il épousast Léonora; elle y fit quelque difficulté au commencement, connoissant l'aversion que le Roy avoit contre ces deux personnes.

Mais enfin Léonora l'en ayant priée ; & promis que la Reine luy en parleroit, elle se résolut à faire réussir ce mariage. Ce fut à cette heure que tous les jours la Reine envoyoit en sa chambre demander de ses nouvelles, & qu'elle luy fit part de tous les présens qu'elle recevoit : elle la traitoit mieux qu'aucune des Princesses, & tout cela alloit fort bien au gré du Roy. Mais il falloit que la Reine & la Marquise fussent acouchées devant que faire les nopces. La Reine acoucha la premiere de ce grand & heureux Prince que nous voyons, & la Marquise un mois après, du Prince Henry, qui est Monsieur de Metz. Après ces couches il fut question de se réjouir. L'hyver la Reine fit un Ballet qu'elle étudia deux ou trois mois. La Marquise en étoit, dont le Roy fut si aise qu'il accorda le mariage de Conchini, & permit que la Reine luy donnât beaucoup. Cette bonne intelligence dura l'hyver & une partie de l'esté. Mais les gens de la Cour ne peuvent pas souffrir si long temps le calme, chacun croyant toujours profiter du changement & du trouble. Le Roy avoit autrefois un peu regardé une sœur de la Duchesse de

Beaufort ; qui n'avoit pourtant autre beauté que la jeunesse & les cheveux. Celle-ci nommée Madame de Villars, portoit une extrême envie à la Marquise de Verneuil, qui luy avoit à son opinion ôté la faveur du Roy : elle se résolut de la ruiner, & comme elle étoit fort malicieuse, commença à mettre en pratique tout ce qu'elle put pour parvenir à son dessein, & en parla à la Reine qui étoit lasse de voir vivre la Marquise assez audacieusement auprès d'elle. La Reine étoit bien aise d'entretenir Madame de Villars en cette humeur ; & la femme de Conchini qui n'estoit pas toujours auprès de la Reine, ne découvroit rien de cette intrigue ; & son mary ne se vouloit point mesler de tout cela, se contentant de sa fortune présente. J'ai dict ailleurs que le Prince de Jainville étoit il y avoit long-temps amoureux de la Marquise, & lors il le devint de Madame de Villars qui le sceut si bien cajoler, qu'elle tira de luy des Lettres que la Marquise luy avoit écrites, où elle se moquoit du Roy, & traitoit l'autre fort favorablement. Quand Madame de Villars eut ces Lettres en sa puissance, elle les montra à la Reine

qui en fut si aise qu'elle ne pouvoit le dissimuler ; elle fit des présens à Madame de Villars, & luy persuada de faire voir ces Lettres au Roy. Au commencement elle n'y pouvoit consentir, voyant le grand crédit de la Marquise, & craignant son esprit : mais enfin les persuasions de la Reine l'y firent résoudre. Mademoiselle de Guise qui avoit introduit Madame de Villars chez la Reine, ne pouvoit découvrir au commencement, quoyqu'elle eût très-bon esprit, d'où venoit la bonne chere que la Reine luy faisoit, qui étoit assez froide à tout le monde ; aussi se cachoit-on d'elle, parce que cela ruinoit son frere. Après que cette affaire eut traîné quelques jours, Madame de Villars trouvant le Roy à propos, le supplia qu'elle pût parler à luy en particulier : il le trouva bon, & elle prenant subjet de luy parler d'affaires le fut trouver en une Eglise, & entrant en une Chapelle où il étoit, le Roy fit sortir tout le monde, & là elle luy montra ce qu'il n'eust pas voulu voir, qui étoient ces Lettres qui luy témoignoient l'infidélité & le mespris de la Marquise. Elle luy dict ensuite que les obligations qu'elle avoit

à sa bonté, & l'amour qu'elle avoit toujours eue pour sa personne, n'avoit pu permettre qu'elle luy célast plus longtemps l'outrage qu'on luy faisoit, à luy qui étoit le Maistre de tous, & le plus honeste homme du monde. Ce bon Prince qui se laissoit aisément flatter sur son mérite, remercia cette femme de son bon avis, & impatient de faire éclater sa colere, envoya un de ses confidens dire des injures à la Marquise, luy reprochant sa perfidie, & protestant de ne la voir jamais. Elle n'estoit pas à cette heure-là logée dans le Louvre, mais dans la ville : elle fut fort surprise de cette nouveauté, & néanmoins conservant assez d'esprit dans ce désordre, répondit assez froidement : Comme je suis assurée de n'avoir rien faict qui puisse offenser le Roy, aussi ne puis-je deviner pourquoy il me traite si mal; mais j'espere que la vérité & mon innocence me vengeront de ceux qui luy ont donné de fausses impressions : & sans dire autre chose, elle se retira dans son cabinet, beaucoup plus troublée qu'elle n'avoit faict paroistre. Cependant Bellegarde ayant appris toute cette affaire,

en avertit aussitôt Mademoiselle de Guise ; & bien qu'il n'aimast point le Prince de Jainville, il prévoyoit le déplaisir de sa sœur, si l'on ne remédioit à cette affaire : ils en trouverent donc le moyen qui fut triste. Le Duc de Guise avoit un Secretaire qui contrefaisoit en perfection toutes sortes d'écritures, & l'on résolut de dire que cet homme ayant recouvré de l'écriture de la Marquise, il l'avoit si bien contrefaicte, que le Prince de Jainville qui étoit amoureux de Madame de Villars, qui haïssoit mortellement la Marquise, avoit résolu avec elle de faire des Lettres, qu'elle avoit montrées au Roy. La Marquise ayant sçeu tout cet expédient envoya supplier le Roy de permettre qu'elle se justifiât. A quoy il fit un peu de difficulté au commencement. Ne pouvant tenir sa colere ny quitter son amour, il alla luimesme entendre ses raisons, qu'elle sceut si bien déduire qu'il s'appaisa entierement contre elle. Mais le Prince de Jainville fut contraint d'aller en Hongrie où le Turc faisoit la guerre, Madame de Villars chez elle, & le Secretaire en prison. Voilà comme il est dangereux de donner des advis à son Maistre, quand

il ne les demande pas. Mademoiselle de Villars se priva de son Amant qu'elle aimoit, & fut renvoyée chez elle avec honte, lorsqu'elle y vouloit le moins aller, & se fit une mauvaise & puissante ennemie durant ces brouilleries. La haine que la Reine portoit à la Marquise avoit fort paru ; car la tenant presque ruinée, elle n'avoit pas manqué de travailler pour l'achever : aussi furent-elles toujours très-mal depuis, & la Marquise luy rendoit tous les mauvais offices dont elle put s'aviser, & qui bien souvent faisoient tant de rumeur à la Cour que cela la rendoit fâcheuse. La Reine ne pouvoit souffrir ceux qui voyoient la Marquise ; & elle faisoit tout le mal qu'elle pouvoit aux affidés de la Reine : mais enfin il survint encore un autre désordre. Le Roy eut advis que la Marquise avoit quelque intelligence avec le Roy d'Espagne , & la chose passa si avant qu'elle fut arrestée, & le Comte d'Auvergne son frere. Mais d'autant que cela est de l'histoire, je n'en diray autre chose , sinon que Madame de Villars fut rappellée, & le Prince de Jainville revint. Ce fut durant ce temps-là que le Roy devint amoureux d'une jeune

fille qu'il maria auſſitôt après. Ce fut la Comteſſe d'Eſtanges, fille de M. de Sourdis; & puis d'une autre bien plus belle, qu'il maria auſſi pour la tirer d'un lieu où elle étoit, eſtant d'accord avec le mary qu'il la quitteroit le ſoir des nopces. Ce fut la Comteſſe de Moret de la maiſon de Bueil, & ce fut au Comte de Sarry que le Roy la maria. Durant cette amour, la Marquiſe de Verneuil ſortit de priſon, & le Roy l'envoya à ſa maiſon. Le Roy s'amuſoit auprès de ſa nouvelle maiſtreſſe, & la Cour étoit fort calme. En ce temps-là le Roy maria Mademoiſelle de Guiſe au Prince de Conty, & la Reine contribua beaucoup à ce mariage. Le Roy avoit reveu la Marquiſe, pour qui il avoit une grande inclination; & cela s'eſtoit paſſé ſi ſecrettement, que la Reine ne l'avoit point ſceu. Mais comme elle l'eut appris, ce fut un étrange trouble, & tel qu'elle dit tout haut qu'elle deffendoit à toutes celles qui voudroient entrer en ſon cabinet, de voir la Marquiſe, ſur peine d'en être bannies avec affront. Le Roy ne le trouvoit pas bon; mais il le fallut ſouffrir. Quelque temps après le Roy toujours galant, devint amoureux de la

Duchesse de Nevers, Princesse de très-grande vertu, & qui honoroit fort sa personne, faisant peu de cas de sa passion. La saison fut assez commode aux desirs du Roy, pour ce qu'il vouloit faire baptiser les Princes ses enfans, & faisoit venir la Duchesse de Mantoue, pour être maraine de l'aisné. Cette Princesse étoit sœur de la Reine, & le Duc son mary proche parent du Duc de Nevers, si bien que cela obligea la Duchesse de Nevers à demeurer plus long-temps à la Cour qu'elle n'avoit accoûtumé. Le Roy cherchoit sans cesse occasion de luy pouvoir parler, & elle l'évitoit autant qu'il luy étoit possible; mais bien souvent elle ne pouvoit l'en empêcher pour le respect qui luy étoit deu. Enfin les cérémonies étant achevées, dont je ne diray rien, cela étant assez connu, le Duc de Nevers & sa femme se retirerent quasi sans dire adieu, & elle ne voulut plus revenir à la Cour. Il se présenta un voyage à Rome où ce Duc fut envoyé, & sa femme le suivit, si bien qu'il fallut que le Roy oubliast cette fantaisie qui luy avoit été très-inutile & fâcheuse, n'ayant pas accoûtumé de trouver tant de résistance. Le voyage du Duc &

de la Duchesse dura plus d'un an, & étant de retour elle vint faire la révérence à la Reine. Le Roy étoit lors chez elle, qui fit fort mauvaise mine à la Duchesse, disant assez haut qu'il étoit vengé, & qu'elle étoit extrêmement changée. Elle n'en fit aucun semblant, & vescut toute sa vie d'une mesme façon avec toute la modestie d'une très-honneste femme. Le Roy s'estoit alors entierement racommodé avec la Marquise, & la Reine le supportoit si impatiemment qu'ils avoient d'extrêmes querelles; & quelque peine que pussent prendre les plus authorisez du Conseil, ils ne pouvoient empêcher ces rumeurs, quelques remonstrances qu'ils leur fissent à tous deux que ces façons étoient mal séantes à la Majesté de telles personnes. Il s'en présenta une occasion qui causa bien du bruit, & qui en effect fut fort estrange. Le Roy & la Reine étant allez à saint Germain en Laye, il falloit passer un bac; & comme le carosse où ils étoient tous deux, n'y ayant avec eux que la Princesse de Conty & le Duc de Montpensier, versa dans la riviere, le Roy ne fut point mouillé, ayant sauté assez à temps par-dessus la

portiere, le Duc en avoit faict de mesme; mais les Dames burent un peu sans soif & coururent fortune. Peu de jours après, le Roy étant allé voir la Marquise, elle luy dict qu'elle avoit esté en peine, craignant qu'il eust couru fortune en cette cheute; & si j'y eusse esté, dict-elle, vous voyant sauvé, pour le reste j'eusse crié : LaReine boit. La Reine ayant appris ce discours, se mit en une telle colere, que le Roy & elle furent plus de quinze jours sans se parler; & fallut que les plus sages & les plus puissans auprès du Roy l'appaisassent : à la fin cet accord faict, pour se réjouir il falloit faire un Ballet dont la Reine se voulut donner le plaisir, en étant elle-même. Pendant qu'on le proposoit, le Roy qui faisoit bonne chere à la Comtesse de Moret, (c'estoit cette Dame que j'ay dict qu'il avoit faict quitter à son mary,) vouloit qu'elle fust de ce Ballet, & la Reine ne le vouloit pas. Il fut rompu pour cette fois. La Comtesse de Moret étoit cependant aimée du Prince de Jainville qu'elle ne traitoit pas mal, & leur malheur fut que le Roy en eut avis, qui aussitôt alla chez la Comtesse

de Moret luy reprocher sa perfidie. Elle ne sçachant comme s'excuser luy dict que le Prince de Jainville luy avoit promis le mariage. Il retourna aussitôt au Palais, & envoya querir Madame de Guise, se plaint de luy, le menace, dict qu'il le punira rigoureusement; qu'il retombe trop souvent dans ses fautes, & qu'il ne luy peut pardonner s'il ne tient ce qu'il a promis à la Comtesse de Moret, qui est de l'espouser : qu'il peut bien consentir qu'on épouse ses maistresses; mais d'en faire les galants, c'est ce qu'il ne souffrira pas : & que c'estoit encore en la considération d'elle, qui étoit sa parente, qu'il faisoit cette grace à son fils. Cette vieille Princesse glorieuse & colere luy respondit tant de choses que cela acheva de l'irriter, de sorte qu'il envoya des gardes pour prendre le Prince de Jainville qui s'estoit retiré; & l'affaire alla si avant, que tout ce que purent obtenir les parents, fut qu'il sortiroit du Royaume pour n'y revenir jamais, & aussi n'y fut-il rappellé qu'après la mort du Roy. Le Duc de Montpensier étoit mort un peu auparavant toutes ces choses : ce qui fit

résoudre le Roy de faire les doux yeux à la Duchesse ; s'imaginant que s'il étoit aimé d'une Princesse, cela luy seroit plus avantageux que de se donner à des personnes qui le trompoient, & qui étoient de moindre condition. Il se voulut servir en cette occasion d'un Seigneur de la Cour, aussi accòmply que nul autre de son temps. Son courage & son esprit surpassoient de beaucoup ceux de son siécle : le Comte de Carmaing estoit son nom. Il découvrit son dessein à ce Chevalier qui le jugea difficile, & toutefois il promit au Roy de luy en dire des nouvelles. Le voisinage de sa maison avec celle où demeuroit la Duchesse, & son adresse firent que le Roy luy donna cette commission, & il résolut de s'en prévaloir lui-mesme, si la Duchesse vouloit écouter, ce qu'il ne croyoit pas. Il fit pourtant si bien, que contre le dessein qu'elle avoit faict, il la fit venir à la Cour où le Roy apprit lui-mesme que cette entreprise n'étoit pas facile : aussi ne la poursuivit-il pas davantage. Le Duc de Guise étoit si amoureux de la Marquise de Verneuil, qu'il luy promit mariage.

elle voulant se prévaloir de sa paf-
n, ou pour renflammer celle du Roy,
pour parvenir à ce mariage, fit
oclamer des bans entre le Due &
e, changeant seulement un des noms:
iis cela étant venu à la connoissance
Roy, il s'en mit en très-grande co-
e contre tous les deux, mais plus
ntre le Duc de Guise, de qui les
rens firent tant de bruit, accusant la
arquise d'avoir faict cette action d'el-
mesme sans son consentement pour
brouiller avec le Roy, que la chose
passa pas plus avant: & le Duc de
iise s'en alla en son gouvernement
i assoupit cette rumeur. Mais comme
Prince ne pouvoit vivre sans quel-
e amour nouvelle, la Reine ayant
ris la volonté de faire le Ballet déja
posé entre les Dames nommées pour
être, l'incomparable Mademoiselle
Montmorency en fut une. Elle étoit
jeune alors, qu'elle ne faisoit que
tir de l'enfance: sa beauté étoit mi-
uleuse, toutes ses actions si agréa-
s qu'il y avoit de la merveille par-
it. Le Roy la voyant danser un dard
la main, selon la figure du Ballet

qu'elle repréſentoit, ſçavoir celle de Diane, ſe ſentit percer le cœur ſi violemment, que cette bleſſure dura auſſi long-temps que ſa vie. Il faudroit un Livre entier pour dire tous les accidens de cette amour, qui fut terminée par la mort de ce grand Prince, ravy parmy les ſiens dont il étoit aimé juſques à l'adoration.



EXTRAIT des Régiſtres de la Cour du Parlement du 24. Novembre 1614.

CE jour la Cour ayant déliberé ſur les lettres de cachet du Roy, apportées par le ſieur de Praſlin, ouy ſa créance : a arreſté, obéiſſant à Sa Majeſté, qu'il ſera ſurſis pour deux jours de déliberer ſur ce qui s'eſt paſſé aux Faulxbourgs ſaint Germain, & ce qui s'en eſt depuis enſuivy : & ſupplie très-humblement Sa Majeſté de trouver bon qu'elle a jugé ne pouvoir, ny devoir rendre juſtice aux particuliers, qu'elle ne l'ait fait pour le mépris fait contre l'authorité de Sa Majeſté.

Du 29. Novembre 1614.

Monſieur de Vantadour a dit que le Roy avoit très-agréable ce qui s'étoit paſſé en cette action : qu'il en remercioit la compagnie, & l'en remercieroit plus amplement en la perſonne de ceux qui ſeront deputez de la Cour pour aller devers Sa Majeſté : que la Cour l'avoit

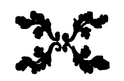
obligé, si ses sujets peuvent obliger leurs Princes ; & que M. le Duc d'Espernon viendroit présentement pour faire ces excuses & réparations : que pour le regard de la séance qu'il doit tenir, le Roy pour certaines considérations a trouvé bon qu'il eût la place de Duc & Pair.

Monsieur d'Espernon a dit : Messieurs, je n'eusse jamais pensé que l'on deust interpréter mes actions en mauvaise part, ayant servi les Roys un si long-temps, principalement ayant eu l'honneur depuis trente ans d'être de ce Corps le plus grand & le plus illustre de ce Royaume. Je vins le jour suivant de ce qui se passa aux Faulxbourgs saint Germain pour en esclaircir ceste compagnie, laquelle je n'ay trouvée assemblée, tellement que je ne peus effectuer mon dessein : & depuis je me suis efforcé d'y venir deux fois, & y feusse venu plustôt si j'eusse pensé que la compagnie ne l'eût trouvé mauvais. Je la supplie très-humblement de ne croire, sçachant depuis si long-temps l'honneur & le respect que je lui dois, étant en l'âge où je suis, & ayant blanchi le poil que je porte au menton au service des Roys, que je

›ulusse maintenant avoir autre dessein
intention. Vous sçavez qu'après le
ıalheur arrivé qui sembloit menacer la
:ance, je fus le seul de ma qualité qui
nt offrir le service que je desirois ren-
:e à ceste compagnie. Quant aux deux
ernieres actions, la premiere j'en laisse
jugement au Roy, & la seconde, si
ous en avez pris quelque mauvaise
pinion, je vous supplie bien humble-
ıent·la perdre: & si quelqu'un trouve
ıon style un peu rude pour les oreilles
e la compagnie si délicates & capables,
: vous supplie bien humblement excu-
:r un pauvre Capitaine de gens de pied,
ui s'est toujours plus estudié à bien
ıire qu'à bien dire, & croire que, pour
ıaintenir & conserver l'honneur de
ste compagnie, je voudrois employer
ıon sang & ma vie.

Monsieur le premier Président lui a
ronencé: Puisque le Roy vous a voulu
épartir de ses graces & faveurs, usant
e sa douceur & clémence comme les
Roys ses prédécesseurs, & qui a com-
ıandé à ceste compagnie par très-ex-
rès commandement, tant par escrit que
e sa propre bouche, de recevoir vos
xcuses & satisfactions, la Cour inter-

prétant bénignement les actions d'un Officier de la Couronne, Duc & Pair de France, de l'âge, qualité, valeur & mérites que vous êtes, en ce qui s'est passé aux Faulxbourgs saint Germain & au Palais, a receu & eu très-agréable, par le très-exprès commandement du Roy, votre satisfaction: & sera souvenante & mémorative de vos services, & des recognoissances par vous faites; esperant qu'ayant fait service au Roy, vous, vos prédécesseurs & héritiers, continuerez à l'advenir de le rendre, comme vous devez, à la justice & aux loix, & oublie pour cest effect tout ce qui s'est passé d'important en ce qui vous regarde.



LA RENCONTRE de Henry le Grand avec le Roy, touchant le voyage d'Espagne.

MOn fils, seroit-il bien possible que la générosité de tes ancestres eust pris fin par la fin de ma vie, qu'elle ne voulust rebourgeonner en toy ? que le coup qui éclipsa mes jours, brunisse aussi & voile ton nom, le nom, dis-je, des Bourbons, d'un nuage d'éternelle obscurité ? Es-tu encore si enfant, ayant atteint l'aage de quatorze ans, de ne discerner ce qui te peut apporter de la commodité, avec ce qui te peut causer de l'ennuy ? A cet aage je portois déja l'espée au costé, mais non pas tant pour la bienséance, comme pour la deffensive ; mais non pas tant pour parade, comme pour l'empoigner au chastiment de ces Rodomons Espagnols, qui de tout temps ont tasché & tascheront à jamais d'empiéter, & sur nostre nom, & sur nostre patrimoine. Ignores-tu les guerres que j'ai eues contr'eux ? Ne sçais-tu point les victoires que Dieu & ma valeur m'ont fait obtenir sur eux ? Et n'as-tu jamais

entendu ce que durant la paix ils ont voulu brasser contre moy & mes Royaumes ? Nul ne t'a-t-il déclaré comment ils t'ont voulu faire mourir estant encore au berceau ? comment ils avoient séduit à ta ruyne quelques-uns de mes plus valeureux & relevez subjets & serviteurs. Souvray, les vertus & la vigilance duquel t'avoient rendu dépositaire de vie, ne te fait-il point voir le comete des malheurs qui te menacent par l'alliance avec ce Marrane ? Sa fidélité est-elle esteinte avec ma vie ? Le mesme cousteau qui a causé ma mort, auroit-il point fait bresche à sa loyauté ? Quelqu'un le menace-t-il, s'il t'enseigne les chemins que je luy avois commandé de te faire tenir ? Ou l'or d'Espagne le fait-il te conduire par des sentiers retorts, aguettez * par ton plus grand & plus cruel ennemy ? N'as-tu jamais esté touché de ma mort ? Si cela est, n'as-tu jamais eu ceste envie de vanger mon sang traistreusement espandu, à la suasion du Castillan, mais médiatement par ceux que tu regardes de meilleur œil ? A ceste heure que mon ame repose là hault au ciel avec les Héros & bienheureux, faut-il

* Observez.

faut il que ma félicité ſoit interrompue par les clameurs des gens de bien, des bons François, qui demandent les Anges tuteurs de ce Royaume, qui crientà moy, pour les ſecourir des griffes de ce lion d'Eſpagne, qui veut engloutir ton Royaume ſoubs le manteau d'un mariage? Alliançe déteſtable, qui te cauſera la mort & la ruyne entiere de tes pauvres ſubjets. Ne vois-tu que le jour de tes nopces eſt la veille aſſeurée de ta perte? As-tu bien ſi peu de courage (ſi tu as jamais eſté engendré de mes reins) de te vouloir allier à ceux qui ſont les vrais moteurs du parricide de ton pere? Par-là, tu me ferois ſoupçonner de la chaſteté de ta mere, ne te reſſentant de ma mort, & ne taſchant pluſtoſt à la vanger qu'à te joindre par mariage avec les autheurs d'icelle. Au lieu de te faire dire de chacun que tu imites Alcide, tu te ferois proclamer un ſecond Therſite; que ne regimbes-tu donc contre cet aiguillon. Ne vois-tu pas les bons advis du Prince de Condé ton couſin? Si tu les vois, que ne les enſuis-tu? Il taſche de prolonger ta vie, augmenter ton honneur, & maintenir ton Empire; & tu cours au-devant de ta

mort, de ton déshonneur, & de la destruction de ta Couronne.

Lorsque le feu Comte de Soissons voulut mettre en avant le chastiment des perfides Conseillers de ma mort, & parler de l'empeschement de ceste funeste Alliance, on luy en ferma le chemin par une Lettre empoisonnée. Le Duc & le Chevalier de Vendosmes mes fils, & tes freres naturels, ont esté mis en butte, pour avoir esté trop fideles envers toy; l'un a ésté retint * prisonnier au Louvre, (rendre mon Louvre participant de la tyrannie!) & a failly d'en perdre la vie, l'honneur & les moyens; l'autre en a esté envoyé comme en exil à Malte. Quoy! celuy que tu aimois tant, que tu chérissois tant, que tu embrassois si souvent, que tu rendois participant de tes plus secrettes volontez, de tes joyes, de tes plaisirs, par lequel seul tu jurois, par lequel seul tu te gouvernois, mais qui ne vivoit, & n'a depuis vescu, & ne vivra que pour toy, tu as permis son bannissement? Aussi tu souffres qu'on se mocque de toy, que l'on se joue de toy. On l'a envoyé querir; mais on luy fait tenir le chemin de Rome, le chemin d'Italie. Et pourquoy à ton advis, sinon

* Retint pour retenu.

afin qu'il reçoive en ce pays-là quelque boucon, ou quelque parfum, qui luy accourcisse lentement ses jours? car s'il mouroit d'une mort subite, on recognoistroit la fraude. Son aisné est ton frere, tu permets qu'un Mareschal de Brissac luy fasse teste.

Peut-estre ne luy a-t-il voulu servir de Bardache qu'il lui veuille * tant de mal. Mais non : car s'il l'en eust requis, il s'en fust ressenti jusques à la mort & sur la chaude. ** Tu endures qu'il ne soit receu pour légitime Gouverneur de la Bretagne, gouvernement que je luy ay donné moy-mesme. Tu permets mes commandemens annullez, & tu veux que je te croye mon fils. Si j'ay engendré ton corps, au moins n'ay-je pas engendré ceste tienne pusillanimité de n'oser commander à baguette. Si dans la Bastille j'ai fait sauter la teste d'un des plus vaillans & courageux hommes du monde, n'en sçaurois-tu faire autant à ceux qui te menent comme un morceau de cire? Ceux de ton Conseil jouent de toy comme d'une pelotte. Ton petit cousin le Comte de Soissons est trop jeune pour remuer les aisles: s'il estoit d'aage, je

* Puisqu'il lui veut. ** A l'instant.

ne ſçaurois croire qu'il ſignaſt ton infelice mariage. Tes freres naturels de Verneuil, de Moret, n'oſeroient mouvoir les lévres pour en rien dire, bien que je ſceuſſes ce qu'ils en penſeroient. Le Duc de Longueville, (ce brave Prince) fait bien paroiſtre qu'il n'y conſent pas. Il eſt fils d'un trop bon pere, pour s'accorder à ces meſchancetez : il aimeroit mieux finir ſa vie, que ſon honneur fuſt tant ſoit peu taſché de ces macules. Non, non : ce miſerable Conchini en partie cauſe de ma mort ne gagnera rien ſur luy, bien qu'il fuſt accompagné de toutes les forces de ſes amis. Ce gentil Prince ne ſçait que c'eſt d'eſtre gourmandé. Penſes-tu que ce ſage Duc de Mayenne ſe veuille embrouiller en ton Alliance? Le Comte Sainct-Paul ne ſe laiſſera jamais aller à l'or d'Eſpagne, pour conſentir à tes nopces.

S'il a fait une fois le voyage d'Eſpagne, ne ſçais-tu pas que ce fut par commandement de ta mere, qui peut-eſtre ſouhaittoit plus d'eſpouſer Philipes, qu'elle ne deſiroit que tu fuſſes joint à l'Infante. Quoi ! ſoufrirois-tu bien que ce Marrane infectaſt ma couche ? La couche, dis-je, de ton pere, la couche,

dis-je, de ta mere. Ce ſage Mareſchal de Bouillon, vaillant & vigilant aux affaires d'Eſtat, s'il en fut jamais ſur la face de la terre, voudroit-il bien s'accorder à ces déteſtables nopces? Et l'Eſdiguieres, grand guerrier & ferme de jugement, ſigneroit-il bien ceſte horrible procédure? Nenny. Ces deux ici ſe reſſouviennent trop bien de l'an ſeptante & deux, ils n'ont perdu la mémoire de la ſainct Barthelemy: une tante fit célébrer mes premieres nopces par le ſang innocent de beaucoup de milliers de créatures, & une niepce veut autentiſer les tiennes du meurtre d'autant & plus de perſonnes. Les Guiſars & Nevers ſont les chiens couchans, & a-t-on endormy Vendoſme & Rais? Mais demande-leur-en leur advis en particulier, ils nieront que l'effect d'un ſi exécrable Hymenée ſoit bon & néceſſaire, ny pour toy ny pour ton Royaume. D'Eſpernon voit bien que ſa ruyne dépend de la négative de ceſte alliance. Car ſi le conſeil de ton couſin le Prince de Condé eſtoit ſuivy de venger ma mort, ſans doute on trouveroit ce malheureux coulpable. Ah! s'il euſt voulu, il euſt peu empeſcher le coup. Mais comment em-

peſcher, puiſque luy-même avoit induit ce deſloyal Ravaillac à ce parricide. Et au lieu de le faire mourir cruellement avec luy, on l'entretient en ceſte ſplendeur de Colonel de toute l'Infanterie Françoiſe, au préjudice du ſerment de donation que j'en avois fait à mon fils de Vendoſme. Tu permets que l'on puniſſe l'innocent pour le coulpable.

Dat veniam corvis, vexat cenſura columbas.

D'Eſpernon eſt libre, le juſte accuſateur eſtranglé meſchamment dans les priſons. Le coulpable eſt franc & quitte, & l'accuſatrice pleure ſa captivité & ſa miſere aux Filles repenties, ou pluſtoſt elle ſupporte avec patience les ſouffrances que l'injuſtice regnante luy fait avoir pour ſalaire de ſa juſtice. Bretigny me l'avoit bien dit, & j'eſperois incrédule. Ce poltron de Conchini qui n'a jamais eſſayé ſon eſpée (ſinon traiſtreuſement ſur un pauvre Clerc) pour récompenſe de ſes deſſervices à la France, ſe voit Mareſchal de France. Ce deſloyal, il fit tuer l'autre jour un bon François dans Amiens, il en a fait ſauver les meurtriers, & cependant le voilà aux bonnes

graces de ta mere, & cependant tu le caresses. Et tu es mon Fils? Ceste sorciere, ceste diablesse te gouverne à sa poste, & tu l'endures? aussi bien t'a-t-elle ensorcelé, comme elle a enchanté ta mere. Permets-tu que César soit en tes prisons de la Bastille, & que ceste Megere se promene dans ton Louvre? S'il est coulpable, fais-le punir: si son accusation est véritable, pourquoy endures-tu qu'elle vive? Si les yeux sont aveugles, tout le corps l'est aussi. Si les yeux sont malins, tout le corps sera vicieux. Voy ce grand corps de ton Estat guidé par des meschans Conseillers. Considere & la vie & les mœurs de ton Chancelier, Espagnol en son ame s'il en fut jamais. De mon temps il n'estoit pas absolu comme il est dans ton Conseil, aussi l'empeschois-je bien d'estendre ses aisles, & de s'agrandir aux despens du public, ny du particulier. Mais à ceste heure cousteau trenchant des deux costez, le voilà grand pensionnaire & de la France & de l'Espagne, chef de la faction Castillane, il attrape de toutes parts, & à droicte & à gauche. Les gros Larrons font pendre les petits: il fit fouëtter derniérement un faussaire, pour avoir contrefait les

Sceaux ; & n'eſt-ce pas encore pis d'en avoir la charge, & les employer à choſe meſchante ? Villeroy, cet eſprit infernal & diabolique, ſubtil en toutes ſortes de meſchancetez, s'il en fut jamais né de mere, faut-il que ſes advis ſoient des Arreſts, & ſes dits des Edits, & ſa voix des Loix, luy qui de tout temps n'a uſé que de tromperies & tous genres de malice ? C'eſtoit luy qui ſe ſervoit de l'Hoſte à deſcouvrir tous mes ſecrets au Roy d'Eſpagne : à la bonne heure pour ſon maiſtre ſe noya ce meſchant ; car eſtant attrapé vif, il euſt decelé l'eſcolle, & les teſtes du maiſtre & de l'eſcolier euſſent ſervy de victime au Dieu du ſilence : ainſi à ceſt'heure ne te trahiroit-il pas. Mais las ! où avois-je les yeux quand j'introduiſis en mon Conſeil ce perfide Jannin ? Ne ſçavois-je pas que durant la ligue (deſloyal qu'il eſtoit) il avoit ſigné ma mort, & m'appelloit Bearnois ? Ne devois-je pas bien croire, qu'imbu d'une mauvaiſe odeur il s'en reſſentiroit toute ſa vie. Il l'avoit ſignée, Villeroy l'avoit eſcrite, Siſlery ſcellée ; mais tous eſtoient maintenus par le Chef de mon infanterie qui les y pouſſoit de jour à autre, & avoit juré de les deffendre. A quelle

occasion arma-t-il donc le Régiment de mes Gardes, sinon afin qu'ils fussent tous (les traistres) en séureté contre les bons François, qui sembloient devoir murmurer de ma mort & les en accuser, & luy-mesmement, puisque j'avois esté blessé auprès de luy, & qu'il m'eust peu sauver s'il eust voulu. Je ne sçay si j'en dois aussi accuser Montbason, veu qu'il ne s'esmeut aucunement, jusques à tant que je criay que j'estois mort, & me penchasse sur luy tombant. Ce qui me le fait quasi croire, c'est que je voy que depuis ma mort il ose lever ses cornes à l'encontre de mon fils de Vendosme, ne le voulant recognoistre pour tel quoi que je luy avois commandé: toutefois il avoit le dos tourné devant moy. Brissac, ce Sodomite, n'a-t-il point trempé son ame dans mon sang, esprit capable de toutes sortes de trahisons, mais remply de poltronnerie autant comme ses ancestres ont eu de courage? Monbarrot devant qui ce poltron se mit un jour à genoux, pourroit bien dire s'il eut jamais la hardiesse de faire chose qui valust, ny se trouver aux coups dans la Bretagne durant nos guerres civiles. Il eust esté beaucoup plus nécessaire de suivre le

conſeil de Diogene aux Eſtats dernié-rement aſſemblez, que de le menacer de mort, s'il ouvroit la bouche contre ceux qui ont cauſé tacitement la mienne. Si j'euſſe veſcu, j'euſſe bien empeſché la grandeur & l'opulence de ces ruſtres Conſeillers d'Eſtat; je leur euſſe tenu la bride de ſi près, qu'ils n'euſſent ſceu faire les chevaux eſchappez. Si Sully euſt eſté continué en ſa charge, la Baſtille ne ſeroit aujourd'huy vuide de thréſors, comme elle eſt: les petits coquiniaux qui ſe ſont enrichis de ces deſpouilles, ne ſeroient ſi magnifiques comme ils ſont. Bullion, ce pourceau, n'auroit dé-voré comme il a fait un million de livres à ſa part. Pontchartain, cet ignorant, en ſeroit haut & puiſſant Seigneur com-me il eſt. Lomenie, cet eſprit autant traverſé que ces yeux, n'auroit acquis tant de biens. Philipeau, ce ruſé, n'auroit la bource ſi bien ferrée. Dolé, ce frau-duleux, n'auroit mis la main dans les threſors que j'avois aſſemblez: non ſans cauſe porte-t-il ce nom, puiſqu'il eſt tant remply de dol. Arnauld, ce feint Reli-gieux, n'auroit peſché ſelon ſon inſatiable avarice, dans les coffres de la Baſtille. Maupeou n'auroit englué ſes mains dans

'or & l'argent que j'avois amassé. As-tu
bien enduré que les Cardinaux de Sourdy
& du Perron missent en avant que tu
n'estois Seigneur temporel de tout ce
qui est enclos au cercle de ta Couronne ?
& tu ne les as chastiez de leurs teme-
ritez ; encore l'un voulut-il dire injure
à ton cousin le Prince de Condé qui s'y
opposa. L'Evesque de Chartres a esté
beaucoup plus homme de bien que ces
deux Prélats : car il maintenoit der-
niérement entre plusieurs, que l'alliance
d'Espagne estoit très-dangereuse à la
France, & qu'il vaudroit mieux que la
peste fust espanduë par tout le Royaume,
que si ces détestables nopces se faisoient.
Aussi est-il sorty d'un pere bon François,
& homme de bien ; c'est la raison qu'il
l'ensuive, qu'il l'imite aux effects de sa
vie, suivant ce proverbe : *Sapè solet
similis filius esse patri.*

Mais quel plus meschant homme as-
tu en tout ton Royaume, & plus factieux
que ce Chevalier de Sillery ? la teinture
de son nez tesmoigne celle de son cœur,
la rouge livrée de Castille y paroist assez.
Il fut Ambassadeur en Espagne pour ton
mariage, & receut de grands dons de

Philippes: pour te mentir des fausses perfections de l'Infante. il receut de grands deniers, afin qu'il te teust qu'elle avoit les escrouëlles en une hanche. Bref tous ces petits maquereaux de la tyrannie Espagnole ne se seroient surhaussez en grandeur, si Sully eust esté continué en sa charge. Mais le principal subjet qui le fit demettre de la garde de tes thresors, fut l'advancement de ce miserable Conchini, que ta mere vouloit surhausser en grandeur, voire pour égaler & contrecarrer, s'il eust esté possible, les Princes de ton Royaume.

Pourquoy durant ma vie ne m'apperceus-je de tant d'affections; je l'eusse fait rongner par un bout, mais par le haut bout, afin qu'il n'eust pû plus se hausser? il n'auroit jamais esté ny Marquis ny Mareschal d'Ancre, je l'aurois bien empesché de faire porter le bonnet à la France. Avoy-je tant assemblé d'or & d'argent pour un coïon, pour luy faire faire de la vaisselle, des arrousoirs de jardins, des canaux, & autres grands vases?

N'estoit-ce point plustost pour maintenir ta grandeur contre ce monstre de

Castille qui la veut engloutir? L'or & l'argent ne sont-ils pas les nerfs de la guerre? Si j'ay fait la guerre sans argent, sans places, sans soldats, penses-tu que tout le monde en puisse faire de mesme?

Non omnibus licet adire Corinthum.

Tu es bien jeune & trop peu expérimenté pour imiter mes stratagêmes. Par ton alliance avec l'Espagne tu romps celle que j'avois jurée aux Roys d'Angleterre, Dannemarc, de Suède, de Polongne, au Duc de Savoye, aux Vénitiens, aux Princes Protestans d'Allemagne, aux Suisses, aux Genevois, & à ce prudent & vaillant Capitaine Maurice de Nassau. Ayme-tu mieux la guerre contre tous ces grands Princes & Républiques, que contre cet escrouellé, que contre ce Marrane, que contre ce tyran Philippes, qui enfin se prévaudra de ton peu d'ambition, & te coupant insensiblement l'herbe soubs le pied, t'arrachera la Couronne de ton chef, la Couronne, dis-je, que tes ancestres ont si longuement gardée contre ce dragon des Pyrenées qui la guette.

Pour lors tu seras contraint de recou-

rir au secours, à ceux dont tu auras rompu l'Alliance. Mais qui d'eux daignera pour lors entendre tes gémissemens, non pas un seul, puisque tu auras préféré l'amitié d'Autriche à la confédération de tous les autres Princes Chrestiens. O Dieu, quel nuage de malheurs vois-je se préparer, pour esclatter sur ce pauvre Royaume ! Ceux de la Religion commenceront à esprouver la Barbarie Castillane : on leur escrit desja l'Inquisition en grosses lettres, pour te l'apporter & te la faire jurer. Ceste partie de l'Estat perduë, que tout le reste de la France appreste son col au joug de la servitude ; & toy, prépare-toy à estre tributaire de ce bazané ton beau frere. Mais avant, pauvre Royaume, fay tes préparatifs aux guerres civiles. Certains Prescheurs de division osent parler desja publiquement en chaire de confondre les Huguenots, c'est la ruyne totale de ton Estat. Mon fils, ce sont eux, à l'ayde desquels j'ay dompté les rebelles de *la* Ligue, à leurs secours je menay battant l'Espagnol hors de mes terres Françoises, & tu permettrois leur crime ? & je croyois t'avoir engendré ? & je t'appellerois mon enfant ? *Suy* mon conseil,

& ne te laiſſe mener à la volonté de ces perfides Conſeillers, qui cherchent leur advancement en ton declin, qui cherchent, dis-je, leur profit en ta perte. Fay-toy cognoiſtre eſtre Roy, & dis qu'il n'eſt encore temps de te marier : que tu ne veux une femme à la poſte d'autruy : que tu n'as pas encore les reins aſſez forts à ſupporter les charges du mariage, que tu ne veux apporter les eſcrouëlles à la race des Bourbons. Songe pluſtoſt à vanger ma mort, qu'à chercher alliance avec ceux qui me l'ont cauſée. Ne voy-tu pas qu'on te nourrit à des actions enfantines, pluſtoſt que Royales ? On te retire des affaires d'Eſtat à cela, afin que tu ne ſavoures les douceurs d'un ſceptre. Au lieu d'occuper ton eſprit à des choſes relevées, à des faits royaux, on barbouille ta fantaiſie de mille petites folies : on préoccupe ton eſprit de mille ſortes de badinages. Au lieu de t'entretenir de maximes d'Eſtat, on te met devant les yeux un nombre de mille petits oyſelets, de petits chiens, de petites niaiſeries, plus propres à amuſer les enfans de laict qu'à faire voir à ceux qui en leur majorité ont à gouverner

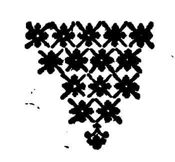
un Royaume. Ce ne sont occupations dignes d'un Roy. Releve ton esprit en haut; enquiers Souvray ton Gouverneur des choses hautes, & ne luy demande point pourquoy ce moyneau est blanc ou tanné; mais bien, pourquoy on te veut empescher de te trouver au Conseil, ou si tu t'y trouves, pourquoy on t'en fait retirer si subtilement, si ce n'est point pour crainte qu'on a que tu recognoisses la malice de ces pernicieux Conseillers. Garde toy bien de les croire ces desloyaux, qui te veulent contraindre à te marier contre la volonté des gens de bien, à ta ruyne entiere & perte totale de ton Estat. Sui mon conseil, évoque du leur, croy mes paroles, & juge leurs discours trompeurs. Ils ont fait mourir le pere, ils veulent tuer le fils, & ruyner ses subjets. Ils ont pillé la Bastille, ils ont volé tes coffres, ils ont mangé ce que je t'avois amassé. Ils veulent encore succer jusques aux mouëlles, & t'empescher de t'enquerir & d'y prendre garde. Casse-les, confisque leurs biens à ton usage. Remets en tes coffres ce qu'ils y ont desrobé, & les chastie exemplairement. Crée des nouveaux

Conſeillers, il y a des gens en ta France, & plus gens de bien & plus habiles qu'eux, qui ne ſe laiſſeront peſer à la balance au poids de l'or : l'avarice ny l'ambition ne les maiſtriſeront point. Ils ont les ames trop juſtes, les cœurs trop bons & les eſprits trop ſolides, pour ſe laiſſer aller aux ſuaſions de l'Eſpagnol. Fai exercer la Juſtice, fai punir les meſchans, conſerve les gens de bien. N'endure un traiſtre, ny un avare en ton Conſeil, ny en tes Parlements. Advance aux charges publiques ceux qui en ſont capables. Ne ſois trop incrédule, ne donne trop de pied aux eſtrangers, & ne les mets aux offices premiers, ſinon par mérite, & pour avoir eſté recogneus par un long-temps très-fideles, irréprochables, & qui ne ſe laiſſent gagner par argent. C'eſt ce qui m'occaſionna à eſlever à la Mareſchauſſée de France, quoyqu'eſtranger, ce vaillant & ſage Alphonce d'Ornano. Mais un Conchini : quoy ! Quelle vertu a-t-il jamais témoigné ? par quelle généreuſe action s'eſt-il jamais fait paroiſtre ? En quoi ſon courage, ſon eſprit & ſa fidélité, ont-ils mérité les Charges auſquelles il eſt eſle-

vé? Ah! que si j'eusse vescu jusques à ceste heure, que je l'eusse bien fait eslever d'une autre façon, mais à un gibet, à un eschaffaut, à un bucher, là où je lui eusse fait rendre compte de ses démerites au lieu de merites. Et cependant le desloyal qu'il est, il obtient les premiers rangs en ton affection, aymer ceux qui m'ont fait mourir? Et je croyrois t'avoir engendré?

Prends garde à toy: car ces perfides ne tascheront qu'à te perdre. Ah! mon fils, vange mon sang espandu traistreusement. Informe-toy subtilement & courageusement des parricides de ton pere, & vange ma mort si tu veux estre creu mon enfant. Escoute mon tombeau qui t'appelle, il te demande vengeance, ne luy ferme les entrailles de ta pitié, donne-luy relasche à ses plaintes, & appaise ses sanglots. Pour ce faire ensuis mon conseil, le conseil, dis-je, que te donne ton cousin. Et garde-toy de te mesler parmy ces bazanez Espagnols, qui ne cherchent que ta perte. Tes nopces seront sanglantes, voire plus que les miennes premieres n'ont esté. Desmets-toy donc de ceste alliance, & desmens les volontez de ceux qui te veulent faire

précipiter ſans conſidération en un gouffre de malheurs & de repentirs. Et ſuis le ſente que je t'enſèigne, & par ce moyen tu ne couras riſque de ta vie ny de ta Couronne, afin que chacun puiſſe crier, Vive Loys de Bourbon noſtre Roy, légitime ſucceſſeur & des vertus & du ſceptre de ſon pere, & ſecond reſtaurateur de noſtre liberté. Adieu donc, mon fils, je m'en retourne en mon repos, où je te prépareray place à te recevoir un jour à venir.



LE DIOGENE François.

IL ſemble à pluſieurs que ce n'eſt pas un grand miſtere que je propoſe ſur le tapy, mais un comte de vieille, me voyant ramentevoir * aujourd'huy aux François l'hiſtoire du bon homme Diogene, lequel avec ſa lanterne tracaſſoit parmy la multitude du peuple qui eſtoit aſſemblé en la grand'place d'Athenes pour chercher ce qu'il ne trouvoit pas. Et comme il ſe void importuné de déclarer que c'eſtoit, reſpondit bruſquement qu'il cherchoit un homme, non de reſſemblance ſeulement, mais tel qu'un homme doit eſtre & paroiſtre.

Or de ceux-cy ne s'en rencontre-t-il pas ſi aiſément comme le vulgaire eſtime? Car tel penſe eſtre digne de ce nom, qui en effect ſe trouve à l'ombre avec les beſtes quand le ſoleil eſt couché, c'eſt ce que ce Philoſophe vouloit repréſenter par ſa recherche.

S'il a faict ce traict dans la ville d'Athenes, que l'on a eſtimé la pepiniere qui a produict les plus grands eſprits de

* Rappeller, retracer.

la Grece, & où l'on disoit que les hommes naissoient sages de nature, qu'eust-il faict maintenant dans la France, où il se peut dire avec vérité, qu'il y plus de peuple, mais moins d'hommes que jamais? Dieu en cela distribuant & retirant ses graces, selon qu'il veut bien heurer ou affliger un Estat. Aussi voyons-nous, que menaçant la ville de Jérusalem il luy faict dire par son Prophete, *Auferam à vobis validum & fortem, virum bellatorem & consiliarium.* Je retireray du milieu de vous les ames genereuses. Ce que Pybrac a compris en ce quatrain.

Quand tu verras que Dieu au ciel retire
A coup à coup les hommes vertueux,
Dis hardiment: L'orage impétueux
Viendra bientost esbranler cest Empire.

Combien que l'homme soit le plus accomply animal de la Nature, néanmoins il se remarque que c'est celuy à la perfection duquel elle manque le plus, & que pour un qu'elle nous donne héroïque, elle en produit une infinité pleins de deffectuositez, soit de corps, soit d'esprit : de sorte qu'il faut quel-

quefois des siecles entiers pour en produire un de genereuse naissance, & de conduite pareille.

Ce n'est pas une petite rencontre que d'un homme. Le Turc, quand il veut signifier un grand personnage, il l'appelle *homme*; le grand Seigneur haranguant ses Bachas & Capitaines, les nomme simplement *hommes Musulmans*, tant il donne d'emphase à ce mot. L'Espagnol use de celuy de *Varon*, pour énommer un homme de merite: *Jcanami hijo Varon*, disent les Dames Espagnoles en leurs souhaits: que mon fils naisse homme. Et est à notter qu'en ceste langue l'V se prononce comme un B, & proferent ce mot comme nous celuy de Baron, lequel anciennement ne se donnoit aux François que pour tiltre de valeur & de faict. Les *Baronnies* ont pris source de-là, comme estant la récompense des preux Chevaliers Barons, qui depuis sont tombées en succession par désordre, sans plus estre conferées à la vertu.

Ainsi tout va en declin par l'ignorance, ou malice, ou négligence de ceux qui sont aux charges publiques, qui laissent le vaisseau qui leur est commis, à

l'abandon des tempestes. C'est pourquoy il est vray de dire que les Républiques tombent plustost en décadence faute d'hommes que faute de moyens & richesses ; d'autant que la générosité acquiert ou conserve, & la pusillanimité ne sçait conserver ce qu'elle possede.

Si jamais la France eust besoin d'hommes, c'est aujourd'huy. Toutes les parties de cest Estat sont malades, la plusspart le prevoit, chacun l'appréhende en général, & nul en particulier ne porte le bras pour le secourir. Considerant en moy-mesme qui en pouvoit estre l'occasion, je suis devenu Diogene, j'ay trouvé qu'il y a plus de barbes que d'hommes, que chacun ne pensoit que pour soy, & que peu prévoyoient que la vraye fortune du particulier doit estre enveloppée dans le bien public : maxime que la plus grande partie de nos François ignorent, & qui pour ne vouloir contribuer au salut de l'Estat, tost ou tard contribueront au malheur d'iceluy.

C'a esté le motif qui m'a faict conduire mon Diogene dans Paris : je m'en fusse volontiers excusé, pour la crainte que j'avois que sa lanterne ne fist prendre la chevre aux Parisiens, estimant

qu'il se voulust moquer d'eux, & ramentevoir la lanternerie de la place Royale : toutefois il n'est pas temps de se railler, mais de se allier pour la conservation de la personne du Roy & du Royaume. Voyons donc ce qu'il fera, faisons-luy tout voir : il sçait nostre mal, la question est s'il rencontrera des hommes pour y apporter le remede.

Commençons par le plus sainct & sacré, faisons-luy contempler le Corps Ecclésiastique, & sur-tout ceux qui pour l'espérance de l'escarlate, batissent sur le dos de leur Roy & bienfaicteur la grandeur d'autruy, pour faire regner temporellement, par la subversion des Monarchies, celuy qui ne doit viser qu'à un Royaume spirituel, qui de maximes impies en forment des articles de foy, pour induire les sujets d'attenter à la vie de leurs Princes: maximes qui ont forgé les cousteaux de Clement, Barriere, Chastel & Ravaillac; qui veulent vassselager ceste Couronne pour la mettre au ban, à la passion estrangere; qui se plaisent à la nouveauté de ces propositions, & qui exposent les plus salutaires arrests de ce grand Parlement à la censure. Viens, Diogene, viens: es-tu

es-tu *sour-dy*, viens viſtement, & cherche parmy ce corps quelque homme pour deffendre l'authorité de nos Roys, rembarrans l'ingratitude de ceux qui veulent reveſtir autruy des deſpouilles de la France, ſans conſiderer qu'ils luy doivent leurs biens & leurs fortunes : apporte ta lanterne, voy exactement ſi tu y trouveras quelque bon deffenſeur des priviléges de l'Egliſe Gallicane, & qui faſſe rougir de honte ceux qui retranchent les Conciles de Conſtance & de Baſle du rang des Conciles généraux, d'autant que par iceux ces propoſitions nouvelles ſont abſolument condamnées. Ha ! ſaincte harpe de David, qui jadis chaſſoit les mauvais Demons, où es-tu maintenant ? N'eſt-ce pas choſe eſtrange que les François deviennent viperes pour devorer la mere qui les nourriſt ?

Au lieu de nous reſſentir de ce que l'on nous a privés de la part que nous avions à la chaire de ſaint Pierre; au lieu, dis-je, d'en demander raiſon, nous pourſuivons ſottement une uſurpation temporelle ſur les Couronnes à laquelle nous n'aurons jamais part. Où eſt noſtre entendement, Diogene ? Point d'hommes,

point d'Evesques, que *d'Angers :* que de *dangers !*

Quoy, Messieurs ! ne vous souvient-il plus d'avoir veu conduire en une Bastille les principaux du Parlement ? Acte commis par les suppots de ceste doctrine qui soustenoient avoir bien fait en violant le sainct lict de Justice ; pource, disoient-ils, qu'ils estoient hérétiques ou fauteurs d'héresie, ennemis de Dieu & de l'Eglise : ainsi qualifioient-ils les fideles serviteurs du Roy. Autant en veut-on faire maintenant ? Il n'y a autre différence, sinon que ce que l'on preschoit à un peuple forcené contre son Prince, on le veut faire croire à sa Majesté contre ce Parlement. La Ligue a rendu les d'ignorans sages : ceux contre lesquels vous vous débordez, sont cogneus pour leur vie, actions & déportemens, pour personnes très-Catholiques : cependant on les voudroit abandonner à la fureur d'une populasse imbue de ceste doctrine, qui n'a autre object que la vie de nos Roys & souslevemens de leurs subjects, & partant justement condamnez par les Arrests de ceste Cour souveraine.

Pardonnez, Messieurs, à nostre Diogene, si se recognoissant l'une de vos

ouailles, il parle néantmoins si hardiment, non contre ses supérieurs, mais de ses supérieurs en l'Eglise, & contre aucuns d'iceux seulement, sçachant bien que vous n'estes tous portez au profit de ceste nouveauté : il recognoist vostre authorité, que vous estes par la grace de Dieu Evesques, successeurs des Apostres, que tenez rang de Princes en l'Eglise selon le rang qu'il a pleu à Dieu vous donner en l'ordre Hiérarchique, ayant par-dessus vous les Archevesques & Primats, & par-dessus tous le Pape, Chef & Primat de l'Eglise universelle : qualité qui ne peut empescher vos charges & fonctions, puisque les tenez de Dieu. Mais ce de quoy Diogene se fasche, c'est de voir que ceux qui ne recognoissent qu'une puissance en l'Eglise, destruisent les vostres, bien qu'inférieures à icelle, sapans l'authorité des Ordinaires, pour agrandir ceste puissance à laquelle ils se sont vouez. Ils passent outre; car de-là ils se jettent sur les Couronnes, ce que nous avons expérimenté plus que jamais, depuis le miserable coup de Ravaillac, ne s'estant passé année qu'ils n'ayent mis en lumiere quelque livre sur ce subject, pour troubler le repos de la France. C'est

ce qu'a peu faire le Parlement de s'opposer à ce feu : & de-là provient la haine que quelques Ecclésiastiques portent à ce Senat, ainsi qu'il a apparu en l'assemblée des Estats Généraux.

Passons à la Noblesse, voyons si elle ressemble à ces vieux Pallatins Gaulois que nous lisons aux histoires avoir respandu tant de sang pour empescher la cheute de cest Estat, qui eussent plustost perdu la vie que d'endurer aucune chose au préjudice de nos Roys. Il semble que tout soit abastardy maintenant; car ny l'exemple de nos ancestres, ny le mespris que l'on faict de vous, ne vous eschauffe en rien le courage : tant la coyonnerie s'*Ancre* par-tout.

J'appréhende nostre perte, quand je remarque en nos ennemis plus de vertu que parmy nous, estans sans comparaison plus affectionnez au bien de leur Prince & de leur patrie. L'Espagne produict de fidelles serviteurs à son Roy : ils taschent de faire leurs fortunes comme icy, mais ce n'est jamais en traversant les affaires du Prince ny de son Estat. Que ne les imitons-nous en cela? Ne voyons-nous pas en France des Dom Chrystophle de Montany, d'Anthoine

de Prada ; le premier, si tost qu'il vit que le Conseil d'Espagne ne se gouvernoit si prudemment qu'il faisoit durant le regne de Philippe second, après avoir remonstré que l'on quittoit le chemin qu'avoit tenu ce sage Roy, il se retira en Portugal, plustost que de voir passer en sa présence chose tant soit peu préjudiciable à la Couronne : l'autre vit content en son jardin, contribuant seulement au Conseil au faict du gouvernement, sans briguer ne posséder dignité aucune, encore qu'il ne posséde que peu de biens.

Esclaire, Diogene, & voy si tu en trouveras en France beaucoup de pareils : j'ay peur au rebours que tu n'y remarques des François qui vendroient le Roy & le public pour une simple espérance de pension : tu y rencontreras des gens qui y porteront la chaise percée, pourveu qu'ils ayent entendu leur dire, *Monsour, Monsour, venez à my, je faro pour vous.* Mots qui ont fait plus de coyons, que l'Oriflambe de braves Champions. Cachez-vous, (diray-je) Noblesse, cachez-vous que Diogene ne vous envisage, ce n'est pas vous qu'il cherche ; mais s'il vous rencontre, il vous traictera

avec ſa chandelle, comme les enfans traictent Maiſtre Pierre du Coignet. Ne rougiſſez-vous point de honte ? Ne recognoiſtrez-vous jamais la baſſeſſe de vos ames ? Quittez l'eſpée, prenez l'eſcritoire, l'on vous fournira de papier & d'*Ancre* pour deſcrire vos laſchetez. Quelle pitié de voir une Nobleſſe valletter un homme qui ne vaut rien, ny pour la guerre ny pour le Conſeil ? qui à cauſe de ſes démerites ne s'oſe préſenter au Parlement pour ſe faire recevoir en ſa charge prétendue, qui abbaye après les biens des meilleures familles du Royaume, pour eſlever ſa pietre parenté & celle de ſa femme en Italie, qui engloutit les threſors du feu Roy; qui vous morgue en luy aidant à baſtir ſa fortune. Il a bien raiſon de vous appeller coyons : avec noſtre argent, il vous a deſpouillez de vos eſtats, places & gouvernemens, enſemble de vos honneurs : il fait des penſionnaires dans tous les corps de Juſtice pour authoriſer ſes injuſtices, il pratique des partiſans avec leſquels il s'entend pour rançonner le peuple : qui du maſſacre de la Nobleſſe projecte le raviſſement de leurs charges, qui mettra les Officiers à la mercy des aſſaſ-

sins pour en avoir les despouilles. Que diray-je plus ? qui offre à sa fille en mariage plus que le Roy d'Espagne ne donne à l'Infante, ny le Roy à Madame sa sœur. Cachez-vous, Diogene, desesperé qu'il faille qu'un homme Ecclésiastique vous mette la valeur devant les yeux. Je ne parle point des Grands ny des Pairs. Non, ce n'est point d'eux que je parle, mais seulement de ce Flasque qui desseigne une alliance laquelle ruinera l'Estat. Je ne parle, dis-je, de ce que je vois & prévois. S'il y a quelque chose de caché ès cœurs de telles ames, il m'est deffendu de donner plus avant : y pense qui voudra. Mais je croy que c'est la raison pourquoi l'effigie du feuRoy qui est sur le Pont-Neuf, tourne le dos au Louvre pour ne voir ce qui s'y passe.

Hé bien, Diogene, iras-tu aux hostels de ceux qui vuident leurs logis d'honneur pour les remplir de pistolets, & de vitupere à la postérité ? Où es-tu, grand Fabius, & toy Cinnatus que l'ennemy du peuple Romain ne sçeut jamais vaincre par présens, ny l'ambition de rien gaigner sur vostre pauvreté ? O ames divines, que diriez-vous de voir nos François si maniables au son de l'argent ?

Ne vous corrigerez-vous jamais de ce deffaut? Si ferez. Un de nos Princes a faict un acte si vertueux, qu'il servira d'exemple, dis-je rare, & d'autant plus recommandable, que durant cest ardeur d'avarice qui regne, il n'a non plus voulu toucher à la beauté de quatre cens mille escus que on luy offroit pour son gouvernement, que ce brave Alexandre à ceste de la femme de Darius. Surgeon de la maison d'Orléans, branche entrée en la famille de nos Roys, le Ciel te bénisse & fasse croistre en perfection. Car qu'en doit esperer la France en sa maturité, si en sa premiere adolescence il a déja rendu tant de tesmoignages de sa générosité. Ha! que Diogene souhaitte au Royaume pour ses estreines beaucoup de personnages de pareille vertu.

Que dis tu, Diogene? prendras-tu la hardiesse d'entrer dans le Louvre pour y considerer la personne sacrée de nostre Roy? Je sçay que tu diras, car tu es bon François, qu'il semble que l'on desire plustost qu'il soit long-temps enfant que bientost homme. Il faut que cette liberté eschappe à Diogene, d'autant qu'il est du naturel des Dames, qui appréhendent en mariage la rencontre des maris qui

ne ſont vrayment hommes. Ils voudroient que Sa Majeſté démentiſt ſon aage, à quoy une généreuſe nourriture luy ſeroit un grand advantage, ayant déja la nature bonne pour luy.

L'Empereur Charles Quint eut ceſt heur, que dès l'aage de quatorze ans on l'occupoit dans les affaires, on le faiſoit aſſiſter au Conſeil, non pour y commettre des actes d'enfantillage, mais pour y eſcouter les propoſitions & réſolutions des affaires. On ouvroit & liſoit-on devant luy les pacquets des Princes eſtrangers, on luy monſtroit les deſpeſches ſur iceux, on traictoit en ſa préſence toutes ſortes de maximes importantes au gouvernement; & pour luy eſguiſer l'eſprit & le courage, on luy ramentevoit * à toute heure les ennemis de la maiſon de Bourgogne avec un deſir violent de s'en venger. De fait il l'a bien monſtré, & la France l'a bien eſprouvé à ſon malheur, que on l'avoit faict homme. C'eſt ainſi le chemin qu'il faut tenir pour le devenir: nul n'a tant beſoin de l'eſtre que les Roys. Hélas! que c'eſt une grande miſere quand il faut chercher des Princes en plein jour! Cela eſt excuſable pour le commun; mais le

* Rappelloit.

ſang Royal, doit comme un Soleil, eſclairer dès ſon levant, & donner dès le matin des rayons de vertu ſur ſes ſujects.

La mere des deux Gracchus Romains diſoit que la bonne nourriture eſtoit une double naiſſance aux enfans. C'eſt envers les Princes que ceſte ſentence ſe doit plus exactement pratiquer. L'on doit à l'envy travailler à fortifier leurs eſprits. C'eſt ce que Diogene & le Caton François remarquent eſtre plus néceſſaire à Sa Majeſté : lui & le Royaume ont beſoin de le voir bien toſt homme, ſi bien toſt ne voulons ſouffrir un grand éclipſe dans l'Eſtat. Mais, quoy ! au lieu de remedier à ce mal, on taſche à rendre criminels de leze Majeſté ceux qui deſcouvrent le pot aux roſes.

A la Cour, Diogene, il ne faut pas tout dire, je ne te conſeille pas d'y eſtre plus longuement ; il te faut faire un tour dans le tiers Eſtat, tu y pourras trouver des hommes, au moins tu y oras prou * diſcourir du bien public, tu y remarqueras beaucoup plus de Cicerons que de Catons : à bien faire il ne faut point tant de diſcours, ny faire ſervir la balance de Juſtice, de trébuchet à peſer l'or,

* Entendras beaucoup.

ny faire des reglemens de police, non à dessein de soulager le peuple, mais pour tirer argent des mestiers, & faire venir des provisions & fournitures de mesnage aux hostels des Magistrats. Diogene, mon amy, je crains que tu les trouves aussi corrompus que les autres, & tout *de Mesme*, tout *de Mesme*; Bourgeois, Officiers, Marchands, Ouvriers, Laboureurs, trompent comme les autres, tout *de Mesme*: tant le désordre reigne par-tout.

La police des Huguenots est-elle plus saine? Il y a autant de mangerie parmy eux que parmy nous: Dieu nous veille tous amander, il n'y a guere plus de bien à la Rochelle qu'à *Rouen*. La belle ville que Lyon! le *Rosne* y passe, qui est encore capable de servir le Roy, aussi bien que Grenoble, qui ne le *Desdit guere*. Ce qu'ils ont de bon plus que nous, c'est que l'on ne craint point qu'ils se rendent Espagnols; on sçait qu'ils sont fermes François. Du reste, les Jésuites se plaignent fort & ferme de ce qu'ils ne les peuvent convertir, & que la caballe Huguenotte devient aussi politique que la leur, & sont contraints de faire *Binet*.

Ne t'amuſe point davantage parmy eux, Diogene, fais un tour dans le Parlement, mais ne reſſemble pas à ce Vualon qui bruſloit de voir le Maréchal de Biron lorſqu'il paſſa en Flandres, ce payſan parti de ſa maiſon pour aller à Bruxelles, où ſi toſt qu'il euſt enviſagé le Mareſchal & quelques autres, il fit *Gilles*, comme l'on dit, & s'*En revint*. Il ne faut pas icy faire *de Meſme*, il faut tout contempler ; tu y trouveras des hommes, mais peu à la vérité. O quel malheur ! anciennement c'eſtoit l'aſyle des Princes & peuples eſtrangers, où l'on accouroit de tous endroits, comme à l'oracle d'Apollon en Delphe, pour y avoir du ſoulagement & reſolution aux affaires importantes ; où l'on remarquoit qu'autant de Conſeillers eſtoient autant de demy-Dieux. Pourquoy ne voyons-nous pas cela ? Qu'eſtes-vous devenues, ames divines ? Hélas ! *au Pol eſtes*, *au Pol eſtes*, vous déteſtez de la haut la vénalité de noſtre Juſtice. Cela cauſe que ne daignez plus avoir ſoin du lieu où vous l'avez autrefois exercée avec tant de dignité & de preudhommie. Cherche, Diogene, dans ce ſacré Sénat, tu le contempleras anatomiſé de

actions diverses. Ce n'est plus un corps ntier & vigoureux, la cangrene de ensions le mange tous les jours. Ce 'est plus le tuteur de nos Roys : pour : moins s'il a la volonté d'en conserver : tiltre, il ressemble aux corps alanouris & mourans, à qui la force manue d'exécuter leurs fonctions. Reprens ɶur, tu seras *se-Condé*. Ne vois-tu pas ue l'on veut faire croire que tu n'es 'us capable de cognoistre les affaires Estat, que l'on te veut arracher poil poil comme la queuë du cheval ? ecognois tes fautes, réuny toy pour courir ton Roy : prens pitié de son ıs aage, afin que l'on puisse dire que ɔus avons encore des hommes. Il y en, & y en auroit encore davantage, si ıonneur ne coustoit si cher. Voilà pourıoy l'on ne vous voit plus ça bas, ıes divines, *au Pol estes*. O avarice, ıe tu as fait une playe mortelle dans :stat ! Ainsi l'antique Rome se perdit tot que l'argent trouva entrée aux arges. Que devons-nous craindre auırd'huy ? Hélas ! nostre mal seroit en elque façon supportable, si l'on pouit longuement vivoter dans ce désor-:. Mais il faut que ce mal nous tue,

ou que nous le tuyons : c'est la vérité ; quelques raisons spécieuses que l'on propose au contraire. Dessillons-nous les yeux, chassons les humeurs cacochymes qui atrophient * ce Royaume. D'où procedent les bravades qu'avez receues, Messieurs, sinon de ce que l'on vous cognoist divisez & gaignables ? Ce n'est pas ainsi qu'il se faut monstrer hommes. Sacré Sénat, résouds-toy à bien faire, & tu seras *ses Condé.*

Madrit prevoit bien qu'il n'y a plus d'hommes en France ; c'est pourquoy la prudence Espagnole trouve qu'il faict bon traicter d'alliance avec nous. Plus une beste est niaise, plus on la mene paistre aisément. La minorité est un aage d'or pour l'ennemy, & un siecle de fer pour les subjets. Adjoustez à cela la vénalité : car en France tout est à vendre ; & si Dieu n'a pitié de ce Royaume, j'ay crainte qu'un de ces matins l'on ne voye un escriteau de *Palais à vendre* à la grande porte du Louvre. Le Ciel puisse toujours conserver nostre Roy, pour en détourner le malheur. Mais Diogene, crie-le tout-haut comme paralitique, que la France n'a point d'hommes pour la

* Extenuent.

ɔrter en la Piſcine, afin de la guérir.
ſé quoy ! la laiſſerons-nous mourir ?
es Prélats n'en auront-ils point pitié ?
e ſera-t-elle pas aſſiſtée des Grands,
es Officiers, & *des Pairs-non* ? Ha ! pau-
re Eſtat qui n'a plus d'hommes ! taſ-
ions au moins de le devenir. C'eſt le
us bel animal que Dieu ait créé. Il
plaiſt à le contempler comme un chef-
œuvre admirable. Et l'homme meſme
:t d'admiration à l'homme, quand il eſt
rtueux. Il n'eſt celuy ſi laſche qui ne
nte eſchauffer ſon ame au récit des
ſtes valeureux de nos vieux Gaulois.
ous en ſommes iſſus François : ſi nous
les pouvons imiter en conqueſtes,
iitons-les à deffendre ce qu'ils nous
t laiſſé. Ne conſentons par fetardiſe *
la diſſipation de ceſt Eſtat. La gloire
e nous en laiſſerons à nos enfans, ſera
ıs riche que l'amas de piſtoles. Ceux
i ſont deſcendus de ce brave Comte
Dunois, ont plus d'allégreſſe en eſ-
utant raconter les proëſſes que ce gé-
reux Prince a faictes chaſſant les enne-
s de ce Royaume, qu'ils n'ont de
iiſir aujourd'huy à poſſéder ſa ſuc-
ſion.

Sçachiez, François, que quiconque eſt

* Pareſſe.

vertueux, laiſſe ordinairement biens & honneurs à ſes enfans. Car qui a de la vertu a du crédit, qui a du crédit a de l'authorité, & qui ſçait parvenir à ce degré ne manque de poſſéder ce qui eſt néceſſaire à la grandeur d'un homme de courage. Il eſt vray que ce chemin eſt plus long pour s'enrichir que l'autre, mais en récompenſe il eſt plus glorieux & durable.

Si nous tenions ceſte voye l'ennemy nous redouteroit, le bien public proſpereroit, noſtre renommée fleuriroit. Les petits n'auroient la hardieſſe d'enjamber ſur les grands pour les deſpouiller. Hé! qui les rend ainſi téméraires? C'eſt qu'ils croyent que les François ne ſont plus hommes. Ce meſme deffaut fait que les femmes gourmandent leurs maris: & voilà comme la France eſt deſchirée en tous ſes membres. Ce plat pays eſt mangé, par des partiſans, d'impoſts & de ſel. Ne ſerons-nous jamais deſſalez en deux façons? Les Provinces ſeront-elles toujours pigeonnées * & réduites à tel point de malheur que l'on ne voit tantoſt plus dans le Royaume de village ny de *Bourbon.* C'eſt une ſeconde raiſon pourquoy l'ennemy deſire noſtre alliance.

* Mangées, ruinées.

Te voilà bien estonné, Diogene; que feras-tu? Ne te desespere pas encore; possible que tu trouveras des hommes aux Augustins *; s'il en reste en France, ils doivent estre la dedans: s'il y a de l'espérance au mal qui nous possede, c'est de-là que nous le devons attendre. Il n'est pas croyable qu'ils se fassent appeller coigne-festus: s'ils le font, le peuple en sçaura bien dire sa ratelée, il en murmure déja assez.

C'est en ce sacré lieu qu'il faut parler vieux Gaulois. Ce n'est pas tout de se moquer d'un estranger qui jargonne mauvais François, il le faut reprendre & prudemment se garder des chausses-trapes ** de Castille.

Il y a long temps que l'Espagnol faict l'amour à la France, *Brusle-ard* petille de l'engloutir: hélas! qu'il a beau jeu! Ne vous esmerveillez pas, *si le ry* luy plaist, non ce n'est sans subject *s'il rit*, & rira voyant la riche physionomie de ce beau Chevalier à la grande Croix; il cognoistra bien par-là qûe nous avons peu d'hommes. Il remarque nos divisions & mauvais mesnage, il jette là-dessus les fondemens de sa future gran-

* Le Parlement y siégoit alors.

** Piéges.

deur, il prétend part au bris du vaisseau. Nous ne prévoyons, quand il nous aura attrapez & embrouillez en guerre civile. Hélas, François! que nous serons *Janins*, comme l'on dit en badaudois, que nous serons *Janins!*

Tolle Dolé, cryoient les Juifs, mais les Menusiers disent qu'il n'y a bois si noueux, qu'un bon rabot ne rende poli & *dolé*, ny mal si grand à quoy un cœur généreux ne remedie. Rendons justice à nous-mesmes, servons fidelement le Roy. L'on n'est point blasmé d'establir sa fortune près de Sa Majesté, pourveu que ce soit par récompence des bons services. Il faut aimer Alexandre, non pour ses libéralitez seulement, ains pour ses vertus. Nature & la Loy nous obligent à ce devoir. Diogene recognoist les bons serviteurs, quand il voit que leur interest particulier ne marche devant celuy de leurs maistres.

Et toutesfois la vénalité regne parmy nous. Que l'on s'enqueste tant que l'on voudra, l'on ne sçauroit remarquer un si sale traffic en toute l'Europe, sçavoir mon * si les honneurs, les gouvernemens des Provinces & des places se vendent en Espagne? Ce seroit un

* Vraiment voit-on que.

crime de l'avoir seulement pensé. En France, c'est habilité de les maquignonner, & gloire de les emporter par telles voyes; ce qui aliene la naturelle obligation que le subject doit à ses Princes, en ce qu'il n'estime l'establissement de sa fortune que du fond de sa bource.

Recognoissons donc nostre mal; ne reculons plus à nous monstrer hommes. Il semble que la beauté du nom masculin soit hermaphrodisé parmy nous, aussi ne parle on plus masle aujourd'huy; l'on dit souleil pour soleil, chouse pour chose, couton pour coton : tant nos Courtisans parlent molement François. Et de fait nous voyons que le Royaume de Conchin aux Indes Orientales est devenu femelle en France par métamorphose coyonnesque: tant on se plaist à la nouveauté, à voir des avortons morguer les plus hupez de cet Estat.

L'asne du commun, dit le Proverbe, est toujours mal basté, chacun se repose sur la vigilance de son voisin pour racoutrer son bast. C'est ce que représentoit une Menusiere à son mary, la chalandise duquel estoit fort enviée. Mon amy, luy disoit-elle, ne redoutez nullement la jalousie des François, ils

ne vous feront nul desplaisir, ils s'attendent tous les uns aux autres pour le faire.

Ainsi le Roy & le public est servy, ainsi le mal se glisse. J'ay crainte que nostre infortune ne ressemble à celuy des ponts & digues mal entretenus, où l'on remarque tantost la cheute d'une pierre, tantost une liaison s'entrouvrir, tantost une arche se desmentir. Les passans disent bien : Ces digues se ruinent. Cependant l'on néglige d'y travailler, puis une nuict amene un ravage d'eau ou desgorgement de mer qui emporte tout & submerge le pays.

C'est ce qu'il nous faut appréhender ; les menaces de la ruine de l'Estat sont apparentes, il est aisé d'y remedier en mettant l'interest particulier sous le pied : si nous ne le faisons, la digue crevera, & nous nous trouverons inondez dans le déluge général. N'est-ce pas chose déplorable ? Il n'y a que quatre ans que ceste Couronne estoit florissante, redoutée, pleine de grands thrésors, paisible : aujourd'huy elle est pauvre, endettée, desnuée d'argent, à l'emprunt, pleine de factions, & preste à s'en aller par lambeaux. Ne connivons plus : si nous

attendons à l'extrémité à descouvrir le mal, l'on ne nous en sçaura point de gré. Je le sçay bien. Dès hier Diogene *Veit le Roy;* n'attendons à le secourir lorsqu'il n'y aura plus de remede. Tous les beaux esprits de la France sont assemblez pour y adviser, à bien faire il ne faut point tant d'artifice: qu'ils joignent seulement la prudhommie avec l'habilité, tout ira bien: qu'ils y apportent une prudence sans malice, c'est la drogue qui nous donnera guarison. Hélas, qu'elle est rare ! Elle ne se rencontre que dans les ames vrayement masles : telles les cherche Diogene, Dieu luy fasse la grace d'en trouver, afin qu'il puisse dire tout-haut que la France a encore des hommes pour la secourir & empescher son declin. Travaillons y à l'envy. Quiconque fera bien sera se-*Condé*.

LA FRANCE SOUS LE NOM DE CATIN.

Misérable siécle où nous sommes,
Se disoit Alix à Catin,
Si je n'ay du laict au tetin,
Ce deffaut me vient faute d'hommes.

EXTRAIT des Registres du Conseil d'Estat.

LE Roy ayant fait voir en présence de la Reine sa mere, des Princes, Officiers de sa Couronne, Ducs, Pairs & autres Seigneurs & personnes notables de son Conseil, l'Arrêst donné au Parlement le 24. du mois de Mars dernier ; par lequel lesdits Princes, Ducs, Pairs & Officiers de la Couronne qui ont séance & voix délibérative audit Parlement, sont invitez de s'y trouver pour adviser avec eux aux propositions qui seront faites pour le service de Sa Majesté, soulagement de ses subjects, & bien du Royaume. Ladite convocation ordonnée sans en avoir adverty Sa Majesté & receu sur ce son commandement : elle auroit à ceste occasion mandé les présidens de la Cour, ceux des requestes & un bon nombre de Conseillers de toutes les Chambres pour leur faire déclarer par la bouche de Monseigneur le Chancelier qu'ils avoient outrepassé le pouvoir à eux attribué par les

loix de leur inſtitution, & n'eſtans eſtablis que pour rendre la juſtice à ſes ſubjects & non pour cognoiſtre des affaires d'Eſtat, ſinon lorſqu'il leur étoit commandé. Que ſur pareilles entrepriſes faites par le Parlement durant le regne du Roy François premier, il auroit caſſé & déclaré nul ledit Arreſt, pour reſtraindre le pouvoir de Madame la Regente ſa mere, & ordonné qu'il luy ſeroit apporté dans quinze jours pour eſtre cancellé *, avec deffenſes à eux de plus commettre telles indues entrepriſes. Que le Roy Charles neufvieme, n'eſtant encore qu'à l'entrée de ſa majorité, offencé de ce que le Parlement en auroit pris cognoiſſance de leur autorité privée, & ſans en avoir receu commandement de luy, encore que ce fût en choſes de moindre importance, les auroit auſſi repris aigrement & caſſé ledit Arreſt; & ordonné en outre en ces mots, qu'il ſeroit laceré & biffé, afin que la memoire de telle & ſi nouvelle entrepriſe par eux faite fût oubliée. Que du temps de Charles VIII. le Parlement excité par la ſeule conſidération de ſon devoir auroit, ſans attendre le commandement, fait une

* Rayé, biffé.

réponse digne de sa vertu & fidélité au Duc d'Orléans lors premier Prince du sang, & depuis Roy sous le nom de Louis XII. sur la plainte qu'il leur feit des déportemens de Madame de Beaujeu sœur du Roy, qui avoit le maniement des affaires du Royaume, les priant & exhortant de se joindre à luy pour y remedier, à sçavoir que le Parlement n'avoit esté institué que pour rendre la justice aux sujets du Roy, & non pour se mesler des affaires du Roy, sinon quant il leur étoit commandé par le chef ordonné de Dieu, auquel seul ils devoient obéir en cest endroit & non à autres, laquelle réponse fut faite par le sieur de la Vacquerie, lors le premier Président, avec paroles graves & pleines de dignité pour induire & persuader ce grand Prince de s'adresser au Roy & se reconcilier plustot avec Madame de Beaujeu que de rechercher d'autres moyens qui pourroient être cause de mettre le trouble en l'Estat, suivant lesquels exemples des Roys prédécesseurs de Sa Majesté, qui a le mesme pouvoir & authorité qu'ils ont eu durant leur regne, cassa, revoqua & déclara dès-lors nul ledit Arrest du 28. Mars

&

& ordonna qu'il seroit osté des registres, leur faisant deffenses de prendre à l'advenir aucune cognoissance des affaires d'Estat au préjudice des deffenses. Au lieu d'y obéir, aucuns des Présidens & Conseillers des Enquestes, députez Commissaires pour dresser & mettre par écrit des nouvelles remontrances, ont demandé l'exécution d'yceluy Arrest, & adjoutant plus de foy qu'ils n'ont deu aux advis qui leur ont été donnez par personnes qui l'ont fait malicieusement & à mauvais dessein, ou qui n'en estoient bien informez, inseré esdites remontrances plusieurs articles qui sont aussi notoirement calomnieux en ce qu'ils essayent de jetter un blasme général, & mettre en mauvaise odeur tous ceux qui ont eu part en l'administration des affaires & Finances, ce qui fait assez juger qu'on a plustôt desiré de donner des prétextes à ceux qui auroient volonté de troubler la tranquillité publique, que de chercher les moyens de faire cesser les abus & désordres qu'on grossit pour accroistre les mécontentemens particuliers, & diminuer d'autant l'authorité de Sa Majesté; lesquels articles eussent semblablement esté permis aux plus sages &

judicieux, lorsque lecture en fut faite les Chambres assemblées de délibérer sur chacun article, & de les examiner particuliérement, ainsi que souloit * estre fait du passé. A quoy voulant pourvoir & empescher à l'avenir tels désordres & indues entreprises, a derechef cassé, revoqué, & déclaré nul ledit Arrest du 28. Mars dernier, faisant inhibitions & deffenses audit Parlement de s'entremettre à l'advenir des affaires d'Estat, sinon quand il leur sera commandé. Et afin que la mémoire de ceste entreprise & désobéissance soit du tout esteinte, veut que ledit Arrest ensemble lesdites remontrances soient biffées & ostées des réglemens, & à cest effect que le Greffier soit tenu les apporter à Sa Majesté incontinent après la signification qui luy sera faite du présent Arrest, à peine de perdre son office, se reservant neanmoins sadite Majesté de pourvoir au plustôt, & le plus favorablement qu'elle pourra, aux plaintes & remonstrances contenues dans les cahiers des Estats généraux, qu'elle fait voir, & examiner de jour à autre, non-seulement en ce qui regarde la Justice, mais

* Qu'on avoit coûtume de faire par le passé.

aussi le Clergé, la Noblesse, la Police, & les Finances dont les Edits seront envoyez au Parlement, & à tous autres Parlemens & Cours souveraines du Royaume, pour les vérifier & y faire les remonstrances qu'ils jugeront en leurs consciences devoir être utiles au public; & lors elle les recevra volontiers, les mettra en considération, & y aura autant d'esgard qu'il sera requis, pour tesmoigner le soin que Sa Majesté veut avoir du bien & soulagement de ses bons subjects.

Fait au Conseil d'Estat du Roy, Sa Majesté y seant, à Paris le vingt-troisieme jour de May, mil six cent quinze. *Signé* DELOMENIE.



PROTESTATION de M. le Prince de Condé présentée au Roy le 9. Aoust 1615. avec les Lettres de ce Prince écrites au Roy, à la Reine & au Parlement.

CHacun sçait que M. le Prince déja plusieurs fois a fait entendre au Roy & à la Reine sa mere les grands maux & désordres qui travaillent ce Royaume, & qui multipliez par le temps s'avancent plus que jamais pour le porter à sa ruine, si par la prudence de L. M. il n'y est bientôt pourvû.

Ce fut l'an passé le sujet de ses très-humbles remontrances, lesquelles il présenta à la Reine Régente, par l'avis d'un bon nombre de Princes, Officiers de la Couronne, Seigneurs & Gentilshommes dont il étoit assisté. Mais dès-lors les mauvais Conseillers, que les ennemis du repos & de la tranquillité publique de la France tiennent à gages près de L. M. au lieu de faire profit de ses avis, convertissant cet aliment en poison, firent du remede l'entretene-

ment de la maladie ; & voyant que par ce moyen leurs mauvais desseins seroient reconnus, & leurs projets rendus inutiles, cuidans * couvrir leurs fautes, & éloigner d'eux le blasme & reproche qu'ils ne pouvoient éviter ; ils eurent recours aux artifices, dont en tous siécles se sont servi ceux qui conjurent la ruine de ce Royaume, & ont à cette fin entretenu le désordre & la confusion ; car comme les maux étoient sans nombre, aussi ne pouvoient-ils faire que la doléance publique ne vînt frapper l'oreille du Roy & de la Reine sa mere, & n'émût leur compassion au soulagement du pauvre peuple, & leur juste vengeance contre les auteurs de cette générale dissipation, pour détourner ce coup qui alloit tomber sur leurs testes & ruiner leurs desseins.

Ils s'armerent d'audace & d'impudence, qui est le dernier refuge de tous les méchans, & oserent calomnier les plus saines intentions dudit Seigneur Prince & de tous ceux qui étoient joints avec luy ; afin qu'ayant prévenu la liberté du jugement de L. M. par une mauvaise impression contre leurs personnes, tou-

* S'imaginant.

tes leurs actions leur fussent suspectes & odieuses, en quoi la trop grande crédulité de la Reine favorisa grandement leurs desseins: car luy ayant fait entendre que la reformation qu'on demandoit en l'Etat, n'étoit qu'un vain prétexte pour lui en ôter le gouvernement, que les plaintes publiques qui sont les gémissemens, & comme les derniers soupirs de tant de milliers d'hommes, étoient la voix d'un peuple mutin, rebelle, amateur de nouveauté, & desireux des troubles domestiques.

Telles impostures ayant jetté la défiance dans l'esprit de S. M. elle se laissa facilement emporter à la force de leurs persuasions, & ferma l'oreille aux remontrances qui eurent un effet du tout contraire à l'intention dudit Seigneur Prince, & au vœu de tous les gens de bien; car prenant de la gauche ce qu'il donnoit de la droite, au lieu de justice qu'il demandoit, on parla de l'opprimer par les armes & les forces du Roy; on dressa à cette fin nouveaux Régimens, on fit des levées de Suisses, on assembla des troupes en corps d'armées, on tira du trésor de la Bastille l'argent

que le feu Roy y avoit mis pour la nécessité & le salut public, afin de l'employer contre son propre sang, contre ses plus fidéles serviteurs, parce qu'ils avoient osé ouvrir la bouche pour parler des miseres & calamitez publiques, & de la reformation des désordres de l'Etat.

Mais tels procedez contre des personnes suppliantes, innocentes, & désarmées, ayant été publiquement detestez, il se trouva encore quelques gens de bien près de L. M, qui arrêterent l'exécution d'un si pernicieux conseil; & alors on proposa une conférence, laquelle commencée à Soissons, concluë à sainte-Ménehoud par une belle résolution d'assembler les Etats généraux, qui est l'ancien & plus salutaire remede aux playes domestiques de ce Royaume, faisoit esperer qu'en cette assemblée se pourroient trouver des moyens pour remedier aux maux de cet Etat, & le remettre en son ancienne dignité & splendeur. Chacun s'en promettoit un heureux succès, & tout autre que l'issue n'a fait paroître. Les remedes qu'on y a appliquez s'étant rendus plus propres à nourrir le mal qu'à l'éteindre, comme

souvent une même cause produit un effet tout contraire à soi-même.

Aussi de bonne heure ceux qui sçavent juger des effets par les causes, & par conjectures de l'avenir prévoir la suite des affaires, reconnurent bientôt que le fruit n'en seroit pas tel qu'on l'avoit esperé, & que le train qu'on leur faisoit prendre, en rendroit le succès moins favorable. Car dès l'entrée, ceux que l'ambition, l'avarice & autres particuliers intérêts portoient à d'autres desseins, & qui impatiens du repos & prospérité de la France, sçavoient très-bien n'y pouvoir parvenir que par la confusion, ruine & destruction de cet Etat, craignant que les Etats n'en arrêtassent le cours, & ne leur fissent rendre compte de leur mauvaise administration, ne pouvant se représenter à une assemblée qu'avec l'appréhension des peines qu'ils méritent, n'ont obmis pratiques, artifices quelconques pour l'éluder & rendre inutile. Et pour en troubler la convocation, ils susciterent la mutinerie de Poitiers, où M. le Prince s'étant acheminé, avec quelques-uns de ses domestiques, pour demander raison d'une insolence commise à son endroit,

par l'outrage fait à un des siens, ils exciterent par leurs émissaires un nombre d'habitans qu'ils connoissoient bien entendus à promouvoir des séditions, lesquels remplirent la ville de frayeurs & de vacarmes, comme si les ennemis eussent été à leurs portes. De quoy M. le Prince s'étant plaint à la Reine, & demandé justice d'un procédé si séditieux & si insolent, ses mauvais Conseillers gagnerent aussitôt l'oreille de S. M. la remplirent de calomnies & de fausses impressions, comme s'ils eussent voulu se saisir de la ville de Poitiers : chose ridicule, qu'un Prince désarmé, sous la foy publique d'un traité, accompagné seulement d'un petit nombre de ses domestiques, ait voulu exécuter un si grand dessein & s'emparer d'une ville de si grande importance au milieu du Royaume, luy qui étant armé ne l'a pas entrepris sur des places de plus libre accès, & beaucoup plus faciles à garder.

Mais ils avoient opinion qu'il voudroit poursuivre la vengeance de cette offense, tant eux-mêmes la croyoient juste, & que la réparation luy étant dénée, ainsi qu'elle l'a été jusqu'à présent,

cela le porteroit à quelqu'extrémité, & qu'ainsi il romproit la convocation des Etats par le trouble. Toutefois M. le Prince, pour le bien du Royaume, s'étant contenu en repos, & dissimulé cette injure, se voyant sans excuse de tenir les Etats, ils prirent résolution de les dresser, & faire réussir, ensorte que les justes plaintes des sujets du Roy furent supprimées, les entreprises & trahisons contre l'Etat dissimulées, l'impunité des crimes favorisée, le désordre & la confusion établis, toutes sortes de maux autorisez pour le passé, provignez pour l'avenir, & le nom d'Etats à jamais odieux &, abominable aux François pour cet effet. Ils firent des menées dans toutes les Provinces, afin de faire élire des deputez à leurs postes, n'ayant fait appeller aux convocations particulieres que ceux que bon leur a semblé, faisant donner des pensions aux uns, des promesses aux autres, employant audacieusement à telles corruptions le nom du Roy & de la Royne sa mere, jusques à faire retracter l'élection de plusieurs, disans qu'ils n'étoient point agréables à L. M. En quelques endroits ceux de leur faction se sont deputez eux-mê-

mes, ayant employé à force ouverte ce qu'ils ne pouvoient esperer par les formes ordinaires & légitimes. Bref la liberté de l'eléction y a été entierement opprimée par monopoles, corruption, menaces & violences, & ont été les Etats composez de personnes députées par telles voyes. On ne s'est pas contenté de cela, on a envoyé par les Provinces des mémoires de ce que l'on vouloit être mis dans les cahiers, lesquels en beaucoup de lieux, voire quasi par-tout, ont été dressez sans les communiquer aux corps des villes & communautez, tant de la Noblesse que du peuple; de sorte qu'il se peut dire avec vérité, que cette assemblée n'avoit des Etats que le nom. Le peuple en a crié, & s'en plaint encore publiquement; mais ceux qui profitent de sa misere, & moissonnent ses calamitez, sçavent par trop d'expérience que telles plaintes vieillissent incontinent, & se perdent, & se promettent que toutes sortes de maux seront toujours supportables par accoustumance. Aussi le peuple n'a encore senti aucun soulagement de ces Etats, n'en a pû concevoir aucune bonne espérance, ni

reconnu autre chose qu'infinis présages de calamité.

Le tiers Etat qui étoit la plus saine partie de l'assemblée, avoit voulu, selon l'affection qu'il porte au Roy; pourvoir à la sûreté de sa personne par un remede jugé convenable par tous les gens de bien. Aussitôt se sont élevez des gens si peu affectionnez, si desloyaux & si infideles à leur Roy, si ingrats à leur patrie, qui de cette grande vérité touchant la vie des Roys, en ont fait une question problématique, & matiere de discorde dans les Etats. Sur cela on a donné un Arrêt au Conseil du Roy, par lequel on a imposé silence aux uns & aux autres, comme si la sûreté de la vie des Roys étoit une proposition scrupuleuse, ou une affaire qui ne fût pas digne d'émouvoir * de la dissension.

Cependant on a semé parmi le peuple des libelles, qui font dépendre la personne & les Etats des Roys d'une autre puissance, & leurs vies de la fureur des assassins qui voudront les tenir pour tyrans, selon l'opinion ou le commandement qu'ils en pourront avoir. Et ce qui est bien honteux en un Etat, tel que

* Retirer, éloigner.

la France, ces Livres s'impriment; & ceux qui se font par les bons sujets contre telles impietez, n'ont cette même licence, & ne se publient qu'avec danger. Et si par un tel silence, ou pour mieux dire par une lâche prévarication on a consenti à l'établissement d'un mal si dangereux contre les personnes sacrées des Roys, jusques à faire rayer des cahiers des Etats l'article qui portoit la recherche du détestable parricide commis en la personne du feu Roy de très-heureuse mémoire, dont la playe encore toute sanglante crie vengeance devant la justice de Dieu contre les perfides auteurs de sa mort, que peut croire le peuple, qu'il y ait plus d'affection à faire cesser les maux qui le tourmentent; & qui pourront encore naître pour sa derniere désolation?

On a vû le Maréchal d'Ancre, que la faveur seule, non le mérite, non l'extraction, ni les services rendus à la France, a introduit ès premieres Charges & plus importans gouvernemens de l'Etat contre les loix du Royaume, faire attenter audacieusement, à la face des Etats, des assassinats contre la Noblesse Françoise, avec telle impunité

que les plaintes ont été tenues pour crimes, & le ressentiment d'une si juste douleur étouffé par la faveur d'une puissance absolue, & par les menaces d'une derniere violence. Ce qui a depuis peu de jours donné l'audace à un soldat Italien de la citadelle d'Amiens d'assassiner publiquement le sieur de Prouville Sergent Major de cette ville frontiere, sans que jusques ici la justice en ait été faite. On a vû en même temps des poursuites rigoureuses contre des Gentilshommes François pour des causes légeres & de peu de conséquence, pour s'être ressentis de la perfidie & trahison domestique de quelques serviteurs infidéles, mises néanmoins au plus haut degré d'offense, d'autant qu'ils affectionnoient le service dudit Seigneur Prince, & qu'il en prenoit la protection.

On a vû arriver dans la Capitale du Royaume des personnes détestables appellées de toutes les parties de l'Europe sous divers prétextes, avoir faveur en Cour & entrée en plusieurs grandes maisons, mais particuliérement dudit Maréchal, Juifs, magiciens, empoison-

neurs, assassins, par le ministere desquels on a dressé plusieurs projets contre la vie dudit Seigneur Prince, & de M. le Duc de Longueville, & d'autres Princes & Seigneurs, qui comme luy affectionnent le service du Roy & de l'Etat, & sont ennemis du désordre & de la confusion.

On a vû en ce même temps recevoir toutes sortes d'avis & inventions pour lever deniers sur le peuple, trente-cinq ou quarante Edicts scellez pour cet effect. Mais les deniers, non plus que ceux qui procéderont de la nouvelle revente des Greffes & autres Domaines, qui par le bon menage du feu Roy s'en alloient dans peu de temps desengagez, ne sont pas destinez pour entrer ès coffres du Roy, ny pourvoir aux nécessitez publiques de l'Estat, mais pour assouvir l'avarice insatiable du Maréchal d'Ancre, qui est telle, qu'il se vérifiera que depuis la mort du feu Roy par divers moyens, & par suppositions des noms empruntez, pour faciliter la vérification des dons, il a tiré des deniers clairs plus de six millions de livre.

On a vû aussi les efforts qu'il a faits ci-devant pour arracher des mains dudit

ſieur Duc de Longueville le gouvernement de Picardie, l'un des plus importans du Royaume, luy faiſant propoſer des récompenſes exceſſives de deniers, & par un exemple honteux mettre à prix d'argent ce qui a été donné pour récompenſe à la vertu & fidélité de ſes prédéceſſeurs. Ce que n'ayant peu obtenir, on a vû depuis peu de jours la violence que ſous le nom du Roy il a fait faire dans Amiens, afin de s'y rendre le plus fort, pour obliger Sa Majeſté à redoubter ſa puiſſance, & ſupporter ſes actions & déportemens, par la crainte de perdre une place ſi importante, quand il luy prendra fantaiſie de ſe ſouſtraire de ſon obéiſſance: choſe qui arrive facilement à des perſonnes de ſa condition, qui n'ont aucune affaire naturelle ny intereſt à la conſervation de l'Eſtat.

On a vû & voit encore tous les jours, à la honte de la France, cet eſtranger avec ſes ſuppots être la porte des honneurs & des charges publiques, diſpoſer des bénéfices, & des gouvernemens, diſtribuer les penſions, être arbitre & diſpenſateur de toutes les graces, juſques à donner la vie ou la mort aux ſubjects du Roy,

ſelon qu'il leur plaît en faire accorder ou refuſer les rémiſſions. Ainſi aux dépens de Sa Majeſté, & au grand préjudice de ſon ſervice, ils ont fait nombre de créatures, & en pourront encore faire davantage, quand après l'extinction du droit annuel qu'ils ont ardemment pourſuivie, ils auront tout pouvoir de diſpoſer des offices, tâchans par telles voies illégitimes, vu la foibleſſe de l'âge du Roy, luy dérober l'affection de ſes ſubjects, faiſans dépendre d'eux & de leur faveur tout le bien qu'ils en peuvent eſperer, cependant que Sa Majeſté demeure chargée de l'ennuy du joug inſupportable qu'ils ont impoſé ſur ſon peuple, qui eſt le chemin des plus hautes entrepriſes, & un teſmoignage aſſeuré que leurs deſſeins ne ſont pas petits, quand ils gagneroient autre choſe qu'une aſſez forte puiſſance pour ſe rendre formidables au Roy, & ſe maintenir contre ſa juſtice, laquelle ils redoubtent plus que choſe du monde.

Ces choſes, & grand nombre d'autres ſemblables, entrepriſes avec hardieſſe, & attentées avec toute impunité, ont fiérement paru à la face de ces Eſtats, auxquels n'étant reſté que le nom

de leur ancienne dignité, il n'a pas été loisible d'y rien proposer sans le consentement de ceux qui sont autheurs des désordres dont on avoit à demander la réformation ; & si quelques gens de bien non souillez de corruption, & dans le cœur desquels étoit encore reservée quelque vive étincelle de la vertu de nos ancestres, ont tressailli de douleur en leurs courages, & jetté les derniers sanglots de la liberté mourante, le grand nombre, les menaces & le nom du Roy qu'on employe indignement pour authoriser le mal, & renverser les bons conseils, ont toujours imposé silence, & étouffé par ce moyen si peu de bien que l'on pouvoit esperer de cet assemblée, en laquelle ledit Seigneur Prince ayant résolu d'aller pour exhorter un chacun de déposer tous interêts, & ne se porter qu'aux affections qui ont pour but le vray service du Roy & le soulagement de son peuple, pour s'exposer soy-même le premier à la censure des Estats, & de resveiller leur fidélité & leur diligence à faire tout devoir de mettre en évidence les causes & les autheurs de tant de miseres, proposer les remedes, & supplier le Roy de faire

punir les coupables, ces infideles & desloyaux Conseillers employerent encore le nom de Sa Majesté pour servir de rempart à leurs méchancetez, & furent bien si audacieux de luy faire dire que le Roy luy deffendoit d'aller aux Etats, & firent ensorte par le monopole de leurs partisans & pensionnaires, que s'il s'y fut présenté, il n'y eût été receu avec l'honneur qui luy est deu, & au rang qu'il tient en ce Royaume.

Et bien que ledit Seigneur Prince se fût abstenu de l'entrée desdits Estats, & qu'on ne luy peut imputer aucune faute, sinon que sa trop ardente affection au service du Roy & au bien de son Estat luy tourne à malheur & à crime, & donne prise à la calomnie, on ne laissa pas néanmoins de tenir la nuict des Conseils secrets, composés de trois ou quatre personnes de peu de valeur, où fut déliberé de se saisir de la personne dudit Seigneur Prince & d'autres Princes, Officiers de la Couronne & Seigneurs, qui ne peuvent non plus que luy voir la Majesté de leur Roy si misérablement foulée aux pieds, ny supporter une si honteuse & si licen-

cieuse profanation de toutes choses. Et pour ce que le peuple n'eût peu estre persuadé que telles violences eussent été commandées par le Roy, il fut aussi conclu dans les mêmes Conseils de désarmer les Parisiens, de changer les Capitaines des quartiers, d'oster les chaisnes des rues pour diminuer la force de la ville, & d'y mettre les Suisses & autres gens de guerre, l'audace de tels Conseillers estant montée si haut que de croire toutes choses faisables & faciles pour l'exécution de leurs pernicieux desseins.

Or comme les Estats n'ont apporté aucun fruit, sinon des pensions, & coadjutoreries à plusieurs députez de conscience venale, mais au pauvre peuple redoublement de miseres & d'appréhensions, la Cour de Parlement de Paris qui en divers temps a rendu tant de tesmoignages de sa fidélité pour la conservation de ceste Couronne, qui veille continuellement pour le service du Roy, & a toujours si utilement adressé ses Conseils au bien de l'Estat, auroit par Arrest du 28. du mois de Mars dernier arresté sousle bon plaisir de Sa Majesté

que les Princes, Ducs, Pairs & autres Officiers de la Couronne, qui ont séance & voix délibérative en la Cour, seroient invitez de s'y trouver, pour adviser sur les propositions qui seroient faites pour le service du Roy, soulagement de ses subjects & bien de son Estat.

Mais ceux qui n'ont establissement que par le désordre & la confusion, estimans que toute poursuite de réformation tend à les perdre, tâcherent aussitôt de persuader à Sa Majesté que le Parlement avoit entrepris sur son authorité, & par divers artifices luy rendre les droictes intentions de ceste compagnie suspectes, jusques à l'esmouvoir à des indignations. Sur quoy le Parlement ayant dressé ses remontrances en termes humbles & respectueux, selon la prudence singuliére de ceste compagnie, & icelles portées & présentées au Roy avec toute la révérence qu'il pouvoit désirer, Sa Majesté auroit entendu par la lecture d'icelles ce que son Parlement avoit jugé estre de son service & du bien universel de son Estat, luy ayant représenté les causes du mal qui l'afflige, & fait assez recognoistre

ceux qui en sont les autheurs & la cause ; cela faisoit esperer à un chacun de voir bientôt une grande réformation, un bon ordre aux affaires, & des exemples de justice en la punition des coupables. Mais ceux-là même qui par leurs déportemens ont donné subject à ces remonstrances, & qui y sont assez designez, au lieu de se justifier ou se contenir en quelque modestie toujours bien séante à des accusez, abusans de plus en plus de l'autorité du Roy, se sont portez à une derniere action la plus outrageuse à l'honneur de Sa Majesté, & la plus profane à l'endroit de sa justice, qui puisse tomber en l'imagination des hommes, ayans entrepris eux coulpables, accusez par la clameur publique, & notoirement convaincus des cas mentionnez esdictes remontrances, de comploter un Arrest qu'ils disent être du Conseil du Roy, & toutefois dressé & résolu contre l'advis de la pluspart des anciens Conseillers de Sa Majesté, qui ont la voix de tous les gens de bien, pour témoignage de leur fidélité & affection à son service & au bien de son Estat ; par lequel Arrest ils déclarent la

Parlement incompétent de représenter au Roy les maux & les désordres qui vont tous les jours multiplians à la foule de ses subjects & à la ruine de son Estat, prononcent calomnieuses les remonstrances, les appellent entreprises & désobéissance envers Sa Majesté, & ordonnent que pour en esteindre la mémoire, elles seront biffées & ostées des registres de la Cour, & le Greffier tenu de les rapporter à Sa Majesté, à peine de privation de sa charge.

En quoy ils font assez cognoître qu'ils n'ont autre but que d'estouffer la vérité par les chicaneries, dont on a accoustumé de se servir, les plus misérables, pour éviter la punition & le chastiment de leurs maléfices. C'est l'ordinaire des méchans garnemens, quand ils sont accusez, de proposer incompétence, prendre les Juges à partie, & faire mille incidens pour employer le temps à autres choses qu'à la cognoissance de leurs crimes, qui par ce moyen demeurent souvent impunis. Chose estrange qu'il ne soit loysible à ceux qui souffrent, de se plaindre & rechercher les remedes pour leur soulagement, cela ne se peut appeller autrement qu'une violence faite

à la nature, qui a dès la naissance inspiré ses affections à tous les animaux pour leur propre conservation. Ceste compagnie de peu de personnes, qui se dit le Conseil du Roy, reçoit tous les jours sous le nom de Sa Majesté toutes sortes de propositions, qui vont à la foule du peuple, & à la dissipation de l'Estat, & n'y a rien de plus commun que les Arrests pour le droit d'advis que ceux qui sont autheurs de telles inventions, condamnées par plusieurs ordonnances de nos Roys, qui veulent que tels gens soient chastiés comme perturbateurs du repos public. Et quand le Parlement en a représenté le désordre, a voulu proposer ce qu'il a jugé être du bien du service du Roy & du soulagement de son peuple, ce même Conseil abusant trop indignement de l'authorité de Sa Majesté en la foiblesse de son âge, luy a fait rejetter avec paroles d'indignation ce qui partoit de ceste compagnie vénérable, comme si elle ne méritoit la faveur de son oreille, ou du moins le même traictement que reçoivent les moindres & les plus contemptibles personnes d'entre le peuple. Mais il ne faut trouver étrange, si ceux, qui ont

violé

violé toutes les loix, renversé tout ordre de justice, s'efforcent d'abbatre l'authorité du Parlement, estant la chose du monde qui leur est la plus contraire, qui fait plus trembler leurs consciences ulcerées de leurs méchancetez, & contre laquelle ils croyent avoir un jour besoin d'alléguer incompétence, dont ils cherchent par-tout les moyens; ayant déja pour cet effect, tiré quelques pieces des registres du grand Conseil, afin que relevés par-dessus toute autre puissance, ils soyent les seuls Juges de toutes leurs actions, se puissent justifier eux-mêmes, & prononcer calomnieuses toutes plaintes, comme ils ont fait les remontrances du Parlement. Et si l'âge du Roy ne luy permet pas d'appercevoir les dangers qui l'environnent, & que tout accès étant fermé à ceux qui l'en pourroient advertir, il ne reste plus que les plaintes publiques du peuple, lesquelles touchans en particulier plusieurs Conseillers & principaux Ministres du gouvernement, il n'y a lieu au monde où elles puissent être examinées qu'au Parlement, par l'advis des Princes, Ducs, Pairs, & autres grands Seigneurs de ce Royaume. Car si les plaintes sont justes,

d'où pourroit procéder un remede plus salutaire que celuy qui seroit concerté par une si grande & prudente compagnie ? Si elles sont fausses, où est-ce que les accusez pourroient jamais trouver une plus glorieuse justification, & un plus honorable témoignage de leur innocence ? Mais telles épreuves, dignes de plus grands courages & de consciences plus asseurées, ne peuvent estre qu'épouvantables à ceux, qui entierement tourmentez du sentiment de leurs crimes, ont déja mille bourreaux en leurs ames, & une juste appréhension des supplices qu'ils ont meritez.

Pour ceste cause ils ont cassé ce tant nécessaire Arrest du Parlement, & s'efforcent de faire supprimer ses remonstrances, afin que le temps & leurs artifices ayant fait périr les preuves, il ne reste plus aucune mémoire de si importantes accusations, & que le Roy venu avec les ans à la vraye cognoissance des maux qui affligeront son Estat, ne puisse jamais remonter jusques à leur source, ny prendre vengeance d'une si malheureuse & desloyale administration. C'est à ce mesme dessein qu'ils font précipiter l'exécution du mariage du Roy &

n pressent l'accomplissement avec tant 'ardeur, pour s'acquerir les bonnes gra-es de la Reine future, afin que sa fa-eur & protection leur soit à jamais un zile de toute seureté contre la haine niverselle du peuple, & la malédiction e toute la France, qu'ils ont attirée sur ıx par leurs violens & pernicieux con-ils.

Et qui pourroit souffrir plus long-emps de tels Conseillers, quatre ou nq personnes venues de rien usurper oute la puissance du Royaume, prendre ısolemment l'authorité d'ordonner & ıanger toutes choses à leurs postes, ren-erser les loix du Royaume & tout ordre e justice, de primer & échaffauder les arlemens, tenir le pied sur la gorge à tous s gens de bien, à tous les vrais François, : fideles serviteurs du Roy, & se jouer nsi licentieusement de la fortune de ce 'and Empire? Qui souffriroit de voir Roy exposé, comme il est, au mépris à l'irrévérence, toute la Cour étant ıjourd'huy à la suite de ceux qui peu-ent faire donner des pensions, des Bé-éfices, des Charges & Gouvernemens; ı'on fasse violence à la porte du Lou-re, en la chambre du Roy, en sa pré-nce?

Voilà les maux & désordres publics, dont jusques à présent Monseigneur le Prince a demandé la réformation, lesquels plusieurs ont mieux aimé voir que prévoir, les sentir jusqu'au vif que les croire, ostant toute authorité & pouvoir de les destourner à ceux qui ont esté assez prudens & clairvoyans pour les prédire avant qu'ils eussent fait un si grand progrès, & fussent parvenus à tel excès qu'à peine peut-on supporter le mal, ny en souffrir le remede.

Outre ce que dessus, chacun sçait le mépris qu'on a fait, depuis les alliances d'Espagne, des Princes estrangers, des voisins, & anciens amis alliez de cette Couronne, & les grands advantages que l'Espagnol en divers endroits a pris sur eux, par la connivence & prévarication de ces infidelles Conseillers : tesmoing la prise de la ville d'Aix, de Wesel & de tant d'autres places occupées injustement, détenues jusques à présent par le Marquis Spinola, dans les pays de Cleves, de Julliers, où il eût fait de plus grands progrès s'il n'en eût été empêché par les armes de Messieurs les Estats, à qui le public a cette obligation. Et l'exécution du Traité de Zeuten dont la

mémoire eſt preſque perdue, pour avoir été tant de fois interrompue & négligée, & maintenant entiérement délaiſſée, fait aſſez voir, au grand mépris de l'autorité du Roy, que cela ſe fait pour favoriſer les deſſeins de l'Eſpagnol, & pour luy donner loiſir d'affermir ſon uſurpation ſur nos anciens amis & alliez. Chacun ſçait auſſi les procédures honteuſes & peu convenables à la réputation de la France, dont on a uſé envers le Duc de Savoye, pour laiſſer opprimer & mettre ſes Eſtats en proye à l'Eſpagnol, au notable préjudice de cette Couronne. Cela leur donne les juſtes deffiances, comme ſi la puiſſance d'Eſpagne, fortifiée de celle de France, tendoit à l'empire de toute l'Europe, & ne preſſoit l'accompliſſement du mariage du Roy que pour ce deſſein. Ils ſçavent que cette alliance n'eſt pas ſeulement de perſonnes, mais auſſi de conſeils : ils voyent que le Roy va meſler ſes affaires avec un Prince qui eſt en ſa pleine vigueur, luy va ouvrir l'entrée en toutes les parties de ſon Royaume, communiquer tous ſes conſeils, & recevoir les ſiens pour le gouvernement

de ſon Eſtat, & n'ignorent point que la Reine ſon épouſe aura ſes affections, ſes favoris, ſes deſſeins, qu'elle aura bien le pouvoir d'introduire des Eſpagnols aux plus grandes Charges & aux gouvernemens des places plus importantes, auſſi bien que depuis la mort du feu Roy nous y avons veu introduire des Italiens; que ſi ceſte puiſſance s'y établit une fois, comme il ſera mal aiſé de l'empêcher, ceſt Eſtat prendra une autre face, par le changement qui s'y fera de toutes choſes. Ils ſont en alarmes & pour eux & pour nous du ſubit partement du Roy, de voir que ſans néceſſité, au mauvais état où ſont les affaires du Royaume au dedans, on aille encore, en un âge ſi tendre, faire un effort à la nature, & hazarder la ſanté de ſa perſonne par l'accompliſſement de ce mariage, qui ſe pourroit différer à un autre temps, pour éviter les dangereux inconvéniens que cette précipitation en fait craindre de toutes parts, dont la calamité eſt déja cogneue à tous, les remedes à peu, & la façon de les appliquer preſque à perſonne : cependant le Roy croîtroit de plus en

plus avec l'âge, en force de corps & d'esprit, les affaires pourroient être en meilleur estat, ses sujets plus contents, ses voisins & alliez plus asseurez, & toutes choses avec sa personne plus disposées au mariage. Il ne dépendroit plus de l'ambition, de l'avarice, ny de toutes les perverses affections d'autres hommes. Il seroit luy-même arbitre de ses volontez, tiendroit les renes de son Empire, n'appelleroit aux Charges que les plus affectionnez à son service, aux gouvernemens que les plus fideles, à son Conseil que les plus gens de biens. Il seroit prudent pour oster le mal du milieu de son peuple, fort pour résister à ses ennemis, puissant pour asseurer les anciens alliez de sa Couronne; il seroit florissant en paix, invincible en guerre, & son Royaume comblé de bénédictions du ciel, & abondant en toutes sortes de félicités; alors il pourroit accomplir son mariage sans rien craindre, au lieu qu'à présent, au bruit de son partement, toute la France est en larmes & en affliction, toute l'Europe en alarme, les voisins en défiance, tout le monde en estonnement de la précipitation de ce mariage : alors ses subjects l'en supplie-

roient, ses alliez l'y convieroient, tous les hommes ensemble y apporteroient leur consentement, & Dieu sa bénédiction.

Ceux de la Religion prétendue réformée, qui ne desirent que le repos sous le bénéfice des Edits, disent tout haut que l'on advance ce mariage, afin de les exterminer durant le bas âge du Roy, auparavant qu'il puisse cognoître qu'ils sont membres utiles à son Estat; cependant que ceux qui desirent leur ruine, disposent entierement de sa puissance & de son authorité; que déja on chante les triomphes en Espagne; qu'un Jésuite l'a prêché depuis peu de jours dans Paris, où l'on voit même des Livres faits en Espagne & en Langue Espagnole, qui le promettent ainsi, & attribuent tous les malheurs que la France a receus depuis cinquante ans, même les détestables parricides de nos Roys, à la liberté de conscience qu'ils ont donnée à leurs subjects, & de ce qu'ils ont pris Genève & Sedan en leur protection. A cela ils adjoutent le refus que la Noblesse a fait aux Estats de demander la manutention des Edits de pacification, quoyqu'ils doivent estre

tenus & obſervez comme loy fondamentale de l'Eſtat, & la reception & obſervation du Concile de Trente jurée ſi ſolemnellement depuis peu de jours par le Clergé aſſemblé à Paris à la face du Roy & de ſon Conſeil, au grand mépris de ſon authorité & de l'honneur de ſa Couronne : choſe inouye auparavant, & qui n'a jamais été pratiquée en France ny ailleurs. Ils ſçavent le ſoin qu'on prend plus que jamais de jetter & entretenir la diviſion parmy eux, & que pour les affoyblir, on tâche de corrompre quelques particuliers d'entre eux par offres de charges, de dons & de penſions : ils voyent qu'en divers endroits du Royaume on enfreint les Edits ſans qu'ils en puiſſent avoir de juſtice, & qu'en meſme temps ſans néceſſité il ſe fait de grands préparatifs & levées de gens de guerre. Cela leur donne de juſtes craintes & deffiances, que ſous ombre des mariages d'Eſpagne, on ne veuille rompre les Edits, & les rejetter aux malheurs dont par le paſſé on a fait de trop miſerables eſpreuves.

Toutes ces choſes ont obligé Monſeigneur le Prince de ſupplier très-humblement le Roy de pourvoir, avant ſon

partement, à la réformation de ses Conseils, & abus & désordres de son Estat, dont il a nommé les principaux autheurs à Sa Majesté, qui sont le Maréchal d'Ancre, le Chancelier, le Commandeur de Sillery, Bulion & Dolé, lesquels par leurs violens conseils, & par leurs intelligences secrettes dedans & dehors le Royaume, remplissent tout le monde, les voisins & les domestiques, de soupçons & de méfiances.

Il y a encore d'autres personnes suspectes à l'Estat, lesquelles ledit Seigneur Prince ne nommé point à présent pour quelques raisons qu'il aime mieux taire que publier. Cependant pour prévenir la calomnie, & informer tout le monde de l'intégrité de ses intentions, il a estimé estre de son devoir d'en esclaircir tous Roys, Princes, Estats, & nations de la Chrestienté, & des justes & nécessaires raisons qu'il a eues de se retirer de la Cour.

Dit donc Monseigneur le Prince, que depuis la majorité du Roy & la convocation des Estats généraux, il a toujours esté près de Sa Majesté, pour lui témoigner par sa présence & par ses actions la très-humble obéissance qu'il

doit, & peut dire qu'il y a été receu : toutes sortes de tesmoignages d'hon- r & de bienveillance, quand il s'est des miseres & calamitez publiques, contraire maltraicté toutes les fois l est venu à toucher cet ulcere, & pour aucun intérest particulier on luy a peu faire abandonner celuy du lic & du bien général de l'Estat. acun sçait les mauvais traitemens on luy a faits, & que nonobstant les pris, bien sensibles à un Prince de sa ilité & de son courage, il a demeuré t mois à Paris sans bouger: quelque contentement qu'il ait peu avoir, & oyque souvent il ait été excité par devoir, appellé par la clameur pu- que, & pressé par la violence du l, néanmoins il a toujours patienté, tenté toutes voyes, jusques à ce que it le monde a veu sa présence y être istôt méprisée qu'utile, que l'authorité yalle étoit demeurée toute entiere en- les mains de ceux qui en abusent pour blir la leur, & que sa trop longue tience tournoit en ruine & dommage ce Royaume, leur donnant le loisir entreprendre toutes choses, pour in-

justes qu'elles puissent estre, faisant de leur propre interest une calamité commune, une confusion publique. Sa douceur, sa modestie & son respect n'a servi qu'à les aigrir, & les rendre plus audacieux, & sa longue & extrême patience, à les provoquer à entreprendre sur sa personne & sur sa liberté, lors même que tesmoignant l'entiere confiance qu'il prenoit de leurs Majestés, & que pour oster tous moyens à ceux qui ont toujours pris plaisir de calomnier ses actions, il remit entre les mains du Roy à la face des Estats la ville & le château d'Amboise, qui luy avoit été baillé par le Traité de Sainte-Ménéhou, pour faire voir à toute la France qu'il ne desiroit autres seuretés que celles qui dépendent de son innocence, de la bonne grace de leurs Majestés, & de la bienveillance des gens de bien; & n'y a artifices ny ruses qu'ils n'ayent employez pour l'esloigner de la présence du Roy & de ses bonnes graces, jusques à se servir du nom de Sa Majesté pour luy faire défendre par le sieur de saint Geran d'aller au Parlement à diverses occurrences qui se présentoient pour le

bien de l'Estat, avec commandement de l'arrester s'il n'obéissoit à ceste violence procédant des mêmes Conseils, esquels plusieurs fois on avoit délibéré de le mettre à la Bastille avec les autres Princes & principaux Officiers de la Couronne, qui se sont joincts avec luy pour demander la nécessaire réformation des désordres de l'Estat.

Enfin ledit Seigneur Prince après s'être mis en tout devoir, & attendu si longtemps les remedes qu'on avoit fait esperer, voyant qu'on se resolvoit à faire le voyage de Guyenne pour le mariage du Roy & de Madame, sans y pourvoir en sorte quelconque, & que tous les jours il étoit exposé à toute sortes de dangers, afin de ne deffaillir en cet endroit au public, & pour posséder sa vie en toute seureté & liberté, se résolut de se retirer en ses maisons, où ayant demeuré quelque temps on luy fit ouverture d'une conférence à Creil, où Monsieur de Villeroy ayant été envoyé de la part du Roy avec charge seulement de le convier de retourner à la Cour, ledit Seigneur Prince s'en excusa sur les justes occasions qu'il en avoit, ne le pouvant faire avec la dignité & seureté

qui appartiennent à un Prince de la qualité & condition en laquelle Dieu l'a fait naître, jusqu'à ce qu'il eût plu à Sa Majesté établir un ordre en ses Conseils, & pourvoir aux désordres de son Royaume, qui luy avoient été présentez par les remontrances de la Cour de Parlement. Sur quoy ayant pleu à Sa Majesté renvoyer vers luy ledit sieur de Villeroy à Clermont, avec quelque pouvoir plus ample, ils commencerent la conférence par la réformation desdits Conseils, & l'ordre que Sa Majesté y vouloit tenir, dont ledit sieur de Villeroy avoit charge de luy faire voir quelques réglemens, qui avoient été dressés pour cest effect, lesquels, en la pluspart, ledit Seigneur Prince trouva fort raisonnables : & pour le regard des plaintes publiques contenues ès remontrances du Parlement, il reserva à dire son intention, après en avoir conferé & pris l'avis des autres Princes, Officiers de la Couronne & Seigneurs joincts avec luy, lesquels pour cet effect il pria de se trouver à Coucy le 27. Juillet, où Sa Majesté ayant aussi trouvé bon de faire trouver ledit sieur de Villeroy, ils confererent bien avant sur le sujet desdites

remontrances, enſorte qu'on eſperoit qu'il ſe tiretoit du fruict de ceſte conférence au contentement du Roy & du public, ſi elle n'eût été rompue par le ſieur de Pontchartrain Secretaire d'Eſtat, lequel fut envoyé exprès de la part du Roy, pour faire entendre audit Seigneur Prince la réſolution que Sa Majeſté avoit priſe de partir le premier jour d'Aouſt, & faire ſon voyage de Guyenne pour l'accompliſſement de ſon mariage, & qu'elle le convioit de l'y accompagner, ou bien dire en préſence dudit ſieur de Pontchartrain ſi ſon intention étoit d'y apporter refus ou difficulté: ce que ledit Seigneur Prince ayant pris pour rupture manifeſte de la conférence, il ſupplia très-humblement Sa Majeſté par la réponſe qu'il donna audit ſieur de Pontchartrain, de l'excuſer s'il ne la pouvoit accompagner en ſon voyage ſi ſubit & ſi précipité, juſqu'à ce qu'il luy euſt pleu donner ordre & pourvoir à la réformation de ſes Conſeils, & aux déſordres de ſon Eſtat, & fait rendre la juſtice de ceux qui en ſont les autheurs, comme auſſi du ſoldat Italien de la citadelle d'Amiens pour l'aſſaſſinat commis en la perſonne du ſieur de Prouville.

Or ne sçavoit lors ledit Seigneur Prince, que sous ombre de ceste conférence on avoit dessein de l'investir & surprendre dans Clermont, ainsi qu'il l'eût esté infailliblement, s'il y eût séjourné plus long-temps; car pour exécuter ceste trahison projettée par le Maréchal d'Ancre & ses suppots, on avoit fait advancer quelques compagnies d'hommes d'armes & de chevaux-légers ès environ de Clermont, & rien ne leur a manqué que l'occasion. Mais maintenant il ne faut pas s'estonner si on a rompu ladite conférence & la négociation encommencée par M. de Villeroy, puisqu'elle ne servoit que de couverture à un si méchant & perfide dessein, quoique depuis on l'aye voulu déguiser.

Puis donc que le malheur de la France est tel qu'on rejette tous moyens propres & convenables pour y restablir l'ordre nécessaire, & éviter le péril qui menace tout le Royaume d'une entiere dissipation, que des moyens légitimes on est réduit aux extremitez par l'extrême violence & conspiration de si deloyaux Conseillers : bref, les choses estant montées au suprême degré de désordre & de confusion, le mal croissant

de plus en plus & s'irritant par la douceur des remedes, la prudence humaine réduite à une nécessaire option de maux, n'est plus empêchée qu'à suivre les moindres pour détourner les plus grands.

Pour ces causes, nous Henry de Bourbon, premier Prince du sang, premier Pair de France, assisté de plusieurs autres Princes, Ducs, Pairs, Officiers de la Couronne, Gouverneurs de Provinces, Seigneurs, Chevaliers, Gentilshommes, Provinces, Villes & Communautés tant d'une que d'autre Religion, faisant la meilleure & plus saine partie de ce Royaume, associés ensemble pour sa conservation: déclarons & protestons devant Dieu & les hommes, que nous ne consentons & ne participons aucunement aux pernicieux conseils dont on use au gouvernement & administration de cest Estat; que nous détestons toutes factions, entreprises & intelligences contre l'authorité du Roy; que notre but est, & n'a onques été, que de rendre à Sa Majesté la très-humble obéissance que nous luy devons, & à la Reine sa mere. Mais voyant que l'on previent l'esprit de leurs Majestez de mauvaises & fausses persuasions, qu'on abuse du

nom & de la jeunesse du Roy, & de la bonté & trop grande facilité de la Reine dont les volontez ne sont pas libres, & que leurs Majestez, par la juste crainte des forces de ceux qui les environnent & tiennent continuellement assiegez, sans permettre aucun accès sinon à ceux de leur faction, sont contraints d'authoriser leurs passions ; que l'on machine la ruine des bons François, qui souspirent comme nous après la réformation de l'Estat : nous nous sentons obligez de nous opposer à ces violences, & d'exposer tout ce que Dieu nous a donné au monde, nos vies mesmes, pour faire cognoître le Roy tel qu'il est, le tirer de l'oppression & des périls qui le menacent, faire entretenir les Edicts de pacification, procurer le soulagement du peuple, faire regner la justice, défendre les bons, & les garantir contre toute violence, faire punir les méchans, & restablir toutes choses en leur ancienne splendeur & dignité, par une générale & utile réformation de tant de désordres, & par la juste punition de ceux qui en sont les autheurs, auxquels nous imputerons tous les inconvéniens qui peuvent arriver de la juste défense

à laquelle ils nous ont réduits, dont ils seront seuls coupables, puisqu'au lieu d'arrester le mal qui menace l'Estat, ils le hâtent & précipitent, ayant donné les conseils de rompre la conférence, & refusé tous moyens & conditions justes & raisonnables, afin de porter le Roy à une guerre non nécessaire, & partant injuste, pour aux dépens de Sa Majesté se venger de leurs passions par l'effusion du sang de ses bons & fideles subjects. Déclarons que les armes que nous serons contraints de prendre pour cest effect, n'estans que pour le Roy & pour sa liberté, pour la conservation de sa personne, de sa Couronne & des loix fondamentales du Royaume, nous serons aussi toujours prêts de les poser, quand Sa Majesté plus libre & mieux conseillée aura pourveu aux choses cy-dessus représentées, & autres plus particuliérement déduictes par les remontrances de la Cour de Parlement, & par les cahiers des Estats : & jusques à ce qu'elle y ait apporté par sa prudence des remedes certains & convenables, nous la supplions très-humblement de donner le contentement à ses subjècts de différer son partement, attendu le

notable préjudice que Sa Majesté pourroit autrement recevoir par l'altération des cœurs & affections de ses peuples, dont les miseres & calamités, qui sont extrêmes & lamentables, leur feroient porter impatiemment de ne recueillir de l'assemblée des Estats le fruict & le soulagement qui leur a été tant de fois promis. Et d'autant que les mariages des Roys ne sont point affaires particulieres & domestiques, mais leurs Royaumes & Estats y ont très-grands intérêts comme choses qui peuvent entretenir ou rompre la tranquillité publique, nous supplions très-humblement Sa Majesté d'y vouloir faire garder l'ordre & chercher les seuretés nécessaires en affaires de telle conséquence, pour garantir son Estat à l'advenir contre les entreprises qui s'y pourroient faire à la faveur de son mariage, & pour cet effect avant toutes choses en faire vérifier & enregistrer le contract au Parlement, ainsi que par les termes d'iceluy elle y est expressément obligée, & qu'il a été pratiqué de tout temps ; ensemble une déclaration, par laquelle sera ordonné en conséquence & exécution des anciennes ordonnances & loix du Royaume,

que nuls Eſpagnols, ou autres Eſtrangers, ne ſeront admis en aucune Charges, Gouvernements, Offices, Bénéfices, Capitaineries, ny autres fonctions publiques dedans le Royaume, ny Offices domeſtiques en la maiſon de la Reine future, ainſi qu'il ſe trouve avoir toujours eſté pratiqué en tous Eſtats, notamment en Angleterre, lors du mariage de la Reine Marie avec Philippe Prince d'Eſpagne, où pareille déclaration pour pareille cauſe, & pour éviter pareils inconvéniens, fut vérifiée au Parlement du pays. Et pour lever les ſoupçons & juſtes défiances que les alliances d'Eſpagne, à cauſe de la précipitation dont on uſe pour les accomplir, ont donnés à tous les alliez de la France; nous ſupplions auſſi Sa Majeſté d'entretenir & confirmer de nouveau les anciennes alliances & confédérations que le feu Roy d'heureuſe mémoire a renouvellées avec tant de ſoin & de prudence avec les Princes, Potentats & Républiques eſtrangeres, comme l'un des plus certains moyens de la ſeureté de ſon Eſtat & du repos de la Chreſtienté. Que ſi nonobſtant ces conditions ſi raiſonnables, ſi néceſſaires & ſi légitimes, on fait ad-

vancer les forces du Roy contre nous, ou aucuns de ceux qui ſont aſſociés avec nous, ce que nous attendrons avant que de nous réſoudre à nous défendre, on ne doit trouver mauvais ſi nous oppoſons à cette violence une juſte & légitime défenſe, la nature & la néceſſité permettant à tous les hommes de défendre leurs vies & de repouſſer par tous moyens la force par la force, ne nous reſtant plus pour nous garantir du mal ſinon de recourir aux remedes extrêmes, qui néanmoins doivent être trouvez juſtes, puiſqu'ils ſont néceſſaires ; leſquels ayant évitez tant que nous avons peu, nous voudrions bien encore à préſent ne nous en aider, ſinon que nous ſommes réduits à ceſte extrémité, ou de voir l'extermination de la maiſon de France, & en icelle la ruïne de l'Eſtat, ou une défenſe légitime & néceſſaire pour la conſervation de l'un ou de l'autre.

Prions & exhortons tous les Princes, Pairs de France, Officiers de la Couronne, Seigneurs, Chevaliers, Gouverneurs, Gentilshommes, & autres, de quelque qualité & condition qu'ils ſoient, tous les Parlemens, tous les Ordres & Eſtats de ce Royaume, toutes les Villes

& Communautés, & généralement tous ceux qui se disent encore François, & qui ne se sont encore joincts à nous, de nous secourir & assister en une cause si juste. Requerons & adjurons tous les Princes & Estats estrangers, tous les anciens alliez & confédérez de cest Estat, de nous y prêter ayde, faveur & assistance, & ne permettre que de si bons & loyaux subjects, les Princes du sang, & autres Princes, & principaux Officiers de la Couronne, soyent opprimez par une telle conjuration, pour la conséquence qu'elle apporteroit à tous les Estats de la Chrestienté. Fait à Coucy le 9. Aoust 1615.

Signé HENRY de Bourbon.



LETTRE de Monſeigneur le Prince, envoyée au Roy & à la Reyne par le ſieur de Marcognet.

SIRE,

VOtre Majeſté aura appris par ma Lettre du ving-ſeptieſme du paſſé les juſtes raiſons qui m'ont contrainct de luy nommer ceux qui ſont autheurs & cauſe des maux qui travaillent voſtre Eſtat, & de la ſupplier, comme je fais encore très-humblement, de vouloir avant ſon partement donner un ordre certain & aſſeuré en ſes conſeils, & pourvoir aux déſordres qui luy ont eſté cy-devant repréſentez, tant par les remonſtrances de voſtre Cour de Parlement, que par les cayers des Eſtats généraux, faire punir ceux qui ſe trouveront coulpables, & de rendre la juſtice de l'aſſaſſinat commis en la perſonne du ſieur de Prouville, Sergent Major de voſtre ville d'Amiens, & de m'excuſer ſi juſques à ce qu'il euſt pleu à V. M. pourvoir à ces choſes, je ne la pouvois accompagner à ſon

son voyage, à cause de son subit & précipité partement. Mais d'autant, SIRE, que ceux qui ont donné à Vostre Majesté les conseils de rompre la conférence & négociation de Monsieur de Villeroy, qu'elle avoit auparavant trouvée bonne, & jugée nécessaire pour son service, & qui ont toujours prins plaisir de rendre toutes mes actions odieuses & suspectes à Vostre Majesté, quoy qu'il ne s'y puisse remarquer que fidélité & intégrité, pourroient sur ces occurrences luy déguiser ce qui est de mes intentions, calomnier mes actions à l'endroit de Vostre Majesté, & respandre leurs calomnies par tout vostre Royaume, mesme par toute la Chrestienté; j'ay estimé estre obligé, par l'interest que j'ay de garentir mon honneur & ma réputation, d'envoyer à Vostre Majesté la déclaration signée de ma main qui vous sera présentée par le sieur de Marcognet, & laquelle je supplie très-humblement Vostre Majesté de voir par son œil équitable mes actions & déportemens passez, leurs causes & leurs effects, & les mauvais & périlleux conseils des ennemis de vostre Estat qui

en esbranlent les bases & fondemens pour le porter à sa ruyne. Vostre Majesté recognoistra ma patience & mon obéissance, leurs injustes procédures, & les violentes entreprises qu'ils font tous les jours contre l'authorité de Vostre Majesté, laquelle je supplie aussi très-humblement trouver bon que j'envoye ladite déclaration à toutes les Cours de Parlement, & autres Cours notables de vostre Royaume, & à tous Princes & Estats vos alliez & confédérez, afin que chacun puisse cognoistre à quoy tendent mes actions qui n'ont & n'auront jamais autre subject que le bien de vostre Estat, & la conservation de vostre Couronne. Et sur ceste véritable protestation que j'en fais à Vostre Majesté, je prie Dieu qu'il vous assiste de son esprit, pour manier vostre sceptre & conduire vostre Estat en paix & tranquillité, vous inspire de bons conseils de s'asseurer de fideles Conseillers, vous donne force, puissance & courage pour composer * les mauvaises humeurs de ce Royaume, consolider ses playes, destourner les malheurs qui les menacent, & me rendre si heureux de pouvoir

* Adoucir, calmer.

continuer toute ma vie à rendre à Vostre Majesté le très-humble service, à quoy la nature & le devoir obligent,

SIRE,

Vostre très humble & très-obéissant & très-fidelle subject & serviteur,
HENRY DE BOURBON.

A LA REINE.

MADAME,

LA Regence de cet Estat dans le bas aage du Roy mon souverain Seigneur vous a préparé de conserver ensuite le pouvoir dans les affaires. Mais les Ministres abusant de vostre bonté innocente du mal, préférant leurs desseins particuliers au bien de l'Estat, ont excité une clameur publique qui a jetté devant nos yeux la remonstrance du Parlement, ouye, leuë, & imprimée, mesprisée toutefois & négligée par opiniastreté, par dessein & sans raison, les cayers des Estats estoufez contre la reigle ordinaire qui requiert la vérification dans le Parlement, par l'audace & la témérité

d'aucuns des Ministres coulpables des désordres de l'Estat. Le mal croissant m'a fait quitter la Cour un temps pour dissimuler le mal, esperant le restablissement sans me plaindre, un temps tesmoignant le mal par mon mescontentement sans en esmouvoir la France, laquelle estant à ceste fois en péril, Madame, ma naissance, ma fidélité & mon courage m'obligent (pour me garentir de blasme) de vous en descouvrir la cause (que V. M. seule peut arrester) ; de me pleindre de quelque Lettre envoyée sous l'authorité du Roy (dont on abuse insolemment) par toutes les villes de son Royaume portant deffences de m'en ouvrir les portes, ce qui ne vient que de ceux qui se sentent coulpables des maux, qui craignent l'Estat, & qui exécutant la guerre espérent se garentir dans la confusion du juste chastiment qu'ils ont mérité. Mais considerez, s'il vous plaist, Madame, qu'il n'est pas raisonnable que pour la demande que je fais de leur justification, ou de leur condamnation, toute la France soit portée à la ruine indubitable. V. M. peut empescher ce malheur, faisant qu'ils soient donnez à la justice, & lors je ne man-

queray à ſuivre le Roy par-tout où il luy plaira me commander : mais cependant cet action comblera voſtre vie & voſtre aage de bénédiction. Prenez donc bons conſeils, (Madame,) quittez ceux du préſent, puiſque par l'événement ils ſe ſont trouvez pervertis, contentez-vous du voſtre & de ceux que voſtre bon naturel peut vous fournir. Chaſſez tous les Miniſtres coulpables, indignes de charges publiques. Croyez celuy qui par nature, par affection & par devoir, a intereſt à la conſervation du Roy, à la voſtre, à celle de l'Eſtat. Et le remede ne ſe pouvant trouver par ma très-humble priere & remonſtrance, pour garentir la France de ſa ruyne totale ; excuſez ſi je m'oppoſe au mal, gardant l'obéiſſance au Roy, & le reſpect qui eſt deu à V. M. J'envoye au Roy la déclaration de juſtification de mes actions paſſées, & de ce que j'aurai à faire à l'advenir, qu'il communiquera, comme j'eſpere, à V. M. à laquelle je deſire demeurer,

MADAME,

Voſtre très-humble très-obéiſſant & très-fidelle ſerviteur,

HENRY DE BOURBON.

REPONSE de la Communauté deGentilly & Bourgades voisines à la sommation contenue au manifeste de Monseigneur le Prince de Condé.

MONSEIGNEUR,

NOus n'eussions jamais pensé être tant honorez, que de recevoir vos avertissemens & vos sommations de vous assister en la poursuite que vous avez entreprise depuis deux ans, pour la réformation des désordres qui se sont glissez en ce Royaume depuis la perte de son restaurateur Henry le Grand d'immortelle mémoire. Nous sommes une petite Communauté, un bien petit intéressée en ces désordres; mais qui court grande fortune de sa ruine, si vous prenez les armes. La paix nous fait la retraite & la recréation des gens de lettres, avec lesquels nous gagnons nos vies, & sans lesquels nous aurions beaucoup à souffrir.

Votre Grandeur trouvera bon, s'il luy plaît, que satisfaisant à votre requisition,

que nous regardons comme un commandement, nous luy faisions tenir le résultat de notre assemblée, laquelle a été composée de six Bourgades voisines, & au jour de laquelle Dieu permit qu'il s'y trouva un honneste homme qui conduisoit six jeunes enfans, qui avoient la mine d'être de bonne maison, desquels nous fûmes curieux de sçavoir les noms. Le maître s'appelloit *Edon* sieur de la *Sophie*, les enfans avoient nom, *Eubole*, *Upacone*, *Dicaye*, *Arkimene*, *Omale & Orton*; lesquels nous voyant ainsi assemblez, le maître s'étant enquis du sujet, nous requit de lui donner entrée pour voir comment nous nous gouvernerions; ce que chacun trouva bon. Il y vint donc avec sa petite troupe pour écouter seulement; mais son visage & sa contenance nous donnerent un tel respect, que chacun le pria de prendre place honorable, de faire quelqu'ouverture sur l'affaire présente, & trouver bon qu'un honnête homme qui a une maison au bourg, nommé le sieur Pisos, écrivit ce qui se passeroit: ce qu'approuvé de tous, le silence imposé, ledit sieur de la Sophie dit qu'en toutes affaires il y avoit quatre circonstances à consi-

derer, les perſonnes, le temps, le lieu, & la choſe dont on traitoit.

Quant au premier, que vous étiez le plaignant, le Roy écoutant; que c'eſt une maxime très-juſte, que celui qui propoſe, ſe plaint & accuſe, doit être ſans tache & macule, ce que l'on appelle majeure de toute exception. Qu'il n'étoit point courtiſan pour connoître ſi vous êtes tel; mais qu'il avoit lû ces derniers jours un petit Traité intitulé votre légende, qui étant vray ſeulement au quart, il n'y avoit aucune apparence que vous vouluſſiez & penſiez, non pas à demander, mais entendre à aucune réformation. Que la reparation du débat que vos proches ont fait à votre origne, & la vengeance de Monſeigneur votre pere, ayant été négligée de vous, votre ſilence vous fermoit la bouche de parler d'autruy, notamment quand c'eſt choſe qui vous a apporté tout profit & honneur, qui ſont les grands ſoupçons de l'avoir prévû, & d'en avoir été fort aiſé. Que l'on y touche la folie de votre enfance, la recalcitration de votre adoleſcence tachée de vices, que la pudeur & le reſpect qu'il vous doit

ne luy permettoient point de nommer. Que votre demande, Qu'eſt devenu tant d'argent? n'eſt pas ſéante à celuy qui a touché près d'un million d'or, & fait donner autant à ſes adherens. Que vous n'avez combattu que ſous le guidon de la femme de Vulcain, jamais ſous celui de Mars. Qu'il ne fait gueres ſeur de vous faire plaiſir, ſi l'on n'en veut être mal payé, comme vous le montrez au Roy d'Eſpagne, & aux Archiducs, après vous avoir ſi humainement receu en Flandre & à Milan. Qu'il y avoit une page entiere de vos déportemens & exercices journaliers, avec leſquels on ne fait jamais grande fortune. Quant à vos aſſociez, qu'il n'y avoit à craindre que les ruſes d'un vieux brouillon de Renard, qui ne fit jamais que du mal, reconnu comme il eſt, tant de l'une comme de l'autre Religion. Que la perſonne à qui vous avez à faire, eſt le Roy, l'oinct du Seigneur, fils de celuy qui vous a fait ce que vous êtes, juſques au mépris des formes de juſtice, fils de celle qui vous a donné tous les biens que vous poſſedez, & qui ne parle de vous qu'avec honneur, & ne deſire rien plus que de vous contenter.

Pour le temps : qu'il est mal pris au tendre âge du Roy, où les mauvais esprits ont accoûtumé de faire leurs efforts.

Pour le lieu : que si vous aviez quelque chose de bon à dire & proposer, & avec le respect que vous protestez par tous vos écrits porter à leurs Majestez, il ne falloit point sortir du Conseil, chacun les eut embrassez ; & en cas de refus, on ne se fût point porté à faire la guerre, & mettre le feu & répandre le sang par tout le Royaume, pour faire faire pénitence à ceux seuls que vous reconnoissez ne vous avoir jamais offensé, contre le commandement exprès que Dieu vous donne, comme à nous, de supporter tout avec patience.

Quant à la chose dont il s'agit, il dit avoir lû tous vos écrits & ceux de vos confidens : qu'il n'y apprenoit que du langage, encore langage très-barbare, & mal limé en quelques endroits ; qu'accusant & nommant cinq personnes, vous pensez avoir assez fait. C'est une mauvaise qualité à un Prince que celle de délateur, & à un Prince de votre rang, eu égard que quelques-uns des accusez ont plus d'honneur d'être accusez de

vous, qu'ils n'auroient de blasme d'avoir été curieux de leurs affaires; car pour celles de l'Etat, ils n'estimoient pas que vous dussiez croire que l'on en prît leurs avis.

Que M. le Chancellier ne donne aucuns sujets à la France, ni à vous en particulier, de l'enfiler en cette patenostre: que vous l'avez fait pour satisfaire à l'envie de ceux, qui, abusans de votre nom, disoient toutes sortes de mensonges & de calomnies, pour luy penser nuire; la deffense duquel ne se prendra qu'en la sincérité de ses actions, luy parlant, n'ayant charge, pouvoir ni obligation de parler pour luy que la parole de Dieu.

Que la réponse aux cahiers des Etats ne vous peut que nuire, si les achapts & confidences des bénéfices, notamment à personnes mariées, y sont deffendus, les mœurs corrompues reprimées, si on fait rendre l'argent à ceux qui en ont trop receu, si l'on supprime les offices créez de nouveau depuis cinq ans, si l'on ne reçoit une compagnie de Gentilshommes que vous appellez Chevaux-légers; quand on fait une menée pour donner une injuste évocation contre

un Officier de Cour souveraine, si l'on chasse des compagnies des Juges, ceux qui ont charge & intelligence avec les Princes & grands Seigneurs; bref quand on voudra bien faire.

Que la trop fréquente raison que vous demandez que l'on fasse à la Cour, nuit grandement à cette si grande, si juste & si auguste compagnie, laquelle il semble que vous qualifiez, ou d'auctrice, * ou protectrice de vos mouvemens: à quoy j'oserois assurer qu'elle ne pensa jamais, & qui obéissant au Roy, punira les refractaires à cette Ordonnance divine. Et partant, qu'il falloit conclure que ce que vous demandez, & ce que vous desirez, sont choses contraires: que les unes & les autres n'estant gueres bonnes, vous criez à l'aide à toutes sortes de gens. Vous persuaderez, si vous pouvez, à ceux de la Religion P. R. qu'il y va de leur intérêt; ce que nulle personne bien sensée ne se persuadera jamais. Et s'ils étoient si mal conseillez que de vous croire, que donnant du travail aux Catholiques, il y en a beaucoup d'entre eux qui vivans en liberté & assurance, ne vous auroient gueres d'obligation. Il concluoit qu'il n'y auroit que l'es-

* Auteur.

prit diabolique & tentateur qui ſemeroit cette zizanie & cette diſcorde, à quoy nous ne devions nullement participer, ains demeurer fermes en l'obéiſſance du Roy, juſques à y mettre nos vies contre ceux qui s'y oppoſeront, à l'abri de cette idole vermolue du bien public, duquel les petits enfans ſe moquent.

Et cependant avoir recours à Dieu, le prier de vous faire changer d'avis & de conſeil, & à votre imitation prier, voire * conjurer ceux du plat pays d'ouvrir les yeux de l'entendement, pour prévoir les maux dont vous voulez combler les peuples, & boucher les oreilles au flageolet de ce bien public, abhorrer & deteſter les calomnies qui ſe répandent contre l'honneur & la probité du premier Magiſtrat.

Ce que toute l'aſſemblée approuva, & trouva bon de vous faire entendre pour vous ſervir de témoignage de ſa ſaine intention, & que tous les aſſemblez entendent demeurer,

MONSEIGNEUR,

Vos très-humbles & très-obéiſſans ſerviteurs, les habitans de Gentilly. *Signé* PISOS.

* Même.

LETTRE du Roy d'Espagne écrite de Burgos à leurs Majestés Très-Chrétiennes, étant alors à Bordeaux.

AInsi que tous les Roys sont freres, aussi tous les Princes, notamment les Chrétiens, se trouvent intéressez en la cause des Princes. Ayant eu avis de notre bien-aimé cousin le Duc d'Iquigno notre Ambassadeur en vos Royaumes, du grand trouble qui retient en crainte vos sujets, & retarde l'accomplissement dernier de nos glorieuses alliances & confédérations, bien triste de la fâcherie & douleur qu'en conçoit Vostre Majesté mal servie de ses plus obligez sujets, faisant partir l'Infante de notre ville de Burgos, pour être conduite de nous jusques sur la frontiere, en vous envoyant par ce moyen le gage plus précieux de notre affection envers vous, nous avons voulu de notre part vous assurer de toutes sortes d'assistances, soit par mer ou par terre, la part * où il plaira à Votre Majesté employer ce qui est de notre pou-

* En quel endroit.

voir & puissance à l'encontre de qui que ce soit qui trouble votre repos, & la paix de vos Etats & Provinces, sans que pour cela vous ayez besoin de tant vous travailler pour ramener vos sujets au chemin de l'obéissance qu'ils vous doivent, ainsi comme vous faites à force d'hommes, d'armes & canons. Composez * premierement toutes choses avec la douceur, & puis où la douceur n'aura lieu, il est de la dignité d'un Roy de France de surmonter la force par la force, punir les rebelles, châtier les séditieux, courir sus aux mutins, & se bander de vive puissance contre les ennemis d'une florissante Monarchie, en quoy, si besoin est, employez l'assistance de vos amis, & n'épargnez jamais le secours ni le pouvoir de ceux qui vous aiment, & méprisent ceux qui inquiétent la tranquillité publique de vos Royaumes. Ce qui nous est à plaisir est de connoître la grande affection de M. le Duc de Guise envers la France, Prince, à la vérité, duquel vous ne pouvez vous promettre autres choses que prospérités & victoires, tant que le sang de cette illustre maison s'offrira

* Appaisez.

aux ſervices de ſes Roys, & ſe voudra libéralement eſpandre pour la deffenſe légitime & de l'Egliſe & de l'Etat. Ce grand Prince eſt trop bien né, & tient trop de l'humeur de ſes glorieux prédéceſſeurs, pour écouter volontiers les paroles de ceux qui jamais n'ont profité en France que pour la ruine & déſolation de ce Royaume. C'eſt pourquoy vous aſſurant en ſes fidélitez, & vous repoſans en ces veilles & continuelles ſollicitudes, vous aurez à plaiſir de le voir courageuſement mettre la main aux armes pour la gloire de ſon Roy, à la ruine & confuſion des ennemis de l'Etat, & pour la renommée ſinguliere de tous les Princes de ſa très-illuſtre maiſon de Lorraine. Servez-vous donc de ceux qui n'ont rien de plus cher que la grandeur de vos ſceptres, qui vous offrent tant volontiers & leurs forces & la vie de leurs alliez pour vous maintenir en repos, en dépit de ceux qui ont à contrecœur la paix & le repos de vos Royaumes. Ecoutez vos amis, aimez vos alliez, chériſſez vos parens, embraſſez leurs avis & ſuivez leurs conſeils; & vous trouverez le repos de vos peuples, la félicité de vos ſceptres, la gran-

deur de vos couronnes, & obligez d'amitié entre tous les Princes & grands Roys vos alliez, le plus affectionné au bien & au repos de vos Etats.

Signé PHILIPPE.

De Burgos le 28. Octobre 1615.

HARANGUE du Capitaine la Carbonnade aux Soldats de M. le Prince en 1615.

HOla, soldats : ce tintamarre durera-t-il encore long-temps ? Si bientôt il ne prend fin, il est à craindre que plusieurs ne soient contraints de quitter la Prime & la Picardie pour jouer à la condamnade. Pour lors tous les repentis ne seront pas dans dans la rue S. Denis,* & verra-t-on beau jeu si la corde ne rompt. Mais M. Jean-Guillaume ** pourvoira à ce que cela n'arrive point.

* Les filles saint Magloire au coin de la rue Sale au Comte, étoient des filles repenties qui y avoient été transferées de l'Hôtel de Soissons.

** Le Bourreau avoit ce nom en ce temps-là, comme aujourd'huy M. Charlot.

Vous tournez tout en risée, quand on vous avertit de quitter le service de Messieurs les Princes pour prendre celui du Roy, & vous ranger à vos devoirs; mais prenez garde que l'un de ces jours mal ne vous en prenne. Considerez que, qui s'attaque à son Prince, à son maître & Seigneur souverain, comme vous faites à présent, se prend à forte partie, & difficilement en peut-il sortir sans y perdre la vie, ou pour le moins sans y laisser du poil.

Vous n'avez pas voulu obéir à l'Arrest donné par la sage Cour du Parlement de Paris, de tout temps honorée & respectée des plus grands, qui vous commandoit de vous retirer en vos maisons dans le temps porté par iceluy, sous peine d'être déclarez criminels de leze Majesté.

Mais songez que la saint Martin approche, & qu'il ne vous en prendra * de même, comme d'avoir méprisé une Sentence donnée par les Maires de vos Villages. Vous avez des gens en teste, qui sont trop prudens, & trop bons serviteurs du Roy pour permettre que cela se passe soubs silence, au grand mépris

* Il n'arrivera.

du Roy & de ſa juſtice. A quoi tend tout ce mépris, ſinon à une pure rebellion contre l'Etat ?

Un jour Traſibule Duc & chef de guerre des Athéniens, craignant une rebellion de ſes ſujets, envoya un meſſager vers Périandre l'un des ſept ſages de la Grèce pour lui demander conſeil comment il pourroit ſe maintenir en ſûreté en ſa République. Ce ſage Philoſophe ne voulut point donner ſa réponſe par écrit à ce meſſager ; mais l'ayant mené en un champ de bled prêt à moiſſonner, prit une faucille en ſa main, & coupa tous les épis qui ſurpaſſoient les autres, diſant au meſſager : Tu as vû ce que j'ay fait, rapporte le fidélement à ton maître.

Par-là Traſibule reconnut qu'il devoit ôter de ſa République tous les ſéditieux afin de ſe rendre paiſible. Que nous repréſente autre choſe ce Traſibule ſinon notre Roy, François de nation, & Louis de nom ? Lequel voyant une eſpèce de rebellion ſe former en ſon Royaume, envoyera un de ces jours vers nos ſages & prudens Seigneurs de Parlement pour demander conſeil comment il pourra maintenir en ſeureté ſon Royau-

me? Lesquels luy en montrant les moyens, feront sévérement punir quelques-uns des infracteurs, & par-là le Roy reconnoîtra qu'il faut que de tout point il soit obéi en son Royaume, & que ceux-là soient punis qui sont si outrecuidez * que de contrevenir à ses volontez, & de ne point obéir aux Arrêts donnez par les Officiers de sa Couronne. Je vous demanderois, séditieux que vous êtes, à quel but vise votre insolence; mais je crois que cela ne me serviroit de rien, & que vous seriez sans aucun repart; ** car il n'y a que la liberté de piller le bon homme, qui vous ait fait épouser le parti que vous suivez, directement opposé à celui que vous devriez suivre.

Vous pensez prendre la lune aux dents, mais vous vous y trouverez courts, & il ne vous servira de rien de faire les chevaux échapez, d'autant qu'on vous attrapera bien, & vous mettra-t-on de quoy au col qui vous arrêtera de telle façon qu'une autre fois vous n'aurez point volonté, ny moyen de courir. A l'égard de ceux qu'on ne pourra attraper, qui seront, je m'assure, en petit nombre

* Présomptueux, hardis.
** Sans repartie, sans replique.

on les galoppera si bien, qu'ils auront besoin de se faire faire une saignée, de peur qu'ils ne deviennent ladres, tant la peur d'être attrapez sera grande.

Il y a long-temps que vous battez la semelle, & que vous faites suer le bon homme, tel est votre dire quand vous le pillez : mais certes si le Roy avoit voulu permettre de vous courir sus à toute bride, il n'y a point de doute que, sans piquer des éperons, vous seriez déja arrivez au pays des taupes.

Sa grande clémence & débonnaireté attend toujours de vous une resipiscence. Si vous vous endormez & obstinez en vos fautes, quand vous voudrez vous reconnoître, peut-être serez-vous courts d'un point, & vous fera-t-on faire le saut de la carpe, & garder sans bonets de nuit les moutons au clair de la lune, * & puis gare ceux qui sont sujets au serein.

A présent faisant suer le bon homme, ainsi que vous dites, vous morguez les bons & fideles serviteurs du Roy avec des yeux roulans en la teste comme à un chat qui tombe de quelque goutiere ; mais gardez que vous ne soyez contraints

* Etre exposés au gibet à la campagne.

de les morguer l'un de ces matins avec des yeux clos, ne touchant des pieds en terre de la hauteur de trois ou quatre aulnes de Paris.

C'eſt l'ordinaire des mauvaiſes natures de convertir tout en mal, comme les ſerpens convertiſſent toutes leurs nourritures en poiſon. On vous a ſouventefois avertis de quitter vos pernicieux & déteſtables deſſeins, témoins en ſont tant de petits livrets que l'on a vû courir par Paris depuis quelque temps; mais au lieu d'y penſer & de vous déſiſter, vous vous êtes rendus plus méchans & opiniâtres, auſſi bientôt en devez-vous eſperer la punition. Tous les fidéles François n'attendent ſeulement qu'un ſimple commandement du Roy, pour vous mettre, partie au fil de l'épée, & partie entre les mains de M. Jean-Guillaume, à ce qu'il vous octroie le collier des Chevaliers de ſon ordre.

Si vous aviez autant de courage, comme vous voudriez que l'on crût que vous en avez, vous iriez trouver l'Empereur pour en témoigner des effets contre le Turc, qui menace toute la Chrétienté d'un prompt & bref malheur,

& vous ne l'éprouveriez point contre vos compatriotes.

En vous abbreuvant de leur ſang, ne craignez-vous pas, d'hommes que vous êtes, de devenir des loups raviſſans, comme jadis les Neurres, peuples de Scythie, habitans vers le fleuve Boriſthenes, le devenoient en quelques ſaiſons, après pris avoir certains breuvages ?

Tournez, ſi vous me croyez, vos armes contre tout autre, que contre votre Prince ſouverain, d'autant que vous n'y gagnerez qu'un ſeul abbregé de vos vies; car il eſt ſuivi de gens qui ne refuſeront jamais la lice, ſi ce n'eſt pour le peu d'honneur qu'ils y voyent contre telles racailles * que vous êtes, qui, comme veſſies, n'eſtes enflez que de vent & de malice.

* Mauvaiſe race.



L'HEUREUX succès de la conférence de Loudun, tenue entre le Roy & nos Seigneurs les Princes. Ensemble les publiques allegresses de la France pour le sujet de la paix arrestée en 1616.

AVec autant de submission & d'humilité que des sujets fidéles sçauroient rendre à leur Roy, auquel est empreinte la marque de la divinité, & avec une affection non moins grande & respectueuse que celles des enfans obéissans en la présence d'un bon & charitable pere, toutes les Provinces de la France, voire toute la France en général, avec abondance de larmes, avoit par ci-devant fait & envoyé les plaintes à Sa Majesté pour très-humblement la supplier de prester l'oreille de sa clémence ordinaire pour entendre les maux dont elle est chargée, les malheurs où elle est réduite, & le désastre où elle est arrivée par la misere de la guerre, & regarder son affliction avec un visage de pitié, & non avec le foudre à la main, armé

armé d'éclairs & ceint de turbillons, mais entouré de rayons gracieux & pleins de miséricorde pour rasseurer son peuple & remettre la paix en ce Royaume : à quoi sadicte Majesté ayant fait cognoistre que rien ne luy étoit si à cœur, s'est resolue de composer doucement toute chose, & de dissiper par de prudents avis des meilleurs Officiers de sa Couronne, tous les nuages de troubles & de tempestes qui alloient menaçans de ruine & de naufrage ce grand vaisseau de la France.

De son costé aussi Monseigneur le Prince a assez fait paroistre par les Lettres qu'il rescrivit au Roy, & lui envoya par M. le Baron de Thiange dès le commencement de la présente année, qu'il avoit tout-à-fait son affection à la paix, suppliant humblement Sa Majesté la vouloir donner à son peuple, & que de sa part il ne refusoit tous moyens à luy possibles pour y contribuer : aussi est-il d'un naturel trop bon, & la nature l'a fait naître d'une qualité trop auguste pour penser qu'en lui-même il conçoive jamais aucun mauvais dessein contre un Etat, à la conservation duquel il a si grand interest, ayant l'honneur

d'être premier Prince du ſang, & proche parent du Roy. Et combien que par le paſſé ſes actions ſemblent avoir été un peu trop zélées, néanmoins elles démentiront toujours ceux qui par tant de faux bruits voudroient donner quelque mauvaiſe impreſſion de ſes déportemens à l'advenir. Il ne voudroit pas oublier ny mécognoiſtre les faveurs & les bienfaits dont il ſe ſent étroictement obligé à leurs Majeſtez, pour leur en rendre autre choſe qu'un très-humble ſervice, & pour convier par ſon exemple tous les autres Princes & toute la Nobleſſe qui l'aſſiſte, à l'amour & à l'obéiſſance qu'elle doit à ſon Souverain. Bref c'eſt faire tort à ſa reputation d'entrer en ombrage de luy, n'ayant pour but & principal objet, après l'honneur de Dieu, que le ſervice du Roy, la manutention de la paix, & la tranquillité du Royaume, ſa vie, ſon bien, & ſon eſpée n'étant conſacrez qu'à l'éternelle conſervation de la gloire & ſplendeur de cette Couronne. Car, comme on dit que Céſar en relevant les ſtatues du grand Pompée aſſeure les ſiennes, de même Monſeigneur le Prince juge bien que le zele qu'il apportera

à maintenir inviolable l'autorité du Roy, sera le vray soûtien de la sienne propre.

Mais s'il y a quelques autres, qui abusans de son nom & de sa qualité & des Princes qui sont joincts avec luy, & voudroient sous un manteau si spécieux brouiller dans l'Etat, & susciter à ces Princes de mauvais Conseillers, pour les engager à nouveau remuement, ils ont les yeux trop clair-voyans pour ne discerner pas ceux qui desirent vrayement leur bien d'avec les autres, qui poussez d'une aveugle passion, en se procurant du mal à eux-mesmes, les envelopperoient enfin dans leur propre ruine.

On sçait assez que les esprits violents n'ont point manqué d'emprunter force beaux prétextes, pour donner couleur à l'injustice de leur procédure.

Tantost ils ont trouvé à redire au gouvernement de l'Etat, controllent les actions des Officiers : comme si la France devoit être un vaisseau conduit sans ordre, chacun en veut tenir le gouvernail ; tel pensant qu'à force de murmurer, il se rendra beaucoup plus considérable, comme si le Roy n'avoit pas l'ame assez forte & généreuse pour dé-

daigner les chagrins & mécontentemens volontaires qu'il voit prendre à quelques uns de ses sujets.

Mais que pensoient advancer tels gens par leurs caprices ? Où pensoient-ils être ? Que cuidoient-ils * faire ? N'ont-ils pas veu tous les peuples & toutes les villes capitales du Royaume portées au bien, ne respirans que service & obéissance envers le Roy ? Ne pouvoient-ils pas bien juger que toujours les Princes bien nez, comme sont ceux-cy, se reconcilient toujours avec leur Roy, & qu'ils les délaisseroient en leurs intentions, sans suivre leurs mauvais conseils, comme finallement les ayans recogneus trop pernicieux au repos de l'Etat ?

Ne voyent-ils pas d'ailleurs toujours la Royauté puissamment fortifiée & assistée des Officiers de la Couronne & des Parlements, la terreur des mutins, & le support des pacifiques ? Et maintenant qu'ils voyent que tout se réduit contre leur intention, que trouveront-ils autre chose que honte & confusion, par-tout où témérairement ils voudroient entreprendre de troubler l'Etat ? Où sera la Noblesse ou les Gouverneurs des places qui les favoriseront dans les Provin-

* Pensoient, s'imaginoient.

ces, puisqu'autrement ils en seroient désavouez du Roy & des Princes, mais au contraire leur courroient sus, si à armes ouvertes ils vouloient éclore quelque mauvais dessein contre le service de Sa Majesté.

C'est là pour les mauvais Conseillers de nos Seigneurs les Princes; qui toutefois ayant recogneu le charme de leurs conseils & le mal qui déja s'en repandoit par la France, à la désolation & publique calamité de tout le pauvre peuple, se sont résolus à la paix, & tous unanimement supplient le Roy la donner à son peuple, permettre une conférence pour délibérer des choses plus nécessaires à la composition d'une paix de durée, & repos ferme & stable pour tout le corps de ce puissant & florissant Empire.

Sa Majesté dès-lors qu'elle étoit encore à Poitiers, ayant pris la matiere en affection, considérant combien ce dernier trouble avoit causé de ruine à son peuple, d'affoiblissement & de diminution à l'Etat, résolut de l'avis de la Reine sa mere, & du consentement de plusieurs Princes, Seigneurs & Officiers de sa Couronne, & des gens de

son Conseil, d'accorder & permettre ladite conférence demandée par Monseigneur le Prince, comme il fit; & fut le lieu assigné pour la tenir dans la ville de Loudun, ainsi que l'on fit à savoir à mondit sieur le Prince, qui pour lors étoit à Fontenay-le-Comte où la tresve d'un mois fut accordée avec luy, & les articles & conditions d'icelle dressez & accordez par l'entremise de Monsieur le Duc de Nevers, de Monsieur le Maréchal de Brissac, & de Monsieur de Villeroy, eux deux y envoyez comme Commissaires deputez de la part de Sa Majesté pour ce subject.

Le lieu de la conférence assigné en ladite ville de Loudun, s'y trouvent de la part de Sa Majesté lesdits sieurs de Brissac Maréchal de France, & de Villeroy Secretaire d'Etat, & quelques autres Conseillers d'Etat, Commissaires deputez audit lieu pour traiter en ladite conférence avec Monsieur le Prince: la tresve a été continuée par plusieurs & diverses fois, pour avoir le temps de résoudre les difficultés qui y ont été proposées de part & d'autre.

Le Vendredy 25. de Mars jour de la Notre-Dame, commença à naître un heureux succès de toute cette conféren-

ce, & les premieres résolutions de la paix : & du depuis toujours de mieux en mieux les affaires ont réussi au contentement de tout le peuple : si bien qu'à présent, Dieu mercy, il y a apparence d'espérer du repos à l'advenir, puisque l'on nous asseure que le Roy & nosdits Seigneurs les Princes sont d'accord, sont réunis & sont ensemble, & que personne par conséquent ne doit entrer en soupçon ny en ombrage sur la derniere tresve qui a été publiée dans Paris & ailleurs, jusques au vingt-cinquiesme du présent mois d'Avril : car elle n'est continuée ny publiée que pour n'avoir le temps de contenter les gens de guerre, & de licencier les troupes petit à petit, craignant que le peuple de la campagne n'en soit incommodé davantage. La paix, François, la paix vous est donc par ce moyen asseurée & certaine : & toy, ville de Paris, prépare-toy à la réjouissance pour recevoir ton Roy & ta nouvelle Princesse: les jeunes ans de leurs Majestés ne respirent que bontés pour te faire vivre en repos & en toutes sortes de prospérité, tu les verra bientôt t'éclairer de leurs brillans rayons, & enrichir l'argent de ta navire de leur

Royale présence. Et toy France, respire maintenant, rasseure ton front, & essuye tes larmes sous la bien venuë de cette heureuse paix, espere de l'issuë de cette belle conférence un siécle fructifiant en bonheur, & avec la croissance de l'âge de leurs Royales Majestés, l'accroissement de ta grandeur, laquelle le saint Génie qui préside à ton bonheur élevera si haut, qu'il faudra que tout l'univers la revere, comme l'exemple & le miroir idéal du reste de toutes les grandeurs de la terre : ce sont les bienfaits du ciel ; & la bonté de notre Roy, lesquels unissans d'un lien d'amour tous les Princes ensemble, & les membres plus divisez les uns avec les autres, promettent à la France, & pour longues années, tout autant de prospérités pour fortuner les actions de notre Roy, & de puissance pour regner sur la terre, que tous les vrais François prient maintenant le ciel vouloir donner des victoires à sa valeur, & des triomphes à sa gloire.

Et partant il ne nous reste plus qu'à faire cognoître à tous, que jamais les nations estrangeres ne nous surmonteront en la pureté de l'affection, en la constance de la fidélité & au mérite de l'obéissance que nous devons à Sa Ma-

jesté : nous sommes nés avec ce devoir, & ses mérites en accroissent tous les jours l'obligation ; car l'affection avec laquelle il nous veut faire vivre en repos, attire de ses sujets mille bénédictions sur luy & sur nous pour l'amour de luy : la félicité d'Auguste est la félicité de l'Empire : la félicité du Roy sert de ciel au Royaume, comme le Nil à l'Egypte.) Les peuples anciens exigeoient de leur Prince la prospérité, comme chose, disoient-ils, que bienfaisant il leur pouvoit obtenir du ciel. Jamais Rome ne sceut honorer davantage ses Empereurs qu'en attribuant à leur vertu la félicité de leurs siécles : faisons en de mesme en la félicité de notre repos.

Ainsi toutes choses vont se resserrer dans leurs premieres sources, tous les François voyant Monseigneur le Prince rentrer en bonne intelligence avec le Roy, après avoir consideré que ce n'étoit point dans les guerres civiles, ny dans le trouble de sa propre patrie, ny dans l'effusion du sang de ses propres concitoyens, qu'il devoit rechercher de la gloire, ni le triomphe de semblables victoires. Ainsi les autres Princes à son exemple se rangeront à ce point. Bref,

comme Parmenion disoit à Philotas, qui se méconnoissoit envers Alexandre son maître, *Fai toi plus petit, mon fils.* De même ces Messieurs croiront à l'avenir un bon conseil, quand, à l'imitation des fideles serviteurs d'une & d'autre Religion, ils s'humilieront devant L. M. témoignant par une franche & sincere affection aux services des enfans, qu'ils ont vrayement aimé le pere, & que la mémoire d'un nom si glorieux & si auguste, tel qu'est celuy du Grand Henry, leur est chere & précieuse; afin que Dieu faisant regner au ciel ce Prince bienheureux, il soit à jamais l'Ange tutelaire de la France, & qu'il la voye jouir éternellement du repos qu'il luy a acquis par sa grande prudence & par son incomparable valeur.

DISCOURS d'un fils à ses pere & mere à la cinquantiéme année de leur mariage, prononcé avant la Messe qu'il célébra le 3. Novembre 1717. en présence de leur famille & de leurs amis.

C'Est un spectacle bien touchant, & tout-à-fait digne de la piété, Chrétienne compagnie, de voir la Re-

ligion ramener aux pieds des Autels des époux qu'elle y benit autrefois par un mariage heureux; & l'Eglise, cette tendre Mere, revoit avec joye ses enfans venir après tant d'années lui demander une seconde bénédiction, renouveller à ses yeux des engagemens toujours saints, toujours respectables, & la prier de porter au souverain trône le juste tribut de leurs hommages & de leur reconnoissance.

Sensibles à une faveur si rare & si précieuse, & fideles à un devoir si légitime, vous venez ici, MES TRE'S-CHERS ET TRE'S HONOREZ PERE ET MERE, présenter au Dieu des miséricordes un cœur vivement pénétré de ses bienfaits; vous invitez une famille Chrétienne à se joindre à vos actions de graces; & témoin moi-même d'une grande partie de ce que le Seigneur a fait pour vous, vous m'ordonnez de l'en louer en votre nom, & de prêter mon ministere & ma voix à votre reconnoissance & à votre amour.

Quelle satisfaction pour moi de vous obéir dans une circonstance si consolante, & de rappeller à votre souvenir des graces que je regarde comme fai-

tes à moi-même, & dont je ne puis assez remercier celui de qui vous les avez reçues !

En effet, ne semble t-il pas que le Seigneur ait pris plaisir à vous combler de toutes les bénédictions des Patriarches, longue vie, fécondité, santé presqu'inaltérable, graces spirituelles & temporelles ?

Dans le moment où vous formiez ce lien sacré, que l'Apôtre appelle *honorable*, * vous lui adressiez sans doute cette priére que l'Ecriture met dans la bouche de deux saints époux. *Faites-nous miséricorde, Seigneur, & que nous puissions vivre ensemble jusqu'à la vieillesse dans une parfaite santé.* ** Vos vœux ont été exaucez. Les siécles fournissent à peine quelques exemples d'une union aussi constante & aussi désirable ; il est peu d'époux mieux assortis pour le tempérament, le caractere, la sympathie, l'humeur ; & nous pouvons assurer que cet amour mutuel, qui fait la douceur & la félicité de cet engagement, & qui finit si souvent avec les premiers jours, se soutient encore, & ne s'éteindra qu'avec le dernier soupir.

* Héb. 13. 4. ** Tob. 8. 10.

Vous vous êtes vûs souvent renaître dans vos enfans, dont plusieurs dérobez de bonne heure à la malice & à la corruption du siécle, sont morts dans l'innocence, & ne semblent vous avoir précédé que pour vous préparer par leurs priéres le séjour heureux que vous devez habiter.

Une fille aînée * que les dons de la nature, de l'esprit & du cœur n'avoient rendue que trop capable de plaire au monde, & par-là devenue plus digne d'être consacrée à Jesus-Christ, attendrit souvent votre cœur par le regret de sa perte, & tire encore tous les jours de vos yeux des larmes qui sont votre consolation & son éloge.

Deux autres, à son exemple, ont choisi la meilleure part, en préférant la qualité d'épouses d'un Dieu crucifié à toutes les fortunes périssables, & ne cessent de lui demander pour vous les graces de détachement & d'abnégation que vous leur avez procurées.

L'une d'elles qui m'entend, ** & qui

* *Morte Religieuse âgée de 22 ans, dans de grands sentimens de piété.*

** *Fille Religieuse qui a souhaité que cette cérémonie se fit dans la Communauté où elle est.*

vous voit, au pied de cet Autel, imiter l'offrande généreuse qu'elle y a faite d'elle-même, innocemment jalouse du bonheur de ses freres, a desiré de partager avec eux la bénédiction paternelle ; sous le voile sacré, la nature a reclamé des droits que la Religion respecte ; vos entrailles ont été émues, * & vous n'avez pû refuser à cette chere fille une satisfaction si raisonnable. Mais, par un heureux retour, c'est à ses pieux empressemens que vous devez la consolation de répandre aujourd'hui les derniers efforts de votre foi dans un lieu saint, où l'on a tant de fois sollicité le ciel en votre faveur ; de respirer cet esprit de force & de renoncement si nécessaire parmi des Vierges sages que la grace a mieux instruites que l'expérience sur le néant de tout ce qui n'est pas Dieu ; & d'apprendre de ces ferventes épouses l'usage que vous devez faire d'une vie que leurs priéres vous ont obtenue.

Vous rendez ainsi, ma très-chère sœur, bénédiction pour bénédiction ; votre sainte Communauté, par une effusion nouvelle de sa charité, toujours

* Genes. 43. 30.

ingénieuse & prévenante, fait aujourd'hui comme une espèce de fète & de triomphe à celui que ses soupirs & ses larmes ont, pour ainsi dire, ressuscité; & nous sentons dans cette cérémonie la considération qu'elle a pour le pere & pour la fille.

Vos autres enfans, mes très-chers pere & mere, qu'une vocation moins favorable a retenus dans le monde, n'ont rien qui soit indigne de vous; vous avez lieu d'espérer qu'ils feront honneur à l'éducation que vous leur avez donnée; & qu'après vous avoir rendu toute l'obéissance, tout l'amour, toute la vénération qu'ils vous doivent, ils fermeront respectueusement vos yeux, * & seront un jour votre gloire & votre couronne.

Que dirai-je des événemens de votre vie? Une providence attentive & bienfaisante a toujours veillé sur vos besoins, & conduit heureusement toutes vos démarches. Dieu qui dispose tout avec bonté & avec sagesse, a fait servir à votre bien & à votre sanctification, les chagrins même, & les disgraces inséparables de la condition humaine. Sa

* Tob. 14. 15.

main toute-puiſſante vous a mis au-deſſus des tribulations qui vous ſont arrivées ; & cette fâcheuſe épreuve * qui a paru ſi long-temps troubler votre repos, & qui a enfin cedé à nos deſirs, ne vous avoit été envoyée que pour former votre patience & augmenter votre mérite.

Vous avez paſſé vos jours avec honneur, & ſans reproche. Des perſonnes diſtinguées par leur merite, leurs Charges, leur naiſſance, ont bien voulu vous donner part à leur confiance & à leur eſtime ; & c'eſt avec raiſon qu'une famille qui vous aime, & qui vous honore, ne peut retenir les mouvemens de ſa joye, & vient aujourd'hui, comme celle de Tobie, vous féliciter de tous les biens que le Seigneur vous a faits. *Veneruntque conſobrini Tobiæ gaudentes & congratulantes ei de omnibus bonis quæ circa illum oſtenderat Deus.* **

Je ſens, mon très-cher pere & ma très-chere mere, que vous écoutez avec un plaiſir ſecret l'hiſtoite des miſéricordes de Dieu ſur vous ; mais j'ai des objets encore plus grands à vous pro-

* *Long Procès heureuſement terminé.*
** Tob. 11. 20.

pôſer, & voici des graces plus intéreſſantes que je montre à votre reconnoiſſance.

Quelle grace en effet, de trouver dans un ſi long uſage de la vie des motifs ſi preſſants, & des raiſons ſi fortes de la mépriſer, & de s'en détacher; de n'avoir point été ſurpris, comme tant d'autres qui ſont tombez à vos côtez, au milieu des diſſipations de la jeuneſſe, dans l'embarras & le tumulte des affaires, dans les tenebres & l'aveuglement des paſſions; & de ſçavoir par expérience que tout n'eſt que néant, que vanité & affliction d'eſprit. Oui, & vous pourriez le dire mieux que moi; les plaiſirs les plus agréables & les plus ſéduiſans n'ont qu'une fauſſe douceur, & ſont pleins d'amertume; les richeſſes & la gloire n'ont rien de réel, & ne deſcendent point avec l'homme dans le ſepulchre; les amis nous quittent en mourant, & leur foible protection ne nous accompagne pas devant le Juge éternel. Les enfans même, quelques talens qu'ils puiſſent avoir, quelque grande que ſoit leur fortune, ne ſont, à proprement parler, un ſujet de gloire qu'à proportion qu'ils ſont Chrétiens.

Enfin, quelqu'honneur qu'il y ait de se trouver à la tête * d'une Compagnie considérable par elle-même, & utile par ses fonctions, on n'y parvient qu'après l'avoir vû mourir, pour ainsi dire, plûsieurs fois, & c'est un titre humiliant qui avertit bien sérieusement qu'on est mortel. Tout passe, tout périt, la vie n'est qu'un instant, & les bonnes œuvres seules nous suivent dans l'éternité. **

Qu'il est consolant pour un Chrétien d'avoir encore le temps de compter avec la miséricorde, avant que de paroître au tribunal de la justice; de pouvoir expier par une humble & sincere pénitence les pechés d'une longue vie, & réparer tant de fautes presque inévitables dans les emplois publics, & dans les inquiétudes du mariage; de reconnoître enfin, après avoir long-temps goûté les biens & les maux, qu'il n'y a rien de grand, rien de solide, rien de nécessaire sur la terre que de servir le Seigneur, & que la véritable sagesse consiste à assurer son salut!

Permettez-moi de vous le dire, mon très-cher pere, & souffrez avec bonté cette marque essentielle, & peut-être la

* *Doyen de sa Compagnie.*
** Apoc. 14. 13.

derniere, de mon zele & de ma tendresse. C'est pour vous occuper uniquement de ces importantes vérités, que Dieu a refermé pour quelque temps le tombeau * que la mort avoit ouvert à vos yeux; & sa miséricorde n'a peut-être prolongé vos jours que pour vous donner la consolation de venir encore une fois les lui offrir.

Profitez d'une faveur si singuliere, & ménagez avec un soin infini des momens si courts & si décisifs. Préparez à votre famille, non le triste appareil de ces morts deplorables & si communes, qui affligent la foi, & alarment la piété, mais le doux spectacle d'un juste qui s'endort tranquillement au Seigneur, & la joye de vous voir mourir en Chrétien.

Acceptez en esprit de sacrifice les infirmitez de l'âge, & les maux par lesquels il plaira peut-être à Dieu de vous purifier; dites-lui comme le Prophete: *Ne me rejettez pas, Seigneur, dans le temps de la vieillesse, & ne m'abandonnez pas dans ces jours de foiblesse, où l'on ne vit presque plus.* ** Consolez-vous

* *Il a été malade à l'extrémité deux fois depuis un an.*

** Ps. 70. 10.

dans vos peines avec l'épouse fidéle que le Seigneur vous a donnée. Vous connoissez son cœur, & vous l'avez toujours aimée. Aimez la encore plus, s'il est possible; & recompensez, par un redoublement d'affection & de confiance, son attention continuelle sur vous & ses soins à vous plaire.

Pour nous, qui sommes vos enfans, (reconnoissez ici votre cœur & vos sentimens, mes freres & mes sœurs qui m'écoutez) pour nous, contens de ce que vous avez fait pour notre éducation, & charmez d'avoir occasion de vous en témoigner publiquement notre reconnoissance, nous ne vous demandons plus rien que votre propre salut; vous avez assez vêcu pour nous, ne pensez plus qu'à vivre pour vous-mêmes. Laissez-nous pour héritage la justice & la paix, & faites-nous recueillir dans le souvenir de vos vertus une succession mille fois plus précieuse que tous les trésors de la terre. Prenez plaisir à rassembler vos enfans dans votre maison; & avec cette autorité que l'âge, la sagesse, l'expérience, donnent aux dernieres instructions d'un bon pere & d'une bonne mere, répétez leur sans cesse ces tendres paroles

d'un grand Apôtre : *Mes chers enfans, aimez-vous les uns les autres.* * Gravez dans leur esprit & dans leur cœur ces admirables leçons du saint homme Tobie : *Mes enfans, servez le Seigneur dans la vérité, & travaillez à faire ce qui lui est agréable ; recommandez avec soin à tous ceux qui vous appartiennent de faire des œuvres de justice & des aumônes ; de se souvenir de Dieu, & de le benir en tout temps.* **

Par-là vous nous édifierez, vous nous instruirez, vous nous consolerez ; & si nous ne méritons pas que Dieu renouvelle votre jeunesse, comme celle de l'Aigle, *** nous le supplierons du moins avec instance, qu'il vous fasse éprouver l'heureux sort de ce saint Patriarche ; dont le Saint-Esprit a honoré les derniers jours par ce beau panégyrique : *Le reste de sa vie se passa dans une joye sainte ; & ayant beaucoup avancé dans la crainte de Dieu, il mourut dans la paix.* ****

Vous mourrez, il est vrai ; mais la mort ne vous effacera point de notre

* *L'Apôtre S. Jean sur la fin de sa vie répétoit continuellement ces paroles à ses Disciples.*

** Tob. 14. 5. 10. 11.

*** Ps. 16. 25. **** Tob. 14. 4.

cœur ; vous y vivrez malgré la révolution des années, & l'ingratitude des enfans de ce ſiécle. Votre mémoire ſera immortelle & en bénédiction parmi nous ; l'odeur de votre piété & de vos exemples ſe conſervera cherement dans votre poſtérité, & nous eſperons de la bonté de Dieu qu'on pourra dire de votre famille ce qu'on diſoit de celle du ſaint modele que je ne puis aſſez vous mettre devant les yeux : *Tous ſes alliez & tous ſes enfans perſévererent avec fidélité dans une bonne vie & dans une conduite ſainte, & ils furent aimez de Dieu & des hommes.* *

Jouiſſez donc, heureux époux, d'une deſtinée ſi digne d'envie, rempliſſez des eſpérances ſi douces & ſi conſolantes, & mettez à profit des miſéricordes ſi rares & ſi extraordinaires.

Ce ſont les vœux que va porter au ſaint Autel le Miniſtre que vous avez donné à l'Egliſe ; ce ſont les ſentimens & les deſirs du plus ſincere & du plus reſpectueux ami que vous ayez au monde, c'eſt la voix, c'eſt le cœur de votre fils.

* Tob. 14. 17.

TABLE
DES PIECES CONTENUES
dans ce Volume.

Fin de la Table.